

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 25
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

DÉLIBÉRATION
n°2026-93
CAEN LA MER

RAPPORT D'ACTIVITES DE CAEN LA MER ET COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L5211.39 du code général des collectivités locales dispose que : « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte financier unique arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

La présentation du rapport et la définition de son contenu étant laissées à l'appréciation de chaque territoire. Le rapport d'activités 2025 de la Communauté urbaine Caen la mer suit la même trame que celle des années passées.

Le rapport est ainsi structuré autour de trois parties :

- Partie 1 : Présentation de la communauté urbaine Caen la mer

Cette partie centralise les données relatives à l'identité du territoire (ses communes, ses élus, ...). Elle permet également de mettre en avant les projets structurants engagés sur l'année.

- Partie 2 : Présentation de l'activité de l'année par politique publique

Trois axes structurent cette partie :

- Développement économique
- Cadre de vie
- Aménagement

- Partie 3 : Présentation de l'activité de l'année par

Cette partie s'organise autour de cinq prismes :

- Moyens généraux
- Accompagnement technique des communes
- Bâtiments
- Gestion et administration
- Relations extérieures

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de la maire adjointe en charge des finances, conseillère communautaire, entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2025 de la Communauté Urbaine de Caen la Mer,
DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Rapport du compte financier unique

2025



Nicolas Joyau

Président de la Communauté urbaine Caen la mer

© Caen la mer



Le Compte financier unique 2025 traduit la solidité de la gestion financière de la Communauté urbaine Caen la mer dans un contexte économique et budgétaire particulièrement exigeant.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales (et en particulier les intercommunalités) sont confrontées à des contraintes croissantes. Après les impacts de la loi de finances 2025, estimés à 2,5 millions d'euros pour notre Communauté urbaine, la loi de finances 2026 représente un effort supplémentaire de près de 10 millions d'euros. Nos recettes ainsi ponctionnées depuis 2 ans progressent très faiblement (+0,8 % en 2025 après +0,9 % en 2024).

Face à ces défis, nous avons poursuivi une gestion rigoureuse de nos dépenses dans un contexte marqué par l'inflation et la hausse durable des taux d'intérêt. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 230,9 millions d'euros, pour 273,2 millions d'euros de recettes réelles. La progression des dépenses a ainsi été contenue à +0,7 % en 2025, notamment grâce à la baisse des dépenses énergétiques. Cette maîtrise budgétaire nous permet de préserver une épargne brute de 42,3 millions d'euros, tout en maintenant une situation financière saine avec une capacité de désendettement de 5,4 années, en deçà des seuils d'alerte.

Cette rigueur n'est pas une fin en soi. Elle est au service de notre ambition pour le territoire. En 2025, Caen la mer a ainsi consacré 61,8 millions d'euros à ses investissements. Ces moyens ont notamment permis de poursuivre le financement

des enveloppes de secteur dans les communes, de développer le schéma cyclable communautaire, de moderniser les équipements dédiés à la collecte des déchets et de renouveler les matériels et engins nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

L'année 2025 marque également une étape importante avec le lancement des travaux du futur tramway, engagé sur la base d'une situation financière solide du budget transports. Plus largement, nous continuons d'investir pour préparer l'avenir, renforcer l'attractivité du territoire et accompagner les transitions environnementales, économiques et sociales.

À cet égard, l'annexe environnementale de ce compte financier illustre concrètement l'engagement de Caen la mer en faveur du développement durable et de la transition écologique. Elle permet de mesurer la place croissante des enjeux environnementaux dans nos politiques publiques et dans nos choix d'investissement.

Les incertitudes qui entourent les prochaines lois de finances nous obligent à la vigilance. Mais notre cap demeure inchangé : maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour préserver nos capacités d'investissement et continuer à répondre aux attentes des habitants, des communes et des acteurs du territoire. C'est cette exigence de responsabilité, associée à une vision de long terme, qui guide l'action de Caen la mer au service de ses 48 communes et de ses habitants.

INFORMATION

La Communauté urbaine Caen la mer s'est portée candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, par les dispositions de l'article 242 de la loi de finances pour 2019.

Cette expérimentation a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Ainsi, l'ensemble de l'exécution budgétaire de la Communauté urbaine est désormais présenté sous la forme du CFU.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président ne prendra pas part au vote.

RÉSUMÉ

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats du compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes. Le compte financier unique est le document par lequel le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale rend compte du mandat que l'Assemblée lui a confié lors du vote du budget. Il récapitule l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice 2025 s'est clôturé avec des **dépenses totales d'un montant de 375,55 M€** dont 254,31 M€ pour le fonctionnement et 121,25 M€ pour l'investissement (hors reprise du déficit antérieur N-1 d'un montant de 34,04 M€).

Les recettes totales sont de 407,21 M€ dont 284,20 M€ de recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté de 11,79 M€) et 123,01 M€ de recettes d'investissement (dont 32,26 M€ d'excédent de fonctionnement N-1 affecté).

Le résultat global cumulé de l'exercice, après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser, **est en excédent de 7,75 M€**.

SOMMAIRE

PARTIE 1

RAPPORT FINANCIER SUR L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

I. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	7
II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET	9
III. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES RATIOS D'ANALYSE	10
1. Les soldes intermédiaires de gestion	10
2. Les ratios d'analyse financière	11
IV. LE FONCTIONNEMENT	12
1. Les dépenses de fonctionnement	12
1.1 Les charges à caractère général	13
1.2 Les charges de personnel	14
1.3. Les atténuations de produits	14
1.4. Les autres charges de gestion courante	16
1.5. Les charges financières	17
1.6. Les charges spécifiques et les provisions	17
1.7. Analyse rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement	18
2. Les recettes de fonctionnement	19
2.1. La fiscalité locale et les fractions compensatoires de TVA	21
2.2. Les dotations, péréquations et garantie de ressource	24
2.3. Les autres recettes de fonctionnement	26
2.4. Analyse rétrospective des recettes réelles de fonctionnement	28
V. L'INVESTISSEMENT	30
1. Les dépenses d'investissement	31
1.1. Les dépenses d'équipement	32
1.2. Les dépenses financières	34
1.3. Analyse rétrospective des dépenses réelles d'investissement	35
2. Les recettes d'investissement	36
2.1. Les nouveaux emprunts et le résultat de clôture	37
2.2 Analyse rétrospective des recettes réelles d'investissement	37
BUDGETS ANNEXES	38
Budget annexe de l'assainissement	38
Budget du SPANC	41
Budget annexe des transports	42
Budget annexe réseaux de chaleur	45
Budget annexe des autorisations du droit des sols	47
Budgets annexes des zones d'activités ou d'habitat	48
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES	51
ANNEXE ENVIRONNEMENTALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES	52

RAPPORT DE LA DETTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ANNÉE 2025	55
1.1. Focus sur l'évolution des taux en 2025	55
2. RAPPORT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL	57
2.1. La description du portefeuille de dette en 2025	58
2.2 L'allocation tactique du portefeuille en 2025 (hors dette récupérable)	59
2.3 Le profil de remboursement de la dette en 2025	62
3. BUDGETS ANNEXES	63
3.1. Le budget Assainissement	63
3.2. Le budget Transport	64
3.3. Le budget Réseau de Chaleur	65
4. LA DETTE CONSOLIDÉE	66
5. ANALYSE DE LA DETTE	67
5.1. La dette selon la charte de bonne conduite (Gissler)	67
5.2. La désintermédiation financière	67
5.3. Focus sur le programme EMTN	67
5.4. La gestion de la trésorerie en 2025	68
GLOSSAIRE	70

Partie 1

RAPPORT FINANCIER SUR L'ÉXECUTION BUDGÉTAIRE 2025

I. LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 présente les équilibres suivants :

1.

Les dépenses totales de l'exercice 2025 **s'élèvent à 375,55 M€** dont 254,31 M€ pour le fonctionnement et 121,25 M€ pour l'investissement. Les dépenses de fonctionnement se décomposent en 230,88 M€ de dépenses réelles et 23,43 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement sont constituées par 100,60 M€ d'opérations réelles et 20,65 M€ d'opérations d'ordre.

2.

Les recettes totales s'élèvent à 407,21 M€ dont 284,20 M€ de recettes de fonctionnement et 123,01 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se décomposent en 273,21 M€ de recettes réelles et 10,99 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se répartissent en 57,66 M€ de recettes réelles, 33,09 M€ de recettes d'ordre et 32,26 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068).

3.

Le résultat de l'exercice est donc **en excédent de 31,66 M€** se décomposant en un excédent d'investissement de 1,76 M€ et un excédent de fonctionnement de 29,90 M€.

4.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en compte des résultats antérieurs (34,04 M€ de reprise du déficit d'investissement antérieur N-1 et 11,79 M€ de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) et du solde des restes à réaliser, **est en excédent de 7,75 M€**.



L'ensemble des résultats est récapitulé dans le tableau qui suit :

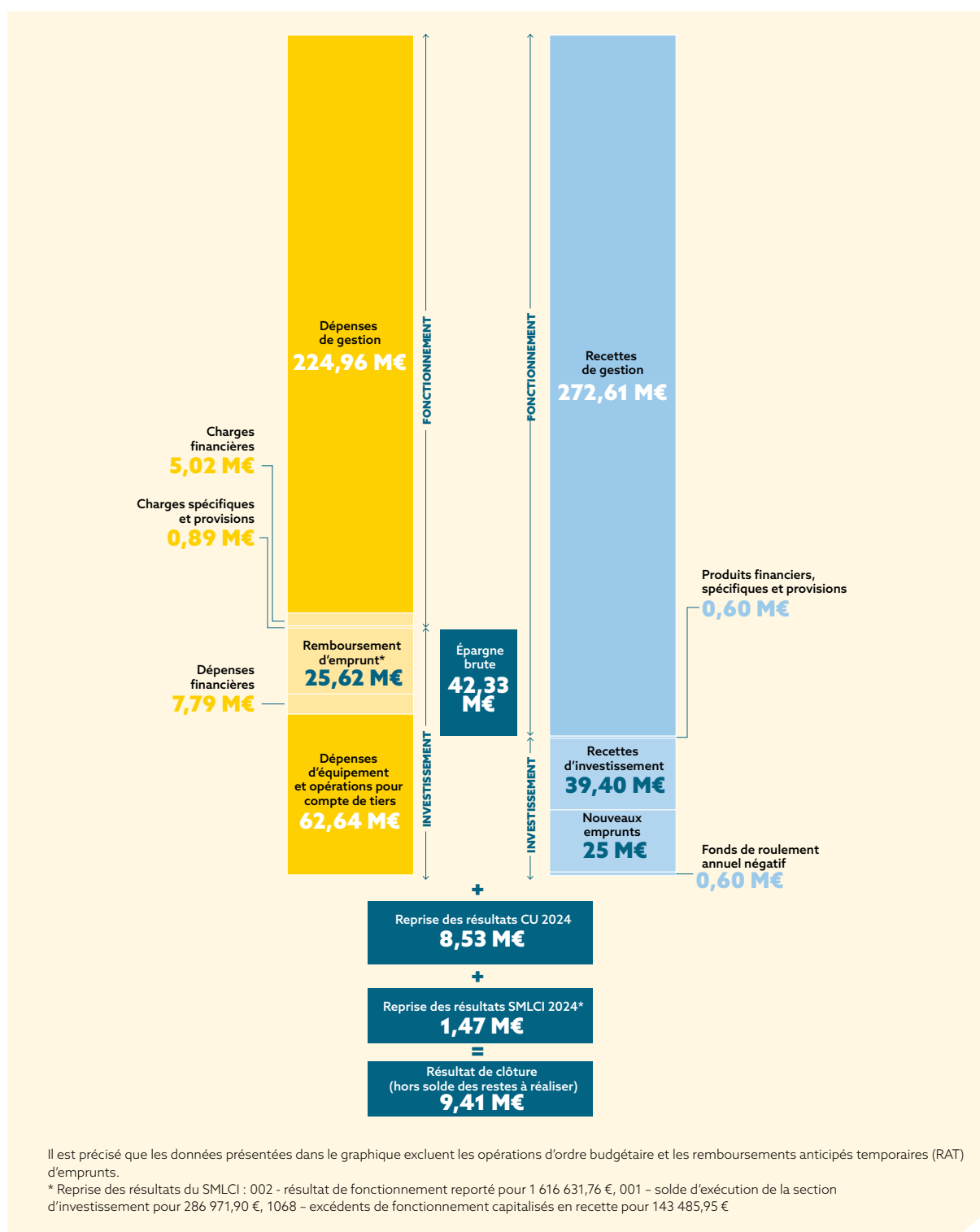
Objet	Investissement 2025	Fonctionnement 2025	Totaux 2025
A. RECETTES	123 013 188,99	284 201 723,83	407 214 912,82
Recettes réelles	57 664 023,98	273 206 998,91	330 871 022,89
Recettes d'ordre	33 087 273,51	10 994 724,92	44 081 998,43
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068 R)	32 261 891,50		32 261 891,50
B. DÉPENSES	121 248 616,71	254 305 559,72	375 554 176,43
Dépenses réelles	100 595 144,48	230 875 746,81	331 470 891,29
Dépenses d'ordre	20 652 185,52	23 429 812,91	44 081 998,43
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068 D)	1 286,71		1 286,71
C. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	1 764 572,28	29 896 164,11	31 660 736,39
D. RESULTATS ANTERIEURS	-34 040 020,03	11 786 328,67	-22 253 691,36
Dépenses d'investissement (001)	-34 040 020,03		-34 040 020,03
Recettes de fonctionnement (002)		11 786 328,67	11 786 328,67
E. RÉSULTAT DE CLOTURE (C+D)	-32 275 447,75	41 682 492,78	9 407 045,03
F. SOLDE DES RESTES À REALISER	-1 659 849,72	0,00	-1 659 849,72
Dépenses	8 329 538,08	0,00	8 329 538,08
Recettes	6 669 688,36	0,00	6 669 688,36
G. RESULTAT CUMULE (E+F)	-33 935 297,47	41 682 492,78	7 747 195,31

L'excédent disponible sera réintégré lors du Budget Supplémentaire 2026 en fonction de l'affectation des résultats décidée préalablement par l'assemblée délibérante.



©Patrick Chauvel

II. L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET



Cette présentation synthétique du budget principal de la Communauté urbaine permet d'avoir une vision générale des résultats de l'année 2025 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses (dépenses et recettes de gestion, dépenses et recettes financières et exceptionnelles, dépenses et recettes d'investissement...) à l'exclusion des opérations d'ordre.

Le montant de l'épargne brute dégagée pour le financement de l'investissement est de 42,33 M€ (41,66 M€ en 2024, soit +1,6 %). Il convient par ailleurs d'y ajouter une mise en réserve de 3,68 M€, destinée à anticiper le remboursement futur des emprunts *in fine*. Le fonds de roulement s'établit à 9,41 M€ au 31 décembre 2025. L'excédent de clôture est de 7,75 M€ avec la prise en compte du solde des reports (-1,66 M€).

III. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION ET LES RATIOS D'ANALYSE

1. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les commentaires ci-après des différents soldes intermédiaires de gestion et des ratios d'analyse financière tiennent compte des méthodes de retraitement de chiffres spécifiques à l'analyse financière. Ainsi, les produits de cessions et les provisions éventuelles sont retraités en section d'investissement pour permettre une analyse à périmètre constant indépendamment des éléments exceptionnels.

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Communauté Urbaine. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Objet	2024	2025	Évolution 2025/2024
Recettes courantes de fonctionnement	270 776 347	272 607 394	0,7%
Dépenses courantes de fonctionnement	222 167 457	224 964 651	1,3%
ÉPARGNE DE GESTION	48 608 890	47 642 743	-2,0%
Produits financiers	40 472	65	-99,8%
Frais financiers	5 566 609	5 018 716	-9,8%
<i>Solde financier (II)</i>	<i>-5 526 137</i>	<i>-5 018 651</i>	<i>-9,2%</i>
Produits spécifiques (hors cessions) (a)	118 020	125 385	6,2%
Cessions (b)	100 150	410 457	309,8%
Reprise de provisions (c)	0	63 698	-
Charges spécifiques (d)	335 155	65 681	-80,4%
Dotations aux provisions (e)	1 306 689	826 699	-36,7%
<i>Solde spécifique et provisions (III) = (a) + (b) + (c) - (d) - (e)</i>	<i>-1 423 674</i>	<i>-292 839</i>	<i>-79,4%</i>
<i>Solde spécifique (hors cessions) (IV)= (a)-(d)</i>	<i>-217 134</i>	<i>59 705</i>	<i>-127,5%</i>
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	271 034 989	273 206 999	0,8%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	229 375 910	230 875 747	0,7%
EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT) (I)+(II)+(III)	41 659 079	42 331 252	1,6%
EPARGNE BRUTE RETRAITÉE * (I)+(II)+(IV)	42 865 618	42 683 796	-0,4%
Remboursement en capital de la dette**	25 356 490	25 619 643	1,0%
EPARGNE NETTE	16 302 589	16 711 609	2,5%
EPARGNE NETTE RETRAITÉE*	17 509 128	17 064 153	-2,5%

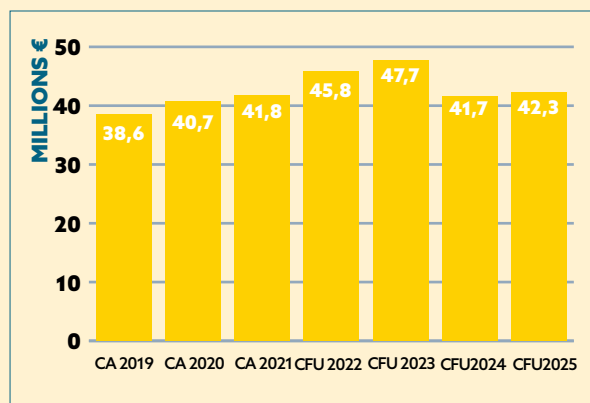
* Retraitements : Provisions et les cessions d'immobilisation
**Avec intégration du solde des Remboursements Anticipés Temporaires (RAT), avec les mises en réserve des emprunts obligataires et hors Compensation Financières au titre des Investissements piscine (CFI)

L'épargne de gestion est la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Ce solde intermédiaire de gestion tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles ainsi que les dotations et reprises sur provisions. L'épargne de gestion s'établit en 2025 à 47,64 M€ en baisse de 2 % par rapport à 2024 (48,61 M€). Cette baisse de l'épargne de gestion est liée à la fois à la faible augmentation des recettes courantes (+ 0,7%) contrairement aux dépenses courantes de fonctionnement qui progressent plus fortement en raison particulièrement des charges de personnel ainsi que des participations obligatoires (SDIS, SYVEDAC...).

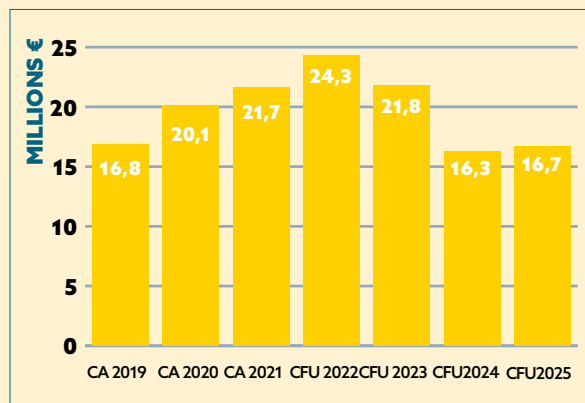
L'épargne brute est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières, du solde des opérations exceptionnelles et du solde des provisions. Ce solde d'épargne peut être également dégagé par le solde des dépenses et recettes réelles de fonctionnement. Les frais financiers du CFU 2025, avec 5,02 M€, sont en baisse par rapport à 2024 de 9,8%. Le solde des opérations spécifiques et des provisions évolue favorablement, passant de -1,42 M€ à - 0,29 M€, sous l'effet conjugué de dotations aux provisions inférieures à celles de l'exercice précédent et de produits de cession plus élevés.

L'épargne brute s'établit en 2025 à 42,33 M€, en hausse de 1,6% par rapport à 2024 (41,66 M€). Après retraitement (soit après déductions des provisions ainsi que les cessions), l'épargne brute reste stable par rapport à 2024 (42,68 M€ contre 42,87 M€ en 2024).

Évolution de l'épargne brute



Évolution de l'épargne nette



En 2025, l'**épargne nette** obtenue après déduction du remboursement de l'amortissement de la dette en capital s'élève à **16,71 M€** contre une épargne nette en 2024 de **16,30 M€**, soit + 2,5%. L'épargne nette retraitée des provisions et des cessions s'élève à 17,06 M€ contre 17,51 M€ en 2024. L'épargne nette a globalement suivi la même trajectoire que l'épargne brute jusqu'en 2022 grâce à un remboursement en capital de la dette resté relativement stable sur cette période. Pour mémoire, à partir de 2023 et en complément du remboursement en capital de la dette, la Communauté Urbaine a effectué pour la première fois sur le budget principal, une mise en réserve budgétaire à hauteur de l'amortissement annuel sur les emprunts obligataires remboursable in fine. Cette mise en réserve d'un montant de 3,67 M€ en 2023 permet d'expliquer la baisse de l'épargne nette par rapport à l'année 2022. En 2024, le contexte inflationniste a pesé sur les équilibres financiers, entraînant une diminution de l'épargne brute et de l'épargne nette. En 2025, l'épargne nette s'inscrit dans la même dynamique d'évolution de l'épargne brute.

2. LES RATIOS D'ANALYSE FINANCIÈRE

RATIOS D'ENDETTEMENT	2024	2025	Evolution 2025/2024
Endettement au 1 ^{er} Janvier*	219 114 659	226 741 860	3,5 %
Endettement au 31 décembre*	225 436 740	229 800 788	1,9 %
Variation de l'encours de dette	6 322 081	3 058 928	-51,6 %
Endettement après déduction de la mise en réserve	218 079 597	218 765 074	0,3 %
Endettement après déduction de la mise en réserve et hors SMLCI**	218 079 597	217 762 757	-0,1 %
Endettement hors effet dette récupérable au 31.12	214 920 183	221 913 371	3,3 %
Endettement dette récupérable au 31.12	10 516 557	7 887 417	-25,0 %
Endettement/Recettes réelles de fonctionnement	83,2%	84,1%	1,1 %
Capacité de désendettement (en années)	5,3	5,4	2,4 %
Annuité/Recettes réelles de fonctionnement	11,4%	11,2%	-1,7 %
AUTRES RATIOS	2024	2025	Ev°
Taux d'épargne brute (Epargne brute/RRF)	15,8%	15,6%	-1,2 %
Rigidité des charges de structures	39,5%	40,5%	2,6 %

*Intégration emprunt SMLCI au 1^{er} janvier 2025 pour 1,3 M€

** Hors Compensation Financières au titre des Investissements piscine (CFI) et sans prise en compte des mises en réserve.

Le taux d'épargne brute calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé (après paiement des charges de fonctionnement) pour permettre le financement de nos investissements. Il passe de 15,8% en 2024 à 15,6% en 2025 (-1,2%). Ce ratio est en légère diminution en raison d'une plus forte progression des dépenses de fonctionnement que des recettes de fonctionnement en 2025, induisant une légère baisse de l'épargne brute (retraitée) en 2025.

La capacité de désendettement est un ratio calculant le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute y était affecté. L'évolution

de ce ratio est extrêmement sensible à l'évolution de l'épargne brute et dans une moindre mesure, à la politique d'endettement. Il passe de 5,3 en 2024 à 5,4 années en 2025. Ce ratio se maintient à un bon niveau.

La rigidité des charges de structure évalue le poids des charges de personnel sur les recettes réelles de fonctionnement. Le niveau de ce ratio est en augmentation entre 2024 et 2025 et passe de 39,5% à 40,5%. Cette augmentation indique que les charges de personnel ont plus augmenté que les recettes réelles de fonctionnement, en raison notamment de l'impact des décisions gouvernementales.

IV. LE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT 2025

1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	55 650 946	54 817 391	-1,5%
012 - Charges de personnel	98 469 203	102 131 008	3,7%
014 - Atténuations des produits	21 528 218	20 969 402	-2,6%
65 - Autres charges de gestion courante	46 519 090	47 046 850	1,1%
dont : - SDIS	14 254 061	14 560 523	2,1%
- subvention budget transports	9 500 000	9 500 000	0,0%
- SYVEDAC et SMICTOM	8 405 788	8 566 488	1,9%
- ESAM 2C	3 623 000	3 593 000	-0,8%
- Tourisme	1 503 200	1 501 000	-0,1%
- Economie sociale et solidaire	985 993	1 094 965	11,1%
- Théâtres	720 000	725 000	0,7%
- Cinémas	668 330	664 330	-0,6%
- CLAS	551 455	591 474	7,3%
- Caen métropole	566 960	586 378	3,4%
- SMLCI	450 000	0	-100,0%
DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	222 167 457	224 964 651	1,3%
Frais financiers	5 566 609	5 018 716	-9,8%
Charges spécifiques et provisions	1 641 844	892 380	-45,6%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	229 375 910	230 875 74	0,7%

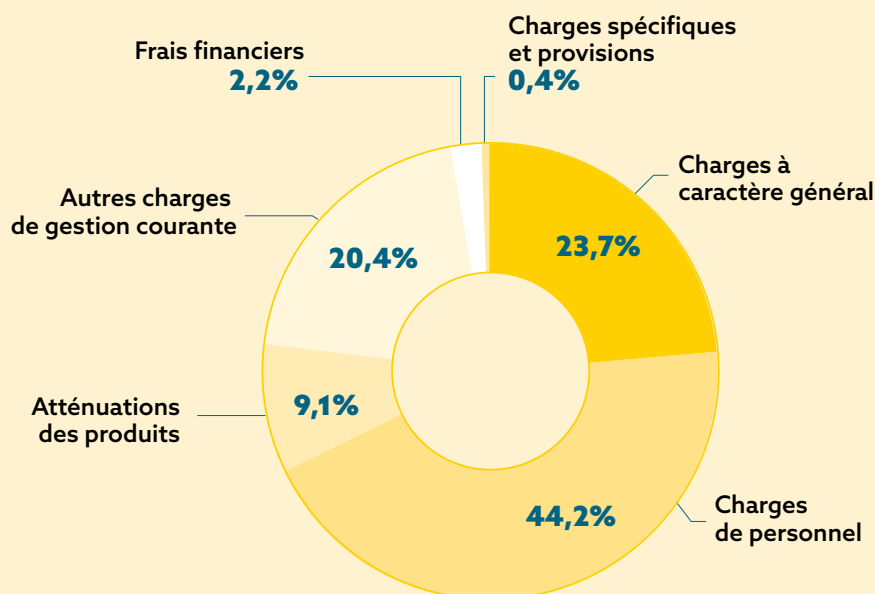
Les dépenses courantes de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 224,96 M€ contre 222,17 M€ en 2024, enregistrant une hausse de 1,3%. Elles se composent des :

- Charges à caractère général pour 54,82 M€,
- Charges de personnel pour 102,13 M€,
- Atténuations de produits pour 20,97 M€,
- Autres charges de gestion courante pour 47,05 M€ constituées principalement de

participations (SDIS, Transport, SYVEDAC...) et de subventions (office de tourisme, ESS...).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les dépenses courantes de fonctionnement énoncées ci-avant, auxquelles il convient d'ajouter les intérêts des emprunts (5,02 M€) et les charges spécifiques et provisions (0,89 M€).

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2025



Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers de la Communauté Urbaine.

1.1 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 Charges à caractère général	55 650 946	54 817 391	-1,5%

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement quotidien de la Communauté urbaine. **En 2025, elles représentent 23,7% des charges réelles de fonctionnement.**

Elles s'établissent à 54,82 M€ en 2025, contre 55,65 M€ en 2024, soit une diminution de 1,5%.

La diminution globale des charges à caractère général s'explique notamment par plusieurs évolutions favorables :

- **Les dépenses d'énergie** (électricité, gaz, chauffage urbain et combustibles) enregistrent une forte baisse, passant de 5,71 M€ en 2024 à 3,83 M€ en 2025. Cette évolution résulte principalement de la diminution du prix de la molécule, après les niveaux exceptionnellement élevés observés l'année précédente. Pour rappel, la Communauté urbaine est membre du groupement d'achats d'énergie mis en place par le SDEC Énergie. Ce dispositif permet de mutualiser les besoins en gaz naturel et en électricité des collectivités adhérentes afin de négocier des conditions tarifaires plus avantageuses, notamment grâce à la massification des volumes d'achat.
- À la marge, **les charges de copropriété** de l'ensemble

immobilier **Les Rives de l'Orne** diminuent pour s'établir à 0,24 M€ en 2025, contre 0,31 M€ en 2024. Les charges ont connu une hausse significative au cours des années précédentes, en raison de l'augmentation marquée des coûts de l'énergie.

- Les dépenses liées au programme **action foncière**, comprenant notamment le remboursement des taxes foncières, sont ajustées chaque année en fonction du rythme des acquisitions et cessions réalisées par l'EPFN. En 2025, ces dépenses sont en diminution de près de 0,07 M€ et s'établissent à 0,15 M€.
- En matière de mobilité, l'année 2025 est marquée par une baisse des dépenses liées :
 - aux études de circulation et de mobilité (- 0,11 M€),
 - ainsi qu'aux prestations de service, du fait de l'intégration des parcs en enclos dans la nouvelle concession d'exploitation des parcs de stationnement (- 0,12 M€).
- Enfin, les dépenses liées à **l'attractivité territoriale** sont en recul par rapport à 2024, à hauteur de 0,16 M€, en particulier sur le poste relatif aux manifestations diverses. Le montant total des dépenses s'élève à 0,26 M€ en 2025.

À l'inverse, plusieurs postes de dépenses enregistrent une progression en 2025 :

- Les dépenses liées à la compétence « **collecte des déchets** » augmentent, passant de 19,53 M€ en 2024 à 20,21 M€ en 2025. Cette évolution résulte principalement de la hausse des coûts des marchés de collecte et des contrats des déchetteries, ainsi que de la mise en œuvre de systèmes embarqués dans les bennes à ordures ménagères. Cette progression intègre également la prise en compte d'un nouveau marché de collecte, de tri et de traitement des déchets illicites sur voirie.
- Dans une moindre mesure, une augmentation des taxes foncières est observée entre 2024 et 2025. Celle-ci s'explique en partie par le transfert des parkings souterrains de la Ville de Caen au profit de la Communauté urbaine. Antérieurement à ce transfert, la Communauté urbaine procédait au remboursement de la **taxe foncière** à la Ville de Caen. Le montant total des taxes foncières pour 2025 s'élève à 0,97 M€ contre 0,87 M€ en 2024.
- **Les primes d'assurances** connaissent une forte hausse, à hauteur de + 0,33 M€ pour atteindre 1,39 M€ en 2025. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de forte tension du marché de l'assurance, caractérisé par une augmentation significative des coûts, alors même que les garanties proposées tendent à se réduire.
- Les crédits de la direction de la **maintenance et de**

l'exploitation de l'espace public enregistrent une progression en 2025 passant de 7,10 M€ à 7,45 M€ en 2025. Cette hausse s'explique notamment par le remboursement à la commune d'Hérouville-Saint-Clair de la dernière année de la convention de gestion relative au contrat de partenariat portant sur la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le montant de ce remboursement s'élève à 0,39 M€ contre 0,22 M€ en 2024. Par ailleurs, des augmentations ciblées des enveloppes sectorielles ont été opérées afin de renforcer les moyens consacrés à l'entretien des zones d'habitat.

- En février 2024, le Département du Calvados a écrit au Préfet pour l'informer de sa décision de ne pas renouveler la convention « GEMAPI », signée avec Caen la mer, qui lui permettait de poursuivre son implication au sein du **Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son bassin versant** (SMLCI), et pour acter son retrait du SMLCI à compter du 1er janvier 2025. En application de l'article L5212-33 du CGCT, le SMLCI a alors demandé au Préfet de prononcer sa dissolution à compter de cette date, le syndicat ne pouvant reposer sur un seul membre. À compter de 2025, la Communauté urbaine reprend la compétence exercée par le syndicat et l'intègre à son budget. À ce titre, les dépenses correspondantes inscrites au chapitre 011 s'élèvent à 0,30 M€ en 2025.

1.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
012 Charges de personnel	98 469 203	102 131 008	3,7%

Les charges de personnel augmentent de 3,72 % en 2025, soit + 3 661 805 € sur l'ensemble du chapitre 012.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- Comme en 2025, des évolutions réglementaires exogènes, à savoir :
 - › L'évolution de carrière des agents,
 - › L'augmentation de 1 % du SMIC au 1er mai 2025,
 - › L'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la CNRACL.
- La poursuite des mesures volontaristes de la Communauté urbaine en faveur des agents, notamment :

- › Les avancements de grade et promotions internes,
- › La revalorisation du RIFSEEP et de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) à compter du 1^{er} avril 2025.

L'augmentation est toutefois moins importante qu'initialement prévue, notamment en raison de la non réalisation de certaines hypothèses de recrutement. Il est à noter également que les dépenses liées aux mises à disposition d'agents auprès de la Communauté urbaine ont diminué de 144 505 €.

1.3. LES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
014 Atténuations des produits	21 528 218	20 969 402	-2,6%
Reversements conventionnels de fiscalité (TASCOM)	78 233	34 645	-55,7%
Dégrèvements GEMAPI	37 109	67 901	83,0%
Attribution de compensation (AC positive)	17 779 278	17 779 278	0,0%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	3 087 578	3 087 578	0,0%
Régularisation fraction TVA CVAE	211 793	0	-100,0%
Régularisation fraction TVA TH	334 228	0	-100,0%

Les atténuations de produits sont composées des reversements conventionnels de fiscalité, à savoir les attributions de compensations reversées aux communes membres, la régularisation de la fraction de TVA (CVAE et TH), la dotation de solidarité communautaire, d'éventuels reversements de TASCOM et les dégrèvements de GEMAPI et/ou de TIEOM suite aux dégrèvements prononcés par l'administration fiscale.

Elles s'élèvent à **20,97 M€ en 2025 contre 21,53 M€ en 2024 soit - 2,6%.**

L'attribution de compensation reversée aux communes membres est identique à 2024, aucune nouvelle décision de la CLECT n'étant intervenue au cours de cette année.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes membres est égale à celle de 2024 soit **3,08 M€**. Pour rappel, ce montant est issu de l'adoption du nouveau pacte financier et fiscal en juillet 2023. Celui-ci prend en compte une modification et une actualisation des critères de péréquation de la DSC,

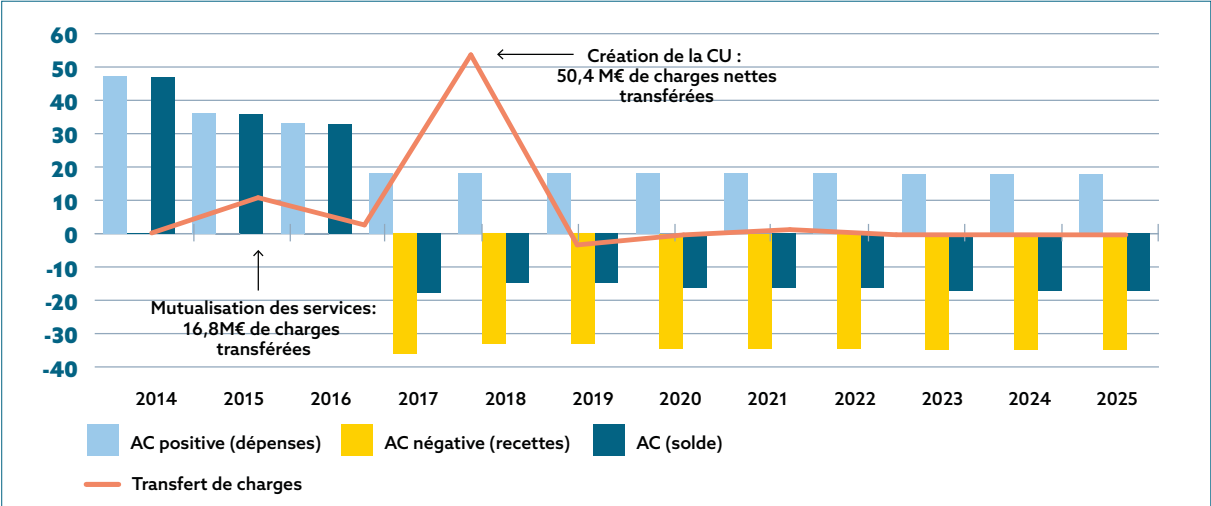
sans plafonnement des hausses pour les communes membres, tout en leur garantissant un montant de dotation au moins égal à celui perçu avant réforme.

Ce chapitre retrace également le reversement de fiscalité au profit de la régularisation des fractions de TVA TH et CVAE. **Les régularisations des fractions de TVA** ont pour finalité d'ajuster les compensations perçues au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en fonction du produit net de la TVA définitive constaté l'année précédente, au niveau national. Celles-ci sont nulles pour cette année car la loi de finances 2025 a supprimé le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur les fractions compensatrices.

S'agissant des autres reversements de fiscalité, il convient de souligner la diminution de 55,7% des dégrèvements de TASCOM et l'augmentation de 83% en 2025 du dégrèvement, mis en place en 2024, relatif à la taxe GEMAPI.

Ci-dessous un graphique résumant les évolutions de l'AC depuis 2014 :

ÉVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION



En M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AC positive (dépenses)	47,14	36,02	33,08	18,29	18,29	18,29	18,15	18,15	18,15	17,78	17,78	17,78
AC négative (recettes)	-0,19	-0,19	-0,19	-36,14	-33,10	-33,07	-34,48	-34,48	-34,48	-34,88	-34,98	-34,98
AC (solde)	46,95	35,83	32,89	-17,85	-14,81	-14,78	-16,33	-16,33	-16,33	-17,10	-17,20	-17,20
Transfert de charges	0,54	11,12	2,94	53,94	-3,04	-0,03	1,55	0,00	0,00	0,77	0,10	0,10

La dotation de solidarité communautaire (DSC) versée aux communes membres est égale à celle de 2024 soit **3,08 M€**. Pour rappel, ce montant est issu de l'adoption du nouveau pacte financier et fiscal en juillet 2023. Celui-ci prend en compte une modification et une actualisation des critères de péréquation de la DSC, sans plafonnement des hausses pour les communes membres, tout en leur garantissant un montant de dotation au moins égal à celui perçu av ant réforme.

Ce chapitre retrace également le reversement de fiscalité au profit de la régularisation des fractions de TVA TH et CVAE. Les régularisations des fractions de TVA ont pour finalité

d'ajuster les compensations perçues au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en fonction du produit net de la TVA définitive constaté l'année précédente, au niveau national. Celles-ci sont nulles pour cette année car la loi de finances 2025 a supprimé le dynamisme de progression de la TVA appliqué sur les fractions compensatrices.

S'agissant des autres reversements de fiscalité, il convient de souligner la diminution de 55,7% des dégrèvements de TASCOM et l'augmentation de 83% en 2025 du dégrèvement, mis en place en 2024, relatif à la taxe GEMAPI.

1.4. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
65 Autres charges de gestion courante	46 519 090	47 046 850	1,13%
dont : - SDIS	14 254 061	14 560 523	2,15%
- subvention budget transports	9 500 000	9 500 000	0,00%
- SYVEDAC et SMICTOM	8 405 788	8 566 488	1,91%
- ESAM 2C	3 623 000	3 593 000	-0,83%
- Tourisme	1 503 200	1 501 000	-0,15%
- Economie sociale et solidaire	985 993	1 094 965	11,05%
- Théâtres	720 000	725 000	0,69%
- Cinémas	668 330	664 330	-0,60%
- CLAS	551 455	591 474	7,26%
- Caen métropole	566 960	586 378	3,42%
- SMLCI	450 000	0	-100,00%
- SMLCI - Reversement excédent	0	808 315	

Les autres charges de gestion courante enregistrent une progression de 1,13% en 2025, soit + 0,53 M€, pour s'établir à 47,05 M€, contre 46,52 M€ en 2024. Les principales évolutions constatées sont énumérées ci-dessous :

- Dans un contexte économique national contraint et au regard de l'évolution de l'activité opérationnelle du **Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**, la contribution demandée à la Communauté urbaine au titre de l'année 2025 est en augmentation de 2,15%, pour atteindre 14,56 M€, soit une hausse de 0,30 M€.
- Le coût global du **traitement des ordures ménagères**, assuré notamment par le SYVEDAC et les autres syndicats, progresse de manière modérée (+1,91%), malgré l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2025 :
 - TGAP incinération : de 14 € à 15 € par tonne,
 - TGAP enfouissement : de 58 € à 65 € par tonne.
 Cette évolution est partiellement compensée par la baisse des tonnages incinérés, liée notamment à l'obligation de tri à la source des biodéchets mise en œuvre depuis le 1er janvier 2024. Les dépenses liées aux traitements des ordures ménagères s'établissent ainsi à 8,57 M€ en 2025, contre 8,41 M€ en 2024.
- Les crédits dédiés à **l'économie sociale et solidaire** sont en hausse, principalement en raison de :
 - l'augmentation du financement alloué à la plateforme mobilité (+ 68 k€ pour atteindre une réalisation de 85 k€ en 2025),
 - la progression des subventions versées aux associations (+ 70 k€), incluant notamment une subvention exceptionnelle en faveur de l'Entreprise à But d'Emploi ATIPIC.

- En 2025, la Communauté urbaine a repris la compétence exercée par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son bassin versant (SMLCI) au sein de son budget. Cette reprise s'est traduite notamment par la disparition de la participation financière de la Communauté urbaine au SMLCI. La Communauté urbaine a, par ailleurs, reversé au Département la moitié des excédents de fonctionnement du syndicat, soit un montant de 808 315,88 € selon les termes du procès-verbal de liquidation.

Les principales baisses constatées concernent :

- L'exercice 2024 avait été marqué par la prise en charge de **dépenses non récurrentes**. À ce titre, un montant de 0,23 M€ avait été versé dans le cadre d'un protocole transactionnel relatif à la construction du Palais des sports et d'un parking. Par ailleurs, la perte d'exploitation liée à la fermeture de la piste de l'aéroport avait également été prise en charge pour un montant de 0,24 M€. Ces dépenses, ponctuelles par nature, ne sont pas reconduites en 2025.
- Enfin, l'exercice 2024 intégrait le versement d'une subvention exceptionnelle au **GIP Millénaire**, pour un montant de 0,32 M€, qui n'a pas été reconduite en 2025.

1.5. LES CHARGES FINANCIÈRES

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
66 Frais financiers	5 566 609	5 018 716	-9,8%

Les charges financières enregistrent une baisse significative de 9,8% en 2025.

Cette évolution favorable s'explique principalement par la détente des taux d'intérêt des emprunts constatée au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, la charge de la dette récupérable, mise en place en 2017, diminue de 0,08 M€ sur un an.

Grâce à un niveau d'endettement maîtrisé, les frais financiers de la Communauté urbaine demeurent contenus et représentent environ 2,2% des dépenses réelles de fonctionnement, traduisant une situation financière saine.

1.6. LES CHARGES SPÉCIFIQUES ET LES PROVISIONS

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
67/68 Charges spécifiques et provisions	1 641 844	892 380	-45,6%

Les charges spécifiques et les provisions s'établissent à 0,89 M€ en 2025, contre 1,64 M€ en 2024, soit une diminution notable.

Cette baisse s'explique principalement par le fait que la provision constituée en 2024 dans le cadre du **contentieux** lié au laboratoire CRISMAT, pour un montant de 0,68 M€, n'a pas fait l'objet de réajustement en 2025.

Pour cette année, plusieurs mouvements viennent toutefois impacter le poste provision à la hausse :

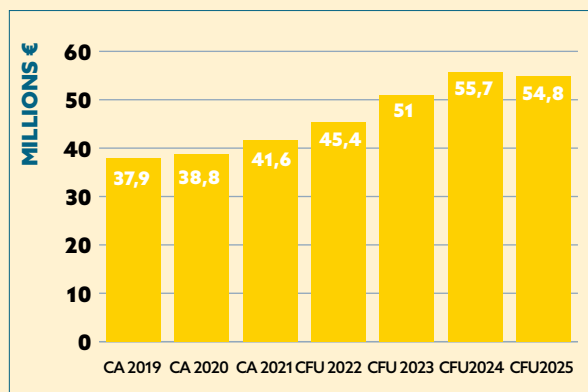
- la constitution d'une nouvelle **provision pour risques**, destinée à couvrir une éventuelle défaillance dans le paiement des loyers d'une entreprise placée en liquidation judiciaire, pour un montant total de 127 292 € ;
- la poursuite, pour la deuxième année consécutive, de la constitution d'une provision complémentaire relative aux **Comptes Épargne Temps (CET)**, à hauteur de 0,40 M€ ;
- des ajustements marginaux sur les dotations aux **provisions pour dépréciation des actifs**, pour un montant de 705,67 € en 2025.

Il convient également de mentionner l'inscription d'une provision de 0,30 M€, destinée à anticiper le déficit prévisionnel du budget annexe de la zone d'habitat d'Iles Plaine.

Il est rappelé que ces dépenses présentent un caractère par nature erratique, dans la mesure où elles traduisent des événements exceptionnels ou des mécanismes prudentiels (contentieux, risques financiers, provisions réglementaires) sans vocation à se reproduire de manière systématique d'un exercice à l'autre.

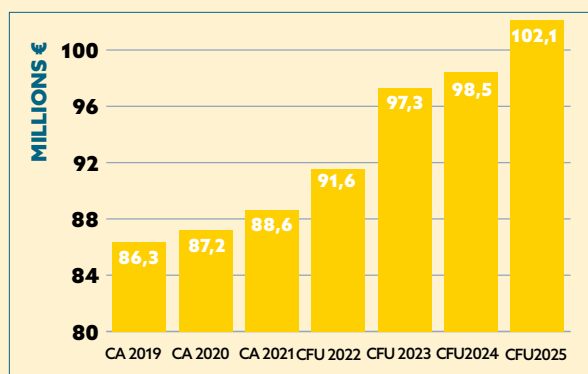
1.7. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Évolution des charges à caractère général



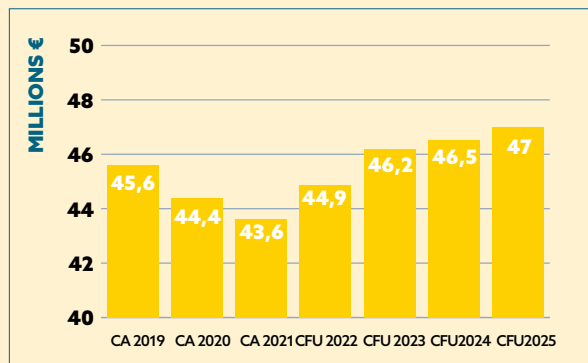
Les efforts pour contenir les dépenses ont permis une stabilisation des charges à caractère général entre 2019 et 2020. Toutefois, on peut observer le fort impact des surcoûts des marchés de collecte et des déchetteries à partir de 2021 mais aussi de l'inflation depuis 2022 auxquels s'ajoute le coût important des énergies en 2024. L'année 2025 marque une baisse des charges à caractères général en raison principalement de la baisse des dépenses d'énergie. L'année 2025 marque une baisse des charges à caractères général en raison principalement de la baisse des dépenses d'énergie.

Évolution des charges de personnel



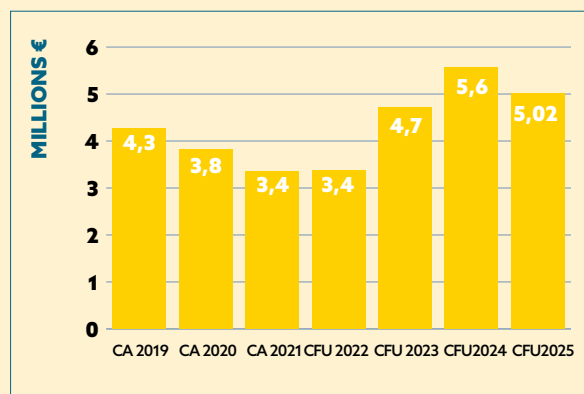
La progression constante de la masse salariale sur les années antérieures s'explique par les évolutions d'organisation, mais aussi par l'application des décisions gouvernementales, comme l'augmentation du point d'indice (valeur ou nombre) plus particulièrement entre 2022 et 2024. L'année 2025 marque notamment l'intégration de la première année de l'augmentation de trois points du taux de la cotisation de la CNRACL. La politique volontariste de la collectivité a par ailleurs permis la mise en place d'actions en faveur des agents (tickets restaurants, paiements des jours du compte épargne temps, RIFSEEP...).

Évolution des autres charges de gestion courante



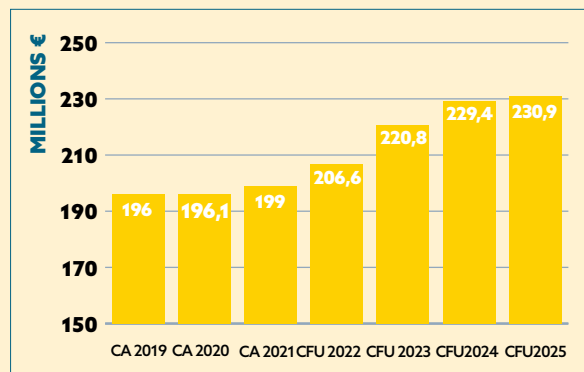
Sur la période 2019-2020, une baisse constante des charges de gestion courante a été observée en raison notamment de la reprise progressive de la compétence collecte des déchets, entraînant la diminution des participations aux divers syndicats. A compter de 2021, la participation au budget des transports a été fixée à 9,5 M€ au lieu de 11 M€ auparavant. La hausse constatée sur 2022 est due à l'intégration dans le budget des aides accordées par l'Etat à plusieurs communes de Caen la mer dans le cadre de l'aide à la relance de construction durable 2022, issue du Plan de relance gouvernemental. Ces aides ont été versées en recettes de fonctionnement à la Communauté Urbaine, à charge pour elle de les reverser aux communes concernées pour un total de 1,18 M€. L'augmentation de 2023 est notamment le reflet de la hausse du coût du traitement des ordures ménagères, du transfert des piscines de Carpiquet et Ouistreham et de l'indemnisation des commerçants de la rue du Vagueux. Pour 2024, le versement d'une subvention dans le cadre du Millénaire, l'indemnisation de l'exploitant de l'aéroport en raison de travaux et l'augmentation des coûts de la piscine de Carpiquet viennent impacter à la hausse les autres charges de gestion courante. Le montant inscrit au titre de l'année 2025 intègre l'augmentation liée à la contribution au SDIS, ainsi que la hausse continue du coût de traitement des ordures ménagères.

Évolution des charges financières



Grâce à une gestion optimisée et diversifiée de la dette, et des taux d'intérêts historiquement bas, la Communauté Urbaine a toujours réussi à maîtriser ses charges financières. La hausse de l'année 2024 se situe dans la continuité de 2023. La baisse des charges financières sur l'année 2025 est liée à la détente des taux d'intérêts intervenue.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Entre 2019 et 2021, les efforts de gestion ont permis de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement. A partir de 2022, la hausse des coûts notamment sur la compétence collecte des déchets ménagers, sur les énergies et sur la masse salariale, a conduit à une hausse significative des dépenses réelles de fonctionnement.

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à 273,21 M€ contre 271,03 M€ en 2024, représentant une augmentation globale de 0,8%.



©Grégory Forestier

OBJET	2024	2025	Évolution 2025/2024
013 - Atténuations de charges	1 310 600	1 269 386	-3,1%
70 - Produits des services	13 066 699	11 387 656	-12,8%
73 - Impôts et taxes	113 408 480	113 657 966	0,2%
731 - Impositions directes	91 237 447	92 847 448	1,8%
74 - Dotations, subventions et participations	48 339 588	47 719 302	-1,3%
75 - Autres produits de gestion courante	3 413 533	5 725 636	67,7%
76 - Produits financiers	40 472	65	-99,8%
77 - Produits spécifiques	218 170	535 843	145,6%
78 - Reprises sur provisions	0	63 698	-
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	271 034 989	273 206 999	0,8%

La dynamique des recettes de fonctionnement demeure contrainte en 2025, avec une progression limitée à +0,8%, après une hausse déjà modérée de +0,9% en 2024.

Dans le même temps, les dépenses courantes de fonctionnement augmentent de 1,3% en 2025, évolution contenue notamment grâce à

la baisse des dépenses d'énergie, sans laquelle la progression aurait été plus marquée.

Afin d'améliorer la lisibilité des recettes réelles de fonctionnement, les produits fiscaux ont été ventilés, dans les tableaux ci-après, par destination.

	CHAP.	OBJET	CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2025/2024
FISCALITÉ MÉNAGES	731	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS	2 680 989	1 772 150	-33,9 %
	731	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 578 167	3 688 875	3,1 %
	731	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	160 094	148 966	-7,0 %
	731	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFPNB	607 055	601 046	-1,0 %
	731	Taxe GEMAPI - TH/TFPB/TFPNB	2 022 383	2 023 423	0,1 %
	73	Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	38 348 655	38 451 633	0,3 %
	73	Ajustement fraction TVA TH	0	102 978	-
		Ss-total fiscalité ménages et fraction compensatoire THRP	47 397 343	46 789 071	-1,3%
FISCALITÉ PROFESSIONNELLE	731	Cotisation foncière des entreprises - CFE	28 576 761	30 017 537	5,0 %
	73	Fraction TVA - Fonds compensatoire CVAE	24 651 221	24 750 483	0,4 %
	73	Ajustement fraction TVA CVAE	0	63 907	-
	731	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 326 131	1 422 828	7,3 %
	731	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	6 995 202	6 663 609	-4,7 %
	731	Taxe GEMAPI - CFE	500 000	500 000	0,0 %
	731	Rôles supplémentaires	1 030 756	829 319	-19,5 %
		Ss-total fiscalité professionnelle et fraction compensatoire CVAE	63 080 071	64 247 683	1,9%
AUTRE PRODUIT FISCAL	73	Prélèvements sur les paris hippiques	135 693	129 638	-4,5 %
	731	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TiEOM)	41 054 709	42 374 565	3,2 %
	731	Taxe de séjour	2 705 200	2 710 641	0,2 %
	731	Taxe sur les infrastructures de transport de longue distance	0	94 489	-
		Ss-total autre fiscalité	43 895 602	45 309 333	3,2%
PÉRÉQUATION ET GARANTIE DE RESSOURCES	73	Fonds national de péréquation intercommunal et communal - FPIC	4 004 816	3 891 232	-2,8 %
	73	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0 %
	73	Attribution de compensation négative	34 984 647	34 984 647	0,0 %
		Ss-total péréquation / garantie de ressources	50 272 911	50 159 327	-0,2%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	74	DGF	30 471 480	30 347 513	-0,4 %
		<i>Dotation d'intercommunalité</i>	8 732 671	9 398 094	7,6 %
		<i>Dotation de compensation</i>	21 738 809	20 949 419	-3,6 %
	74	Allocations compensatrices	7 156 411	8 041 809	12,4 %
	74	Dotation générale de décentralisation - DGD	61 491	61 491	0,0 %
	74	Dotation de compensation de la réforme de la TP - DC RTP	5 762 780	4 185 667	-27,4 %
	74	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	176 903	79 724	-54,9 %
		Ss-total dotations de l'État et compensations de l'Etat	43 629 065	42 716 204	-2,1%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70	Produits des services, du domaine et des ventes	13 066 699	11 387 656	-12,8%
	74	FCTVA, subventions et participations	4 710 523	5 003 098	6,2%
	75	Autres produits de gestion courante	3 413 533	5 725 636	67,7%
	013	Atténuations de charges	1 310 600	1 269 386	-3,1%
	76	Produits financiers	40 472	65	-99,8%
	77	Produits spécifiques (hors cessions)	118 020	125 385	6,2%
	77	Cessions d'immobilisation	100 150	410 457	309,8%
	78	Reprises sur provisions	0	63 698	-
		Ss-total autres recettes de fonctionnement	22 759 996	23 985 381	5,4%
		Total recettes réelles de fonctionnement	271 034 989	273 206 999	0,8%

Les tableaux des sections suivantes détaillent les évolutions des principaux postes de recettes de fonctionnement et permettent de témoigner de l'évolution des agrégats financiers de la Communauté urbaine.

2.1. LA FISCALITÉ LOCALE ET LES FRACTIONS COMPENSATOIRES DE TVA

2.1.1. LA FISCALITÉ MÉNAGES ET LA FRACTION COMPENSATOIRE DE LA THRS

CHAP.	OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
731	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS	2 680 989	1 772 150	-33,9 %
731	Taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB	3 578 167	3 688 875	3,1 %
731	Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TFPNB	160 094	148 966	-7,0 %
731	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti - TAFPNB	607 055	601 046	-1,0 %
731	Taxe GEMAPI – TH/TFPB/TFPNB	2 022 383	2 023 423	0,1 %
73	Fraction TVA - Fonds compensatoire TH résidences principales	38 348 655	38 451 633	0,3 %
73	Ajustement fraction TVA TH	0	102 978	-
Ss-total fiscalité ménages et fraction compensatoire THRP		47 397 343	46 789 071	-1,3%

Les recettes liées à la fiscalité ménages et à la fraction compensatoire de la taxe d'habitation sur les résidences principales se sont élevées à 46,79 M€ en 2025 contre 47,40 M€ en 2024, soit une diminution de -1,3%.

Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Communauté urbaine Caen la mer a bénéficié d'un panier fiscal basé sur l'affectation d'une fraction de TVA. Cette quote-part de TVA correspond au montant du produit de taxe d'habitation perdu, équivalent au produit de TH sur les résidences principales calculé avec le taux de 2017, majoré du montant de l'allocation TH et de la moyenne des rôles supplémentaires de TH sur les 3 dernières années.

Perçue pour la première fois en 2021, la fraction de TVA a évolué jusqu'en 2024 comme cette imposition nationale, permettant une compensation des pertes de produits indexée sur l'évolution du produit net de TVA. Une actualisation du montant définitif versé aux collectivités a lieu au cours des premières semaines de l'exercice N+1, lorsque les montants réels de TVA nationale de l'année N sont connus.

La loi de finances pour 2025, en basant les modalités d'indexation de la fraction de TVA sur l'évolution constatée l'année précédente a supprimé le dynamisme de progression de la TVA pour l'année 2025, conduisant à une année blanche pour les collectivités.

Ainsi, la Communauté urbaine Caen la mer a perçu en 2025 un montant de **fraction de TVA en compensation de la suppression de la THRP** de 38,45M€, strictement identique à celui réalisé en 2024 soit 38,35M€, auquel il convient d'ajouter 0,1M€ correspondant à l'ajustement de la fraction de TVA au titre de l'année 2024, constatée au CFU 2025.

Au cours de l'année 2025, la Communauté urbaine a reconduit les taux d'imposition votés l'année passée, soit 0,958% pour **la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** et 3,81% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). S'agissant du taux de **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)**, la loi de finances pour 2020 avait gelé ce taux au niveau de celui de 2019, jusqu'en 2022 inclus. Depuis 2023, la Communauté urbaine qui a retrouvé

son pouvoir de taux en matière de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), a décidé de reconduire à l'identique le taux appliqué en 2019, soit 8,72%.

Le produit de la taxe d'habitation, ne portant désormais que sur les résidences secondaires, a baissé de -33,9% en 2025 pour s'établir à 1,77 M€ (contre 2,68 M€ en 2024). Cette diminution s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, la mise en place en 2023 de l'application GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) par les services de l'Etat et l'obligation faite à l'ensemble des propriétaires de déclarer uniquement par voie dématérialisée l'occupation de tous leurs locaux d'habitation, ont parfois abouti à l'émission d'avis erronés due le plus souvent à un basculement automatique des locaux non déclarés comme résidence principale, en résidence secondaire. Une première vague de régularisation à la baisse a été opérée en 2024 qui s'est prolongée sur l'année 2025. D'autre part, un nouveau dispositif issu de la loi de finances 2025, vise à recentrer l'assiette de la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires, en excluant les locaux à usage exclusivement professionnel et en exonérant plus largement certains locaux tels que ceux destinés à l'hébergement d'urgence. En compensation, la Communauté urbaine perçoit une allocation au titre du « recentrage » de la THRS, dont le montant est gelé au niveau de la perte constatée en 2025, soit 294 k€.

Le produit de la TFPB augmente de +3,1%, sous l'effet de la revalorisation des bases des locaux d'habitation basée sur l'inflation. Les produits de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TAFPNB), quant à eux, sont en baisse respectivement de -7% et de -1%.

Enfin, la Communauté urbaine Caen la mer a perçu pour la 3^e année consécutive en 2025, le produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Ce produit est réparti par la DGFIP proportionnellement entre les 4 taxes locales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises). Le produit additionnel de la taxe GEMAPI porté par la fiscalité ménages s'élève à un montant de 2,02 M€ en 2025, montant stable par rapport à 2024.

2.1.2. LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA FRACTION COMPENSATOIRE DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

CHAP.	OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
731	Cotisation foncière des entreprises - CFE	28 576 761	30 017 537	5,0 %
73	Fraction TVA - Fonds compensatoire CVAE	24 651 221	24 750 483	0,4 %
73	Ajustement fraction TVA CVAE	0	63 907	-
731	Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux - IFER	1 326 131	1 422 828	7,3 %
731	Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM	6 995 202	6 663 609	-4,7 %
731	Taxe GEMAPI - CFE	500 000	500 000	0,0 %
731	Rôles supplémentaires	1 030 756	829 319	-19,5 %
Ss-total fiscalité professionnelle et fraction compensatoire CVAE		63 080 071	64 247 683	1,9%

Les recettes liées à la fiscalité professionnelle et à la fraction compensatoire de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ont été enregistrées pour un montant de **64,25 M€**, en augmentation de **+1,9%**.

La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) est en progression de +5% en 2025 par rapport à 2024.

Le taux voté de CFE, soit 25,71%, s'applique de manière uniforme sur tout le territoire de Caen la mer.

Alors que sa disparition s'opère progressivement pour les entreprises depuis 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a totalement été supprimée pour les collectivités depuis cette même année, le produit de CVAE restant affecté au budget de l'Etat. En contrepartie, les collectivités se sont vues affecter une quote-part du produit net de TVA à partir de 2023.

De ce fait, depuis 2023, la Communauté urbaine est compensée de la perte du produit de CVAE sur la base d'une fraction de TVA scindée en 2 parts :

- Une première part fixe correspondant à la moyenne quadriennale des recettes perçues (ou qu'elle aurait dû percevoir) en 2020, 2021, 2022 et 2023, soit 23,81 M€ ;

- Une seconde part, basée sur la croissance du produit de TVA affecté à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, soit 0,94 M€ pour 2025.

Ainsi, pour la Communauté urbaine Caen la mer, la fraction de TVA perçue au titre de la compensation de la suppression de la CVAE s'élève à 24,75 M€ en 2025, soit un montant quasi-identique à celui de 2024. Et, à l'identique de la fraction de TVA perçue en compensation de la THRP

(cf supra), il convient d'ajouter à ce montant l'ajustement de la fraction de TVA en compensation de la CVAE au titre de l'année 2024, constatée au CFU 2025, s'élevant à 64 k€.

Les IFER (Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux) ont été perçues pour un montant de 1,4 M€ en 2025, en progression de +7,3% par rapport à 2024, grâce notamment aux IFER sur les stations radioélectriques. A noter que sur les 16 composantes des IFER, la Communauté urbaine perçoit 91% de son produit au titre des IFER sur les transformateurs électriques et sur les stations radioélectriques.

La TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales) passe de 7 M€ à 6,7 M€ enregistrant ainsi une diminution de - 4,7%. Cette baisse s'explique à la fois par un périmètre de redevable qui évolue entre les nouveaux établissements et les sortants (transfert ou fermeture d'établissement), par une variation des éléments déclarés (chiffre d'affaires, superficie...) et enfin par des régularisations sur années antérieures, suite à des contrôles fiscaux.

Le produit de la taxe GEMAPI, portant sur la fiscalité professionnelle, s'élève à 0,5 M€ pour l'année 2025, montant identique par rapport à 2024.

A noter enfin que le produit issu des rôles supplémentaires liés principalement à la fiscalité professionnelle est en baisse de 19,5% en 2025. Cette évolution s'explique essentiellement par une baisse des rôles supplémentaires de CFE (de 0,9 M€ en 2024 à 0,7 M€ en 2025). Pour rappel, les rôles supplémentaires concernent les impositions des années antérieures et sont émis à la suite des contrôles fiscaux et rectifications effectués par les services de la DGFIP.

2.1.3. LES AUTRES PRODUITS FISCAUX

CHAP.	OBJET	2024	2025	Evolution2025/2024
73	Prélèvements sur les paris hippiques	135 693	129 638	-4,5%
731	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM (y compris part incitative - TiEOM)	41 054 709	42 374 565	3,2%
731	Taxe de séjour	2 705 200	2 710 641	0,2%
731	Taxe sur les infrastructures de transport de longue distance	0	94 489	
Ss-total autre fiscalité		43 895 602	45 309 333	3,2%

La recette liée aux prélèvements sur les paris hippiques baisse de 4,5% en 2025. Pour rappel, depuis 2020, le montant du produit des prélèvements sur les sommes engagées par les parieurs sur les courses hippiques bénéficie pour moitié aux EPCI à fiscalité propre et pour moitié aux communes sur le territoire desquels les hippodromes sont ouverts au public.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été enregistrée pour 42,37 M€, soit une progression de 3,2%. Cette hausse résulte uniquement de la croissance des bases d'imposition, la pression fiscale étant constante entre 2024 et 2025. Pour rappel, des taux différenciés s'appliquent sur le territoire de Caen la mer en fonction du niveau de service rendu (collecte ou non des déchets verts en porte à porte) et sur la zone concernée par l'expérimentation de la taxe incitative mise en place par la Communauté urbaine en 2020 (communes de l'ex-SIDOM de Creully).

La taxe de séjour, perçue par la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2018, a été enregistrée pour 2,71 M€ soit un montant quasi identique par rapport à l'année précédente.

La taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) est une nouvelle taxe créée par la loi de finances pour 2024. Elle est due par certaines entreprises (sous conditions de revenu annuel et de rentabilité) exploitant des infrastructures de transport de personnes ou de marchandises sur de longues distances, via des moyens routiers, aériens, maritimes ou ferroviaires. Une partie du produit est redistribuée aux EPCI à fiscalité propre, proportionnellement à la longueur de la voirie qu'ils gèrent. Perçue pour la première année par la Communauté urbaine, cette taxe s'élève à 94k€ en 2025.



©Patrick Chauvel

2.2. LES DOTATIONS, PÉRÉQUATIONS ET GARANTIE DE RESSOURCE

2.2.1 LES RECETTES LIÉES À LA PÉRÉQUATION ET À LA GARANTIE DE RESSOURCES

CHAP.	OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
73	Fonds national de péréquation intercommunal et communal - FPIC	4 004 816	3 891 232	-2,8 %
73	Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR	11 283 448	11 283 448	0,0 %
73	Attribution de compensation négative	34 984 647	34 984 647	0,0 %
Ss-total péréquation / garantie de ressources		50 272 911	50 159 327	-0,2%

Les recettes liées à la péréquation et à la garantie des ressources se sont établies à 50,16 M€ en 2025, contre 50,27 M€ en 2024, soit une quasi stabilité entre les deux années.

L'attribution au titre du **FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)** a enregistré une baisse de -2,8% entre 2024 et 2025, passant de 4 M€ à 3,89 M€.

Le FPIC est un fonds de redistribution des ressources des collectivités, créé en 2012 afin de réduire les écarts de richesse entre territoires communaux et intercommunaux.

Depuis l'origine de ce fonds, la répartition sur le territoire de Caen la mer entre la Communauté urbaine et les communes membres se fait selon la règle de droit commun c'est à dire en fonction du niveau du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de Caen la mer. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la fiscalité levée par la Communauté urbaine, hors dépenses de transfert, sur la fiscalité totale levée sur le territoire (communes et CU).

On observe une baisse de l'ordre de 0,2 point du CIF entre 2024 (56,90%) et 2025 (56,73%). Cette situation observée au cours des deux dernières

années, reflète une perte de dynamisme de la fiscalité professionnelle perçue par Caen la mer au regard de la fiscalité ménage levée par les communes.

Ainsi pour l'année 2025, la légère diminution de l'enveloppe allouée à l'ensemble intercommunal (Communauté urbaine et communes membres) combinée à la fois à un tassement du CIF, à une stabilité des données nationales et au maintien de la répartition de droit commun, permettent d'expliquer la baisse de 2,8% du montant affecté à Caen la mer.

Par ailleurs, depuis 2022, la Communauté urbaine Caen la mer est sortie de l'éligibilité au prélèvement du FPIC.

Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) réé en 2010 pour compenser la suppression de la taxe professionnelle est figé depuis 2013 et représente un montant de 11,3 M€.

L'attribution de compensation négative de 35 M€ versée par les communes membres concernées (soit 30 communes sur les 48 que composent la Communauté urbaine) est stable entre 2024 et 2025. En effet, aucun transfert de charges n'a eu lieu en 2025 entre la Communauté urbaine et les communes membres.



2.2.2. LES DOTATIONS ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE L'ÉTAT

CHAP.	OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
74	DGF	30 471 480	30 347 513	-0,4 %
	<i>Dotation d'intercommunalité</i>	8 732 671	9 398 094	7,6 %
	<i>Dotation de compensation</i>	21 738 809	20 949 419	-3,6 %
74	Allocations compensatrices	7 156 411	8 041 809	12,4 %
74	Dotation générale de décentralisation - DGD	61 491	61 491	0,0 %
74	Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	5 762 780	4 185 667	-27,4 %
74	Fonds départemental de péréquation de la TP - FDPTP	176 903	79 724	-54,9 %
Ss-total dotations de l'Etat		43 629 065	42 716 204	-2,1%

Les recettes liées aux dotations et compensations versées en 2025 par l'État et le département du Calvados sont en baisse par rapport à 2024, soit -2,1%.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), composée de la dotation d'intercommunalité – composante péréquatrice – et de la dotation de compensation, diminue très légèrement de -0,4%.

La dotation d'intercommunalité a été enregistrée pour un montant de 9,40 M€ en 2025, contre 8,73 M€ en 2024, soit une hausse de +7,6%. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la population au sens DGF, avec 2 641 habitants supplémentaires entre 2024 et 2025.

La dotation de compensation qui reprend pour l'essentiel l'ancienne compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle, s'établit à 20,9 M€, en baisse de -3,6% par rapport à 2024. Cette baisse correspond au prélèvement qui a été opéré au niveau national sur cette part devenue variable d'ajustement de la DGF depuis 2012, afin de financer au niveau national la hausse de la péréquation verticale (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) ainsi que la garantie de dotation d'intercommunalité des EPCI les moins aisés. A titre d'information, sur le territoire de Caen la mer, le prélèvement annuel sur la dotation de compensation durant la période 2012-2025, représente un montant cumulé de l'ordre de 5,2 M€.

Les allocations compensatrices, versées par l'État à la Communauté urbaine en contrepartie des allègements fiscaux décidés par le législateur, enregistrent une progression de + 12,4% entre 2024 et 2025.

Cette hausse provient des allocations compensatrices en matière de CFE concernant la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels, alors que les autres allocations en matière de taxes foncières restent globalement stables entre 2024 et 2025.

En effet, ces dernières étant sorties du périmètre des variables d'ajustement depuis 2018, elles ne subiront plus de minoration supplémentaire.

La progression des allocations compensatrice est due également, dans une moindre mesure, à la mise en place en 2025 d'une compensation de 0,29 M€ dont le montant est gelé, relative au « recentrage » de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les locaux à usage d'habitation et ceux mixtes faisant simultanément l'objet d'un usage professionnel et d'habitation.

La dotation générale de décentralisation (DGD), versée au titre des aéroports transférés, reste stable sur l'année 2025, soit 61 k€.

La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) est en baisse de -27,4% par rapport à 2024. En effet, depuis 2024, celle-ci a été de nouveau intégrée dans les variables d'ajustement de la DGF. Avec un prélèvement de -1,58M€, l'effort demandé en 2025 est donc près de 20 fois plus élevé que celui réalisé l'an dernier. Cette ponction s'effectuant au prorata des recettes réelles de fonctionnement, le montant perçu au titre de la DCRTP s'élève à 4,2 M€ pour l'année 2025.

Le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle), alimenté par un prélèvement sur les recettes de l'Etat, est réparti par le conseil départemental du Calvados à partir de critères qu'il définit à cet effet, entre les EPCI et communes défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou par l'importance de leurs charges. Depuis 2024, le FDPTP perçu par la Communauté urbaine est en baisse du fait de la réintroduction pour le bloc communal, de l'enveloppe nationale de ce fonds, dans le périmètre des variables d'ajustement de la DGF. En effet, pour l'année 2025, celui-ci diminue de -54,9 %, passant de 177 k€ à 80 k€ entre 2024 et 2025.

2.3. LES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	OBJET	2024	2025	Ev°2025/2024
70	Produits des services, du domaine et des ventes	13 066 699	11 387 656	-12,8%
74	FCTVA, subventions et participations	4 710 523	5 003 098	6,2%
75	Autres produits de gestion courante	3 413 533	5 725 636	67,7%
013	Atténuations de charges	1 310 600	1 269 386	-3,1%
76	Produits financiers	40 472	65	-99,8%
77	Produits spécifiques (hors cessions)	118 020	125 385	6,2%
77	Cessions d'immobilisation	100 150	410 457	309,8%
78	Reprises sur provisions	0	63 698	-
Ss-total autres recettes de fonctionnement		22 759 996	23 985 381	5,4%

Les produits des services, du domaine et des ventes (chapitre 70) s'inscrivent en baisse de 12,8 % entre 2024 et 2025, soit une diminution de 1,68 M€.

Cette évolution résulte principalement de modifications du périmètre comptable ainsi que de la présence d'éléments non reconductibles :

- Dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour **la gestion des parcs de stationnement en ouvrage et en enclos**, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, les recettes correspondantes sont désormais retracées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ». À périmètre constant, ce changement de ventilation comptable entraîne une baisse apparente d'environ 1,1 M€ des recettes inscrites au chapitre 70 entre 2024 et 2025.
- **Les redevances d'occupation des réseaux souterrains** s'établissent à 0,22 M€ en 2025, en diminution de près de 0,45 M€ par rapport à 2024. Cette baisse s'explique par la perception, en 2024, de rappels portant sur des exercices antérieurs, qui ne sont pas reproduits en 2025.
- Les remboursements liés aux **misés à disposition de personnel à l'Esam Caen/Cherbourg** sont en recul en 2025 (-0,18 M€), à la suite d'une réorganisation ayant conduit à des recrutements directs par l'établissement, en substitution des mises à disposition. Le montant de la réalisation 2025 s'élève à 0,20 M€.
- Une réaffectation comptable **des remboursements de charges liés au développement économique**, initialement imputés au chapitre 70, vers le chapitre 75 a été opérée en 2025, pour un impact de -0,20 M€.

Certaines recettes progressent au sein du chapitre 70 :

- **Le forfait post-stationnement** connaît une nette progression, passant de 0,83 M€ en 2024 à 1,18 M€ en 2025.
- **Les redevances des services à caractère culturel et sportif** atteignent 2,72 M€ en 2025, contre 2,51 M€ en 2024. Cette évolution s'explique principalement par une amélioration des recettes des piscines qui passent de 1,63 M€ à 1,79 M€.
- À noter également l'encaissement de **certificats d'économies d'énergie**, pour un montant de 0,15 M€ en 2025.

Les autres produits des services, du domaine et des ventes n'enregistrent pas de variations significatives.

Les subventions et participations (chap. 74) versées par les tiers progressent de 6,2% en 2025, pour s'établir à 5,00 M€, contre 4,71 M€ en 2024.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation **du reversement du tri¹**, qui atteint 1,74 M€ en 2025, contre 1,18 M€ en 2024, en lien avec la revalorisation des coûts de reprise des matériaux intervenue en 2024. Il est toutefois à noter une baisse de la subvention liée au plan de lutte contre les déchets abandonnés, de l'ordre de 0,22 M€.

Les autres produits de gestion courante (chap. 75) enregistrent une hausse très marquée de 67,7%, soit +2,3 M€ entre 2024 et 2025.

Cette évolution s'explique principalement par des transferts de recettes entre chapitres :

- Dans le cadre de la DSP relative à la **gestion des parcs de stationnement**, les redevances perçues au titre de l'année 2025, désormais inscrites au chapitre 75, s'élèvent à 1,71 M€.
- La réaffectation des **remboursements de charges** liés aux locations de la direction du développement économique vers le chapitre 75 conduit à une progression des revenus des immeubles à vocation économique, qui atteignent 2,50 M€ en 2025, contre 2,11 M€ en 2024.

À l'inverse, une baisse des **indemnités d'assurances** est constatée : celles-ci passent de 0,46 M€ en 2024 à 0,10 M€ en 2025, l'exercice 2024 ayant été marqué par des encaissements exceptionnels liés au contentieux du Stade Nautique.

Dans le cadre de la dissolution du SMLCI, le Département a procédé au remboursement de l'emprunt en cours du SMLCI, repris par la Communauté urbaine, pour un montant de 740 692 €. Ce remboursement est étalé sur deux exercices (2025 et 2026) et partiellement compensé par une dépense d'investissement correspondante.

Il est également rappelé qu'en 2024, la Communauté urbaine avait perçu un excédent financier de concession, lié à la clôture de la concession de la **ZAC du Clos Neuf à Démouville**, pour un montant de 0,21 M€, recette non reconduite en 2025.

Les autres produits du chapitre 75 sont par nature volatils et n'enregistrent pas d'évolutions significatives.

Les **atténuations de charges** (chap. 013) s'élèvent à 1,27 M€ en 2025, contre 1,31 M€ en 2024.

Elles correspondent :

- pour 0,75 M€, aux remboursements sur rémunérations et charges sociales des personnels de la Communauté urbaine, ainsi qu'à la part restauration des agents adhérents ;
- pour 0,52 M€, aux écritures comptables liées aux variations de stocks, qui impactent ce chapitre.

Ces recettes, par nature erratiques, demeurent globalement stables d'un exercice à l'autre.

Les produits spécifiques (chap. 77) ne concernent plus, en 2025, que des mandats annulés sur exercices antérieurs, traduisant l'absence d'événements exceptionnels majeurs sur l'exercice, ainsi que des produits de cession d'immobilisations (compte 775). Le montant des cessions d'immobilisations s'élève à 0,41 M€ en 2025, dont 0,26 M€ au titre des cessions de véhicules et 0,15 M€ correspondant à des ventes de terrains.

Le montant des **reprises de provisions** (chap. 78) s'élève à 64 k€ en 2025. Il correspond principalement à une reprise de 60 k€ liée à un litige consécutif à une cession d'immeuble situé place de la République (délibération n° C-2025-06-26/14).

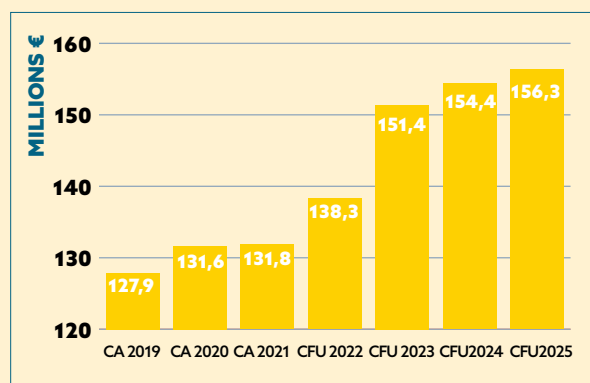


©Patrick Chauvel

¹ Dans le cadre du traitement des déchets ménagers issus de la collecte sélective des emballages, le SYVEDAC assure la prise en charge des dépenses afférentes aux opérations de transfert, de transport, de tri ainsi que les actions de communication. En contrepartie, le SYVEDAC perçoit des soutiens financiers (relatifs aux filières des emballages, papiers...), ainsi que des recettes issues de la reprise et du recyclage des matériaux. Le solde de cette activité est ensuite réparti entre les membres selon des modalités définies.

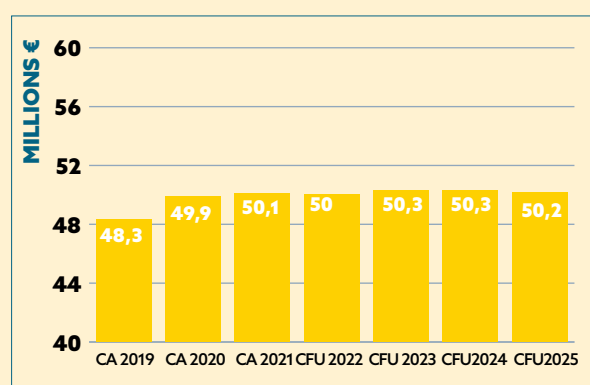
2.4. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Évolution de la fiscalité directe



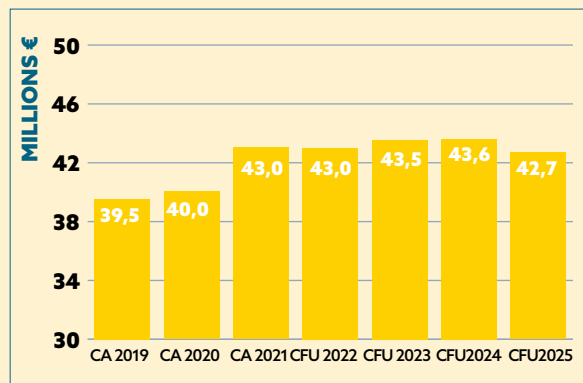
La fiscalité locale, comprenant la fiscalité ménages, la fiscalité professionnelle ainsi que les autres produits fiscaux, est en hausse sur la période 2019-2025. La hausse constatée sur 2020 s'explique principalement par la forte augmentation de la fiscalité professionnelle dont la TASCOT. Depuis 2021, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une fraction de TVA est versée à la collectivité. Il s'agit d'une compensation relativement dynamique des produits remplacés, d'où une augmentation notable de la fiscalité entre 2022 et 2024. Depuis 2023, la Communauté urbaine a instauré la taxe GEMAPI. Sur cette même année, le coefficient de revalorisation des bases indexé sur l'inflation s'est élevé à 7,1%. En 2024, le coefficient était de 3,9% et la Communauté urbaine a profité également d'une hausse des rôles supplémentaires de CFE suite à des contrôles fiscaux et rectifications effectués par les services de la DGFIP. En 2025, l'augmentation est due à la progression des bases de CFE, de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Évolution de la péréquation



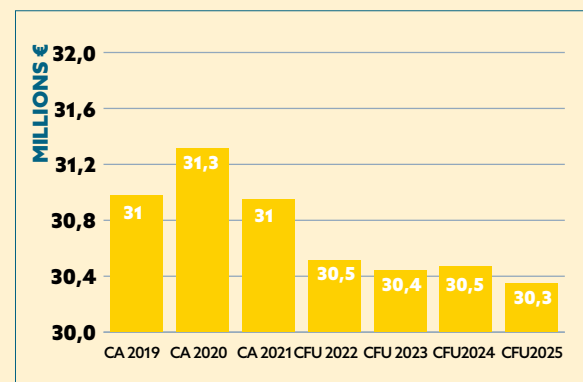
Si les recettes de péréquation (hors attribution de compensation) sont stables sur les 4 dernières années, leur montant a globalement augmenté depuis 2019. L'augmentation constatée entre 2019 et 2020 provient de l'ajustement de l'AC négative (prise en compte de l'augmentation des droits de tirage). La légère hausse entre 2022 et 2023 est dû à l'ajustement de l'AC suite à de nouveaux transferts de charge intervenus en 2023. Depuis 2023, les recettes liées à la péréquation sont en très légère baisse suite à un fléchissement du montant attribué à Caen la mer au titre du FPIC.

Évolution des dotations et allocations compensatrices de l'État



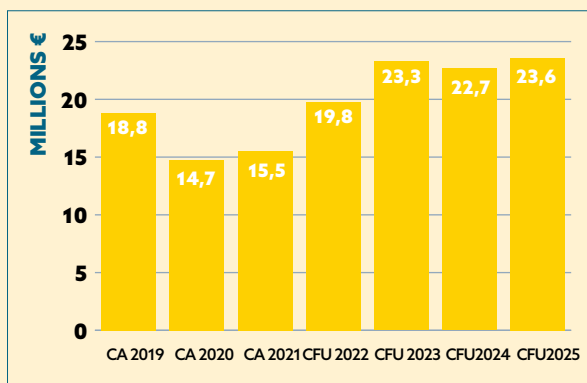
Si entre 2019 et 2020, les dotations et allocations de l'Etat sont en légère augmentation, celles-ci enregistrent une forte croissance entre 2020 et 2021. Cette hausse provient de nouvelles allocations de CFE et de TF (5,2 M€) en compensation de la perte de ressources fiscales liée à la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. A contrario, l'allocation compensatrice de TH (2 M€) disparaît en 2021 pour être englobée dans le calcul de la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de la TH. Ainsi, après correction des effets de périmètre liés aux réformes fiscales, on constate finalement une relative stabilité de ce poste entre 2020 et 2022. En 2023, l'augmentation des allocations compensatrices en matière de CFE concernant les locaux industriels a entraîné une hausse de ces recettes. En 2025, ces recettes subissent une baisse due à l'écroulement des variables d'ajustement (DCRTP et FDPTP) décidé par la loi de finances.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



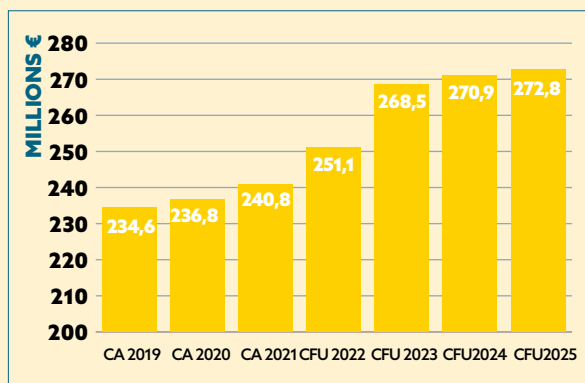
La dotation globale de fonctionnement enregistre une légère hausse (de l'ordre de 1% par an) entre 2019 et 2020 suite à la prise en compte du coefficient d'intégration fiscale (CIF) lors de la réforme de la dotation d'intercommunalité ainsi qu'à l'augmentation de la population DGF. La baisse constatée depuis 2021 correspond au prélèvement opéré au niveau national sur la part dotation de compensation, devenue variable d'ajustement de la DGF depuis 2012. A partir de 2022, la DGF affiche une quasi stabilité, la hausse annuelle de la dotation d'intercommunalité due à la croissance de la population, venant dans l'ensemble corriger la ponction réalisée sur la dotation de compensation.

Évolution des autres recettes de fonctionnement (hors cessions)



Les autres recettes concernent principalement les produits des services et les loyers du développement économique. La crise sanitaire a eu un fort impact sur ces recettes (fermeture des établissements notamment) et se répercute sur les années 2020 et 2021. Le résultat 2023 intégrant des éléments ponctuels (reversement swap ARENH de 0,95 M€, reversement pour la valorisation des matières (+1,39 M€) par rapport à 2022...), la baisse constatée entre 2023 et 2024 provient essentiellement de ces encaissements exceptionnels sur 2023. L'augmentation de 2025 s'explique notamment par les écritures liées à la disparition du SMLCI, le Département ayant procédé au remboursement de l'emprunt en cours repris par la Communauté Urbaine (atténué par une dépense d'investissement de la moitié, le Département remboursant la collectivité sur deux exercices 2025 et 2026) pour un montant de 740 692 €.

Évolution des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)



Les évolutions globales des recettes de fonctionnement sont liées à l'ensemble des évolutions des recettes dont les explications sont données ci-dessus en fonction de la nature des recettes.



© Patrick Chauvel

V. L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT 2025



©Patrick Chauvel

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement peuvent être très variables d'un exercice à l'autre selon l'état d'avancement des chantiers ou bien si plusieurs chantiers se trouvent simultanément en phase d'achèvement ou de lancement.

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	73 871 784	61 781 883	-16,4%
Autorisation de programme	64 298 256	52 968 190	-17,6%
<i>Dont - Enveloppes de secteur</i>	26 762 228	23 825 492	-11,0%
- Aéroport (études, modernisation et mise aux normes)	6 642 856	251 827	-96,2%
- Schéma cyclable + fonds concours + boucles	5 213 676	3 796 305	-27,2%
- Collecte-Acquisitions matériels	2 746 315	2 920 415	6,3%
- ZA voiries + Restructuration + Requalification + Martray	3 086 919	1 616 600	-47,6%
- Palais des sports	1 957 684	380 794	-80,5%
- Gros matériels	1 698 814	2 689 201	58,3%
- Pont de Colombelles	1 500 000	750 000	-50,0%
- Entretien du patrimoine bâti	1 346 136	1 615 160	20,0%
- Administration numérique	1 148 960	1 492 832	29,9%
- PLH	1 138 957	2 235 423	96,3%
- Construction des déchetteries	1 113 287	1 207 672	8,5%
- Transition énergétique	1 072 983	409 405	-61,8%
- Boulevard des pépinières	1 055 020	555 280	-47,4%
- Réhabilitation équipements sportifs	789 069	156 451	-80,2%
- Travaux épis et digues	775 012	93 390	-87,9%
- Patrimoine économique	751 443	372 290	-50,5%
- Plan local d'Urbanisme	510 334	521 655	2,2%
- Maison des chercheurs	500 000	1 000 000	100,0%
- Parc Général - Equipements et matériels	462 506	494 409	6,9%
- Pluvial et GEMAPI	442 182	917 084	107,4%
- Sports - Equipements établissements	399 543	378 652	-5,2%
- Desserte portuaire	343 051	1 961 090	471,7%
Études, logiciels...	63 284	85 732	35,5%
Acquisitions matériels ou immobilières	2 539 787	2 760 171	8,7%
Travaux	16 299	1 536 000	9323,6%
Subventions d'équipement	6 954 157	4 431 789	-36,3%
DEPENSES FINANCIERES	50 185 070	37 953 929	-24,4%
Dotations, fonds divers et réserves	3 098 678	1 401 340	-54,8%
Subventions d'investissement	13 855 779	86 070	-99,4%
Remboursement en capital de la dette	25 356 490	25 619 643	1,0%
<i>dont dette récupérable</i>	3 004 731	2 629 140	-12,5%
<i>dont mise en réserve emprunts obligatoires</i>	3 678 571	3 678 571	0,0%
<i>dont remboursement en capital sur les RAT</i>	290 125	1 080 246	272,3%
Contribution Forfaitaire d'Investissement Piscine Ouistreham	195 673	195 673	0,0%
Autres dépenses financières	7 678 450	10 651 202	38,7%
DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS	843 975	860 620	2,0%
Opérations pour compte de tiers	843 975	860 620	2,0%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	124 900 829	100 596 431	-19,5%

En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à 100,60 M€ (124,90 M€ en 2024), soit une diminution de 19,5%.

1.1. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les dépenses d'équipement se décomposent comme suit : à 2024, soit une diminution de 11,33 M€.

• **Les autorisations de programme** (52,97 M€).

Le montant des autorisations de programme sur l'exercice 2025 est en baisse de 17,6% par rapport

Les projets sont gérés dans les opérations d'équipement détaillées dans le tableau ci-dessous :

OBJET	2024	2025	Évolution 2025/2024
Autorisations de programme (hors immobilisations financières)	64 298 256	52 968 190	-17,6%
Enveloppes de secteurs	26 762 228	23 825 492	-11,0%
Pistes cyclables schéma	4 990 779	3 789 162	-24,1%
Collecte-Acquisitions matériels	2 746 315	2 920 415	6,3%
Gros matériels	1 698 814	2 689 201	58,3%
PLH	1 113 957	2 232 423	100,4%
Desserte portuaire	343 051	1 961 090	471,7%
Entretien du patrimoine bâti	1 346 136	1 615 160	20,0%
Administration numérique	1 148 960	1 492 832	29,9%
ZA voiries	2 064 241	1 336 212	-35,3%
Construction des déchetteries	1 113 287	1 207 672	8,5%
Maison des chercheurs	500 000	1 000 000	100,0%
Pluvial et GEMAPI	442 182	917 084	107,4%
Pont de Colombelles	1 500 000	750 000	-50,0%
Boulevard des pépinières	1 055 020	555 280	-47,4%
PLU	510 334	521 655	2,2%
Schéma directeur locaux espaces publics	235 670	498 155	111,4%
Parc Général - Equipements et matériels	462 506	494 409	6,9%
Transition énergétique	1 072 983	409 405	-61,8%
Ornavik	0	400 000	-
Palais des sports	1 957 684	380 794	-80,5%
Sports - Equipements établissements	399 543	378 652	-5,2%
Patrimoine économique	751 443	372 290	-50,5%
Signalisation lumineuse	265 028	356 417	34,5%
Secteurs - Acquisition petits matériels	292 912	319 262	9,0%
Culture - Equipements établissements	288 746	309 000	7,0%
Reconstruction aérogare	147 996	291 650	97,1%
Restructuration des ZA	682 963	280 388	-58,9%
Ouvrages d'art	10 403	187 911	1706,3%
PAVE	85 965	187 211	117,8%
Réhabilitation équipements sportifs	789 069	156 451	-80,2%
ENSI 3	209 237	156 129	-25,4%
Aides aux entreprises	249 605	153 314	-38,6%
Aéroport Caen Carpiquet	335 002	147 293	-56,0%
Nouveau schéma Départemental GDV	54 459	138 148	153,7%
Aéroport mise aux normes	6 293 153	104 534	-98,3%
Travaux épis et digues	775 012	93 390	-87,9%
Administration générale - Equipements et matériels	84 912	85 024	0,1%
CRR Théâtre - Bâtiment Langlois	22 648	56 237	148,3%
Infrastructures - Etudes	19 047	47 592	149,9%
Etudes DMO	40 383	41 713	3,3%
Théâtre Champs exquis	0	27 756	-
Gestion terrains GDV - Habitat	49 887	27 214	-45,4%
Lecture publique - Développement réseau	41 864	21 110	-49,6%
ENEDIS	264 877	19 520	-92,6%
Boucles cyclo-pédestres	222 896	7 143	-96,8%
Aide immobilière aux entreprises	0	3 207	-
PLH - Accession sociale	4 000	3 000	-25,0%
MEP Travaux	139 517	194	-99,9%
Réaménagement ZA anciennes CC	148 615	0	-100,0%
Requalification signalisation ZA	131 892	0	-100,0%
CRR - Réhabilitation	113 471	0	-100,0%
Locaux archives	82 981	0	-100,0%
Aménagement études	62 233	0	-100,0%
Aires d'accueil camping-cars	60 598	0	-100,0%
Requalification ZA du Martray	31 738	0	-100,0%
Rénovation Lacs ZA CITIS	27 472	0	-100,0%
Boulevard industriel	15 637	0	-100,0%
Aéroport études	14 701	0	-100,0%
PLH - Réhabilitation thermique	11 000	0	-100,0%
PLH - LLS	10 000	0	-100,0%
Echangeur Lion sur Mer	2 759	0	-100,0%
Cimetières	447	0	-100,0%



- **Études et logiciels** (chap.20) (0,09 M€ en 2025 quasi identique à 2024). Ce chapitre budgétaire comprend exclusivement des frais d'études pour 85,73 k€. Les principales études concernent le Millénaire pour 41,07 k€ ainsi que la prévention des risques relatives aux systèmes d'endiguement pour 36 k€.

- **Acquisitions de matériels ou immobilières** (chap. 21) (2,76 M€ en 2025 contre 2,53 M€ en 2024) Ce chapitre budgétaire regroupe des dépenses d'investissement pour un montant global de 2,76 M€, principalement consacrées aux opérations foncières et à la valorisation du patrimoine.

Il comprend notamment :

- 1,36 M€ destinés à l'acquisition de terrains dans le cadre des projets fonciers de la Communauté urbaine ;
- 0,60 M€ pour l'acquisition d'espaces publics dans le cadre de la zone d'aménagement Lazzaro ;
- 0,38 M€ pour la reconstruction d'un mur de soutènement à Fleury-sur-Orne.

- À ces opérations s'ajoute un montant de 0,19 M€ consacré à l'acquisition d'œuvres d'art dans le cadre du Millénaire sur plusieurs territoire de Caen la mer (Ouistreham, Hérouville-Saint-Clair...).

Enfin, les autres dépenses portent sur des acquisitions de matériel et des travaux de portée limitée, pour un montant total de 0,23 M€.

- **Travaux** (chap. 23) (1,54 M€ en 2025 contre 0,02 M€ en 2024)
- Pour 2025, ce chapitre intègre exclusivement les dépenses liées aux rachats d'équipements publics des concessions (1,08 M€ pour Nouveau Bassin et 0,46 M€ pour la zone d'habitat Haut de l'Orne).

- **Les subventions d'équipement** (chap. 204) (4,43M€ en 2025 contre 6,95 M€ en 2024) En 2025, les principales dépenses de ce chapitre concernent, d'une part, le projet de réhabilitation de l'aile B et la construction de l'aile E du bâtiment de recherche du GIP Cyceron, pour un montant de 1,0 M€, et, d'autre part, le versement de subventions d'équipement en faveur du développement économique et de l'aménagement, notamment dans le cadre des concessions.

À ce titre, les subventions les plus significatives dans le cadre des concessions portent sur :

- 0,46 M€ pour le Campus technologique ;
- 0,39 M€ pour EPOPEA ;
- 1,20 M€ pour le Nouveau Bassin.

Ce chapitre intègre également le versement d'une participation de la Communauté urbaine à **Ports de Normandie**, à hauteur de 0,70 M€, destinée à contribuer au financement des investissements portuaires.

Par ailleurs, d'autres subventions d'équipement ont été versées en 2025 :

- 0,24 M€ au titre du foncier et du fonds friches ;
- 0,13 M€ pour la piscine de Carpiquet ;
- 0,09 M€ pour des remboursements aux communes au titre des bâtiments maintenance et exploitation de l'espace public ;
- 0,08 M€ en faveur du GANIL ;
- 0,13 M€ de subventions diverses.

L'ensemble des **dépenses d'équipement** représentent 61,4% de l'investissement réalisé par la Communauté Urbaine en 2025.

1.2. LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les **dépenses financières** s'élèvent à 37,95 M€ en 2025, en diminution de 24,4% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des subventions d'investissement versées et par le recul du montant des reversements liés à la taxe d'aménagement.

Remboursement en capital de la dette (chap.16)
(21,94 M€ en 2025 contre 21,68 M€ en 2024)

Le remboursement en capital de la dette s'établit à 21,94 M€ en 2025 et comprend le remboursement de la dette récupérable, pour 2,63 M€.

Il convient par ailleurs d'y ajouter une **mise en réserve** de 3,68 M€, destinée à anticiper le remboursement futur des emprunts in fine, traduisant une gestion prudente et prospective de la dette.

Enfin, la réalisation 2025 intègre la **CFI** (contribution forfaitaire d'investissement) pour la piscine de Ouistreham, dont le montant demeure stable à 0,20 M€.

Au global, les dépenses liées à l'endettement progressent légèrement de 1% entre 2024 et 2025, passant de 25,55 M€ à 25,82 M€ (en intégrant la CFI).

Dotations, fonds divers et réserves (chap. 10)
(1,4 M€ en 2025 contre 3,1 M€ en 2024). Ce chapitre correspond essentiellement au reversement d'une partie du produit de la **taxe d'aménagement** aux communes membres. En 2025, ce reversement s'élève à 1,40 M€, en nette diminution par rapport à 2024 (3,06 M€).

La taxe d'aménagement étant perçue de plein droit par la Communauté urbaine, une délibération prévoit les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la Caen la mer à ses communes membres, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences. Depuis la création de la Communauté urbaine, les communes membres bénéficient d'un reversement de 75% du produit de la taxe d'aménagement perçu l'année même par la Communauté urbaine, dont les modalités sont définies par convention. La Communauté urbaine conserve ainsi 25% du produit. A partir du 1er janvier 2027, le taux de reversement de la taxe d'aménagement aux communes passera à 25% conformément à la délibération C-2025-06-26/15 du 26 juin 2025.

Subventions d'investissement (chap. 13) (0,09 M€ en 2025 contre 13,86 M€ en 2024). Les subventions d'investissement retracées en 2025 correspondent exclusivement à des régularisations d'écritures d'encaissement, pour un montant total de 0,09 M€. En 2024, des régularisations d'écritures liées à l'encaissement de subventions afférentes à certains biens ont conduit à la passation d'écritures comptables exceptionnelles, augmentant artificiellement le niveau des dépenses à hauteur de 13,82 M€. Ces montants trouvent leur stricte contrepartie en recettes sur le même exercice.

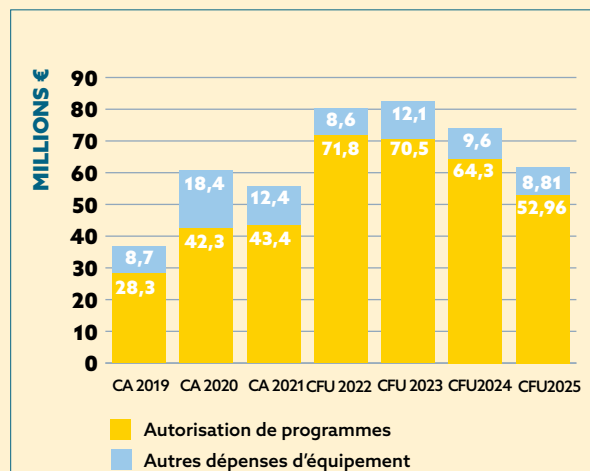
Autres dépenses financières (10,65 M€ en 2025 contre 7,68 M€ en 2024)

Les autres dépenses financières comprennent notamment :

- les écritures liées à la mise en œuvre du **Remboursement Anticipé Temporaire (RAT)** qui s'élève pour 2025 à 4,54 M€. Ce montant se retrouve également en recette. Le RAT permet à l'emprunteur de réaliser un remboursement anticipé temporaire d'un emprunt, sur une période inférieure à un an, auprès de son créancier. Ce dernier s'occupe ensuite de replacer les fonds sur l'indice €STR. Les intérêts générés par ce placement viennent ensuite diminuer, voire neutraliser, les charges d'intérêts de la période. Notons qu'il s'agit d'une option souple puisque Caen la mer garde la possibilité à tout moment de reprendre tout ou partie des fonds, moyennant un délai de 48h. Durant la période de RAT, le capital du prêt continue d'être remboursé à chaque échéance. Ainsi, au terme de la période de RAT, le prêt continue de courir dans les mêmes conditions qu'initialement ;
- Les acquisitions de **titres de participation** qui s'élèvent à 4,2 M€ en 2025 dont 4,01 M€ pour la participation au capital de la SEMOP,
- Le préfinancement **SAFER** pour 0,81 M€ en 2025 (réserve foncière pour Caen la mer) ;
- L'acquisition d'un ensemble de bâtiments suite à l'exercice du droit de délaissement par la SCI Coubertin dans le cadre du **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** pour 0,72 M€ ;
- Dans le cadre de la dissolution du **SMLCI**, le Département s'est engagé à verser en deux années sa contribution au titre du financement de la dette du SMLCI. En effet, l'emprunt du SMLCI a été transféré à la communauté Urbaine. Une somme de 0,37 M€ a été réalisé en 2025 pour constater la créance du Département qui sera apurée en 2026 par l'émission d'un titre de recette de la Communauté urbaine.

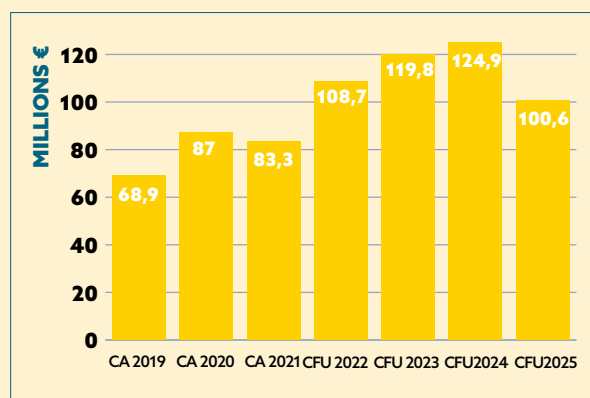
1.3. ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Évolution des dépenses d'équipements

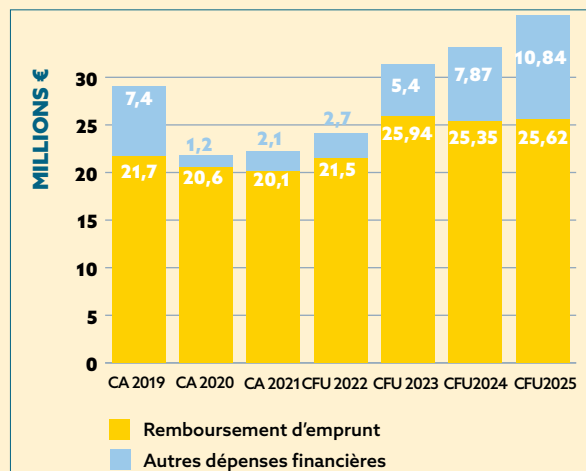


Plusieurs chantiers ou projets en 2020 sont venus impacter le niveau des dépenses d'équipement (MOHO, BUN, Aéroport, PLH...). Un nouveau pic de dépenses est constaté sur les années 2022 et 2023 avec une forte progression des dépenses liées à la compétence voirie sur les enveloppes de secteurs, aux chantiers du Palais des sports et de l'ENSIS. Malgré une forte progression sur les enveloppes de secteurs et des travaux conséquents sur l'aéroport, les dépenses d'équipement sont en baisse sur 2024, tout en restant à un niveau élevé. Les dépenses d'équipement sont en diminution sur 2025 par rapport à l'année précédente en raison de la fin des travaux pour la mise aux normes de l'Aéroport et des enveloppes de secteurs.

Évolution des dépenses réelles d'investissement



Évolution des dépenses financières (hors dotations, fonds divers et réserves)



Si les remboursements en capital des emprunts restent stables sur la période 2018-2022, la progression à partir de 2023 est liée au mandatement d'une mise en réserve de 3,68 M€ permettant d'anticiper le remboursement à terme des emprunts in fine. La hausse des autres dépenses financières sur 2023 se justifie par le mandatement de l'amodiation de 3,72 M€ correspondant à l'acquisition de 200 places pour une durée de 30 ans au sein du parking à proximité immédiate des immeubles de bureaux des Rives de l'Orne.

En 2024, la forte progression constatée sur les remboursements d'emprunts est liée aux Remboursements Anticipés Temporaires (RAT) pour 7,53 M€. Cette opération est également comptabilisée en recettes pour 7,24 M€. La progression des autres dépenses financières est liée à l'acquisition des titres de participation à hauteur de 4,01 M€ dans la SEMOP.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement entre les CFU 2024 et 2025

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
Art 10222 - FCTVA	9 066 897	7 188 135	-20,7%
Art 10226 - Taxe d'aménagement	3 935 845	1 697 707	-56,9%
Art 16311 et 1641 - Emprunts nouveaux	28 000 000	25 000 000	-10,7%
Chap. 13 - Subventions d'investissement	25 068 994	16 135 432	-35,6%
dont amendes de police	1 997 416	2 206 992	10,5%
Art 16449 - Remboursements Anticipés Temporaires (RAT)	7 243 826	4 543 211	-37,3%
Chap 458* - Opérations pour compte de tiers	299 761	1 317 710	339,6%
Autres recettes d'investissement	1 028 089	1 781 830	73,3%
Total des recettes réelles d'investissement *	74 643 413	57 664 024	-22,7%

*Hors affectation du résultat

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2025 s'élèvent à 57,66 M€, hors affectation du résultat (compte 1068).

Elles se composent des **recettes propres externes d'investissement** dont le FCTVA pour 7,19 M€ et le recouvrement de la taxe d'aménagement pour 1,70 M€.

Le montant de **l'emprunt d'équilibre** (articles 16311 et 1641) pour 2025 s'établit à 25 M€ contre 28 M€ en 2024.

Jusqu'en 2025 inclus, **le FCTVA** (article 10222) était perçu par la Communauté urbaine sans décalage temporel, c'est-à-dire au cours de l'exercice de réalisation des investissements concernés. Cette recette demeure par nature variable, puisqu'elle dépend à la fois du niveau d'investissement réalisé et des délais de versement de l'État. Il est toutefois à noter que, depuis la mise en place d'une procédure automatisée par l'État, les retards de versement ont été sensiblement réduits. L'article 130 de la loi n° 2026-103 de finances pour 2026 introduit des évolutions concernant les modalités de perception du FCTVA. Désormais, les EPCI à fiscalité propre bénéficient du FCTVA avec un décalage d'une année. En conséquence, le FCTVA de la Communauté urbaine afférent aux dépenses réalisées en 2026 sera perçu en 2027.

La taxe d'aménagement (article 10226) est perçue par la Communauté urbaine depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place des communes-membres pour les autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1er janvier 2017. Elle est ensuite reversée à raison de 75% du produit encaissé aux dites communes. La baisse des recettes de la taxe d'aménagement en 2025 de -56,9%, est attribuée à un recul significatif de l'assiette imposable mais également, à un retard de reversement de la taxe d'aménagement des services de l'Etat. Depuis la réforme en septembre 2022, reposant sur le transfert de la gestion des taxes d'urbanisme de la DDTM à la DGFIP, l'exigibilité de la taxe d'aménagement est désormais calée sur la date d'achèvement des travaux, qui se substitue à la date de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Suite la mise en place de l'outil Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), pour permettre aux particuliers de déclarer les travaux soumis à la taxe d'aménagement, la DGFIP a fait état de dysfonctionnements dans la procédure de collecte de cette taxe qui ont conduit à des retards importants dans l'encaissement et le reversement du produit aux collectivités.

Le montant **des remboursements anticipés temporaires (RAT)** (article 16449) sur emprunts s'élève à 4,54 M€ en 2025.

Les subventions d'investissement perçues (chap. 16) s'élèvent à 16,14 M€ dont :

- 4,91 M€ de fonds de concours et subventions pour des travaux de voirie ;
- 3,85 M€ pour la construction du Palais des sports ;
- 2,21 M€ pour le produit d'amendes de police ;
- 1,50 M€ pour la mise aux normes de l'Aéroport ;
- 1,21 M€ pour le schéma cyclable ;
- 0,76 M€ pour la rénovation de la piscine Montmorency ;
- 0,60 M€ pour la ZAC nouveau Bassin (subvention de la ville de Caen) ;
- 0,34 M€ pour les boucles cyclo-pédestres nord ;
- 0,28 M€ d'attribution de compensation d'investissement ;
- 0,23 M€ pour les biodéchets et les points d'apports volontaires ;
- 0,17 M€ pour les espaces verts urbains au titre de la désimperméabilisations ;
- 0,08 M€ pour des subventions pour des projets divers.

Les opérations pour compte de tiers (chap. 458*) s'élèvent à 1,32 M€ en 2025 contre 0,30 M€ en 2024.

Les autres recettes d'investissement

se répartissent comme suit :

- 0,93 M€ de remboursement d'avances dont 0,68 M€ au titre de la ZAC du Plateau ;
- 0,45 M€ pour des remboursements de préfinancement SAFER ;
- 0,12 M€ pour les charges à répartir du parking silo de la gare ;
- 0,28 M€ de recettes diverses (dont des régularisations d'écritures comptables).

2.1. LES NOUVEAUX EMPRUNTS ET LE RÉSULTAT DE CLÔTURE

OBJET	2024	2025	Evolution2025/2024
Besoin de financement	36 598 479	24 126 723	-34,1%
NOUVEAUX EMPRUNTS	28 000 000	25 000 000	-10,7%
Variation du fonds de roulement	-8 598 479	873 277	-110,2%
Fonds de roulement initial (au 1 ^{er} janvier)	17 132 247	8 533 768	-50,2%
Fonds de roulement final (au 31 décembre)	8 533 768	9 407 045	10,2%

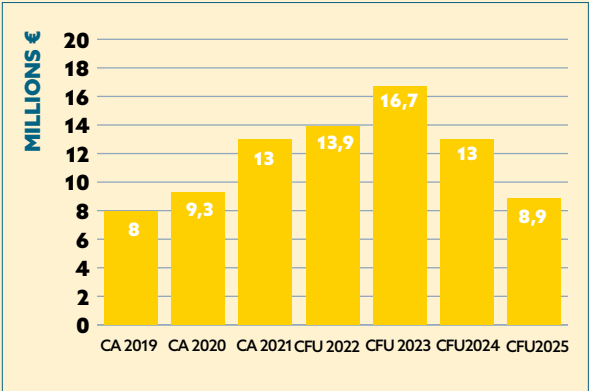
*Avec la reprise des résultats du SMLCI

Afin de couvrir le besoin de financement résultant des opérations de dépenses et recettes répertoriées ci-dessus, la Communauté urbaine a eu recours à un emprunt global à hauteur de 25 M€ souscrit en quatre fois, par trois emprunts bancaires classiques et un emprunt obligataire. XPour rappel, en 2024, le montant d’emprunt d’équilibre était de 28 M€. Le fonds de roulement final

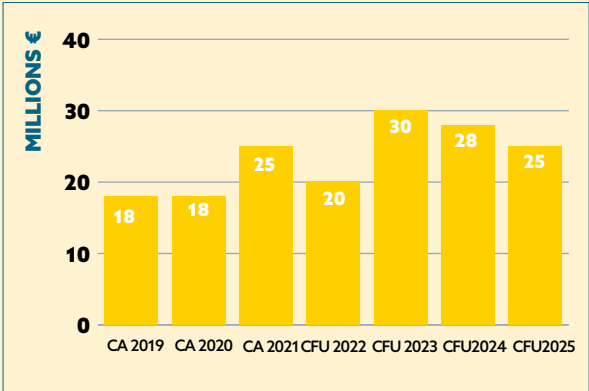
s’établit à 9,41 M€ au 31 décembre 2025, en progression de 10,2 % par rapport à 2024. Pour mémoire, ce niveau intègre la reprise des résultats du SMLCI, ce qui contribue à son évolution à la hausse. En tenant compte du solde des restes à réaliser (déficit de 1,66 M€), le résultat global reste en excédent de 7,75 M€, en baisse par rapport à 2024 dont le montant était de 10,12 M€.

2.2 ANALYSE RÉTROSPECTIVE DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

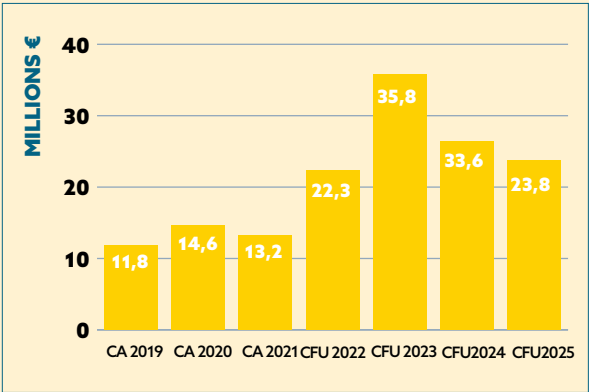
Évolution des dotations (FCTVA,TA)



Évolution de l'emprunt d'équilibre



Evolution autres recettes d'investissement



L'évolution des recettes liées au FCTVA ainsi qu'aux subventions perçues suit la même trajectoire que l'évolution des dépenses d'équipement. A noter que des décalages existent fréquemment entre la réalisation des chantiers et les perceptions de subventions souvent liées à la fourniture des justificatifs des dépenses réalisées.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement a permis de limiter le recours à l'emprunt sur la période puisque le montant moyen annuel est de 23,3 M€.

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des résultats de l'exercice 2025 et du résultat de clôture du budget annexe de l'assainissement :

OBJET	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	22 091 863,39	24 424 895,78	46 516 759,17
Titres émis	31 092 750,06	21 190 777,88	52 283 527,94
Résultat de l'exercice	9 000 886,67	-3 234 117,90	5 766 768,77
Résultat antérieur reporté	1 761 066,08	-3 134 445,41	-1 373 379,33
Résultat cumulé	10 761 952,75	-6 368 563,31	4 393 389,44
Restes à réaliser dépenses	0,00	2 372 745,87	2 372 745,87
Restes à réaliser dépenses AP	0,00	4 895 721,74	4 895 721,74
Restes à réaliser recettes	0,00	6 485 593,12	6 485 593,12
Restes à réaliser recettes AP	0,00	591 363,36	591 363,36
Solde des restes à réaliser	0,00	-191 511,13	-191 511,13
Résultat cumulé avec restes à réaliser	10 761 952,75	-6 560 074,44	4 201 878,31

Le résultat de l'exercice est en excédent de 5,77 M€ se décomposant en un déficit d'investissement de 3,23 M€ et un excédent de fonctionnement de 9,00 M€.

du déficit d'investissement antérieur N-1 et 1,76 M€ de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) et du solde des restes à réaliser, est en excédent de 4,20 M€.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en compte des résultats antérieurs (3,13 M€ de reprise

Les principales différences entre 2024 et 2025 sont listées ci-dessous :

En dépenses réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	10 149 580	9 147 987	-9,9%
012 - Charges de personnel	4 240 011	4 410 241	4,0%
014 - Atténuations de produits	100 000	93 470	-6,5%
65 - Autres charges de gestion courante	2 450	8 848	261,2%
66 - Charges financières	666 354	719 987	8,0%
67 - Charges spécifiques	195 483	308 582	57,9%
68 - Dotations aux provisions	8 103	26 938	232,4%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 361 981	14 716 054	-4,2%

Les charges à caractère général s'établissent à 9,15M€ contre 10,15 M€ en 2024, en baisse de 1 M€. Les principales diminutions observées en 2025 concernent :

- le contrat d'exploitation de la station d'épuration du Nouveau Monde, dont le coût s'établit à 5,0 M€, contre 5,6 M€ en 2024. Cette diminution résulte d'un recul du tonnage de boues traitées par rapport à l'année précédente, imputable notamment à la mise en œuvre de la méthanisation.

- les dépenses d'entretien et de réparation des réseaux, qui s'élèvent à 0,97 M€, en baisse de 1,44 M€ par rapport à 2024 ;
- les dépenses liées aux études ITV, qui ont été rebasculées en section d'investissement en 2025. À ce titre, le montant des réalisations constatées en 2024 s'élevait à 0,17 M€.

Les autres postes de dépenses demeurent globalement stables par rapport à l'exercice précédent.

- Les charges de personnel augmentent de 4,01% pour s'établir à 4,41 M€ contre 4,24 M€ en 2024. La réalisation 2025 intègre les évolutions réglementaires exogènes dont notamment l'augmentation de trois points de cotisation CNRACL ainsi que l'évolution réglementaire du SMIC (+ 1% intervenue au 1er mai 2025).
- **Les charges financières** sont en hausse et passent de 0,67 M€ en 2024 à 0,72 M€ en 2025. Cette évolution intègre les intérêts liés à l'emprunt contracté en 2024,

pour un montant de 5,0 M€. Il est précisé qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été contracté en 2025. En revanche, un prêt de l'Agence de l'Eau, d'un montant de 0,93 M€, a été encaissé au cours de l'exercice. Ce prêt ne génère aucune charge d'intérêts, conformément à ses modalités.

- **Les charges spécifiques** augmentent de 0,11 M€ pour s'établir à 0,31 M€ en 2025. Elles correspondent principalement à des titres annulés sur exercices antérieurs ainsi qu'à des versements à des particuliers, notamment dans le cadre de travaux de mise en conformité.

En recettes réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
013 - Atténuations De Charges	24 316	16 505	-32,1%
70 - Ventes De Produits	22 975 974	27 259 685	18,6%
74 - Subventions D'exploitation	0	7 695	-
75 - Autres Produits Gestion Courantes	46 623	45 366	-2,7%
76 - Produits Financiers	1 072 561	1 072 561	0,0%
77 - Produits Spécifiques	259 540	411 507	58,6%
78 - Reprises Sur Provisions	0	5 376	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 379 013	28 818 695	18,2%

Le chapitre 70 « **Ventes de produits** » enregistre une progression significative de 18,6% en 2025, pour atteindre 27,26 M€, contre 22,98 M€ en 2024.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs structurants :

- Le budget 2025 intègre une hausse du produit de la **redevance d'assainissement collectif**, qui s'établit à 18,93 M€, soit une augmentation de 0,67 M€ par rapport à 2024. Cette progression résulte de l'application de l'augmentation tarifaire de 4% entrée en vigueur en 2025.
- Pour la première fois, le budget prend en compte la recette issue des **ventes de biogaz**, produites dans le cadre de la méthanisation de la station d'épuration du Nouveau Monde. Cette nouvelle ressource représente un montant de 2,14 M€ en 2025.
- En application du décret n° 2024 787 du 9 juillet 2024, modifiant les dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau, la Communauté urbaine Caen la mer a

défini la contre valeur de la **redevance pour la performance des réseaux**. Celle ci est répercutée auprès des usagers du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu. Le produit de cette redevance s'élève à 1,88 M€ en 2025.

- Le chapitre 76 « **produits financiers** » intègre l'étalement des écritures comptables liées au fonds de soutien mis en place par l'État afin d'accompagner les collectivités dans la gestion des conséquences financières des opérations de refinancement de prêts structurés. À ce titre, un montant de 1,07 M€ est constaté en 2025
- Le chapitre 77 « **produits spécifiques** » comprend essentiellement les aides aux branchements pour un montant de 0,24 M€ ainsi que la perception d'une partie des excédents issue du compte administratif 2012 de l'ex-syndicat du Val de Saint-Martin-de-Fontenay et de May-sur-Orne pour 0,15 M€.

En dépenses d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
13 - Subventions d'investissement	5 828	43 969	654,5%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 341 805	3 362 820	0,6%
1000 - Travaux DSP	600 446	251 972	-58,0%
1001 - Travaux Hors DSP	390 364	13 029	-96,7%
1002 - STEP-Performances énergétiques	10 125 519	2 086 741	-79,4%
1003 - DCE	2 209 430	2 360 132	6,8%
1004 - Etudes et travaux	8 032 201	8 739 268	8,8%
1005 - Incinérateur	0	132 075	-
458* - Opérations pour compte de tiers	3 440 312	4 075 308	18,5%
Total des dépenses réelles d'investissement	28 145 905	21 065 313	-25,2%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 21,07 M€ en 2025, contre 28,15 M€ en 2024, soit une diminution de 7,08 M€ sur un an.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse du niveau des travaux réalisés sur **la station d'épuration du Nouveau Monde**, dont les dépenses passent de 10,13 M€ en 2024 à 2,09 M€ en 2025

Les autres investissements concernent principalement **les travaux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées**, pour un montant total de 8,74 M€, inscrits dans le cadre de l'autorisation de programme n° 1004 - Etudes et travaux. Ces opérations traduisent

la poursuite d'une politique soutenue de maintenance et de modernisation des infrastructures.

Les travaux pour compte de tiers sont en progression et passent à 4,08 M€ en 2025 contre 3,44 M€ en 2024.

Enfin, les dépenses consacrées **au remboursement en capital des emprunts** progressent très légèrement entre 2024 et 2025, passant de 3,34 M€ à 3,36 M€. Cette évolution résulte principalement des nouveaux emprunts contractés en 2024, ainsi que des encaissements de prêts accordés par l'Agence de l'eau, qui viennent mécaniquement impacter le remboursement en capital.

En recettes d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
10 - Dotations, fonds divers et res	4 724 633	3 948 840	-16,4%
13 - Subventions d'investissement	7 760 846	4 314 775	-44,4%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 473 152	925 153	-83,1%
20 - Immobilisations incorporelles	0	223	-
21 - Immobilisations corporelles	0	199	-
458* - Opérations pour compte de tiers	3 501 764	3 540 252	1,1%
Total des recettes réelles d'investissement	21 460 395	12 729 441	-40,7%

Le chapitre « **dotations, fonds divers** » intègre principalement :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 3,94 M€, issu de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- la perception du FCTVA, pour un montant de 7,6 k€.

Les subventions d'investissement perçues en 2025 s'élèvent à 4,31 M€, contre 7,76 M€ en 2024. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des subventions liées au programme de la STEP du Nouveau Monde, dont le montant passe de 5,32 M€ en 2024 à 0,86 M€ en 2025.

Les recettes des **opérations pour compte de tiers**

enregistrent en revanche une légère progression, atteignant 3,54 M€ en 2025, contre 3,50 M€ en 2024.

Il est par ailleurs à noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été souscrit en 2025. En revanche, un prêt de l'Agence de l'eau, d'un montant de 0,93 M€, a été encaissé au cours de l'exercice.

Compte tenu des résultats d'exécution du budget et de la situation des reports, un excédent net de clôture de 4,20 M€ est dégagé à l'issue de l'exercice, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, au cours duquel il s'élevait à 1,76 M€.

BUDGET DU SPANC

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	76 287,33	0,00	76 287,33
Titres émis	10 999,37	36 859,68	47 859,05
Résultat de l'exercice	-65 287,96	36 859,68	-28 428,28
Résultat antérieur reporté	140 998,97	-6 029,68	134 969,29
Résultat cumulé	75 711,01	30 830,00	106 541,01
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	75 711,01	30 830,00	106 541,01

Le résultat de l'exercice est en déficit de 28 k€ se décomposant en un excédent d'investissement de 37 k€ et un déficit de fonctionnement de 65 k€.

reprise du déficit d'investissement antérieur N-1 et 141 k€ de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) est en excédent de 106,54 k€.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en compte des résultats antérieurs (6,03 k€ de

Les principales différences entre 2024 et 2025 sont listées ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement et d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	30 309	20 047	-33,9%
67 - Charges spécifiques	107 277	56 240	-47,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	137 586	76 287	-44,6%
OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
45811 - Mandat agence de l'eau-travaux de mise en conformité	6 351	0	-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement	6 351	0	-100,0%

Les dépenses totales de l'exercice 2025 s'élèvent à 76,29k€, exclusivement en dépenses de fonctionnement.

comptables intervenues en 2024, ayant donné lieu à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour un montant de 64 k€. Ces opérations, ponctuelles par nature, n'ont pas été reconduites en 2025.

L'écart constaté par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par des régularisations

Recettes de fonctionnement et d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
70 - Ventes de produits	37 547	10 939	-70,9%
75 - Autres produits gestion courantes	0	0	-
78 - Reprises sur provisions	18	61	246,4%
Total des recettes réelles de fonctionnement	37 564	10 999	-70,7%
OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
10 - Dotations, fonds divers et res	0	6 030	-
45811 - Mandat agence de l'eau-travaux de mise en conformité	0	30 830	-
Total des recettes réelles d'investissement	0	36 860	-

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'établissent à 47,86 k€, dont 11 k€ au titre des recettes de fonctionnement et 36,86 k€ au titre des recettes d'investissement.

Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat global cumulé de l'exercice fait apparaître un excédent de 106,54 k€, en recul par rapport à 2024, où il s'élevait à 141 k€.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
mandats émis	98 281 147,70	29 670 704,66	127 951 852,36
titres émis	112 725 067,87	21 095 903,23	133 820 971,10
Résultat de l'exercice	14 443 920,17	-8 574 801,43	5 869 118,74
Résultat antérieur reporté	2 302 382,17	4 246 648,05	6 549 030,22
Résultat cumulé	16 746 302,34	-4 328 153,38	12 418 148,96
Restes à réaliser dépenses	0,00	16 900,00	16 900,00
Restes à réaliser dépenses AP	0,00	3 928 790,00	3 928 790,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes AP	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	-3 945 690,00	-3 945 690,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	16 746 302,34	-8 273 843,38	8 472 458,96

Le résultat de l'exercice est en excédent de 5,87 M€ se décomposant en un déficit d'investissement de 8,57 M€ et un excédent de fonctionnement de 14,44 M€.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en

compte des résultats antérieurs (4,25 M€ de reprise de l'excédent d'investissement antérieur N-1 et 2,30 M€ de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) et du solde des restes à réaliser, est en excédent de 8,47 M€.

Les principales différences entre 2024 et 2025 sont listées ci-dessous :

En dépenses réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	1 682 652	78 433 349	4561,3%
012 - Charges de personnel	1 036 243	913 601	-11,8%
014 - Atténuations de produits	123 415	299 998	143,1%
65 - Autres charges de gestion courante	74 913 798	900 848	-98,8%
66 - Charges financières	2 159 110	2 251 960	4,3%
67 - Charges spécifiques	0	1 750 000	-
68 - Dotations aux amortissements	9 550	17 248	80,6%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	79 924 769	84 567 004	5,8%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent à 84,57 M€ en 2025, contre 79,92 M€ en 2024, soit une augmentation de 5,8%, correspondant à +4,6 M€ en valeur.

Cette progression s'explique essentiellement par trois facteurs principaux :

- la contribution forfaitaire de Caen la mer aux coûts d'exploitation de la nouvelle délégation de service public (DSP) ;
- le versement d'une indemnité à l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) dans le cadre d'un protocole transactionnel ;
- le reversement du versement mobilité.

Les charges de fonctionnement afférentes aux coûts d'exploitation de la DSP s'élèvent à 76,68 M€ en 2025, en hausse de 3,38 % par rapport à 2024. Cette évolution est principalement liée au contexte inflationniste, qui

entraîne une augmentation des indices servant de base au calcul du taux d'actualisation de l'offre du délégataire. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2025, la contribution de Caen la mer est désormais retraitée au chapitre 011 « charges à caractère général », et non plus au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », traduisant un changement de ventilation comptable à périmètre constant.

Le chapitre 67 « **charges spécifiques** » intègre le versement d'une indemnité de 1,75 M€ pour l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) dans le cadre du protocole d'accord transactionnel pour l'opération du futur Tramway.

Le chapitre 014 « **atténuations de produits** » qui retrace le reversement du versement mobilité aux entreprises est en progression de 0,18 M€.

À l'inverse, **les charges de personnel** enregistrent une baisse de 0,12 M€.

En recettes réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
013 - Atténuations de charges	72	107	48,7%
70 - Produits des services	17 738 648	17 289 604	-2,5%
73 - Impôts et taxes	72 869 069	75 900 719	4,2%
74 - Dotations, subventions et part	15 262 438	15 049 772	-1,4%
75 - Aut produits gestion courantes	452 311	674 401	49,1%
77 - Produits spécifiques	1 380 684	1 960 958	42,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	107 703 222	110 875 562	2,9%

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'établissent à 110,88 M€ en 2025, contre 107,70 M€ en 2024, soit une progression de 2,9 %, représentant une augmentation de 3,17 M€ en valeur.

Cette évolution favorable est principalement liée à une meilleure dynamique du versement mobilité, qui constitue la principale ressource de fonctionnement de la politique de transports de la Communauté urbaine.

Le **versement mobilité** (chapitre 73) (VM) est une contribution acquittée par les employeurs publics et privés de 11 salariés et plus, dont l'établissement est situé dans le périmètre de transport urbain de Caen la mer. Il correspond à 2 % de la masse salariale et est recouvré par l'Urssaf et la MSA, puis reversé à l'autorité organisatrice de la mobilité, en l'occurrence la Communauté urbaine. En 2025, le produit du versement mobilité s'élève à 75,9 M€, contre 72,87 M€ en 2024, soit une hausse de 4,16 % sur un an, traduisant une évolution favorable de l'assiette salariale du territoire.

L'exercice 2025 est également marqué par la perception de recettes de fonctionnement ponctuelles :

- Le chapitre 75 « **autres produits de gestion courante** » intègre une recette de 0,21 M€, correspondant à des pénalités appliquées au délégataire pour retard dans la transmission du rapport annuel 2024, conformément aux dispositions prévues aux articles 37 et 40 du contrat de concession de service public.

Les autres recettes de ce chapitre concernent en 2025 principalement :

- › La redevance pour le mobilier urbain pour 85 k€ ;
- › Le produit de la compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport pour 374 k€.
- Le chapitre 77 « produits spécifiques » comprend :
 - › une recette de 0,20 M€ liée à un protocole d'accord relatif à des désordres constatés rue Roger Bastion, dans le cadre de l'opération Tramway 2019 ;
 - › ainsi qu'une recette de 0,18 M€ au titre des certificats d'économies d'énergie, consécutive au raccordement d'un bâtiment au réseau de chaleur, en l'occurrence le centre de maintenance des bus d'Hérouville-Saint-Clair ;
 - › le reversement par le délégataire du solde positif de la DSP pour l'exercice 2024, dont le montant s'élève à 1,47 M€.

À l'inverse, certaines recettes connaissent une évolution à la baisse :

- La participation de la Région au transport scolaire diminue, passant de 2,58 M€ en 2024 à 2,39 M€ en 2025 ;
- Les remboursements de frais liés aux transports interurbains enregistrent également une baisse de 0,23 M€ sur un an

En dépenses réelles d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
20 - Immobilisations incorporelles	0	161 168	-
2000 - Acquisition de bus	1 609 300	3 178 856	97,5%
2002 - Station gaz	12 051	824 486	6741,4%
2003 - Acquisition de bus gaz	2 840 029	1 444	-99,9%
2004 - Projet tcsp	25 550 443	7 617 998	-70,2%
2005 - Travaux	1 204 111	1 516 751	26,0%
2007 - Tramway-mco des batteries	379 248	935 915	146,8%
2008 - Tramway-ger	222 063	90 583	-59,2%
23 - Immobilisations en cours	1 191 592	1 260 166	5,8%
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 153 790	8 385 654	-17,4%
Total des dépenses réelles d'investissement	43 162 628	23 973 021	-44,5%

Les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 23,97 M€ en 2025, contre 43,16 M€ en 2024, soit une forte diminution de 44,5 %.

- Le projet TCSP axe Est-Ouest de tramway, a été réalisé à hauteur de 7,62 M€ en 2025, comprenant principalement des appels de fonds de travaux pour 6,35 M€ ainsi que la rémunération du mandataire pour 1,12 M€.
- Les acquisitions de bus, inscrites dans le cadre des autorisations de programme 2000 et 2003, s'élèvent à 3,18 M€ en 2025, contre 4,45 M€ en 2024.

L'exercice 2025 intègre également :

- 0,94 M€ au titre de la maintenance des batteries du tramway ;
- 0,09 M€ pour des opérations de gros entretien et de renouvellement (GER) du tramway.

Dans le cadre de l'autorisation de programme annuelle, créée en 2021, un montant de 1,52 M€ a été réalisé en 2025 pour des travaux. Les principaux travaux sont :

- › Rue de Geôle pour 0,54 M€,
- › Réseau de voirie pour 0,30 M€,
- › PEM (Pôle d'Échanges Multimodal) Beaulieu pour 0,13 M€,
- › Sécurisation dépôt bus pour 0,11 M€
- › ...

Le chapitre 23 « **immobilisations en cours** » retrace, par ailleurs, les montants de TVA afférents aux appels de fonds, conformément aux règles comptables applicables.

Enfin, la baisse constatée sur le chapitre 16 « **emprunts et dettes assimilées** » s'explique par la fin du remboursement de l'emprunt obligataire, intervenue en 2024, ce qui contribue à la diminution globale des dépenses d'investissement sur l'exercice.

En recettes réelles d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 925 674	0	-100,0%
13 - Subventions d'investissement	2 334 383	2 410 014	3,2%
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 600 000	400 000	-94,7%
21 - Immobilisations corporelles	307 757	0	-100,0%
23 - Immobilisations en cours	1 037 330	723 568	-30,2%
Total des recettes réelles d'investissement	32 205 142	3 533 582	-89,0%

Les **recettes réelles d'investissement** s'établissent à 3,53 M€ en 2025, contre 32,21 M€ en 2024, soit une forte diminution de 89 %.

Les **subventions d'investissement** (chap. 13) perçues en 2025 atteignent 2,41 M€, contre 2,33 M€ en 2024. Elles concernent principalement la subvention du Département, à hauteur de 2,0 M€, destinée au financement du projet de tramway.

Dans le cadre d'un **emprunt** (chap. 16) souscrit en 2024 pour un montant total de 8,0 M€ au bénéfice du budget annexe Transports, une mobilisation de 7,6 M€ avait été réalisée dès 2024 afin de financer la section d'investissement.

En 2025, l'emprunt d'équilibre ne s'élève plus qu'à 0,4 M€, correspondant à la dernière tranche de mobilisation de cet emprunt, ce qui explique la baisse marquée des recettes inscrites sur l'exercice.

Le chapitre 23 « **immobilisations en cours** » retrace par ailleurs les montants de TVA liés aux appels de fonds, conformément aux règles comptables applicables aux opérations en cours de réalisation.

Enfin, il est rappelé que la réalisation 2024 du chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » correspondait à la comptabilisation de l'excédent de fonctionnement capitalisé, issu de l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE RÉSEAUX DE CHALEUR

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	757 799,16	1 815 544,81	2 573 343,97
Titres émis	1 176 438,26	629 690,55	1 806 128,81
Résultat de l'exercice	418 639,10	-1 185 854,26	-767 215,16
Résultat antérieur reporté	1 503 707,58	1 273 957,98	2 777 665,56
Résultat cumulé	1 922 346,68	88 103,72	2 010 450,40
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser dépenses AP	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes AP	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	1 922 346,68	88 103,72	2 010 450,40

Le résultat de l'exercice est en déficit de 0,77 M€ se décomposant en un déficit d'investissement de 1,19 M€ et un excédent de fonctionnement de 0,42 M€.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après la prise en compte des résultats antérieurs (1,27 M€ de reprise de l'excédent d'investissement antérieur

N-1 et 1,50 M€ de reprise de l'excédent de fonctionnement N-1) est en excédent de 2,01 M€.

Les principales différences entre 2024 et 2025 sont listées ci-dessous :

En dépenses réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
011 - Charges à caractère général	461 670	109 333	-76,3%
012 - Charges de personnel	209 364	278 985	33,3%
65 - Autres charges de gestion courante	51 512	2	-100,0%
66 - Charges financières	245 227	258 410	5,4%
67 - Charges spécifiques	36 584	0	-100,0%
68 - Dotations aux amortissements	0	1 425	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 004 357	648 156	-35,5%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'établissent en 2025 à 0,65 M€ contre 1 M€ en 2024, soit une diminution de 35,5 %.

Cette baisse s'explique principalement par la non-reconduction de dépenses constatées en 2024. En particulier, le chapitre 011 « charges à caractère général » avait intégré des frais liés au contentieux des échangeurs de l'antenne du CHU, correspondant à la location d'une chaufferie, pour un montant de 336 k€. Cette dépense ne se retrouve pas en 2025.

De la même manière, l'exercice 2024 comprenait :

- une contribution au titre d'études « bois-énergie », pour un montant de 52 k€, inscrite au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », non reconduite en 2025 ;
- ainsi que des annulations de titres sur exercices antérieurs, pour 37 k€, retracées au chapitre 67 « charges spécifiques », également absentes en 2025.

En recettes réelles de fonctionnement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
70 - Ventes de produits	0	60 971	-
75 - Aut produits gestion courantes	760 271	1 055 388	38,8%
76 - Produits financiers	884 000	0	-100,0%
77 - Produits spécifiques	167 419	0	-100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 811 690	1 116 359	-38,4%

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont en diminution de près de 38,4 % par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement, comme pour les dépenses de fonctionnement, par la non-reconduction de recettes encaissées en 2024. À ce titre, l'exercice précédent avait notamment bénéficié :

- du versement de dividendes (chap. 76) consécutifs à la dissolution de la SEMMERET, pour un montant de 0,88 M€ ;
- ainsi que de la rétrocession de quotas de CO (chap. 77), à hauteur de 0,17 M€.

Ces recettes, ponctuelles par nature, ne se retrouvent pas en 2025 et expliquent l'essentiel de la baisse constatée.

Le chapitre 70 « ventes de produits » intègre en 2025 le remboursement de taxes foncières, pour un montant de 61 k€.

Aussi, les redevances versées par les fermiers (chap. 75) enregistrent une progression significative par rapport à l'année précédente. Elles passent ainsi de 0,76 M€ en 2024 à 1,05 M€ en 2025, soit une hausse de 38,8 %, traduisant une dynamique favorable sur ce poste.

En dépenses réelles d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
21 - Immobilisations corporelles	0	9 759	-
4000 - Extension réseau de chaleur	2 706	0	-100,0%
4001 - Réseau de chaleur urbain	2 821 856	1 470 811	-47,9%
16 - Emprunts et dettes assimilées	174 645	274 895	57,4%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 999 208	1 755 465	-41,5%

En section **d'investissement**, la réalisation globale des dépenses d'équipement s'établit à 1,48 M€ en 2025, en forte diminution par rapport à l'exercice 2024, où elles atteignaient 2,82 M€.

Les principales dépenses d'équipement (chap 4001) portent :

- sur les travaux de dévoiement réalisés dans le cadre de la reconstruction du pont de Colombelles, pour un montant de 1,26 M€ ;

- ainsi que sur les travaux de création d'un nouveau réseau de chaleur aux Jardins de Calix, pour 0,12 M€.

Le montant du remboursement en capital (chap. 16) pour l'année 2025 s'élève à 0,27 M€.

En recettes réelles d'investissement

OBJET	2024	2025	Evolution 2025/2024
13 - Subventions d'investissement	1 469 282	367 048	-75,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 260 000	0	-100,0%
26 - Participations créances rattachées	0	153 000	-
Total des recettes réelles d'investissement	3 729 282	520 048	-86,1%

Les **subventions d'investissement** (chap. 13) perçues en 2025 s'élèvent à 0,37 M€. Elles comprennent principalement :

- 0,31 M€ pour le projet des Jardins de Calix, financé avec le soutien de l'ADEME ;
- 0,05 M€ au titre de la mise en place de la SEMOP.

Dans le cadre de la création de la SEMOP, la Communauté urbaine s'est engagée à participer à son capital, conformément à la délibération du 6 juillet 2023, qui fixait l'échéancier des versements relatifs à cet apport. Toutefois,

un questionnement subsistait quant à l'imputation budgétaire de cet apport en capital, initialement enregistré sur le budget annexe Réseau de chaleur. La direction des finances publiques a confirmé la position de la Communauté Urbaine, à savoir l'enregistrement de cette participation sur le budget principal. En conséquence, il a été procédé en 2025 à l'annulation sur le budget annexe RCU du versement déjà effectué au titre de la participation au capital de la SEMOP, pour un montant de 153 k€ (chap. 26).

BUDGET ANNEXE DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	942 574,12	0,00	942 574,12
Titres émis	966 535,76	0,00	966 535,76
Résultat de l'exercice	23 961,64	0,00	23 961,64
Résultat antérieur reporté	281,58	0,00	281,58
Résultat cumulé	24 243,22	0,00	24 243,22
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec restes à réaliser	24 243,22	0,00	24 243,22

Ce budget a été créé en juillet 2015 avec la création du service commun du service instructeur des autorisations du droit des sols.

Le résultat de clôture présente un résultat excédentaire de 24 k€ pour l'année 2025. Cet excédent sera repris lors du budget supplémentaire 2025.

BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITÉS OU D'HABITAT

Ces budgets sont au nombre de onze, avec la création en 2025 du budget annexe Fins de concessions, et concernent l'aménagement de zones d'activités ou d'habitat :

- Clos de la Hogue
- Ifs Plaine Nord/Est
- Rives de l'Odon
- Quartier Koenig
- Lazzaro
- Normandika
- Cardonville

- Espérance
- Martray
- Koenig Ouest
- Fins de concessions

Tous ces budgets sont en cours d'opération et présentent un besoin de financement.

Réglementairement, ce besoin est financé au fur et à mesure des ventes de terrains. A la clôture des opérations, les résultats définitifs seront constatés.

1. CLOS DE LA HOGUE

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	1 248 116,81	1 194 185,85	2 442 302,66
Titres émis	1 194 186,04	1 180 057,70	2 374 243,74
Résultat de l'exercice	-53 930,77	-14 128,15	-68 058,92
Résultat antérieur reporté	467 877,88	-1 180 057,70	-712 179,82
Résultat cumulé	413 947,11	-1 194 185,85	-780 238,74
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	413 947,11	-1 194 185,85	-780 238,74

2. IFS PLAINE NORD/EST

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	210 140,90	210 140,84	420 281,74
Titres émis	210 140,84	203 530,52	413 671,36
Résultat de l'exercice	-0,06	-6 610,32	-6 610,38
Résultat antérieur reporté	-1 658 114,31	-203 530,52	-1 861 644,83
Résultat cumulé	-1 658 114,37	-210 140,84	-1 868 255,21
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	-1 658 114,37	-210 140,84	-1 868 255,21

3. RIVES DE L'ODON

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	1 322 183,92	1 319 448,92	2 641 632,84
Titres émis	1 319 448,92	1 317 313,92	2 636 762,84
Résultat de l'exercice	-2 735,00	-2 135,00	-4 870,00
Résultat antérieur reporté	3 627 378,26	-1 317 313,92	2 310 064,34
Résultat cumulé	3 624 643,26	-1 319 448,92	2 305 194,34
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	3 624 643,26	-1 319 448,92	2 305 194,34

4. KOENIG

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	2 330 111,60	1 214 645,36	3 544 756,96
Titres émis	1 821 895,36	2 069 434,29	3 891 329,65
Résultat de l'exercice	-508 216,24	854 788,93	346 572,69
Résultat antérieur reporté	4 010 845,96	-2 069 434,29	1 941 411,67
Résultat cumulé	3 502 629,72	-1 214 645,36	2 287 984,36
Restes à réaliser dépenses	20 977,93	0,00	20 977,93
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	-20 977,93	0,00	-20 977,93
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	3 481 651,79	-1 214 645,36	2 267 006,43

5. LAZZARO

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	997 217,88	997 217,88	1 994 435,76
Titres émis	997 217,88	997 217,88	1 994 435,76
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté	321 456,95	-997 217,88	-675 760,93
Résultat cumulé	321 456,95	-997 217,88	-675 760,93
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	321 456,95	-997 217,88	-675 760,93

6. NORMANDIKA

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	7 951 145,25	7 951 145,25	15 902 290,50
Titres émis	7 951 145,25	7 943 512,20	15 894 657,45
Résultat de l'exercice	0,00	-7 633,05	-7 633,05
Résultat antérieur reporté	0,00	-7 943 512,20	-7 943 512,20
Résultat cumulé	0,00	-7 951 145,25	-7 951 145,25
Restes à réaliser dépenses	3 516,95	0,00	3 516,95
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	-3 516,95	0,00	-3 516,95
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	-3 516,95	-7 951 145,25	-7 954 662,20

7. CARDONVILLE

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	1 853 930,35	1 843 961,94	3 697 892,29
Titres émis	1 883 945,94	1 853 930,15	3 737 876,09
Résultat de l'exercice	30 015,59	9 968,21	39 983,80
Résultat antérieur reporté	142 017,60	-1 853 930,15	-1 711 912,55
Résultat cumulé	172 033,19	-1 843 961,94	-1 671 928,75
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	172 033,19	-1 843 961,94	-1 671 928,75

8. ESPÉRANCE

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	2 826 434,65	1 593 744,72	4 420 179,37
Titres émis	3 130 956,84	1 868 826,26	4 999 783,10
Résultat de l'exercice	304 522,19	275 081,54	579 603,73
Résultat antérieur reporté	1 040 961,80	-1 868 826,26	-827 864,46
Résultat cumulé	1 345 483,99	-1 593 744,72	-248 260,73
Restes à réaliser dépenses	75 194,61	0,00	75 194,61
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	-75 194,61	0,00	-75 194,61
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	1 270 289,38	-1 593 744,72	-323 455,34

9. MARTRAY

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	28 625,07	443 755,85	472 380,92
Titres émis	443 755,85	0,00	443 755,85
Résultat de l'exercice	415 130,78	-443 755,85	-28 625,07
Résultat antérieur reporté	-415 130,78	0,00	-415 130,78
Résultat cumulé	0,00	-443 755,85	-443 755,85
Restes à réaliser dépenses	235 376,97	0,00	235 376,97
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	-235 376,97	0,00	-235 376,97
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	-235 376,97	-443 755,85	-679 132,82

10. KOENIG OUEST

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	3 962,50	103 216,77	107 179,27
Titres émis	103 217,27	0,00	103 217,27
Résultat de l'exercice	99 254,77	-103 216,77	-3 962,00
Résultat antérieur reporté	-99 254,77	0,00	-99 254,77
Résultat cumulé	0,00	-103 216,77	-103 216,77
Restes à réaliser dépenses	131 385,00	0,00	131 385,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	-131 385,00	0,00	-131 385,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	-131 385,00	-103 216,77	-234 601,77

11. FINS DE CONCESSIONS

OBJET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
Mandats émis	250 335,00	250 335,00	500 670,00
Titres émis	250 335,00	0,00	250 335,00
Résultat de l'exercice	0,00	-250 335,00	-250 335,00
Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	-250 335,00	-250 335,00
Restes à réaliser dépenses	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULÉ AVEC RESTES À RÉALISER	0,00	-250 335,00	-250 335,00

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET GÉNÉRAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	Objet	CFU 2024	CFU 2025	Structure	Ev°2025/2024
DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	406 400 367	395 477 435	67,1%	-2,7%
	Opérations réelles	327 566 787	333 414 203	69,3%	1,8%
	Opérations d'ordre	78 833 580	62 063 232		-21,3%
	INVESTISSEMENT	239 939 207	194 281 560	32,9%	-19,0%
	Opérations réelles	199 214 921	147 390 230	30,7%	-26,0%
	Mouvements neutres (mixtes)	10 629 493	14 591 166		37,3%
	Opérations d'ordre	30 094 793	32 300 164		7,3%
	TOTAL DEPENSES	646 339 574	589 758 996	100,0%	-8,8%
	Opérations réelles	526 781 707	480 804 434		-8,7%
	Mouvements neutres (mixtes)	10 629 493	14 591 166		37,3%
	Opérations d'ordre	108 928 373	94 363 396		-13,4%
RECETTES	FONCTIONNEMENT	438 129 248	449 479 760	71,0%	2,6%
	Opérations réelles	408 034 456	417 179 596	79,6%	2,2%
	Opérations d'ordre	30 094 793	32 300 164		7,3%
	INVESTISSEMENT	252 058 527	183 400 243	29,0%	-27,2%
	Opérations réelles	162 595 454	106 745 845	20,4%	-34,3%
	Mouvements neutres (mixtes)	10 629 493	14 591 166		37,3%
	Opérations d'ordre	78 833 580	62 063 232		-21,3%
	TOTAL RECETTES	690 187 776	632 880 004	100,0%	-8,3%
	Opérations réelles	570 629 910	523 925 441		-8,2%
	Mouvements neutres (mixtes)	10 629 493	14 591 166		37,3%
	Opérations d'ordre	108 928 373	94 363 396		-13,4%

ANNEXE ENVIRONNEMENTALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'annexe environnementale est un nouvel outil qui permet aux collectivités de mieux mesurer **l'impact de leurs investissements**. Mis en place par la loi de finances pour 2024, il vise à identifier et valoriser les dépenses qui contribuent à la transition écologique. Les modalités de cette démarche ont été précisées par un décret publié en juillet 2024.

Pour le Compte Financier Unique (CFU) 2025, l'analyse porte sur l'ensemble des dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année, dans les budgets principaux comme annexes. Sont notamment concernés les travaux, les constructions, les aménagements, l'achat de matériels ou d'équipements, ainsi que les acquisitions foncières.

Le dispositif est déployé progressivement jusqu'en 2027 autour de six grandes thématiques environnementales :

- Axe 1. l'atténuation du changement climatique ;
- Axe 2. l'adaptation au changement climatique ;
- Axe 3. la gestion de la ressource en eau ;
- Axe 4. l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques ;
- Axe 5. la prévention et le contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6. la préservation de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour le CFU 2025, l'évaluation concerne deux de ces thématiques : la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Cette analyse permettra de mieux mettre en valeur les actions engagées par les collectivités en faveur de l'environnement et contribuera à une publication nationale des données en open data.

2. LES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR LA CLASSIFICATION

L'évaluation environnementale des dépenses d'équipement du CFU 2025 s'appuie sur deux méthodes de référence : celle développée par l'I4CE pour l'axe consacré à l'atténuation du changement climatique, et celle élaborée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) pour l'axe relatif à la préservation de la biodiversité.

Axe 1 – Atténuation du changement climatique

Cet axe vise à évaluer l'impact des investissements sur la réduction ou au contraire l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. L'analyse repose notamment sur les critères suivants :

- l'artificialisation des sols ;
- la performance énergétique des équipements et des bâtiments ;
- le recours aux énergies fossiles ;
- la décarbonation des usages et des activités.

Axe 6 – Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

Mis en œuvre pour la première fois dans le cadre du CFU 2025, cet axe évalue les effets des investissements sur la biodiversité et les milieux naturels. L'analyse prend en compte plusieurs facteurs susceptibles d'exercer une pression sur les écosystèmes :

- l'artificialisation des sols ;
- le maintien des continuités écologiques permettant la circulation des espèces ;
- la surexploitation des ressources naturelles ;
- l'introduction ou la propagation d'espèces invasives ;
- la pollution lumineuse.

D'autres facteurs de pression sur l'environnement seront intégrés à partir de 2027 dans le cadre des axes complémentaires du budget vert. Cette approche progressive permet de garantir une évaluation cohérente des impacts environnementaux des investissements.

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ASSAINISSEMENT, RCU, TRANSPORTS

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

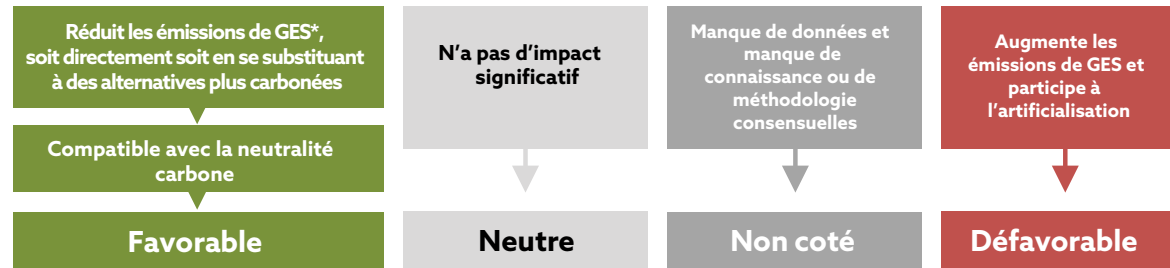
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



Schéma de cotation des lignes du budget selon leurs impacts sur le climat

AXE 1

L'action...



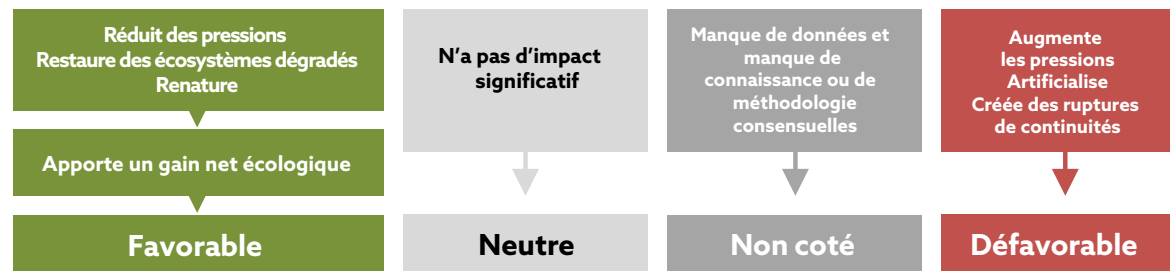
(*)GES : gaz à effet de serre

Classification des principales opérations

Budgets	Opération	FAVORABLES	NEUTRES	NON COTÉS	DEFAVORABLES
Transports	AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS DANS LE TRAMWAY	8 644 496 €			
Principal	PARTICIPATION CUCLM CAPITAL SOCIAL SEMOP	3 857 300 €			
Transports	ACQUISITIONS DE BUS	3 178 856 €			
Assainissements	METHANISATION - STEP - NOUVEAU MONDE	2 024 278 €			
Principal	AMENAGEMENT PARC PRESQU'ILE	2 100 000 €			
RCU	BUDGET RCU	1 480 570 €			
Principal	SUBV - CYCERON - RENOVATION BATIMENT EXISTANT	550 000 €	450 000 €		
Principal	SUBV - CONSTRUCTION MAISON DES CHERCHEURS	106 780 €			893 220 €
Principal	SUBVENTION LOGEMENTS RENOVATION THERMIQUE	825 000 €			
Principal	FINANCEMENT PONT COLOMBELLES	312 657 €	432 085 €		5 258 €
Principal	PPRT COUBERTIN CONSIGNATION CAEN LA MER		719 795 €		
Principal	ACQUISITIONS TERRAINS HO 22 20 RUE DE LA GIRAFE A CAEN		646 878 €		
Principal	LAZARRO 3 - PARTICIPATION EQUIPEMENTS PUBLICS		600 000 €		
Principal	PREFINANCEMENT SAFER LE MESNIL PATRY		494 750 €		
Principal	PARTICIPATION ÉQUILIBRE CAMPUS 2025			463 000 €	
Principal	SUBVENTION INVESTISSEMENT PARC ORNAVIK	52 000 €			348 000 €
Principal	PARTICIPAT* ÉQUILIBRE N°3- ZAC MONT COCO			391 077 €	
Principal	SCHEMA CYCLABLE ST GERMAIN, ST CONTEST, AUTHIE	384 860 €			

AXE 6

L'action...



Classification des principales opérations

Budgets	Opération	FAVORABLES	NEUTRES	NON COTÉS	DEFAVORABLES
Transports	AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS DANS LE TRAMWAY	8 644 496 €			
Principal	PARTICIPATION CUCLM CAPITAL SOCIAL SEMOP		3 857 300 €		
Transports	ACQUISITIONS DE BUS		3 178 856 €		
Assainissements	METHANISATION - STEP - NOUVEAU MONDE		2 024 278 €		
Principal	AMENAGEMENT PARC PRESQU'ILE	2 100 000 €			
RCU	TRAVAUX SUR LE PONT DE COLOMBELLES POUR LE RCU	1 258 999 €			
Principal	SUBV - CYCERON - RENOVATION BATIMENT EXISTANT		1 000 000 €		
Principal	SUBV - CONSTRUCTION MAISON DES CHERCHEURS				1 000 000 €
Principal	SUBVENTION LOGEMENTS RENOVATION THERMIQUE		825 000 €		
Principal	FINANCEMENT PONT COLOMBELLES	35 649 €			714 351 €
Principal	PPRT COUBERTIN CONSIGNATION CAEN LA MER		719 795 €		
Principal	ACQUISITIONS TERRAINS HO 22 20 RUE DE LA GIRAFE A CAEN		646 878 €		
Principal	LAZARRO 3 - PARTICIPATION EQUIPEMENTS PUBLICS		600 000 €		
Principal	PREFINANCEMENT SAFER LE MESNIL PATRY		494 750 €		
Principal	PARTICIPATION ÉQUILIBRE CAMPUS 2025			463 000 €	
Principal	SUBVENTION INVESTISSEMENT PARC ORNAVIK				400 000 €
Principal	PARTICIPAT* ÉQUILIBRE N°3- ZAC MONT COCO			391 077 €	
Principal	SCHEMA CYCLABLE ST GERMAIN, ST CONTEST, AUTHIE				384 860 €

Partie 2

RAPPORT DE LA DETTE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'ANNÉE 2025

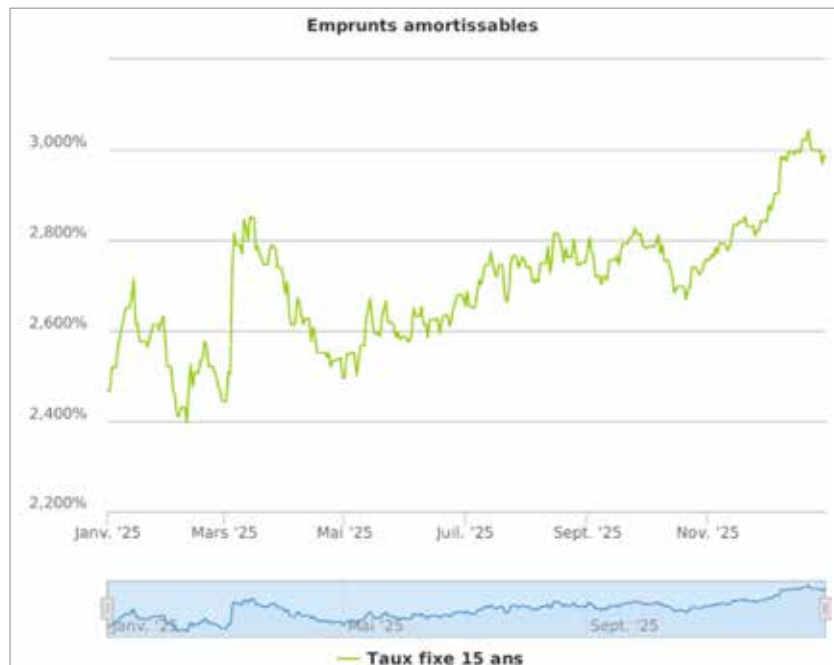
1.1. FOCUS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX EN 2025

1.1.1. LES EMPRUNTS AMORTISSABLES À TAUX FIXE (15 ANS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du taux fixe 15 ans en taux annuel Ex/Ex, pour un emprunt amortissable progressif hors marge bancaire (Source Finance Active).

Cette courbe reflète les anticipations d'évolutions des taux courts.

La courbe du taux fixe 15 ans ci-dessus a eu tendance à augmenter au cours de l'année 2025, notamment suite au contexte de tensions économiques avec le retour de Donald Trump aux Etats-Unis. Les niveaux des taux fixes ont eu tendance à être plus élevés qu'en 2024 et d'autant plus par rapport aux conditions antérieures à 2022.



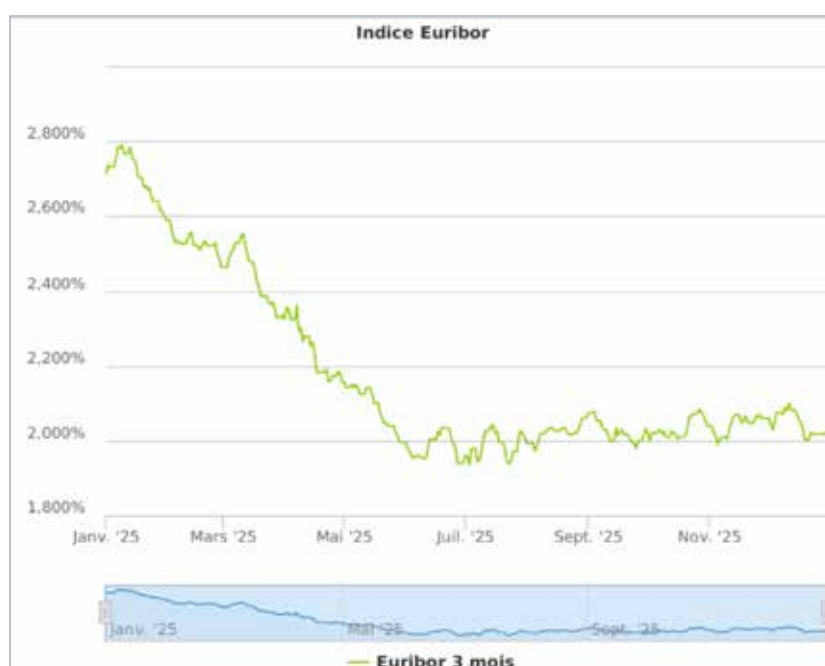
1.1.2. LES EMPRUNTS À TAUX VARIABLE (EURIBOR 3 MOIS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe du niveau de l'Euribor 3 mois (Source Finance Active).

Cette courbe reflète les conditions instantanées pour la période de 3 mois.

Le graphique ci-dessus met en lumière la réduction de l'Euribor 3 mois sur le premier semestre 2025 puis sa stabilisation autour de 2,00%. Cette stabilisation s'explique par la fin de la baisse des taux de la BCE (Banque Centrale Européenne) à partir de juin 2025.

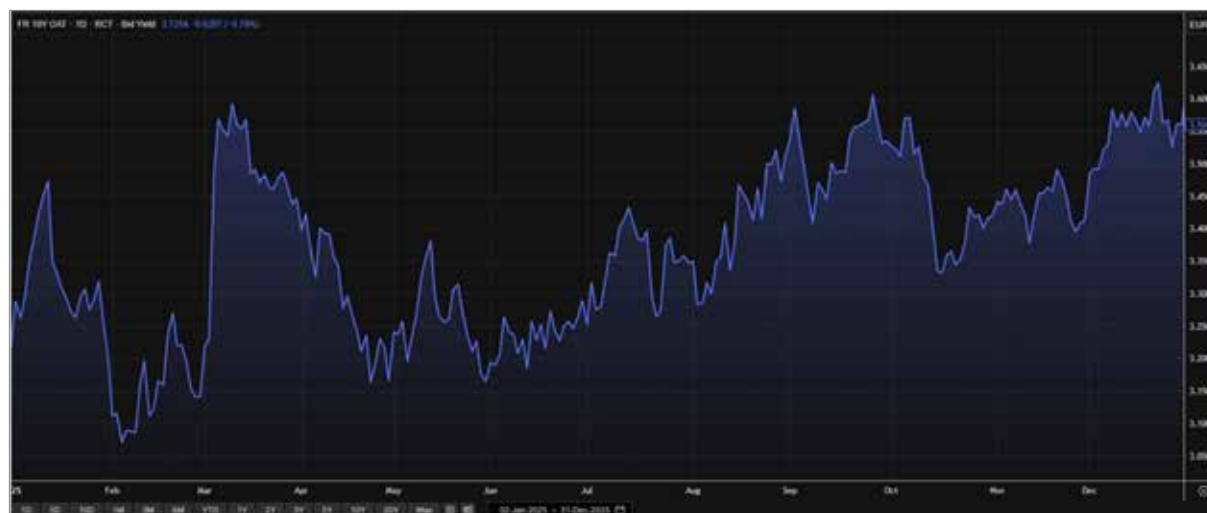
Cette baisse de l'index Euribor 3 mois a permis de faire baisser le coût des intérêts des emprunts à taux variable par rapport à 2024.



1.1.3. LES OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR À 10 ANS (OAT 10 ANS)

Le graphique ci-dessous reprend la courbe de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) France à 10 ans pour l'année 2025 (Source Refinitiv Eikon). Les OAT France à 10 ans ont connu une année 2025 avec des

niveaux encore élevés entre 3% et 3,50%. Les actions de la BCE, avec en partie les baisses de taux sur le premier semestre, ont eu peu d'impact sur l'OAT France compte tenu du contexte politique national incertain.



2. RAPPORT DE LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'élève à 229,8 M€
contre 225,4 M€ au 31 décembre 2024, soit une hausse de 4,4 M€.

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû de fin d'exercice (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2025	229,8	21,9	5,1	27,0
2024	225,4	21,7	5,2	26,9

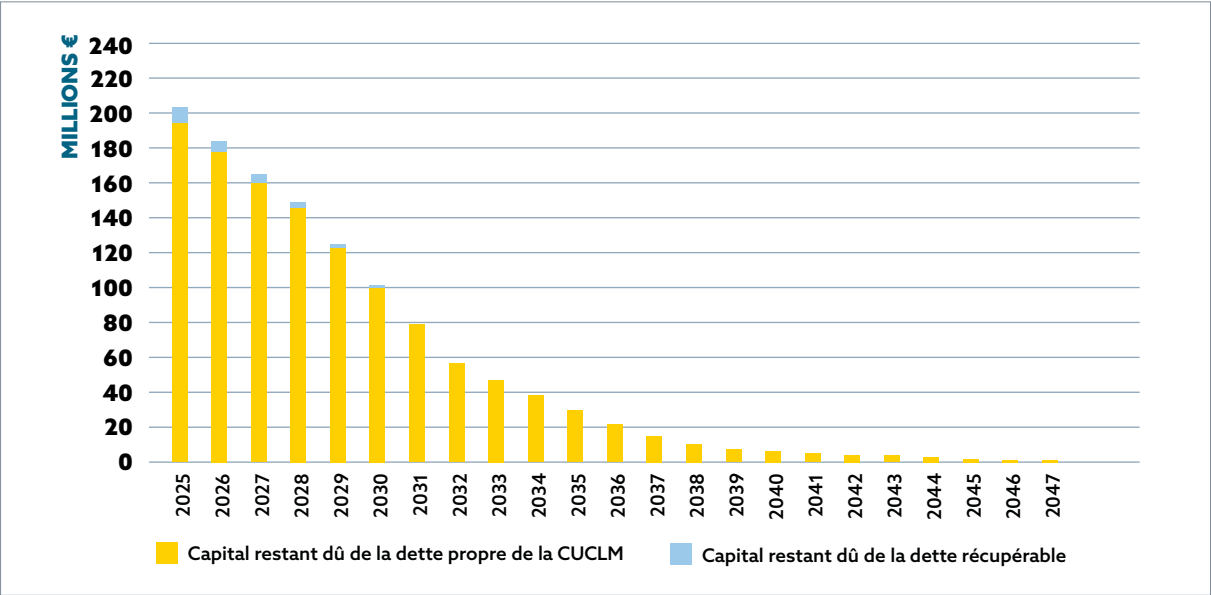
* Hors mise en réserve d'un montant de 3,68 M€

À la fin de l'année 2025, la Communauté Urbaine a remboursé 21,9 M€ de capital au titre de l'exercice écoulé. La Communauté Urbaine a par ailleurs mobilisé 25 M€ d'emprunt dans le cadre du financement de ses investissements.

Ainsi, sur la base de la population INSEE 2025 (281 939), l'encours par habitant est de 815 € au 31 décembre 2025 contre 807 € au 31 décembre 2024.

Les charges financières s'élèvent à 5,1 M€ en 2025 contre 5,2 M€ en 2024, soit une baisse de 0,1 M€, liée à la baisse des indices à taux variables sur l'année 2025. Ces charges financières comprennent les intérêts de la dette (4,8 M€) et les intérêts de la dette récupérable (0,3 M€).L'annuité de la dette pour 2025 se décompose donc entre les intérêts pour 5,1 M€ et le remboursement du capital pour 21,9 M€, soit un total de 27,0 M€. L'annuité atteint ainsi 96 € par habitant. Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,23% en 2025 contre 2,52% en 2024.

Profil d'extinction de la dette après retraitement de la dette récupérable du Budget Principal de la Communauté urbaine Caen la mer au 31 décembre 2025



Le graphique ci-dessus présente le profil d'extinction de la dette de la Communauté urbaine. Son profil est sain et équilibré.

Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de la dette de la Communauté urbaine serait complètement éteint en 2047.

2.1. LA DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE DETTE EN 2025

FOCUS SUR LA DETTE RÉCUPÉRABLE

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine Caen la mer exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215 du CGCT, et notamment la compétence liée à la voirie.

Le transfert des dépenses de voirie est un transfert de budget qui doit s'accompagner d'un transfert de la dette liée au financement de ces anciennes compétences, venant impacter le calcul de l'attribution de compensation des communes.

Ainsi, lorsque les emprunts à transférer n'étaient pas individualisables ou non affectés et de ce fait, non transférables directement à la Communauté Urbaine, il a été proposé la mise en œuvre d'une démarche dite de dette récupérable. Un encours a ainsi pu être reconstitué définissant la part d'intérêts et de capital qui seront reversés aux communes par la Communauté Urbaine sur 15 ans de 2017 à 2031. Un taux d'intérêt moyen de 2,5% a été appliqué sur la période. Le transfert de dette prend ici la forme d'une créance des communes sur la Communauté Urbaine Caen la mer qui se traduit par le remboursement aux communes des annuités en capital et en intérêt jusqu'à extinction.

Il est donc convenu que la Communauté Urbaine Caen la mer, remboursera chaque année en deux versements aux communes la part des annuités d'emprunts affectés au financement de la compétence voirie jusqu'à extinction de celle-ci.

A titre d'information, l'état de la dette de la Communauté Urbaine est retranscrit dans le tableau ci-après :

	Dette globale	Comparaison par rapport à 2024	Dette récupérable de 2025 (en millions d'euros)	Comparaison par rapport à 2024	Dette (Hors dette récupérable en millions d'euros)	Comparaison par rapport à 2024
Capital restant dû au 31/12/2025	229,8	+ 1,95%	7,9	- 24,76%	221,9	+ 3,26%
Capital amorti	21,9	+ 0,92%	2,6	- 13,33%	19,3	+ 3,21%
Intérêts	5,1	- 1,92%	0,3	0,00%	4,8	- 2,04%
Annuité	27,0	+ 0,37%	2,9	- 12,12%	24,1	+ 2,12%

Source : Données de la Communauté urbaine Caen la mer

2.2 L'ALLOCATION TACTIQUE DU PORTEFEUILLE EN 2025 (HORS DETTE RÉCUPÉRABLE)

2.2.1 LA DETTE PAR TYPE DE TAUX

Type	% d'encours 2024	% d'encours 2025	Variation en %
Fixe	60,48%	62,03%	+ 2,56%
Variable	24,46%	21,47%	- 12,22%
Livret A	15,06%	16,50%	+ 9,56%

Source : France active

Fin 2025, la dette est positionnée à 62% à taux fixe et 38% à taux variable/révisable. La répartition de l'encours est le résultat des choix historiques de la Communauté Urbaine avec un objectif de profiter au mieux du contexte monétaire de ces dernières années.

La Communauté Urbaine vise à maintenir un équilibre stratégique entre le taux fixe et les taux variables/ révisables afin de bénéficier des avantages de chacun. Au cours de l'exercice 2025, la Communauté Urbaine a

eu recours à des emprunts à taux variable/révisable et à des prêts à taux fixes compétitifs au vu du contexte haussier des indices fixes en fin d'année 2025.

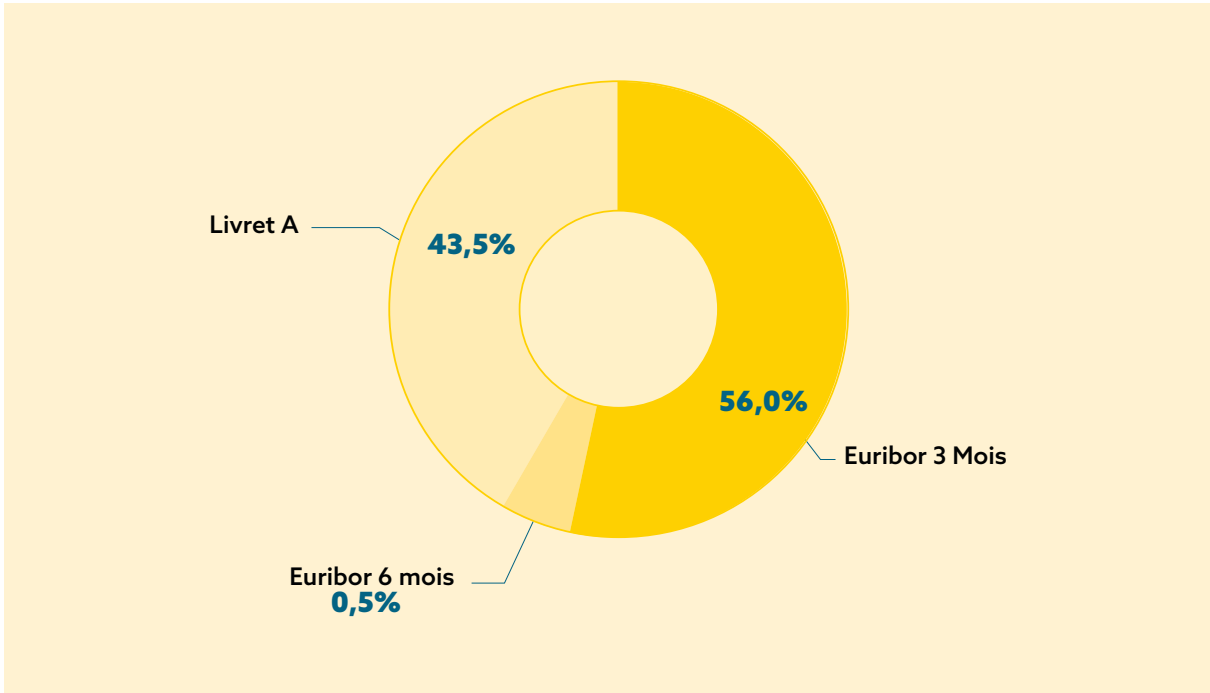
Enfin, le profil de risque de taux de la Communauté Urbaine s'analyse également au regard du profil d'extinction de la dette. Ainsi, toutes choses restant égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe devrait rester stable autour de 60-65% et la part variable de la dette resterait stable autour de 40-35% en perspective de 2030.

LA DETTE À TAUX VARIABLE

La dette à taux variable (84,25 M€ en 2025) est majoritairement assise sur des périodicités courtes. L'Euribor 3M (index couvrant une période de 3 mois) représente 56% de cet encours, afin de profiter

pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. En effet, plus l'échéance est longue, plus le taux est élevé et inversement. Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2025 :

Utilisation des index à fin2025



Source : Données de la Communauté urbaine Caen la mer

LA DETTE À TAUX FIXE

La dette à taux fixe représente 137,66 M€, soit 62% de l'encours de dette global. Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe pour l'année 2025 se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2025 (M€)	Taux moyen
Portefeuille de dette à taux fixe	137,66	1,95%

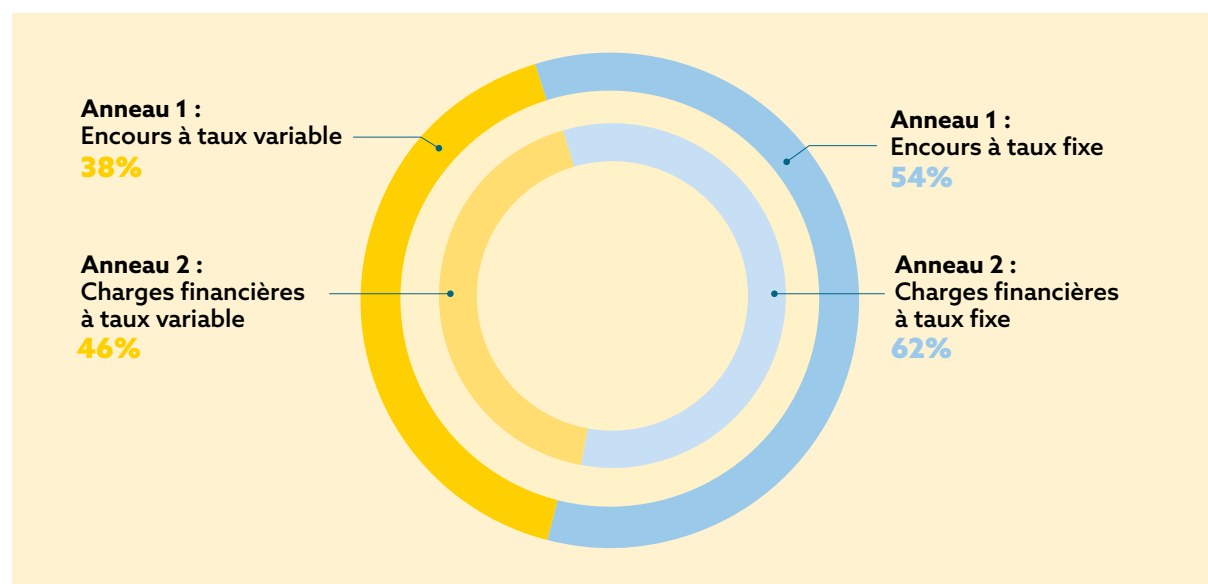
Source : Finance Active

LA GESTION DE LA CHARGE DE LA DETTE

Dans le contexte de taux actuel, la dette à taux fixe apparaît très compétitive et permet de minimiser les frais financiers payés par la Communauté urbaine. Le schéma ci-après met en perspective la contribution en charges financières en fonction de l'allocation tactique du portefeuille de dette. En d'autres termes, l'encours à taux fixe représente 62%

de l'encours global de la dette du budget principal et coûte 54% des charges financières, tandis que la part de l'encours à taux variable coûte 46% des charges financières pour un encours de 38%. Ceci s'explique par la baisse des indices à taux variables sur l'année 2025 par rapport à 2024.

Charges de la dette par type de taux



Source : Données de la Communauté urbaine Caen la mer

Grâce à une stratégie de gestion de dette optimisée, diversifiée et assise sur une qualité de crédit reconnue par les prêteurs, la Communauté urbaine bénéficie

de conditions de financements avantageuses lui permettant d'être très bien positionnée par rapport à un grand nombre de collectivités.

2.2.2 LA DETTE PAR PRÊTEUR

Une analyse de la répartition de l’encours de dette par prêteur est une mesure de la diversification du risque de l’endettement. La répartition de l’encours de dette au 31 décembre 2025 entre les différents partenaires financiers de la Communauté Urbaine est la suivante :

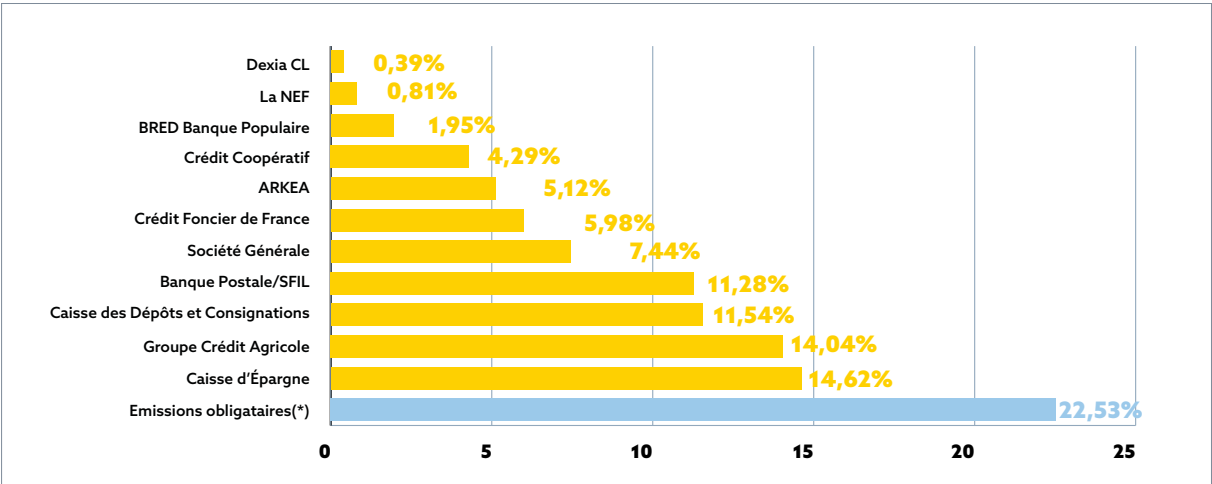
Etablissement prêteur (millions d'euros)	2024	2025	Variation
Caisse des dépôts et consignations	29,0	25,6	- 11,72%
Banque Postale/SFIL	28,6	32,5	+ 13,64%
Groupe Crédit Agricole	29,4	25,0	- 14,97%
Société Générale	14,8	13,3	- 10,14%
Caisse d'Epargne	34,1	31,2	- 8,50%
Crédit Foncier	12,9	11,4	- 11,63%
Dexia	1,3	0,9	- 30,77%
ARKEA	10,3	9,5	- 7,77%
BRED Banque Populaire	4,7	4,3	- 8,51%
La NEF	1,9	1,8	- 5,26%
Crédit Coopératif	8,0	16,5	+ 106,25%
Emission obligataire	40,0	50,0	+ 25%

Source : Finance Active

L’encours de dette de la Communauté Urbaine est à 77,47% bancaire et à 22,53% obligataire. L’encours bancaire est détenu pour 14,62% par la Banque Postale/SFIL puis 14,04% par la Caisse d’Epargne, suivi par la Caisse des

Dépôts et Consignations (CDC) pour 11,54% et le groupe Crédit Agricole pour 11,28%. Le graphique ci-après présente le poids des institutions dans l’encours de dette :

Encours par prêteur du Budget Principal de la Communauté urbaine au 31 décembre 2025 (en %)



(*) Comprenant 5 émissions obligataires de 10 M€
 Source : Finance Active

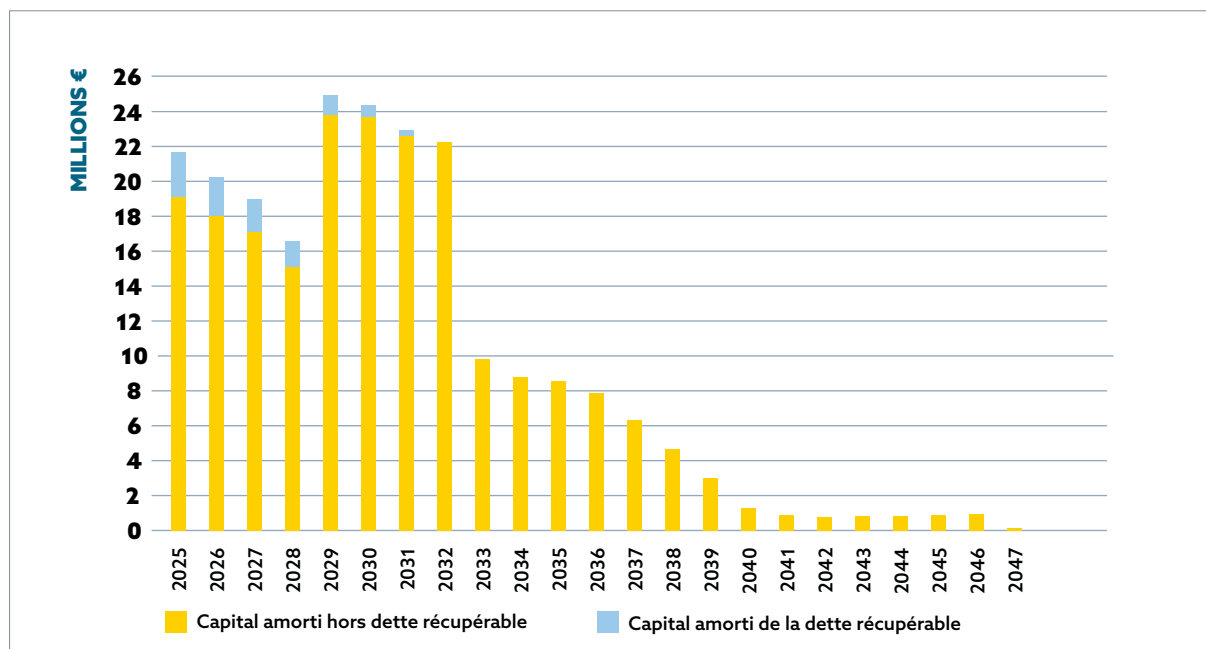
2.3 LE PROFIL DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EN 2025

Le graphique ci-dessous représente l'échéancier annuel du remboursement en capital de la dette de la Communauté Urbaine. Le profil de ce remboursement en capital est équilibré et linéaire jusqu'en 2028. L'année 2029 représente l'année de remboursement de la seconde émission obligataire (émission de mai 2019 sur une maturité de 10 ans), 2030 l'année de remboursement de l'émission de décembre 2020 sur une maturité de 10 ans, 2031 l'année de remboursement de l'avant dernière émission obligataire (émission d'octobre 2024 sur une maturité de 7 ans), 2032 l'année de remboursement de la première émission obligataire (émission de décembre 2017 sur une maturité de 15 ans) et 2033 l'année de remboursement de la dernière émission obligataire (émission d'octobre

2025 sur une maturité de 8 ans). Ainsi le profil du remboursement en capital de la dette du budget principal au 31/12/2025 présente cinq pics d'amortissement. Ces pics d'amortissement (25 M€ en 2029 et 2030, 23M€ en 2031 et 2032, et 21 M€ en 2033) correspondent aux années d'amortissement in fine des émissions obligataires.

Caen la mer continue de travailler régulièrement et de façon proactive avec ses partenaires bancaires et obligataires, afin de bénéficier des meilleures modalités de remboursement du capital. Ce travail d'anticipation lui permet notamment d'aborder de façon sereine l'amortissement des profils in fine des emprunts obligataires.

Flux de remboursement du capital de la dette de la Communauté urbaine



Source : Finance Active

3. BUDGETS ANNEXES

3.1. LE BUDGET ASSAINISSEMENT

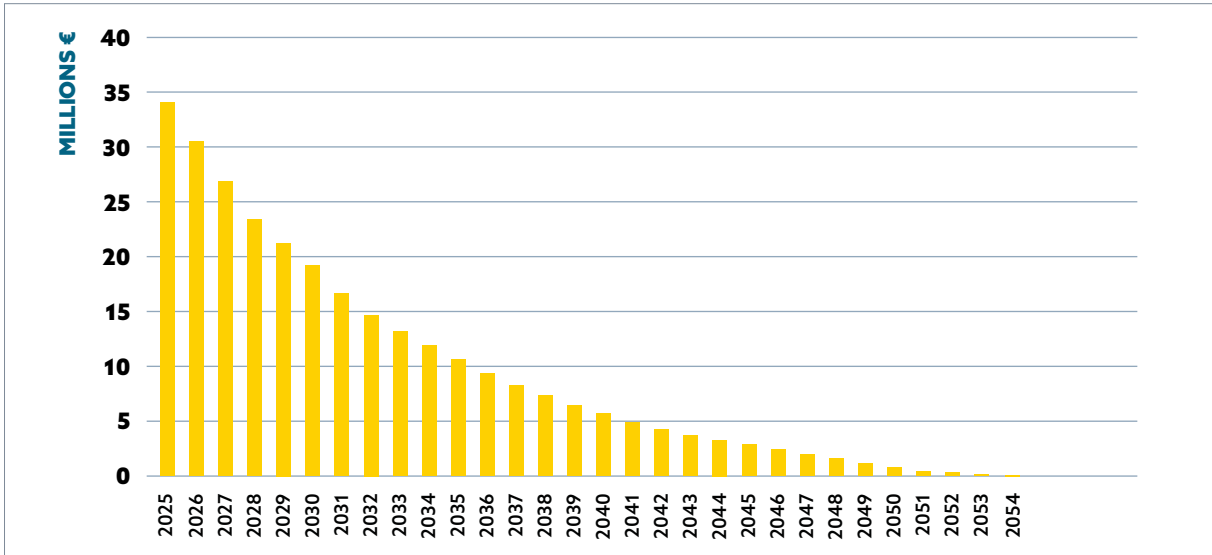
L'encours du Budget annexe Assainissement présente un taux moyen de 1,76 % et les emprunts affichent une durée résiduelle comprise entre 6 mois et 28 ans. L'annuité de cette dette pour 2025 se décompose entre les intérêts de 0,58 M€, et le remboursement en capital de 3,36 M€, soit un total de 3,94 M€. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 34,85 M€.

La Communauté Urbaine a encaissé plusieurs prêts octroyés par l'agence de l'eau (prêt sans intérêt) en 2025 pour un montant total de 925 153 € et n'a pas sollicité d'emprunt.

Le profil d'extinction de la dette du Budget annexe Assainissement, présenté ci-dessous, est sain et équilibré.

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2025	34,85	3,36	0,58	3,94
2024	37,29	3,34	0,62	3,96

Profil d'extinction de la dette du Budget annexe Assainissement au 31 décembre 2025



Source : Finance Active

3.2. LE BUDGET TRANSPORT

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2025	150,66	8,38	2,23	10,61
2024	158,65	18,15	2,18	20,33

L'encours du Budget annexe Transport présente un taux moyen de 1,42 % et les emprunts affichent une durée résiduelle entre 3 et 35 ans. En 2025, l'annuité du Budget annexe Transport s'élève à 10,61 M€ et se décompose entre 8,38 M€ de capital amorti et 2,23 M€ d'intérêts. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à 150,66 M€.

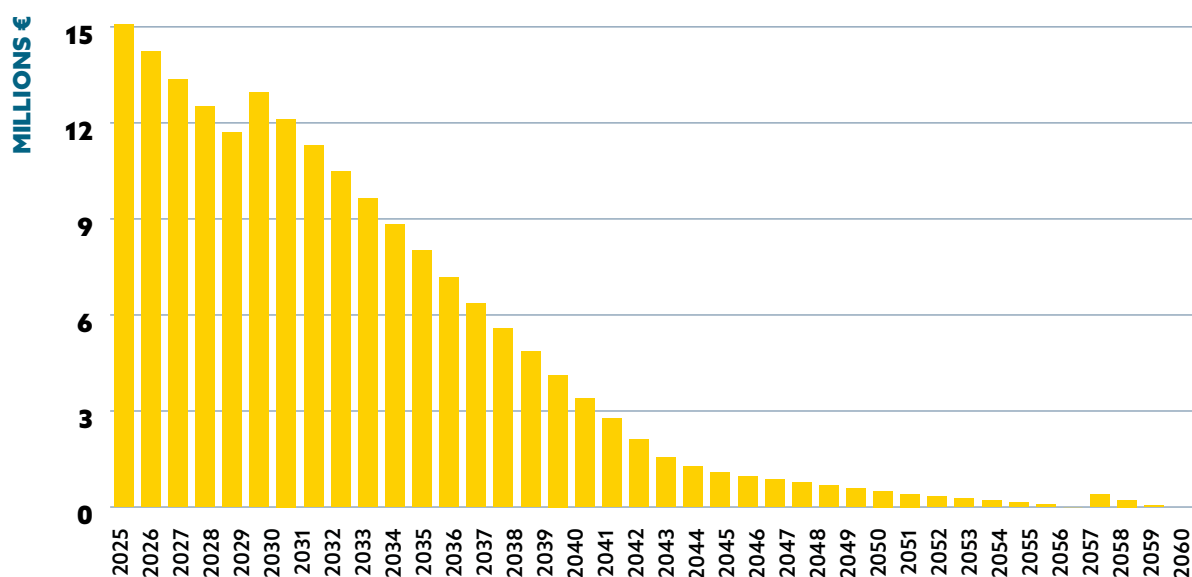
Pour rappel, la Communauté Urbaine a remboursé un emprunt obligataire à amortissement in fine de 10 M€ en 2024, ce qui explique la différence significative de capital amorti entre 2024 et 2025.

En 2025, la Communauté Urbaine a encaissé 400 k€ d'emprunt, provenant du reliquat du prêt contractuelisé en 2024 (Taux Livret A +0,40%).

En outre, la Communauté Urbaine a sollicité en 2025 un emprunt de 20 M€ sur 30 ans (Livret A + 0,40%) avec une phase de mobilisation de 5 ans auprès de la Banque des Territoires. Aucune mobilisation de cet emprunt n'a été effectuée en 2025.

Compte tenu que nous ne pouvons pas savoir exactement sur quel exercice sera encaissé cet emprunt, le graphique ci-dessous prend comme hypothèse qu'il sera encaissé en 2030, soit à la fin de la phase de mobilisation. Cette hypothèse explique le pic de capital restant dû visible dans le profil d'extinction de la dette du Budget annexe Transport.

Profil d'extinction de la dette du Budget annexe Transport au 31 décembre 2025



Source : Finance Active

3.3. LE BUDGET RÉSEAU DE CHALEUR

Année de la date de fin d'exercice	Capital restant dû (en millions d'euros)	Capital amorti (en millions d'euros)	Intérêts (en millions d'euros)	Annuité (en millions d'euros)
2025	9,16	0,27	0,27	0,54
2024	9,43	0,17	0,19	0,36

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine Caen la mer exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5215 du CGCT, et notamment la compétence liée aux réseaux de chaleur.

La commune d'Hérouville-Saint-Clair a ainsi transféré une partie de l'emprunt lié au chauffage urbain à la Communauté Urbaine à partir du 1^{er} janvier 2017. Il a donc été pris en charge directement par la Communauté Urbaine Caen la mer à partir du 1er janvier 2017.

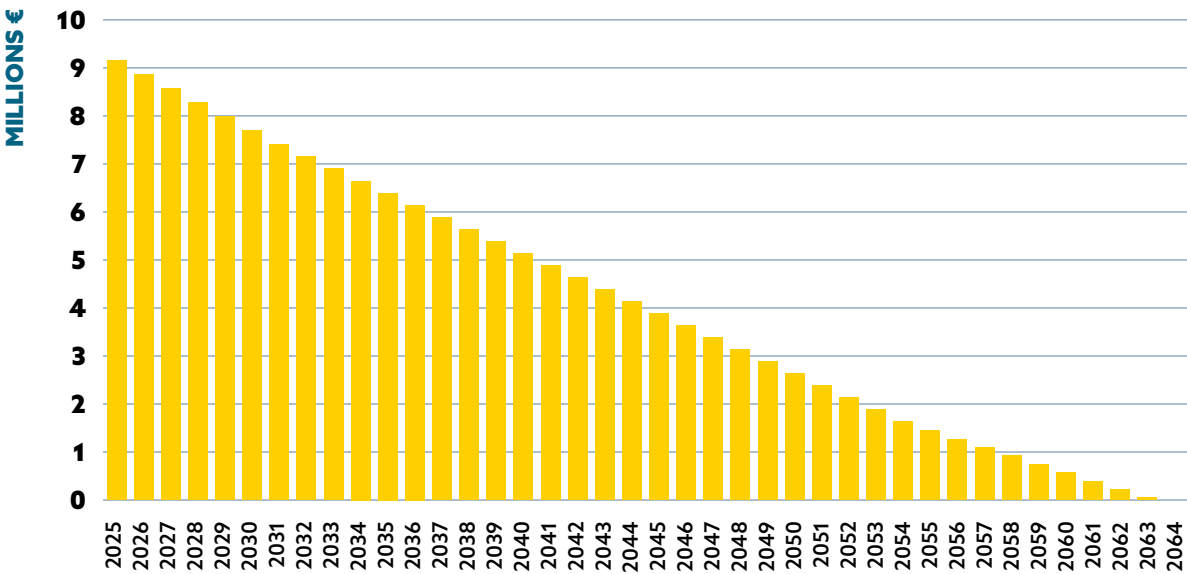
En 2025, la Communauté Urbaine n'a pas sollicité d'emprunt.

Le capital restant dû fin 2025 est de 9,16 M€. L'annuité de la dette se décompose entre les intérêts pour 0,27 M€ et le remboursement du capital pour 0,27 M€.

L'augmentation de l'annuité en 2025 s'explique d'une part, par le paiement de l'annuité sur une année complète d'un prêt de 7 M€ sollicité fin 2023 et d'autre part, par l'encaissement d'un emprunt souscrit fin 2024 pour 2,26 M€ à Livret A + 0,40%.

Le profil d'extinction de la dette du Budget annexe Réseau de Chaleur, présenté ci-dessous, est sain et équilibré.

Profil d'extinction de la dette du Budget annexe Réseau de Chaleur au 31 décembre 2025



4. LA DETTE CONSOLIDÉE

Au cours de l'année 2025, la Communauté Urbaine s'est endettée à hauteur de 26,33 M€ adossés au budget principal, au budget transports et au budget assainissement de la Communauté urbaine Caen la mer. A la fin de l'exercice 2025, la dette de la Communauté Urbaine s'élève à 424,47 M€, à un niveau inférieur par rapport à 2024 (430,80 M€). La Communauté Urbaine a remboursé au cours de cet exercice 33,96 M€ en

capital (dont 2,63 M€ au titre de la dette récupérable).

La durée de vie résiduelle de la dette est de 14 ans et 8 mois (source Finance active), sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 10 mois (source Finance active).

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette sur les 7 dernières années :

Dettes de la Communauté urbaine au 31/12

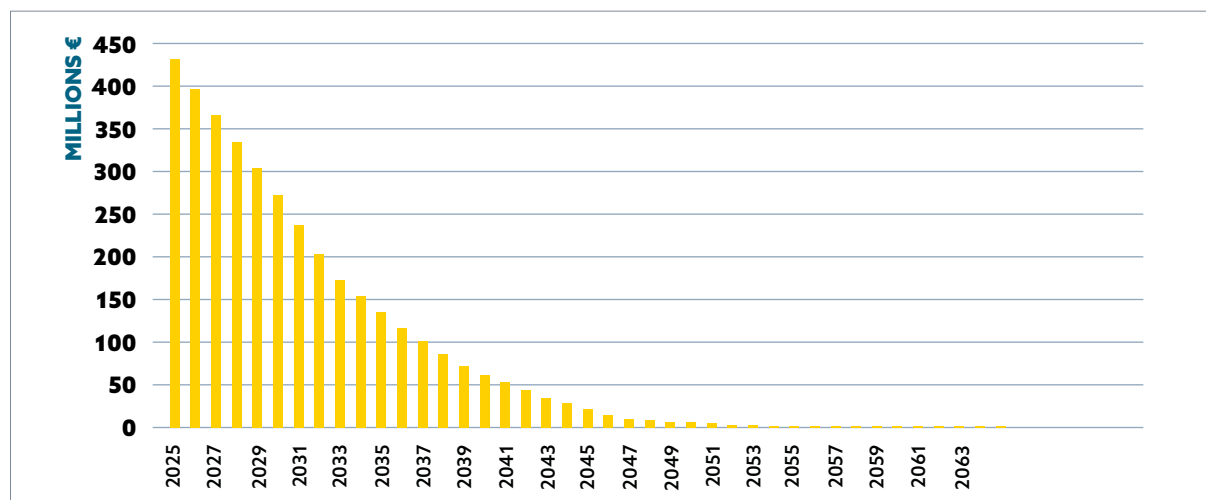
En millions d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours de dette	435,7	423,51	418,54	414,56	430,82	430,80	424,47
Amortissement emprunts	30,2	31,1	30,9	32,4	33,6	43,3	34,0
Intérêts	7,4	7,2	6,6	6,2	7,4	8,2	8,2
Nouveaux emprunts	80,0	18,0	25,0	20,0	44,0	42,9	26,3
Taux moyen de la dette	1,64%	1,53%	1,43%	1,69%	2,04%	2,10%	1,90%

Source : Données de la Communauté urbaine Caen la mer

Le taux moyen de la dette consolidée atteint 1,90% en 2025, contre 2,10% en 2024, poussé à la baisse par le contexte économique de diminution des taux d'intérêts variables sur l'année 2025.

Le profil d'extinction de la dette consolidée de la Communauté Urbaine Caen la mer, présenté dans le graphique ci-dessous, est sain et équilibré.

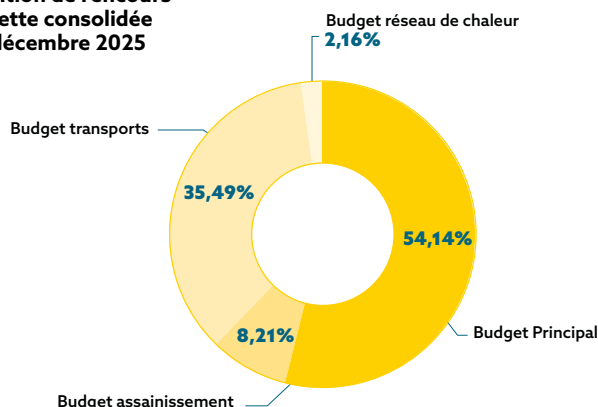
Profil d'extinction de la dette consolidée au 31 décembre 2025



Source : Finance Active

Au 31 décembre 2025, l'encours du Budget annexe Assainissement représente 8,21% des encours de la Communauté Urbaine. L'encours du Budget annexe Transport représente quant à lui 35,49%.

Répartition de l'encours de la dette consolidée au 31 décembre 2025



Source : Données de la Communauté urbaine Caen la mer

5. ANALYSE DE LA DETTE

5.1. LA DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE (GISSLER)

Dans l'optique d'une meilleure gestion des risques, la Communauté Urbaine respecte la charte de bonne conduite prônée par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E).

Selon cette charte, l'encours de la dette de la Communauté Urbaine est simple et très peu risqué. La totalité de l'encours est à taux fixe ou variable (indice zone euro) sans aucun produit dit « toxique ».

5.2. LA DÉSINTERMÉDIATION FINANCIÈRE

En 2017, la Communauté Urbaine Caen la mer a souhaité diversifier ses ressources financières afin d'assurer son financement (long terme et court terme) en toute circonstance, à moindre coût et dans le cadre actuel de la charte Gissler. Pour concrétiser cet objectif de diversification, la Communauté Urbaine s'est engagée dans une logique de désintermédiation financière.

Pour ce faire, elle a choisi d'être notée financièrement pour lui permettre d'accéder directement aux marchés financiers et ainsi obtenir les meilleures conditions de financement. La note attribuée à la Communauté Urbaine par l'agence de notation Moody's est : A1, perspective négative depuis la dernière notation du 29 octobre 2025.

La sécurisation des ressources de financement passe également par un dialogue permanent entre prêteurs et emprunteur. Cet échange permet de créer un climat de confiance entre les parties prenantes et de renforcer la visibilité de notre institution vis-à-vis des prêteurs.

Cet objectif a nécessité la mise en place d'une nouvelle stratégie de financement scindée en deux volets :

- L'émission de programme EMTN (Euro Medium Term Notes) : ce programme permet de consolider les besoins à long terme ;
- L'émission d'un programme de billet de trésorerie (NEU CP) : ce programme laisse de la souplesse à la trésorerie.

5.3. FOCUS SUR LE PROGRAMME EMTN

Depuis décembre 2017, la collectivité a recours aux emprunts obligataires EMTN qui représentent une source de financement flexible, rapide et à moindre coût. Un programme obligataire EMTN est un mécanisme de financement permettant à une collectivité territoriale d'émettre des obligations à moyen/long terme sur les marchés financiers, en euros, pour financer des investissements publics.

Le programme obligataire EMTN est préétabli en amont des besoins de financement afin de permettre une certaine flexibilité et réactivité lors de l'émission d'une ou plusieurs obligations.

Voici un état des lieux sur le compartiment des émissions des collectivités territoriales en 2025 :

- 3,20 milliards d'€ empruntés ;
- 87 transactions ;
- 22 collectivités territoriales actives.

(source : « Marchés Obligataires et emprunteurs du Secteur Public - Récapitulatif 2025 », HSBC DCM).

La maturité moyenne des émissions en 2025 est de 8,7 ans contre 10,7 en 2024 (source : « Marchés Obligataires et emprunteurs du Secteur Public - Récapitulatif 2025 », HSBC DCM). Public - Récapitulatif 2024 », HSBC DCM).

En octobre 2025, la Communauté urbaine a contracté un emprunt obligataire de 10M€ sur une maturité de 8 ans pour un taux fixe de 3,417%, dans le cadre de son programme EMTN.

5.4. LA GESTION DE LA TRÉSORERIE EN 2025

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels de la Communauté Urbaine. La Communauté Urbaine a mobilisé en 2025 trois types de ressources :

- Les lignes de trésorerie bancaires
- Les émissions obligataires Neu CP
- Les crédits revolving

5.4.1. FOCUS SUR LE PROGRAMME NEU CP

Les nombreux projets de la Communauté Urbaine engendrent des besoins de trésorerie importants. Plusieurs outils permettent de subvenir au besoin ponctuel de trésorerie.

Jusqu'en septembre 2018, la Communauté Urbaine utilisait uniquement des lignes de trésorerie bancaires qui restent l'outil classique. C'est l'équivalent d'une autorisation de découvert bancaire. Cet outil vient combler le besoin de trésorerie de la collectivité. L'utilisation des lignes de trésorerie a un coût. La collectivité paie des intérêts aux banques pour leur usage.

Depuis septembre 2018, la Communauté Urbaine a innové et optimisé sa gestion de la trésorerie en ayant recours à un nouvel outil, les NEU CP. Les NEU CP (*Negotiable European Commercial Paper*) permettent de supprimer des intermédiaires. En d'autres termes, ils permettent de se financer en direct sur les marchés financiers à des conditions avantageuses.

En 2025, la Communauté Urbaine Caen la mer n'a pas réalisé d'émissions Neu CP.

Les collectivités locales françaises ont émis au total 14,50 milliards d'euros de NEU CP en 2025 (*source : Banque de France*).

L'encours de NEU CP des collectivités au 31/12/2025 s'élève à 0,80 milliards d'euros (*source : Banque de France*).

À ce jour, 31 collectivités territoriales françaises se financent en trésorerie sur le marché des NEU CP, dont :

- 11 Régions
- 10 Départements
- 4 Métropoles
- 1 Communauté Urbaine : Caen la mer
- 4 Villes : les Villes de Rennes, Lyon, Marseille et Paris
- La collectivité européenne d'Alsace

Caen la mer appartient au cercle très restreint des collectivités ayant accès à ce marché et reste la seule Communauté Urbaine de France à y être présente.

5.4.2. FOCUS SUR LE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ TEMPORAIRE (RAT)

La Communauté urbaine Caen la mer détient des contrats bancaires avec CACIB dans lesquels se situe une clause optionnelle de remboursement anticipé temporaire.

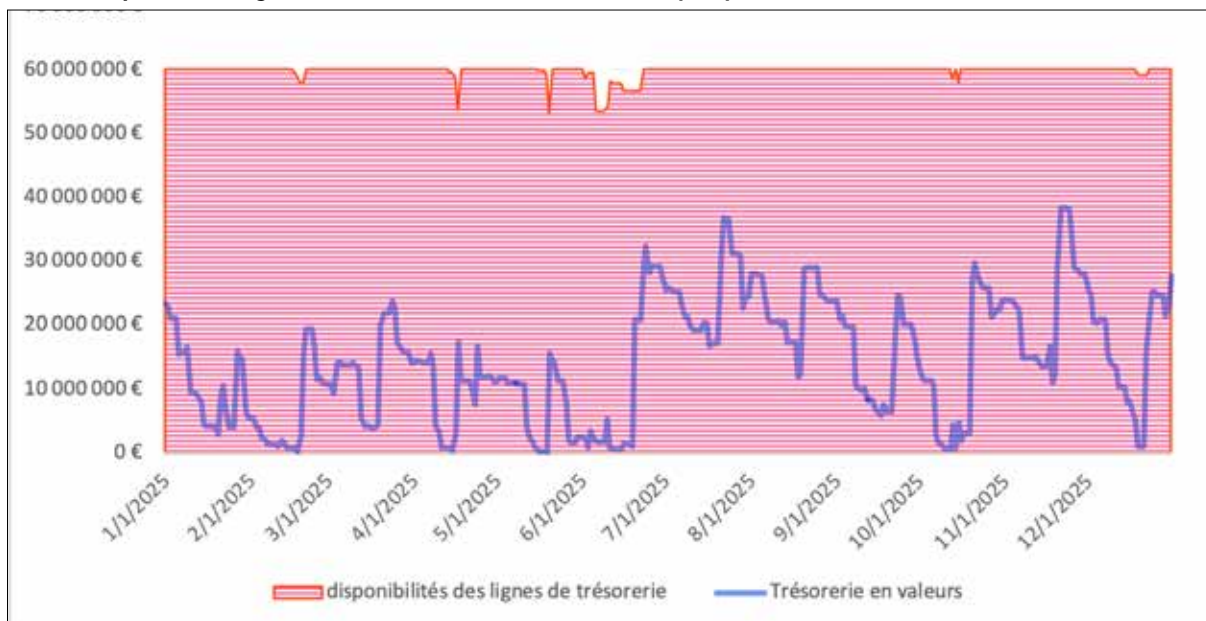
Cette clause permet à l'emprunteur de réaliser un remboursement anticipé temporaire, sur une période inférieure à un an, auprès de son créancier. Ce dernier s'occupe ensuite de replacer les fonds sur l'indice €STR. Les intérêts générés par ce placement viennent ensuite diminuer, voire neutraliser, les charges d'intérêts de la période. Notons qu'il s'agit d'une option souple puisque Caen la mer garde la possibilité à tout moment de reprendre tout ou partie des fonds, moyennant un délai de 48h.

Durant la période de RAT, le capital du prêt continue d'être remboursé à chaque échéance. Ainsi, au terme de la période de RAT, le prêt continue de courir dans les mêmes conditions qu'initialement.

En 2025, Caen la mer a continué d'utiliser cette option de RAT sur une période comprise entre le 02/01/2025 et le 31/07/2025 pour un montant initial de 5,6 M€. Ces RAT ont permis de réaliser une économie d'intérêts brute de 73,8 k€. Déduction faite des intérêts de ligne de trésorerie payés qui n'auraient pas été facturés sans activation de l'option de RAT, il en résulte une économie nette pour l'année 2025 de 66 k€.

5.4.3. ANALYSE DE LA TRÉSORERIE EN 2025

Encours disponible des lignes de trésorerie et niveau de trésorerie (en €)



Source : Données de la Communauté urbaine

Le besoin de trésorerie de la Communauté Urbaine est matérialisé par l'encours disponible des lignes de trésorerie. Visuellement, plus la zone hachurée est faible, plus l'utilisation des lignes de trésorerie est forte, plus le besoin de trésorerie est important.

Le niveau de trésorerie de la Communauté Urbaine est assez fluctuant sur l'année 2025. La trésorerie connaît des pics de niveaux plus importants sur le 2nd semestre 2025 en raison de plusieurs encaissements importants constatés fin juin 2025. L'encaissement d'emprunts sur le dernier trimestre 2025 a permis de revenir à des niveaux de trésorerie plus importants.

GLOSSAIRE

Capacité de désendettement : exprimée en nombre d'années, elle permet de déterminer le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si nous devions y affecter l'ensemble de l'épargne brute (encours de dette/épargne brute).

Capacité de désendettement : exprimée en nombre d'années, elle permet de déterminer le temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si nous devions y affecter l'ensemble de l'épargne brute (encours de dette/épargne brute).

Compte administratif : compte établi par le président de l'assemblée locale, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Compte de gestion : compte établi par le percepteur, retraçant les débits et les crédits de la collectivité.

Compte financier unique (CFU) : le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux (si le législateur en décide ainsi).

Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) : la dotation de compensation de la réforme de la TP versée par l'État a pour but de compenser les allègements d'impôts locaux et les pertes dues à la suppression de la taxe professionnelle. La DCRTP est intégrée aux variables d'ajustement du bloc communal (EPCI et communes) depuis 2018.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation de l'État aux collectivités locales, versée en compensation des transferts de compétences (partie fonctionnement).

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : la dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale elle est constituée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

Dotation de solidarité communautaire (DSC) : la dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation, instituée généralement de manière facultative par l'EPCI, est obligatoire pour les communautés urbaines. Le dispositif doit être adopté par délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

Épargne brute : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette).

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette.

Épargne nette : épargne brute, diminuée des remboursements de la dette.

Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : dotation de l'État destinée à rembourser aux collectivités locales la TVA acquittée sur leurs biens d'équipement.

Fonds départemental de péréquation de la TP (FDPTP) : créés pour mettre en œuvre une péréquation horizontale du produit de taxe professionnelle (TP) au niveau départemental, les FDPTP ont été modifiés lors de la réforme de la TP. Cette dotation est aujourd'hui prélevée sur les recettes de l'État et répartie par le conseil départemental entre les communes et les EPCI défavorisés par la faiblesse de leur potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges.

Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : le FNGIR permet de compenser, pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la

réforme de la taxe professionnelle et ainsi assurer la stricte neutralité financière.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : fonds de péréquation horizontale entre communes et intercommunalités, créé par la loi de finances de 2011 et mis en place en 2012, à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Le FPIC prend ses contributions dans les blocs communaux «riches» ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux blocs communaux «pauvres» ayant un potentiel financier agrégé peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et communes membre d'un même bloc communal, par des accords locaux.

Forfait de post-stationnement (FPS) : le forfait post stationnement remplace l'amende en cas de stationnement non payé. La Ville de Caen perçoit le forfait puis le reverse à la Communauté Urbaine. Le reversement est minoré des coûts de collecte.

Fonds de roulement (FR) : Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Le FR est la somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Provisions : les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Si en fin de compte le risque ne se produit pas, on procède alors à des reprises sur provisions.

Taux d'épargne brute : pourcentage des recettes réelles de fonctionnement dégagées après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026



ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE





Rapport d'activité 2025





Éditorial

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans la construction de l'avenir de notre territoire. À travers des projets structurants, des événements d'envergure et des investissements durables, Caen la mer a confirmé sa capacité à se projeter collectivement vers demain tout en répondant aux attentes concrètes de ses habitants.

Cette année a d'abord été marquée par le Millénaire de Caen, rendez-vous exceptionnel qui a célébré mille ans d'histoire, de patrimoine et d'ouverture sur le monde. Pendant plusieurs mois, cet événement a rassemblé habitants, associations, acteurs culturels et visiteurs autour d'une programmation ambitieuse, contribuant au rayonnement de notre territoire bien au-delà de ses frontières.

2025 a également été une année importante pour les mobilités. L'enquête publique relative au projet d'extension du tramway a marqué une étape majeure dans la préparation des déplacements de demain. Parallèlement, la mise en œuvre des nouvelles délégations de service public pour les transports publics et l'aéroport a permis de renforcer l'efficacité, la qualité et l'attractivité des services proposés aux usagers. Cette dynamique s'est notamment traduite par l'extension du service Twisto Flex à l'ensemble du territoire communautaire et par le renforcement de l'offre Vélolib de vélos à assistance électrique en libre-service, afin de proposer des solutions de déplacement toujours plus accessibles et durables aux habitants des 48 communes.

Face aux enjeux environnementaux et démographiques, nous avons poursuivi l'adaptation de nos grands projets d'aménagement, notamment sur la Presqu'île, afin de bâtir un territoire plus résilient, plus sobre et toujours plus attractif. Cette ambition s'est également traduite par l'inauguration de l'extension de la station d'épuration du Nouveau Monde, équipement essentiel pour anticiper les enjeux de demain.

Ces réalisations illustrent notre volonté d'agir avec responsabilité, en conciliant attractivité, transition écologique et qualité de vie. Elles témoignent aussi de la force du dialogue engagé avec les communes, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants.

Je tiens à saluer l'engagement quotidien des élus, des agents communautaires et de l'ensemble de nos partenaires. Grâce à leur mobilisation, Caen la mer poursuit sa trajectoire de développement au service de ses 48 communes et de tous ceux qui y vivent, y travaillent et y entreprennent.

Notre territoire avance avec confiance, porté par une vision partagée : construire aujourd'hui les conditions d'un avenir durable, innovant et solidaire.

NICOLAS JOYAU
Président de la Communauté urbaine Caen la mer

Sommaire

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



Les communes de Caen la mer	5
Trombinoscope des élus communautaires	6
Projet tramway	12
Les nouveautés de la DSP transport publics	13
Covoiturage.....	14
Au coeur du Millénaire 2025	15
Nouveau Bassin et Adaptation climatique.....	16
Modernisation des déchèteries	17
Station d'épuration du Nouveau Monde	18
Lecture publique	19
Développement économique	20
Inauguration du Boulevard des Pépinières à Caen	21
Focus sur les travaux dans les communes	22
Renouvellement de la DSP Fibre / Démarrage de l'étude de modélisation hydraulique de la basse vallée de l'Orne	24
Schéma directeur d'assainissement des eaux usées / Programme «Eau, Climat & Biodiversité 2025-2030» / Ifs - Création d'un bassin d'infiltration	25
Chemins ruraux, pistes cyclables, aires de covoiturage : les projets réalisés en 2025	26
Ma haie, mon jardin, Caen la mer vous accompagne / Îlots de chaleur urbains / Mission durable	27
Un guide pour accompagner les jeunes vers leur premier logement / Une nouvelle DSP pour accompagner le développement de l'aéroport Caen-Carpique	28
Tourisme durable.....	29
Réseau de chaleur urbain Caen Nord / PLUi-HM / Adoption du RLPI.....	30
Contrat de territoire 2023-2027 / Les rencontres de la politique de la ville / Contrat de développement culturel de territoire / Extension de la ZA du Martray à Giberville	31
Poursuite des études sur l'extension du Quartier Koenig / Sobriété foncière et aménagements vertueux / Innova'Up	32

Politiques publiques

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	33
CADRE DE VIE PRÉSERVÉ	41
Développement durable	41
Cycle de l'eau	44
Transports et mobilité	47
Gestion des déchets	50
AMÉNAGEMENT	51
Aménagement du territoire	51
Cadre de vie	54
Habitat	59
Culture	62
Sports	67

Fonctions ressources

MOYENS GÉNÉRAUX	70
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES COMMUNES	70
BÂTIMENTS	74
GESTION ET ADMINISTRATION	75
RELATIONS EXTÉRIEURES	81

Caen la mer à votre service

Tourisme & attractivité territoriale
Sports
Culture

**ANIMATION
DU TERRITOIRE**

Plan local d'urbanisme
intercommunal (PLU)
Schéma de cohérence
territoriale (SCoT)
Voirie & espaces verts

**AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Eau & assainissement
Collecte & gestion des déchets
Lutte contre la pollution de l'air
et les nuisances sonores
Énergie & environnement

**SERVICES
D'INTÉRÊT COLLECTIF**

Développement économique
Recherche
& enseignement supérieur
Zones d'activités

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

Plan de déplacements urbains
Transports en commun
Mobilités douces

**DÉPLACEMENTS
& MOBILITÉ**

Aides & amélioration de l'habitat
Accueil des gens du voyage
Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU)
Programme local de l'habitat (PLH)

**HABITAT
& POLITIQUE DE LA VILLE**

caenlamer.fr

02 31 39 40 00



Les communes de la communauté urbaine Caen la mer



366 km²
de superficie

48
communes

281 165
habitants
(recensement 2024)

10 km
de littoral de Lion-sur-mer
à Ouistreham Riva-Bella

1^{er}
aéroport
normand

148 525
emplois
dans le territoire

36 700
étudiants

43
laboratoires
de recherche

19 076 000
journées visiteurs*

* Dont 11 899 000 journées excursionnistes / 7 177 000 nuitées (marchandes et non marchandes) - Source Flux Vision Tourisme.

L'équipe communautaire

Trombinoscope - juin 2025

LE PRÉSIDENT



NICOLAS JOYAU

Président de la Communauté urbaine
Commune de l'élu : Caen

LES VICES-PRÉSIDENTS



RODOLPHE THOMAS

Maire et 1^{er} vice-président
en charge de l'Emploi,
de l'Économie sociale et solidaire
et de la Politique de la Ville
Commune de l'élu : Hérouville Saint-Clair



HÉLÈNE BURGAT

Maire et 2^e vice-présidente
en charge de la Transition écologique
Commune de l'élu : Mondeville



PHILIPPE JOUIN

Maire et 3^e vice-président
en charge de l'Administration générale
et des Ressources Humaines
Commune de l'élu : Soliers



**MICHEL PATARD-
LEGENDRE**

Maire et 4^e vice-président
en charge de l'Habitat
et des Gens du voyage
Commune de l'élu : Ifs



MICHEL LAFONT

Maire et 5^e vice-président
en charge du PLUi et
de l'Urbanisme réglementaire
Commune de l'élu : Thue-et-Mue



ROMAIN BAIL

Maire et 6^e vice-président en charge
des Ports, du Littoral et du Tourisme
Commune de l'élu :
Ouistreham Riva-Bella



FLORENCE BOUCHARD

Maire et 7^e vice-présidente
en charge de la Solidarité territoriale
Commune de l'élu : Castine-en-Plaine



MARC POTTIER

Maire et 8^e vice-président
en charge de la Culture
Commune de l'élu : Colombelles



PATRICK LECAPLAIN

Maire et 9^e vice-président
en charge de l'Espace Public
Commune de l'élu :
Bretteville-sur-Odon



JEAN-MARIE GUILLEMIN

Maire et 10^e vice-président
en charge du Cycle de l'eau
(GEMAPI et digues)
Commune de l'élu : Cormelles-le-Royal



DOMINIQUE GOUTTE

11^e vice-président en charge du
Développement économique, des zones
d'activités économiques, de la recherche
et de l'enseignement supérieur
Commune de l'élu : Caen



MARC LECAPIENT

Maire et 12^e vice-président en charge
de l'Environnement, des Énergies,
de la Collecte et de la Valorisation
des déchets
Commune de l'élu : Fleury-sur-Orne



THIERRY SAINT

13^e vice-président
en charge des Mobilités
Commune de l'élu : Éterville



FRANCK GUÉGUENIAT

Maire et 14^e vice-président
en charge de la Communication,
de l'Attractivité du territoire
et du Numérique
Commune de l'élu : Épron



**EMMANUEL
RENARD**

15^e vice-président en charge de
l'Aménagement de l'espace, des zones
d'aménagement concerté et foncier
Commune de l'élu : Caen

LES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX



**ARISTIDE
OLIVIER**

Rapporteur général
en charge des Finances
Commune de l'élu : Caen



**BÉATRICE
TURBATTE**

Rapporteur général en charge
de la Politique Contractuelle
et des Services communs
Commune de l'élu : Rosel



**BRUNO
COUTANCEAU**

Rapporteur général
en charge des Sports
Commune de l'élu : Caen

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

AUTHIE



**OLIVIER
SIMAR**

BÉNOUVILLE



**CLÉMENTINE
LE MARREC**

BIÉVILLE-BEUVILLE



**CHRISTIAN
CHAUVOIS**

BLAINVILLE-SUR-ORNE



LIONEL MARIE



**MAHAMA
CAMPAORÉ**



**SÉBASTIEN
FRANÇOIS**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

S²LO

CAEN

	AMANDINE FRANÇOIS- GOGUILLON		SOPHIE SIMONNET		LUDWIG WILLAUME
	GÉRARD HURELLE		NATHALIE BOURHIS		MICHEL LE LAN
	CÉCILE COTTENCEAU		NICOLAS ESCACH		CAMILLE VERNET
	VÉRONIQUE DEBELLE		VIRGINIE AVICE		GINETTE BERNIÈRE
	DOMINIQUE DUVAL		THÉOPHILE KANZA MIA DIYEKA		AGNÈS MARRETEUX
	GABIN MAUGARD		MARC MILLET		MORGAN TAILLEBOSQ
	RUDY NIEWIADOMSKI		PASCAL PIMONT		ÉMILIE ROCHEFORT
	JOËL BRUNEAU		SONIA DE LA PROVÔTÉ		BRIGITTE BARILLON
	BÉATRICE GUIGUES		VIRGINIE CRONIER		LYNDA LAHALLE
	JACQUELINE MARTIN		RUDY L'ORPHELIN		ALEXANDRA BELDJOUDI
	FRANCIS JOLY		BÉATRICE HOVNANIAN		XAVIER LE COUTOUR

	CÉLINE PAIN		GILLES DÉTERVILLE		ANNIE ANNE
	AURÉLIEN GUIDI		ANDRÉ HENRY		

CAIRON

	DOMINIQUE ROUZIC
---	---------------------

CAMBES EN PLAINE

	ÉLISABETH HOLLER
---	---------------------

CARPIQUET

	PASCAL SÉRARD
---	------------------

COLLEVILLE-MONTGOMERY

	FRÉDÉRIC LOINARD
---	---------------------

COLOMBELLES

	NADINE LEFEVRE- PROKOP
---	------------------------------

CORMELLES-LE-ROYAL

	PASCALE BOURSIN
---	--------------------

CUVERVILLE

	CATHERINE AUBERT
---	---------------------

DÉMOUVILLE

	CÉDRIC CASSIGNEUL
---	----------------------

FLEURY-SUR-ORNE

	MARIA LEBAS
---	----------------

GIBERVILLE

	DAMIEN DE WINTER
---	---------------------

	SARA ROUZIÈRE
---	------------------

GRENTHEVILLE

	MAGALI HUE
---	---------------

HERMANVILLE-SUR-MER

	PIERRE SCHMIT
---	------------------

HÉROUVILLE SAINT-CLAIR



**LAURENT
MATA**



**AGNÈS
DOLHEM**



**GHISLAINE
RIBALTA**



**ERWANN
BERNET**



**BAYA
MOUNKAR**



**JÉRÔME
LANGLOIS**



**SYLVIE
MOUTIERS**



**VINCENT
LOUVET**

IFS



**FRANÇOISE
DUPARC**



**THIERRY
RENOUF**



**JEAN-PAUL
GAUCHARD**

LE CASTELLET



**FRANCK
LECOQ**



**JACQUES
LANDEMAINE**



**ALAIN
DESMEULLES**

LOUVIGNY



**PATRICK
LEDOUX**



**PHILIPPE
MARS**

MATHIEU

MONDEVILLE



**MICKAËL
MARIE**



**SERGE
RICCI**



**MARYLINE
LELÉGARD-
ESCOLIVET**

MOUEN



**BENOÎT
LERÉVÉREND**



**ISABELLE
MULLER
DE SCHONGOR**

OUISTREHAM RIVA-BELLA



**RAPHAËL
CHAUVOIS**

PÉRIERS-SUR-LE-DAN



**JEAN
BART**

SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY



**BERTIN
GEORGE**

SAINT-MANVIEU-NORREY



**FABRICE
DEROO**

THUE-ET-MUE



**NELLY
LAVILLE**

VERSION



**NATHALIE
DONATIN**

ROTS



**MICHEL
BOURGUIGNON**

SAINT-CONTEST



**JEAN-MARC
PHILIPPE**

SANNERVILLE



**MARTIAL
BORDAIS**

TOURVILLE-SUR-ODON



**DIDIER
BOULEY**

VILLONS-LES-BUISSONS



**YVES
RÉGNIER**

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE



**CHRISTIAN
DELBRUEL**

ST-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE



**STÉPHANE
LE HELLEY**

THAON



**RICHARD
MAURY**

TROARN



**CHRISTIAN
LE BAS**

Projet tramway

Retour sur la fin de la concertation publique

L'enquête publique relative au projet d'extension du réseau de tramway de Caen la mer s'est déroulée du **15 septembre au 16 octobre 2025**. Pendant cette période, les habitants et riverains ont pu s'informer sur le projet via le dossier d'enquête disponible en ligne et dans les lieux prévus à cet effet. Ils ont pu également partager leur avis sur le projet, que ce soit lors des **13 permanences publiques**, organisées par la Commission d'enquête, en ligne sur la plateforme de concertation prévue à cet effet, ou encore dans les **registres légaux mis à disposition dans les 7 lieux de permanences**.

Cette nouvelle phase de concertation et d'échanges avec les habitants a permis de recueillir **578 avis**, témoignant de l'intérêt du public pour ce projet.

A l'issue de cette dernière étape de concertation, la Commission d'enquête a fait part de ses conclusions sur le projet porté par la Communauté urbaine. Le rapport final a émis un avis favorable, assorti de **5 réserves et 6 recommandations** que la collectivité a levées par la suite.

Perspectives 2026

Vers l'obtention de la Déclaration d'Utilité publique, qui clôturera la phase de concertation de ce projet structurant pour le territoire, et validera le lancement du chantier au printemps, en vue d'une mise en service à l'été 2029.

Plus d'infos sur projet-tramway.caenlamer.fr



Les nouveautés de la DSP transport public

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

Le 1^{er} janvier 2025, RATP Dev ; filiale du groupe RATP, a remporté l'appel d'offre pour l'exploitation du réseau de transports en commun Twisto. Depuis le 6 janvier, l'offre de mobilité Twisto a évolué sur le territoire. Voici un tour d'horizon des nouveautés.

Une nouvelle flotte pour Twisto Auto

Le service d'autopartage Twisto Auto a évolué, avec un nouvel opérateur national, Citiz. En plus des **8 stations initiales**, le service s'est étendu à d'autres zones pour proposer une flotte de **20 véhicules sur 17 stations**. Retrouvez leurs localisations sur twisto.fr.



Twisto Flex : extension du service pour une meilleure desserte du périurbain

Cette solution de mobilité sur réservation flexible, lancée en 2022, s'est étendue en 2025, sur **4 nouvelles zones**, soit **33 communes**. Une offre sur mesure, pensée pour tous les habitants, actifs, étudiants ou retraités. Elle compte une trentaine de véhicules et **près de 20 000 validations** sont enregistrées chaque mois.

Retrouvez les **36 communes** situées dans l'une des **6 zones** desservies par Twisto Flex, sur twisto.fr



Le service Vélolib devient 100% électrique

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le réseau Twisto propose une nouvelle offre de vélos en libre-service, 100% électrique, sur l'ensemble du territoire. **400 vélos** sont répartis sur **60 stations** localisées dans les communes de Bénouville, Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur-Odon, Caen, Carpiquet, Colombelles, Cormelles-le-Royal, Fleury-sur-Orne, Giberville, Hérouville Saint-Clair, Iffs, Mondeville et Ouistreham.



La location longue durée des vélos Véloc se digitalise

Pour répondre à un usage plus régulier du vélo, une autre nouveauté apparaît dès début janvier sur le site internet Twisto avec la mise en place d'une plateforme digitale de réservation des Véloc. La flotte s'est étoffée, avec 20 vélos cargos avec une caisse et 10 vélos allongés «Longtails», pour transporter d'autres passagers.

Plus de sécurité dans les cars scolaires

Les **lignes complémentaires qui desservent des établissements scolaires** sont désormais assurées avec des autocars pour garantir une place assise avec ceinture de sécurité à chaque élève. Les lignes 100, 102, 105, 109, 111, 112, 113, 121B, 125, 130, 136 et 137 seront doublées sur certains horaires pour garantir une place à chacun.

Extension du service Twisto Assist

Caen la mer renforce son engagement pour une mobilité toujours plus inclusive.

Caen la mer et RATP Dev font de l'accessibilité du réseau Twisto une priorité grâce à des investissements importants. La Communauté urbaine consacre 3 millions d'euros par an au renouvellement des bus accessibles. Elle investit également 600 000 € par an pour aménager des quais de plain-pied et améliorer la voirie. Le 19 juin 2025, le partenariat entre Caen la mer, Twisto et Handuo Tandem a été renouvelé pour la 7^{ème} année consécutive. Prévu pour 6 ans, c'est un budget de 200 000 € par an qui est désormais alloué à ce service, soit quatre fois plus qu'auparavant.

Il permet d'organiser des trajets d'apprentissage et d'accompagnement pour aider les personnes handicapées à utiliser les transports en autonomie.

Aujourd'hui, 80 % des arrêts de bus et 100 % des stations de tramway sont accessibles.

Le réseau Twisto dispose de véhicules entièrement accessibles avec rampes, espaces PMR et informations sonores et visuelles. L'Agence Mobilités et le service client, accessible via Rogervoice, facilitent aussi l'accompagnement des usagers sourds ou malentendants.

Depuis 2019, **500 personnes** se sont inscrites au service et plus de 400 trajets d'accompagnement sont réalisés chaque mois.

Plus d'infos sur twisto.fr

Covoiturage : favoriser un usage commun de la voiture individuelle

Les aires de covoiturage ont le vent en poupe, avec une fréquentation croissante chaque année.

En moyenne près de 400 personnes utilisent ces équipements au quotidien.
C'est désormais 15 aires de covoiturage qui sont aménagées sur des axes routiers stratégiques. En effet, en 2025, la Communauté urbaine a poursuivi le développement de ce service, en aménageant **deux nouvelles aires, l'une au Castelet et la seconde dans la commune de Rots.**

Au Castelet, cet équipement est situé au niveau de l'échangeur de la Jalousie (carrefour de la route nationale 158 et des routes départementales 23 et 80, à proximité d'un axe stratégique, situé entre Caen et Falaise). Elle vient compléter les aires d'Ifs la Dronnière et de Castines-en-Plaine. Elle offre 36 places dont 2 pour les personnes à mobilité réduite. Pour favoriser l'inter-modalité, elle est également équipée de deux places pour les véhicules deux-roues motorisés et de deux box sécurisés pour les vélos.

À Rots, au niveau de l'échangeur Duhammel, l'aire aménagée comporte 11 places dont 1 pour les personnes à mobilité réduite.

Ces projets répondent à l'essor de la pratique du covoiturage sur le territoire et participer à la lutte contre l'autosolisme.



Au cœur du Millénaire Un territoire mobilisé pour célébrer 1 000 ans d'histoire

En 2025, le Millénaire de Caen a constitué un temps fort exceptionnel pour le territoire. À cette occasion, les services de la Communauté urbaine Caen la mer se sont largement mobilisés aux côtés des partenaires locaux pour contribuer à une programmation collective, festive et ancrée dans les savoir-faire du territoire.

Née en 1025, Caen a célébré en 2025 ses mille ans d'histoire à travers une année de festivités déployée sur l'ensemble du territoire de Caen la mer. Les services de la Communauté urbaine se sont fortement impliqués dans cette dynamique, en accompagnant, produisant ou co-organisant de nombreux événements.



La Direction de la culture et les **établissements artistiques du territoire** ont été particulièrement mobilisés. Musique en Plaine (MEP) et le Conservatoire & Orchestre de Caen ont pris part à **plusieurs temps forts du Millénaire** : inauguration, Parade opératique, week-end maritime et concerts sur les quais et sur les navires. Ces interventions ont permis de valoriser les pratiques artistiques locales et l'engagement des élèves et enseignants dans des projets d'envergure.

Les **espaces verts** ont également contribué à la réussite de l'événement, notamment à travers la production d'un **char végétalisé pour la Parade opératique**, ensuite réutilisé dans les Jardins d'été. Les équipes ont ainsi mobilisé leurs savoir-faire autour de projets mêlant création, événementiel et valorisation du vivant.



Le GIP ainsi que la **mission tourisme** ont accompagné la mise en place du **parcours d'œuvres du Millénaire**, ainsi que l'organisation de visites guidées et la création de parcours de randonnée labellisés. Ces dispositifs ont permis de faire découvrir autrement les richesses du territoire, en lien avec les communes et les acteurs locaux.

La **direction des mobilités** a, quant à elle, assuré l'adaptation des déplacements et la promotion des mobilités douces, facilitant l'accès aux grands événements dans un contexte de forte fréquentation.

Enfin, **plusieurs projets transversaux art-science et culturels** ont été développés avec les partenaires du territoire, renforçant les liens entre recherche, création artistique et action publique notamment grâce à l'agence de développement économique **Caen Normandie Développement**.

Par cette mobilisation globale, Caen la mer a contribué à faire du Millénaire un événement fédérateur, valorisant les compétences internes de la collectivité et l'implication de l'ensemble de ses services au service d'un projet commun.



Mais aussi...

Le territoire a également accueilli une étape du Tour de France le 9 juillet 2025, événement qui est venu compléter les festivités organisées dans le cadre du Millénaire. Ce contre-la-montre traversant plusieurs communes de Caen la mer a constitué un événement sportif majeur, mobilisant de nombreux services pour l'organisation, la coordination des circulations, la sécurisation des parcours et l'accueil du public.

Nouveau Bassin et Adaptation climatique

Un territoire qui prépare l'avenir

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi la transformation du secteur du Nouveau Bassin à travers plusieurs projets structurants mêlant aménagement urbain, qualité de vie et adaptation au changement climatique.

Réalisé par la SPL Caen la mer aménagement pour le compte de Caen la mer, le nouveau parc urbain de 8 hectares aménagé entre Caen et Mondeville a ouvert de nouveaux espaces de loisirs et de détente au cœur de la Presqu'île. Situé dans le prolongement du bassin Saint-Pierre et des grands équipements culturels du territoire, ce projet a renforcé l'attractivité du secteur tout en valorisant son identité industrielle et portuaire.

L'aménagement s'est appuyé sur les éléments patrimoniaux existants, avec la réhabilitation des quais, des rails ferroviaires, des grues Caillard et des anciens équipements industriels. Une continuité végétale de 1,3 km a été créée le long du canal jusqu'à l'ancien parc ferroviaire transformé en forêt alluviale. Le projet a également intégré une importante dimension environnementale avec la dépollution des sols, la plantation de près de 700 arbres et la création de 5 hectares d'espaces végétalisés. Des esplanades polyvalentes, des équipements sportifs en accès libre et de nouveaux aménagements cyclables et piétons complètent ce nouvel espace public, qui a notamment accueilli plusieurs temps forts du Millénaire de Caen, dont le week-end maritime.

Cette transformation du Nouveau Bassin s'inscrit dans une réflexion plus large portée par Caen la mer autour de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Le 12 décembre 2025, la Communauté urbaine a ainsi signé, aux côtés de l'État et de nombreux partenaires, le Projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'estuaire de la Basse Vallée de l'Orne.



Modernisation des déchèteries

Vers un accès plus simple et plus fluide

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a engagé la modernisation de l'accès à ses déchèteries afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de fluidifier la circulation sur les sites.

Ce nouveau dispositif repose sur un système automatisé de lecture des plaques d'immatriculation, déployé progressivement sur les sept déchèteries du territoire. Son but est de permettre un accès simplifié sans présentation systématique de justificatifs lors de chaque passage. Les usagers pourront également utiliser un QR code personnel pour accéder aux sites avec un autre véhicule, notamment en cas de location ou de prêt.

Dès 2025, les habitants ont pu effectuer leurs démarches d'inscription en ligne via le site internet de Caen la mer, avec la possibilité d'enregistrer leurs véhicules et de créer un compte personnel donnant accès à leurs informations et à leur historique de passages. Afin de garantir l'accessibilité du service à tous, des formulaires papier ont également été proposés dans les mairies et les déchèteries pour accompagner les usagers moins à l'aise avec les outils numériques.

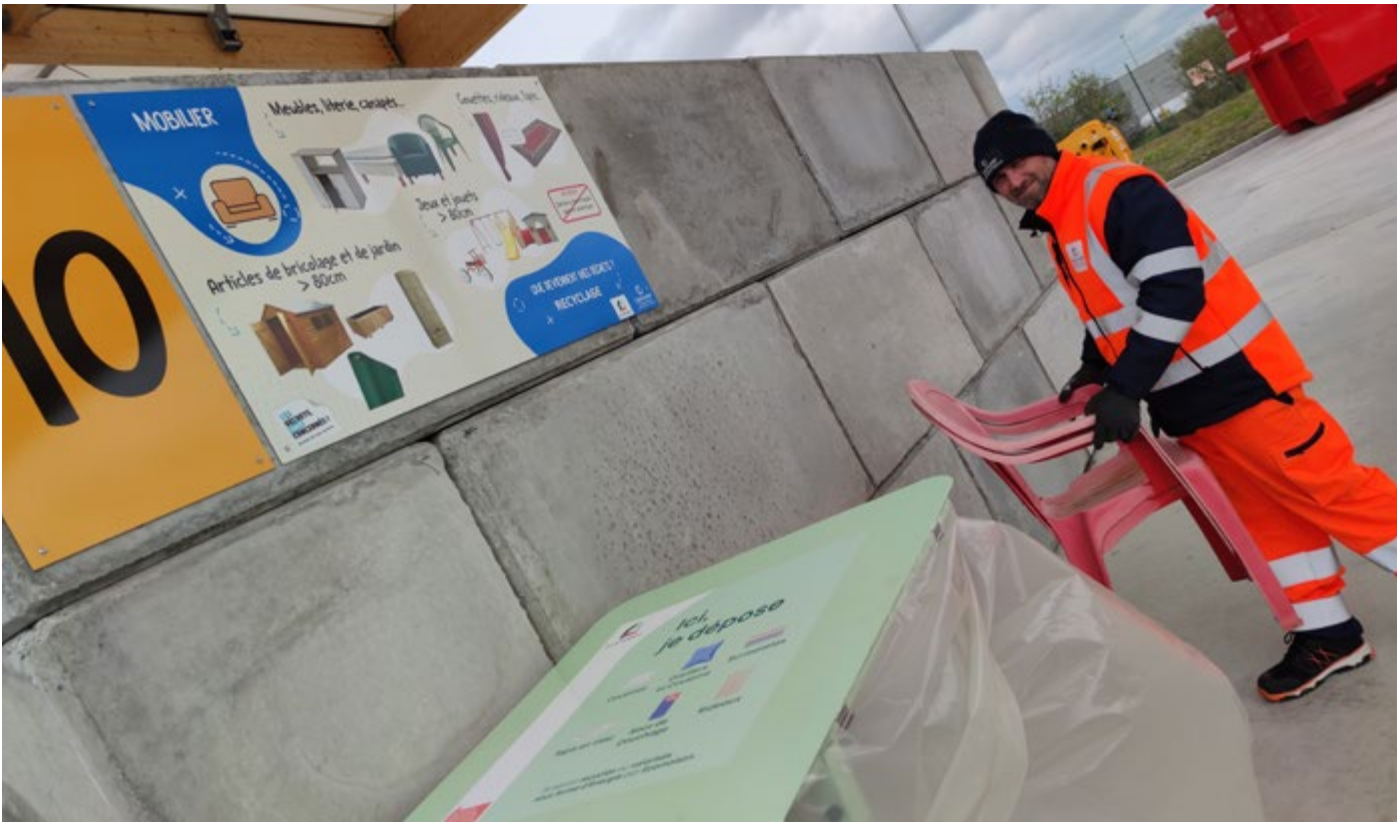
La mise en place de ce nouveau système a nécessité d'importants travaux d'aménagement réalisés entre septembre et novembre 2025 sur plusieurs sites du territoire : Mouen, Hermanville-sur-Mer, Bretteville-l'Orgueilleuse, Bretteville-sur-Odon et Fleury-sur-Orne. Ces interventions ont permis l'installation des équipements d'accès automatisé et l'adaptation des infrastructures existantes.

Les premières barrières automatiques ont été mises en service à partir du 1^{er} décembre 2025, tout en maintenant temporairement les anciennes modalités d'accès afin d'accompagner progressivement les habitants dans cette évolution.

À travers ce projet, Caen la mer poursuit la modernisation de ses équipements publics et l'amélioration du service rendu aux habitants, avec un dispositif pensé pour simplifier les démarches, réduire les temps d'attente et faciliter l'accès aux déchèteries du territoire.

Bon à savoir

En parallèle de cette modernisation, la Communauté urbaine a également renforcé la sécurité sur l'ensemble de ses déchèteries. Face à une recrudescence des agressions verbales et physiques envers les agents, un dispositif de vidéoprotection a été déployé sur tous les sites du territoire. Mis en service à l'été 2025, cet équipement vise à améliorer les conditions de travail des agents, prévenir les incivilités et garantir un accueil plus serein pour les usagers.



Station d'épuration du Nouveau Monde

Inauguration de l'extension

Le 17 juillet 2025, l'extension de la station d'épuration du Nouveau Monde a été inaugurée. L'objectif de ces travaux : répondre aux besoins croissants du territoire de Caen la mer et anticiper les enjeux de demain.

Située à cheval sur les communes de Mondeville et Hérouville Saint-Clair, la station d'épuration (STEP) du Nouveau Monde est la plus importante du département. Elle assure chaque jour le traitement des eaux usées de 40 communes de l'agglomération caennaise, soit l'équivalent de 43 000 m³ d'effluent, ou 270 000 équivalents-habitants (EH). Mise en service en 2003, cette infrastructure essentielle avait alors atteint ses limites, notamment lors des périodes de forte charge.

Afin de garantir la continuité et la performance de cet équipement, ce projet d'extension a été lancé dès 2012. Respectueux des normes environnementales, il visait à accompagner l'évolution du territoire tout en anticipant les besoins futurs. Il répondait à 3 objectifs :

- Augmenter la capacité de traitement.
- Réduire la quantité de boues d'épuration.
- Diminuer l'empreinte énergétique de l'installation.

Les travaux réalisés sur la STEP ont également consisté en la création d'une unité de méthanisation des boues. Cette nouvelle étape de traitement permet de réduire le volume de déchets d'environ 30%, tout en produisant du biométhane.

Ce gaz vert, injecté dans le réseau GRDF, est ensuite revendu à ENGIE et réutilisé localement, notamment pour l'alimentation de bus au biogaz.

Ce choix s'inscrit pleinement dans la stratégie de transition énergétique de la collectivité.

Les digestats produits par la nouvelle installation sont actuellement envoyés dans un centre de compostage avec des déchets verts. Cette solution est toutefois transitoire. Les élus ont en effet voté, en juin 2024, le déploiement du schéma directeur de gestion des boues, qui consiste à mettre en œuvre, sur le site de la station d'épuration du Nouveau Monde, une filière de valorisation thermique des boues de l'ensemble du territoire.

Cette solution, qui constitue le meilleur compromis technico-économique pour la collectivité, suppose la construction d'une installation complète de traitement thermique. L'objectif est une mise en service de la nouvelle filière de gestion des boues en 2031 - 2032.



Lecture publique

Des services culturels plus accessibles, inclusifs et coopératifs

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi le développement de son réseau de lecture publique autour d'un objectif commun : rendre la culture plus accessible, plus inclusive et plus proche des habitants.

Cette ambition s'est traduite par plusieurs nouveaux dispositifs portés par les bibliothèques du territoire. Les bibliothèques communautaires Victor Hugo d'Ifs et François Geindre d'Hérouville Saint-Clair ont ainsi intégré le programme **Édition Jeunesse Accessible** (EJA), destiné à faciliter l'accès à la lecture pour les enfants de 3 à 12 ans en situation de handicap ou rencontrant des difficultés de lecture. Espaces identifiés, mobilier adapté, ouvrages en gros caractères, braille ou langue des signes, jeux et outils d'aide à la lecture ont permis de proposer des collections inclusives, coconstruites avec les partenaires spécialisés et les familles.

Le réseau des bibliothèques a également renforcé ses coopérations avec le lancement de **BiblioCoop 2028**, feuille de route partagée pour les années à venir. Élaboré dans une démarche participative associant élus, bibliothécaires, habitants et partenaires, ce projet vise à développer des équipements plus visibles, accessibles et connectés aux grands enjeux sociétaux : transition numérique, citoyenneté, écologie ou encore lutte contre les inégalités culturelles.

Plusieurs nouveaux services ont également vu le jour afin de faciliter l'accès aux ressources culturelles. À Ifs, le service **« Bibli-cyclette »** propose désormais un portage gratuit de livres à domicile pour les habitants ne pouvant se déplacer. Réalisé à vélo-cargo par les bibliothécaires, ce dispositif allie proximité, inclusion et mobilité durable.



Dans le même esprit, le service **« Biblio-Retours »** a permis depuis 2025 aux usagers de restituer leurs documents dans 34 bibliothèques partenaires, indépendamment de leur lieu d'emprunt. Ce nouveau service complète les outils mutualisés déjà déployés à l'échelle du territoire : carte unique gratuite, catalogue commun en ligne, ressources numériques partagées et circulation facilitée des documents entre les 43 bibliothèques et médiathèques du réseau.



Enfin, la Communauté urbaine a poursuivi son engagement en faveur de l'éveil culturel dès le plus jeune âge avec le projet **« ALLEY OOP »**, développé dans le cadre du dispositif Premières Pages avec le Département du Calvados et la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie. Imaginé par l'artiste caennais Émile Orange, ce dispositif ludique et sensoriel destiné aux enfants de 0 à 3 ans associe jeu, motricité et découverte de la lecture à travers des installations interactives présentées dans les crèches et lors d'événements culturels du territoire.

À travers ces projets, Caen la mer a confirmé en 2025 sa volonté de faire des bibliothèques et de la lecture publique des leviers essentiels de cohésion sociale, d'innovation culturelle et de proximité avec les habitants.

Développement économique

Innovation, attractivité et accompagnement des projets

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi son action en faveur du développement économique et de l'attractivité du territoire, en accompagnant à la fois l'innovation, l'entrepreneuriat et l'implantation de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), Caen la mer a lancé en janvier 2025 **un nouveau parcours « Idéation ESS »** destiné à accompagner les porteurs d'idées de projets d'entreprise. Ce dispositif a permis à douze participants de bénéficier d'un accompagnement collectif et personnalisé afin de structurer leurs projets et développer des initiatives répondant aux besoins du territoire. Fort de cette première édition, une seconde promotion a été engagée dès la fin de l'année 2025 pour une clôture prévue en février 2026.

L'année 2025 a également marqué une étape importante pour le développement du Science Park EPOPEA avec le lancement officiel du **chantier de la future « Maison des chercheurs Jo-sette Travert »**, porté par Caen la mer et la Région Normandie. Ce nouvel équipement, dont l'ouverture est prévue fin 2027, viendra renforcer l'attractivité scientifique du territoire en proposant des espaces d'accueil dédiés aux chercheurs et aux collaborations académiques internationales. La résidence étudiante associée sera livrée au printemps 2027.

Parallèlement, plusieurs annonces majeures sont venues confirmer l'attractivité économique de l'agglomération. La **maison Hermès**, référence internationale de la maroquinerie et de l'artisanat de luxe, ainsi que **l'entreprise Génération**, acteur national de la gestion de contrats santé et prévoyance, ont annoncé leur implantation sur le territoire de Caen la mer : l'une à Colombelles, l'autre à Hérouville Saint-Clair. À terme, ces deux projets représenteront plus de 450 emplois qualifiés et participeront au dynamisme économique local. Ces nouvelles implantations s'ajoutent au développement des entreprises déjà présentes sur le territoire, comme Legallais, dont l'extension des locaux a été inaugurée en 2025.

À travers ces projets, Caen la mer a confirmé sa capacité à accompagner les transitions économiques, soutenir l'innovation sociale et renforcer l'attractivité d'un territoire créateur d'emplois et tourné vers l'avenir.



Inauguration du Boulevard des Pépinières à Caen

Inauguré le 20 avril 2025, le boulevard des Pépinières, d'une longueur de 1,6 km, constitue un maillon essentiel à l'ouest de l'agglomération caennaise. Ce projet inclut l'échangeur des Pépinières, porté par l'État et inauguré en novembre 2023 et le boulevard des Pépinières, porté par la Communauté urbaine Caen la mer.

Cet aménagement poursuit trois objectifs majeurs en termes de mobilité et de développement :

- Modifier la répartition des flux de circulation pour limiter la saturation (estimation de 12 000 véhicules par jour à moyen terme) et soulager l'échangeur du Bessin ;
- Améliorer la desserte des quartiers et équipements situés de part et d'autre du périphérique (Venoix, Pépinières-Beaulieu, stade d'Ornano, centre-bourg de Carpiquet, zone d'activités de la Grande Plaine, aéroport de Caen-Carpiquet, quartier Koenig, Quartier de la Maslière, etc.) ;
- Accompagner la reconversion du territoire et soutenir le développement économique local.

Après une première phase portée par l'Etat en 2023 et un chantier de grande envergure mené avec SNCF réseau en 2024, la dernière phase s'est déroulée fin 2024 / début 2025.

Un réseau d'eaux pluviales a été créé pour collecter les eaux de voiries et celles du bassin versant. La dernière portion de chaussée, sous l'ouvrage SNCF, a été aménagée et la voie douce finalisée. En parallèle, les panneaux de signalisation ont été installés, le marquage au sol réalisé, et un lot paysager est venu accompagner la renaturation du site.

Avec 1,6 km de création, le boulevard des Pépinières comprend deux voies de circulation et une voie verte de 4 m. Elle se raccorde à la piste cyclable réalisée dans le cadre de l'échangeur à l'ouest, et au réseau existant à l'est.

En 2029, à proximité de cet axe de circulation stratégique, l'un des trois terminus de l'extension du réseau tramway sera aménagé, au niveau du boulevard Pompidou. Pour favoriser l'intermodalité, et accompagner l'utilisation des transports en commun sur le territoire, un parking-relais a été aménagé au niveau de ce futur terminus.



Focus sur les travaux dans les communes

Secteur Ouest

Rosel - Hameau de Gruchy

Suite à un vaste programme d'aménagement engagé par la Communauté urbaine Caen la mer et la commune de Rosel, le Hameau de Gruchy a été inauguré en mai 2025. Ces travaux avaient pour ambition de préserver l'identité rurale du site tout en améliorant son attractivité et ses usages quotidiens. Le projet s'articulait autour de trois axes : valorisation du paysage (végétalisation, gestion des eaux pluviales), sécurisation des déplacements piétons, cyclistes et des stationnements, et apaisement de la circulation en cohérence avec la RD 126. La place de Gruchy a par ailleurs été transformée en lieu de vie partagé, accueillant jeux inclusifs, mobilier urbain, terrain de pétanque, table de ping-pong et boîte à livres.

Bretteville l'Orgueilleuse - Rue des Prés

Pour pacifier la circulation et sécuriser les mobilités douces, la rue des Prés à Thue-et-Mue a fait l'objet d'un réaménagement qui se terminera courant 2026. La chaussée sera réduite à 5 m, avec la création d'écluses de stationnement pour limiter la vitesse. Une voie verte de 3 m de large au nord accueillera piétons et cyclistes, tandis qu'un trottoir aux normes PMR sera aménagé au sud. Les rues perpendiculaires, comme la rue des Jardins et la place des Acacias, seront également repensées avec une attention portée à la végétalisation et à la gestion des eaux pluviales.

Secteur Odon

Mouen - Création d'une piste cyclable Mouen-Verson

Un aménagement cyclable sécurisé de 1,5 km a été réalisé, reliant l'ouest de Verson au cœur de bourg de Mouen et facilitant l'accès à l'agglomération caennaise. Le renforcement de la zone 30 et la création de 63 places de stationnement ont sécurisé les déplacements doux. Les travaux ont également inclus le renouvellement des réseaux d'assainissement, d'eau potable et d'éclairage public. Enfin, 1 000 m² de massifs plantés, depuis l'entrée de commune jusqu'à la mairie, ont permis d'enrichir la qualité paysagère des lieux et de favoriser l'imperméabilisation des sols.

Bretteville-sur-Odon - Quartier de la Baronnie

Le quartier de la Baronnie fait l'objet d'une réfection complète de la voirie avec le renouvellement des revêtements, la réorganisation du stationnement et l'amélioration du cadre paysager, notamment par la création d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026.

Verson - Carrefour des Perruques, rue du Général Leclerc

Afin de sécuriser l'entrée de bourg, le carrefour des Perruques a fait l'objet d'un réaménagement complet. Des îlots centraux ont été créés, un tourne-à-gauche aménagé vers la rue de la Croix Beaujard et la rue des Perruques, et le régime de priorité modifié pour améliorer la lisibilité et la sécurité des échanges.

Secteur Nord-Ouest

Saint Germain la Blanche Herbe - Rue des Coursières

La rue des Coursières a fait l'objet d'une réfection complète pour réaménager l'espace public et sécuriser la circulation : voiries, trottoirs, stationnement, plateau surélevé, espaces verts et réseaux d'eaux pluviales. La rue a été limitée à 30 km/h et des emplacements de collecte des déchets ont été pérennisés en bout d'impasses. Des travaux préalables sur le cycle de l'eau ont également été réalisés.

Carpiquet - Rue du 4 juillet 1944

Afin d'améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et de rénover la chaussée, la rue du 4 Juillet 1944 a été entièrement requalifiée en zone partagée limitée à 20 km/h. Des places de stationnement le long de la voie ainsi qu'un trottoir traversant à l'intersection avec la route de Caumont ont été aménagés afin d'apaiser la circulation. La rue a également fait l'objet d'une désimperméabilisation et d'une végétalisation grâce à la création de noues permettant la gestion des eaux pluviales. Enfin, une partie du réseau d'eaux pluviales, devenue défectueuse, a été renouvelée.

Secteur Centre

Caen - Rue Général Moulin

En avril 2025, la rue Général Moulin a été inaugurée suite à des travaux d'envergure débutés au printemps 2023. La voirie a été intégralement renouvelée de façade à façade, avec de nouveaux revêtements et une végétalisation de l'espace public. Les déplacements ont été sécurisés par une réduction de la vitesse, une plus grande place accordée aux piétons et cyclistes, tout en maintenant une offre de stationnement adaptée aux riverains et aux commerçants. Les réseaux aériens ont été enfouis et les réseaux d'assainissement et d'eau potable renouvelés.

Caen - Végétalisation place Courtonne et esplanade Hessel
Auparavant très minérales, la place Courtonne et l'esplanade Hessel ont été végétalisées avec vivaces et pelouses pour renforcer la trame verte urbaine et lutter contre les îlots de chaleur, favorisant également l'infiltration des eaux pluviales. Des espaces piétons et de nouvelles connexions cyclables ont renforcé les mobilités douces, complétés par l'installation de mobilier urbain.

Caen - Boulevard Detolle - bassin de gestion des eaux pluviales

Face aux inondations récurrentes sur le boulevard Detolle, l'allée des Abricotiers et la rue Auguste Nicolas, Caen la mer a engagé un programme de travaux pour restructurer le réseau d'eaux pluviales et créer un bassin de stockage à ciel ouvert d'une capacité de 1 700 m³. Les réseaux des allées des Merisiers et des Abricotiers ont été renouvelés, et un nouveau réseau d'alimentation du bassin a été créé par fonçage sous le boulevard Detolle et la promenade Napoléon. Le bassin, implanté parcelle rue H. Mansard, a été sécurisé par une clôture et équipé d'un ouvrage de régulation des débits. Ces aménagements visent à prévenir tout débordement pour des pluies d'une période de retour de 20 ans.

Caen - Rue de la Délivrande

La rue de la Délivrande, axe majeur d'entrée de ville, est actuellement en cours de réaménagement. Les travaux, qui se poursuivront jusqu'en octobre 2026, portent sur la modération de la vitesse, la sécurisation des croisements et des traversées piétonnes. La piste cyclable sera pérennisée et le trafic fluidifié. Un programme de végétalisation de l'ensemble de l'axe est également engagé. C'est un ouvrage de régulation des débits. Ces aménagements visent à prévenir tout débordement pour des pluies d'une période de retour de 20 ans.

Caen - Place de la Demi-Lune

Dans le prolongement de l'aménagement de la rue d'Auge, la place de la Demi-Lune a été reconfigurée. Le carrefour à feux a été transformé en giratoire « à la hollandaise », avec une piste cyclable bidirectionnelle et une plus grande place accordée aux piétons. Les espaces minéralisés ont été réduits au profit d'espaces végétalisés et plantés d'arbres permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales.

Secteur Canal littoral

Ouistreham Riva-Bella - Promenade de la paix

Face à la hausse de fréquentation et au développement des flux de promeneurs vers l'Est, Caen la mer a prolongé la Promenade de la Paix d'un linéaire de 180 mètres, réalisé fin 2025. Les travaux ont assuré la continuité des cheminements le long du littoral, du skate-park jusqu'à l'extrémité du chemin de plage, tout en permettant le passage des chars à voile et l'accès ponctuel de véhicules lors d'événements. Le site accueille également un parcours mémoriel de 177 arbres, plantés en hommage aux Français du Commando Kieffer.

Ouistreham - Avenue Andry et Boulevard de France

Afin de requalifier la voirie et moderniser les réseaux, l'avenue Andry et le boulevard de France ont été réaménagés et inaugurés en novembre 2025. Les réseaux d'assainissement ont été renouvelés et les réseaux aériens effacés. La chaussée a été reprofilée pour améliorer le confort et la sécurité de tous les usagers, avec la création d'une piste cyclable et la reprise des stationnements en revêtements perméables. L'opération s'est également accompagnée de plantations d'arbres et de jardinières, renforçant la trame végétale de ces axes.

Ouistreham, réalisation de travaux de pluvial sur diverses rues pour limiter les inondations en ville



Bénouville - Place de la Libération

Située à l'entrée de la zone mémorielle du Débarquement, la place de la Libération a été entièrement requalifiée et inaugurée en octobre 2025, dans la continuité des aménagements engagés dans le cœur de bourg. Les travaux ont permis de repenser le stationnement, l'espace food-trucks et la zone commémorative autour du monument aux morts, tout en sécurisant et rendant accessibles aux PMR les abords de la mairie. Neuf arbres et plusieurs massifs ont été plantés, une partie des sols désimperméabilisée, et une station Vélobib de 10 vélos électriques installée. Cet espace apaisé et polyvalent concilie désormais vie quotidienne, mobilités douces et tourisme mémoriel.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

S²LO

Secteur HSC

Hérouville Saint-Clair

Afin de rénover la voirie et de sécuriser les déplacements sur 780 mètres, le boulevard des Belles Portes a fait l'objet d'une réfection complète inaugurée en novembre 2025. La chaussée, les bordures et une partie des trottoirs ont été remis en état, incluant les accès des portes d'entrée numérotées 1 à 6. Des coussins berlinois ont été installés aux portes 1 à 4 pour modérer la vitesse, et de nouveaux passages piétons créés pour faciliter la traversée du boulevard.

Hérouville Saint-Clair - Boulevard de la Grande Delle

Inaugurés en novembre 2025, le boulevard de la Grande Delle et la rue Alexander Fleming ont été réaménagés pour fluidifier la circulation et encourager les mobilités douces. La chaussée a été réfectionnée sur l'ensemble du linéaire et un giratoire créé à l'intersection avec la rue Louis Pasteur. Une piste cyclable a également été aménagée sur les deux axes, facilitant l'accès aux équipements du quartier à vélo.

Hérouville-Saint-Clair - Avenue de la 3^e division d'Infanterie

En réponse à un besoin d'apaisement de la circulation, des travaux de voirie ont été réalisés sur l'avenue de la 3^e Division d'Infanterie. La chaussée a été renforcée et un plateau surélevé a été créé au niveau de l'allée Jo Threard. Ce dernier permet de sécuriser le carrefour et de réduire les vitesses.

Secteur Est

Cuverville - Rue du Clos des Prés

Pour sécuriser les cheminements piétons et favoriser les mobilités douces, la rue du Clos des Prés a fait l'objet d'une première phase de travaux de requalification en 2025. La chaussée et les trottoirs ont été refaits, des plateaux surélevés installés et un sens unique de circulation mis en place pour diminuer la vitesse des véhicules. L'offre de stationnement a été maintenue et renforcée.

Troarn - Rue de Rouen

La rue de Rouen à Troarn a bénéficié d'importants travaux. Sa requalification globale avait pour objectif d'améliorer les conditions de déplacement et d'apaiser la circulation à l'entrée de ville. La vitesse a été modérée par l'extension de la zone 30, la réduction de la largeur de chaussée et la création de plateaux surélevés. Les trottoirs ont été élargis et mis aux normes d'accessibilité, avec l'installation de bornes lumineuses aux passages piétons. Le stationnement a été réorganisé, les réseaux aériens enfouis et l'éclairage public renouvelé en LED, avec un recours à des matériaux durables dont des bordures en granit neuves et réemployées.

Secteur Plaine Mer

Villons-les-Buissons - Accompagnement au réaménagement énergétique d'un bâtiment public

Souffrant d'un fonctionnement énergivore et de fuites d'air importantes, le bâtiment communal — mairie, bibliothèque et salle multifonction — a fait l'objet d'une rénovation énergétique avec l'appui technique de Caen la mer. Isolation renforcée en fibre de chanvre, pompe à chaleur aérothermique, ventilation double flux et éclairage LED ont été installés, avec une approche privilégiant le réemploi et les matériaux biosourcés. Objectif : réduire les consommations de 50 % et améliorer le confort des usagers.

Lion-sur-Mer - Rue du maréchal Foch

Inaugurée en juillet 2025, la rue du Maréchal Foch a été entièrement requalifiée afin de créer une voirie urbaine apaisée, mieux adaptée à la vie locale. Les travaux ont porté sur la réfection des réseaux et l'enfouissement des réseaux aériens. Une zone de rencontre limitée à 20 km/h a été mise en place, permettant la cohabitation des piétons, cyclistes et automobilistes. La place Félix Leclerc a été partiellement désimperméabilisée, avec des stationnements enherbés et de nouvelles plantations.

Blainville sur Orne - Quartier République

Vieillissant et traversé par un axe de transit, le quartier République a engagé une requalification en plusieurs phases afin d'améliorer la sécurité, la lisibilité des voies et la qualité paysagère. La première phase, portant sur la rue Émile Zola, la rue Jules Ferry et leurs impasses, a permis de réhabiliter les réseaux et d'apaiser la circulation. Les stationnements ont été réorganisés et partiellement désimperméabilisés, et les cheminements piétons sécurisés.

Renouvellement de la DSP Fibre

Vers une nouvelle concession pour moderniser le réseau très haut débit à destination des entreprises.

La Délégation de Service Public (DSP) pour la construction et l'exploitation de l'infrastructure de fibre optique de Caen la mer, attribuée en 2005 à la société Caen.com pour une durée de 20 ans, arrive à échéance. Ce réseau, d'une longueur d'environ 500 km de fibres, déployé sur les 29 communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération, s'adresse aux acteurs publics et aux opérateurs. Il fournit des services actifs (abonnements FTTO) et passifs (location de fibre noire, hébergements).

À l'issue d'une étude stratégique menée en 2024, la Communauté urbaine a décidé de conserver la propriété du réseau et de recourir à une nouvelle concession de service public. Pour assurer la continuité du service, un avenant signé en octobre 2025 prolonge la DSP actuelle jusqu'au 31 décembre 2026. La nouvelle concession prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027.

La procédure de passation, approuvée par le Conseil communautaire de novembre 2025, est en cours. La future concession aura pour missions la reprise et la modernisation du réseau existant, ainsi que le développement éventuel de nouveaux services numérique.



Démarrage de l'étude de modélisation hydraulique de la basse vallée de l'Orne

Anticiper les enjeux et risques liés à la crue de l'Orne et à la submersion marine

Lieu de développement économique, urbanistique, touristique et récréatif, la basse vallée de l'Orne concentre de nombreux enjeux pour le territoire calvadosien. Elle est toutefois exposée à des risques d'inondation liés aux crues de l'Orne et de ses affluents ainsi qu'à la submersion marine.

Dans ce contexte, et au regard des derniers travaux du GIEC sur les effets du changement climatique, la Communauté urbaine Caen la mer a souhaité anticiper les évolutions du niveau marin et leurs conséquences sur la basse vallée de l'Orne afin d'adapter les aménagements actuels et futurs du territoire.

La collectivité et l'État se sont ainsi associés pour engager une étude de modélisation hydraulique des inondations et de révision du Plan de Prévention multi-Risques de la basse vallée de l'Orne.

Confiée au groupement ISL Ingénierie - SEPIA Conseils, cette étude vise à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire, évaluer sa vulnérabilité face aux risques d'inondation et au changement climatique, analyser le rôle des ouvrages de protection et identifier d'éventuels aménagements adaptés.

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées

Lancement du nouveau schéma

La Communauté urbaine Caen la mer a lancé un nouveau schéma directeur d'assainissement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. Cette étude, confiée au groupement SAFEGE - ALTEREO - HYDRATEC - HYDRACOS pour une durée de 4 ans, vise à établir une vision globale de l'état et du fonctionnement actuel des systèmes d'assainissement et de disposer d'un outil de gestion et de programmation pluriannuelle d'investissements. Elle doit notamment garantir la bonne situation sanitaire et résoudre les éventuels problèmes liés

à l'évacuation, au transport et au traitement des eaux usées. Elle doit également s'assurer de l'adéquation entre le développement urbain et la gestion des eaux usées, dans le respect des écosystèmes aquatiques et environnementaux. Parallèlement, afin d'améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux et de répondre aux exigences réglementaires, des prestations de localisation et de géoréférencement en classe A des réseaux d'eaux usées et pluviales seront également réalisées.

Programme «Eau, Climat & Biodiversité 2025-2030»

Signature du contrat avec l'agence de l'eau et la préfecture

En décembre 2025, Caen la mer a signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la préfecture du Calvados un contrat de territoire d'un montant de 18,3 M€. Il s'inscrit dans le 12^e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030 et s'articule autour de deux enjeux : la lutte contre les

pollutions diffuses et ponctuelles (recomposition bocagère, désimperméabilisation) et la restauration des milieux aquatiques et humides (dont l'équipement du barrage de Montalivet). L'Agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites, jusqu'à 80 % pour certaines d'entre elles.

Ifs - Création d'un bassin d'infiltration

Face aux inondations récurrentes causées par le ruissellement des eaux agricoles en amont, un bassin d'infiltration à ciel ouvert de 250 m³ a été créé rue de la Chapelle à Ifs et inauguré en juillet 2025. L'ouvrage a pour objectif de collecter temporairement les eaux d'orage avant leur infiltration naturelle dans le

sol, en remplacement de l'ancien système de puisards devenu vétuste. En complément, des haies bocagères ont été plantées en lien avec les agriculteurs locaux pour limiter l'érosion des sols en amont.



Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

Chemins ruraux, pistes cyclables, aires de covoiturage : les projets réalisés en 2025

Dans la poursuite des années précédents, plusieurs projets ont été menés en 2025 sur le territoire, afin de concrétiser la réalisation du chéma cyclable communautaire, en vigueur depuis 2019, qui participe à la sécurisation de la pratique du vélo, en offrant une alternative à un axe routier, où la vitesse de circulation et le trafic automobile sont importants. Ils s'inscrivent également dans la logique du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du futur PLUi-HM qui vise à développer l'usage du vélo sur le territoire de Caen la mer et plus largement, sur l'ensemble du département du Calvados.

10 aménagements cyclables en zone périurbaine ont été réalisés sur l'année 2025. Ils s'inscrivent dans la continuité des aménagements cyclables déjà réalisés ces dernières années.



Parmi eux, 4 chemins ruraux. Ils favorisent les déplacements quotidiens à vélo, dans le respect du foncier agricole et le maintien d'une identité paysagère rurale.

- ▶ **Entre Cormelles-le-Royal à Grentheville sur 1,5 km.**
Ce chemin vient consolider le maillage des aménagements cyclables développés au sud de Caen la mer. Elle facilite également l'accès aux zones d'activités présentes à proximité : Object'Ifs Sud et les zones artisanales et industrielles de Cormelles-le-Royal.
- ▶ **Entre Le Fresne-Camilly et Thaon, sur 1,2 km.**
Ce chemin vient compléter le maillage des aménagements cyclables développés au nord-ouest du territoire.
- ▶ **Entre Grentheville, Soliers et Frénuville.**
Ces chemins ruraux de 3,2 km, assurent la connexion entre les deux territoires Valès Dunes et Caen la mer. Ils s'inscrivent dans une continuité d'itinéraires sécurisés aménagés jusqu'au cœur de l'agglomération. A l'est, ce chemin permet de rejoindre le hameau du Poirier et d'accéder à la halte ferroviaire de Frénuville-Cagny, située à 6 minutes de Caen. Aux extrémités ouest, cet aménagement donne un accès aux bourgs de Soliers et Grentheville.
- ▶ **Pour relier Bretteville l'Orgueilleuse et Saint-Croix-Grand-Tonne, sur 1,2 km.**
Cette liaison cyclable permet de rejoindre le cœur de bourg de Bretteville-l'Orgueilleuse ainsi que la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey, pour emprunter les trains en direction de Caen ou de Bayeux.

On compte désormais **plus de 26 km** de chemins ruraux sur tout le territoire.

6 voies vertes ont également été aménagées pour compléter le maillage cyclable territorial :

- ▶ **Entre Le Castelet et Castine-en-Plaine :** l'aménagement d'une voie verte de 330 m, permet de connecter les bourgs historiques de Garcelles-Secqueville et Tilly-la-Campagne de manière sécurisée. De plus, située entre des terres agricoles, des entrées de champs ont été aménagées aux abords, pour faciliter le travail de l'exploitant.
- ▶ **Entre Verson et Mouen,** une piste cyclable permet de connecter l'ouest de Verson au cœur de bourg de Mouen sur 1,5 km. Ce secteur compte parmi les axes cyclables principaux, pour rejoindre le cœur de l'agglomération caennaise.
- ▶ **Entre Rots et Thue et Mue :** étendue sur 2,3 km, cette piste permet aux cyclistes de se déplacer entre Bretteville-l'Orgueilleuse et Rots. L'aménagement du carrefour situé à l'entrée de Bretteville-l'Orgueilleuse, au niveau de la rue de la Distillerie et le déplacement de l'arrêt de bus, contribuent à diriger les cyclistes de manière sécurisée vers la sente des Moulineaux pour rejoindre la halte ferroviaire de Bretteville-Norrey.
- ▶ **Entre Blainville-sur-Orne à Bénouville :** sur 600 m, cette liaison cyclable est un atout pour le maillage cyclable du territoire car elle permet de connecter le nord de la commune de Blainville-sur-Orne à la Vélo Francette, qui compte parmi les axes cyclables majeurs permettant de rejoindre le cœur de l'agglomération.
- ▶ **Entre Bretteville-sur-Odon et Carpiquet, 2,7 km de voies cyclables ont été créés :** une voie verte entre le cœur de bourg de Carpiquet et la zone d'activités Koenig de 1,1 km, une piste cyclable sur le nord de l'avenue de Woodbury sur 500 mètres et des bandes cyclables entre la route de Bretagne et la rue du Général Leclerc sur la partie sud de l'avenue de Woodbury sur 120 mètres.
- ▶ **Entre Caen et Hérouville Saint-Clair, sur la rue de la Rochelle,** cette piste permet de connecter la voie verte présente le long du canal à Caen, au boulevard de la Paix, situé à Hérouville Saint-Clair, sur une distance de 300 m.



«Ma haie, mon jardin» Caen la mer vous accompagne» Distribution de plants de haies dans les communes

En mars 2025, Caen la mer a lancé une opération de distribution gratuite de plants d'essences locales auprès des habitants et communes volontaires du territoire, afin d'encourager la biodiversité et préserver le paysage bocager normand. Deux kits étaient proposés — haie basse composée d'arbustes ou haie intégrant des arbres de haut jet — financés par Caen la mer et distribués par les communes participantes, en contrepartie d'un engagement à planter et entretenir dans le respect des bonnes pratiques. Au total, 217 dossiers ont été déposés, représentant 14 620 mètres linéaires de haies distribués en décembre 2025.

Îlots de chaleur urbains Mieux comprendre pour mieux agir

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi son engagement en faveur de l'adaptation au changement climatique en déployant un dispositif de mesure des îlots de chaleur urbains (ICU), en partenariat avec l'Université de Caen.

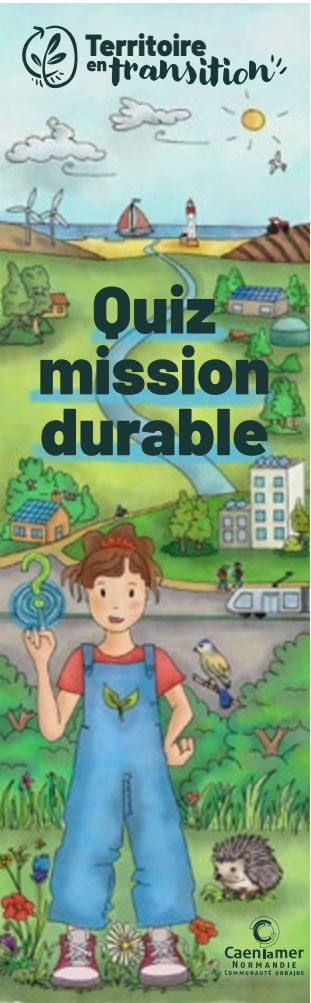
Initiée à Caen autour d'une première expérimentation scientifique, cette démarche vise à mieux comprendre les écarts de température observés entre les espaces urbains et les zones plus végétalisées. Les premiers relevés ont permis de confirmer la présence d'îlots de chaleur, tout en identifiant des zones de fraîcheur et des couloirs de ventilation naturels favorables au rafraîchissement de la ville.

Face à ces premiers résultats, l'étude a été étendue à l'échelle communautaire. Une convention de recherche de deux ans a ainsi été signée avec l'Université de Caen afin d'identifier et caractériser les phénomènes de chaleur sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, dix-huit nouvelles stations de mesure ont été progressivement installées dans plusieurs communes de Caen la mer. Équipées de capteurs de température, d'humidité, de rayonnement solaire et de vent, elles permettront d'enrichir les connaissances scientifiques et d'accompagner les politiques d'aménagement et de transition écologique portées par la collectivité.

Ce travail contribuera à définir des actions concrètes d'adaptation et de prévention face aux effets du réchauffement climatique sur le territoire.

« Mission durable » Réalisation d'un quizz sur la sensibilisation aux transitions

Afin d'introduire les séances pédagogiques sur la transition écologique, Caen la mer a créé un outil ludique inspiré des Incollables : le quiz « Mission Durable ». Sous forme d'éventail, il propose 100 questions portant sur 5 thèmes — environnement, énergie, climat, consommation et mobilité — complétées par des fiches d'écogestes à reproduire au quotidien. Distribué dans les écoles publiques du territoire, il accompagne la sensibilisation à la transition écologique auprès des enfants comme des adultes.



Un guide pour accompagner les jeunes vers leur premier logement

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a édité un nouveau guide pratique consacré au logement des jeunes afin d'accompagner étudiants, apprentis et jeunes actifs dans leurs premières démarches d'accès à l'autonomie.

Réalisé par la Maison de l'habitat de Caen la mer en partenariat avec les acteurs locaux du logement et de la jeunesse, ce guide rassemble des conseils concrets et des informations utiles pour faciliter la recherche d'un logement adapté, sécurisé et abordable.

Le document aborde les principales étapes du parcours résidentiel : recherche de logement, aides financières, installation, vie quotidienne et contacts utiles. Il recense également les solutions existantes sur le territoire, comme les résidences étudiantes, les foyers de jeunes travailleurs ou les dispositifs de colocation solidaire. À travers cet outil, Caen la mer a souhaité répondre à un enjeu important d'insertion et de lutte contre la précarité résidentielle des jeunes, en leur proposant un accompagnement simple et accessible.

Le guide a été diffusé gratuitement à la Maison de l'habitat ainsi qu'auprès de plusieurs structures partenaires du territoire et mis à disposition en téléchargement sur le site internet de Caen la mer.



Une nouvelle DSP

pour accompagner le développement de l'aéroport Caen-Carpiquet

Propriété de la Communauté urbaine Caen la mer depuis 2007, l'aéroport Caen-Carpiquet constitue un équipement structurant au service de l'attractivité et du développement économique du territoire.

Premier aéroport normand, il répond aux besoins de mobilité des habitants, des entreprises et des visiteurs, tout en assurant des missions de service public essentielles, notamment les évacuations sanitaires, le transport d'organes en lien avec le CHU, l'accueil d'activités aéronautiques et l'aviation de loisirs.

Dans le cadre d'une stratégie régionale visant à renforcer la coopération entre les aéroports normands, Caen la mer a piloté, en tant que coordonnateur d'un groupement réunissant quatre plateformes régionales, une procédure de concession de service public engagée en 2023. À l'issue de cette procédure, le Conseil communautaire a retenu le groupement Alliance comme nouvel exploitant de l'aéroport. Depuis le 1^{er} juillet 2025 et pour une durée de cinq ans et demi, l'exploitation est assurée par la société dédiée SEAC. Le contrat prévoit un programme d'investissements et un plan de développement visant à consolider l'offre aérienne et à renforcer l'attractivité du territoire.

L'année 2025 confirme la dynamique de l'équipement avec 307 860 passagers commerciaux accueillis, soit une progression de 5,6 % par rapport à 2024 et la deuxième meilleure année de son histoire. Cette performance repose sur une offre aérienne diversifiée répondant aux besoins du territoire. Marseille demeure la première destination au départ de Caen avec plus de 70 000 passagers transportés, tandis que la liaison vers Toulouse enregistre une forte progression (+39 %).

Les liaisons vers la Corse conservent également leur attractivité avec plus de 62 000 passagers à destination d'Ajaccio, Bastia et Figari. Au-delà du trafic commercial, l'aéroport a assuré en 2025 près de 134 vols d'évacuation sanitaire, confirmant son rôle essentiel au service des habitants et de l'accès aux soins.



Tourisme durable

Caen la mer accompagne les transitions du secteur

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a renforcé son engagement en faveur d'un tourisme plus durable et innovant à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement des professionnels du territoire.

Un nouveau **dispositif d'aide à l'éco-transition** des structures touristiques a ainsi été lancé afin de soutenir les investissements des TPE et PME du secteur touristique engagées dans des démarches environnementales ambitieuses. Ce programme accompagne les projets visant à améliorer les performances énergétiques, la gestion de l'eau, des déchets ou encore le confort environnemental des équipements touristiques.



Deux entreprises ont bénéficié de ce soutien dès 2025. Les hôtels Crocus Le Mémorial et Saint-Étienne à Caen ont engagé un programme de pilotage énergétique permettant d'optimiser les consommations d'énergie des bâtiments. De son côté, le parc Festyland a poursuivi sa stratégie de développement durable avec la mise en place d'un système de récupération des eaux pluviales et la plantation de nouveaux arbres afin de renforcer les zones d'ombrage naturel du parc.

L'année 2025 a également été marquée par la **structuration du Club hôtelier de Caen la mer**. Cette nouvelle association professionnelle rassemble déjà 37 adhérents et favorise les échanges autour des enjeux du secteur : observation touristique, attractivité, intelligence artificielle, nouvelles offres touristiques ou encore promotion des grands événements du territoire.

Enfin, Caen la mer a poursuivi son soutien à l'innovation touristique avec l'accompagnement du **premier projet d'hébergement insolite** aidé par la collectivité. Le premier bénéficiaire de ce dispositif est l'entreprise « Eden Explorers de la terre à la mer », ce concept de slow tourisme propose un hébergement flottant à bord d'un voilier en bois, des promenades en mer et des randonnées guidées entre littoral et Suisse Normande. Ce projet illustre la volonté de développer des offres touristiques durables, immersives et complémentaires aux équipements existants du territoire.

À travers ces actions, Caen la mer confirme sa stratégie en faveur d'un tourisme responsable, innovant et attractif, en cohérence avec la certification Green Destination obtenue par le territoire en 2024 et renouvelée avec mention or en 2026.

Ornavik poursuit son développement

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi son soutien au développement du parc historique Ornavik, situé à Hérouville Saint-Clair. Ce site d'archéologie expérimentale, consacré à l'histoire de la Normandie entre les Vikings et Guillaume le Conquérant, accueillera à l'horizon 2027 un nouveau centre d'interprétation viking.

Ce projet ambitieux de plus de 12 millions d'euros prévoit notamment la création d'un bâtiment éco-conçu de 2 000 m² ainsi que le développement du parcours de visite autour d'espaces carolingiens, scandinaves et médiévaux. La Communauté urbaine accompagne cette opération à hauteur de 2 millions d'euros et participe également à la gouvernance de la SCIC Viking Center, chargée du développement touristique du site.

À terme, le projet vise à renforcer l'attractivité touristique du territoire avec un objectif de 54 000 visiteurs par an.



Réseau de chaleur urbain Caen Nord

une accélération des travaux en 2025

Porté par la SEMOP RCU Nord Caen la mer, associant la Communauté urbaine Caen la mer et le groupe Coriance, le projet de modernisation et d'extension du réseau de chaleur urbain Caen Nord poursuit son déploiement. Engagé entre 2024 et 2032, il vise à créer l'un des plus importants réseaux de chaleur de Normandie, alimenté à terme à 100 % par des énergies renouvelables et de récupération.

L'année 2025 a constitué une étape majeure du projet avec la mise en service de 24 kilomètres de réseau supplémentaires et de 98 sous-stations desservant notamment les quartiers du Calvaire Saint-Pierre, de la Pierre-Heuzé et du Chemin Vert. Plusieurs chantiers ont été menés tout au long de l'année dans ces secteurs afin de préparer le raccordement de nouveaux usagers au réseau.

Autre temps fort de l'année : la mise en service de la nouvelle chaudière gaz du Chemin Vert, dont le premier feu a été réalisé le 26 novembre 2025. Cette installation constitue une étape préalable à la mise en service des futures chaudières biomasse prévue en 2026.

À l'horizon 2032, le réseau atteindra plus de 100 kilomètres et desservira 661 sous-stations, soit l'équivalent de 39 600 logements raccordés. Il permettra de distribuer 375 GWh de chaleur par an et d'éviter l'émission de 87 000 tonnes de CO2 chaque année, contribuant ainsi aux objectifs de transition énergétique et de décarbonation du territoire.



PLUi-HM

Arrêt du projet avant enquête publique



Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUi-HM) de Caen la mer a franchi une étape importante en 2025 avec l'arrêt du projet par le Conseil communautaire avant l'enquête publique prévue en 2026 et une mise en œuvre en 2027.

Élaboré pendant six ans avec les communes et les habitants, ce document stratégique fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Il remplacera les PLU communaux et intégrera les enjeux d'urbanisme, d'habitat, de mobilités et de transition environnementale. Le projet prévoit notamment d'atteindre 290 000 habitants à l'horizon 2040, avec la création de 1 650 logements et 900 emplois par an. La démarche s'est appuyée sur une large concertation : réunions publiques, ateliers thématiques, contributions citoyennes et nombreux échanges avec les élus des 48 communes du territoire.

Adoption du RLPi

En 2025, la Communauté urbaine Caen la mer a poursuivi l'élaboration de son Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), un document destiné à encadrer l'affichage publicitaire, les enseignes et les préenseignes sur l'ensemble des 48 communes du territoire. Cette démarche vise à mieux maîtriser l'impact de la publicité extérieure sur les paysages urbains et naturels, tout en conciliant attractivité économique et qualité du cadre de vie.

Une enquête publique s'est tenue du 13 juin au 15 juillet 2025

afin de recueillir les observations des habitants et des acteurs concernés. Ce temps de concertation a permis d'enrichir le projet avant son adoption définitive par le Conseil communautaire en décembre 2025.

Applicable à partir de janvier 2026, le RLPi complète la réglementation nationale en tenant compte des spécificités locales. Il constitue un nouvel outil au service d'un aménagement plus harmonieux du territoire et d'une réduction de la pollution visuelle.

Contrat de territoire 2023-2027

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

En 2025, la Région Normandie et la Communauté urbaine Caen la mer ont signé le nouveau Contrat de territoire 2023-2027, confirmant leur engagement commun en faveur d'un développement équilibré et durable du territoire.

Dans la continuité du précédent contrat, ce partenariat permettra de soutenir 33 projets structurants pour un montant prévisionnel de près de 26,85 millions d'euros de financements régionaux.



Ce nouveau programme accompagne des projets variés répondant aux grands enjeux du territoire : mobilités, attractivité, transition écologique, équipements publics, développement économique ou encore culture et patrimoine. Parmi les opérations soutenues figurent notamment la poursuite du réaménagement du Château de Caen, la création de pistes cyclables, le développement du pôle raquettes régional à Ouistreham, la Maison des chercheurs à EPOPEA ou encore les projets liés au Millénaire de Caen.

Construit en concertation avec les communes, ce contrat constitue un levier important pour accompagner les projets locaux, renforcer la qualité de vie des habitants et soutenir l'attractivité des territoires urbains, littoraux et ruraux de Caen la mer.

Les rencontres de la politique de la ville

Les Rencontres de la politique de la ville, organisées le 26 novembre 2025, ont constitué un temps fort d'échanges et de mobilisation autour des enjeux des quartiers prioritaires de Caen la mer. Cet événement a permis de réunir les partenaires institutionnels, associatifs et les acteurs de terrain engagés dans la mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2024-2030. Fruit d'un travail collaboratif conduit avec l'État, les communes, les bailleurs sociaux, les associations et les habitants, ce contrat fixe les grandes priorités d'action pour les six

prochaines années. Huit ambitions structurent cette feuille de route : accès aux droits et aux soins, réussite éducative, emploi et insertion, prévention de la délinquance, vivre ensemble, transitions écologiques et amélioration de l'image des quartiers.

À travers ces rencontres, Caen la mer a réaffirmé sa volonté de poursuivre une action collective et coordonnée en faveur de l'égalité des chances, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires du territoire.

Contrat de développement culturel de territoire

Le 9 janvier 2025, la Communauté urbaine Caen la mer et le Département du Calvados ont signé un nouveau contrat de développement culturel pour la période 2023-2028. Cette contractualisation traduit une volonté commune de renforcer la coopération culturelle à l'échelle du territoire et de soutenir une offre culturelle accessible et équilibrée pour les habitants. Ce partenariat confirme l'engagement des deux collectivités en faveur de la lecture publique, de l'enseignement artistique

et de la coopération entre les équipements culturels et les communes. Il permettra notamment de poursuivre la structuration du réseau des bibliothèques, le développement de services communs comme la navette BiblioRetours, ainsi que l'élargissement de l'offre d'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière portée aux zones moins dotées.

Extension de la ZA du Martray à Giberville

Poursuite des études et dépôt de P.A.

Afin de développer l'offre foncière économique du territoire, Caen la mer a engagé en 2025 les études et démarches réglementaires pour l'extension de la zone d'activités du Martray à Giberville. Le projet prévoit l'aménagement des voies de desserte pour véhicules légers et poids lourds, une boucle de voies douces et la création des réseaux pour les futurs lots.

Le permis d'aménager a été déposé en mars 2025 et une participation du public par voie électronique organisée du 15 novembre au 15 décembre 2025. Les travaux, d'un montant de 1,17 M€ HT, débuteront en avril 2026 pour une livraison prévue en avril 2027.

Poursuite des études sur l'extension du Quartier Koenig

Les études concernant l'extension du Quartier Koenig se sont poursuivies en 2025 et suite au diagnostic préventif archéologique réalisé fin 2024, des fouilles seront réalisées à partir d'août 2026 pour une durée de 3 mois. Un avant-projet a été présenté mi-2025 aux élus de Caen la mer et a été adopté. (celui-ci pourra être adapté selon les conclusions des fouilles).

En 2026, le dossier évaluation environnementale sera déposé sur l'ensemble du projet pour un lancement d'une enquête publique en 2027.

Un Permis d'Aménager sera déposé début 2027 sur la phase 1 concernant Bretteville-sur-Odon.

Sobriété foncière et aménagements vertueux

Dans un contexte de pression croissante sur le foncier et d'une nécessaire adaptation au changement climatique, la communauté Caen la mer s'engage dans une démarche ambitieuse pour concilier sobriété (foncière, énergétique, hydraulique...), transition écologique et développement économique. La rarefaction du foncier, combinée à la nécessité de préserver les espaces naturels et les terres agricoles impose une gestion rigoureuse et innovante. Les pratiques des dernières décennies ont montré leurs limites, avec une consommation foncière importante et une artificialisation croissante des sols. Il est désormais nécessaire de repenser l'aménagement des parcs d'activités économiques pour les rendre plus durables, plus efficaces et mieux intégrées dans leur environnement. Il s'agit d'anticiper les besoins futurs de développement des entreprises et acteurs économiques du territoire, de planifier les extensions et les renouvellements des parcs d'activités, et de garantir la capacité d'accueil des entreprises dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela la réflexion et les travaux de la Communauté urbaine Caen la mer vont porter sur deux aspects en 2026 :

- la poursuite et finalisation d'une étude expérimentale, lancée en 2025, menée en partenariat avec l'Etablissement public foncier de Normandie et la Région sur deux parcs d'activités existants, Citis et Object'ifs Sud, pour retrouver du potentiel foncier et des opportunités de développement pour les entreprises du territoire, en évitant l'extension urbaine
- le lancement en 2026 d'une étude d'aménagement d'un parc d'activités durable intégrant les enjeux de transition environnementale dès sa conception, avec des objectifs de mutualisation (stationnement, gestion des eaux pluviales...), de sobriété (foncière, énergétique, hydraulique...) et de préservation de la biodiversité.

Innova'Up une nouvelle dynamique pour les startups innovantes

Après son inauguration fin 2024, la pépinière d'entreprises Innova'Up a connu en 2025 sa première année complète d'activité avec l'accueil de cinq startups issues de Normandie Incubation. Située sur le Campus EfficScience à Colombelles, cette sixième pépinière portée par Caen la mer renforce l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes du territoire.

Pensée comme un relais après la phase d'incubation, Innova'Up permet aux startups de poursuivre leur développement dans un environnement adapté à leurs besoins, tout en favorisant les échanges et les coopérations entre entrepreneurs. Gérée par Caen Normandie Développement, la structure propose près de 470 m² de bureaux et d'espaces partagés pouvant accueillir une dizaine d'entreprises.

Ce nouvel équipement illustre également l'engagement de Caen la mer en faveur d'un aménagement plus durable. Les travaux et l'aménagement intérieur ont privilégié le réemploi de matériaux et l'utilisation de mobilier de seconde main, en collaboration avec plusieurs entreprises locales.



II. Politiques publiques

1. Développement économique

Accompagnement des entreprises

Missions

- Commercialiser et animer les pépinières/hôtels d'entreprises
- Animer des dispositifs d'idéation et d'accélération
- Proposer des solutions d'implantation foncières et immobilières
- Soutenir les projets immobiliers (aide à l'immobilier d'entreprise)
- Accompagner la structuration des écosystèmes innovants en santé, sciences du digital et matériaux

Faits marquants 2025

- Organisation du dispositif d'accélération « STERNE » (10 projets)
- 2^{ème} édition du parcours d'Idéation des projets de l'ESS (12 porteurs de projet)
- Réponse apportée au 78 demandes d'implantation reçues (dont 39 pour du foncier)
- Cession de 7 hectares pour 14 projets
- Attribution d'aides à l'immobilier à 4 entreprises pour un montant total voté de 137 605 € (30 emplois à 3 ans)
- Soutien renouvelé à l'association French Tech Normandie
- Organisation de la 2^{ème} édition des rencontres IA et Santé (250 participants)
- Participation à la structuration de la filière numérique (Normandie Numérique)
- Suivi du programme d'actions de la phase 2 de Territoires d'Industrie
- Mise en service d'un module de réservation (salles de réunion, coworking) et de paiement en ligne pour l'ensemble des pépinières (Cosoft)

Perspectives 2026

- Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de décarbonation dans le cadre du programme Territoires d'Industrie
- Poursuite des travaux et réflexions engagés sur la sobriété foncière et l'aménagement plus vertueux des zones d'activités
- Réponse aux demandes d'implantation, de développement et de recrutement des entreprises du territoire
- Commercialisation des pépinières et hôtels d'entreprises
- Promotion des startups hébergées en pépinières et hôtels d'entreprises
- Soutien aux acteurs et projets innovants du territoire (French Tech, VIVA TECH, EPOPEA)

Chiffres-clés 2025

- 6** matinales entreprises organisées sur les parcs d'activités Caen la mer pour 276 participants
- 6** pépinières d'entreprises, soit un total de 53 entreprises hébergées pour 265 emplois
- 250** participants à la journée IA Santé pour tous
- 18** startups normandes sélectionnées pour participer au salon Viva Technology
- 4** entreprises bénéficiaires d'une aide à l'immobilier



Missions

- Aménager des zones d'activités (ZA)
- Proposer des solutions d'implantation foncières et immobilières
- Soutenir les projets immobiliers
- Animer les ZA (matinales entreprises)
- Sensibiliser et accompagner les entreprises à la transition écologique
- Optimiser les ressources du territoire (collaboration des entreprises)
- Participer aux études concernant les extensions des ZA économiques

Faits marquants 2025

- Promotion des dispositifs d'aides techniques et financières de la transition écologique
- Implantation du Groupe Hermès (Colombelles et Giberville) avec la création de 260 emplois prévus
- Implantation de Génération (Groupe Adélaïde) à Hérouville Saint-Clair avec la création de 200 emplois prévus
- Lancement de l'étude de requalification des zones Object'ifs sud et CITIS avec l'EPFN
- Poursuite des études sur l'extension du Quartier Koenig
- Poursuite du travail sur le PLUi HM et définitions des zonages à vocation économique
- Mise en place d'une réflexion et étude sur une grille de critères d'implantation dans les zones d'activités
- Poursuite des études et dépôt de permis d'aménager sur l'extension de la ZA du Martray à Giberville

Perspectives 2026

- Lancement du Schéma Directeur d'Aménagement Économique
- Poursuite des études sur l'extension du Quartier Koenig à Bretteville-sur-Odon
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de décarbonation (programme Territoires d'Industrie)
- Poursuite des travaux/réflexions engagés sur la sobriété foncière et l'aménagement plus vertueux des ZA
- Réponses aux demandes d'implantation, de développement, de recrutement des entreprises du territoire
- Développement de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale
- Lancement d'opérations collectives sur la décarbonation

Chiffres-clés 2025

Budget des zones d'activités concédées en 2025 :

1 063 000 euros de versement de participations
684 000 euros de remboursement d'avances



Missions

- Accompagner les acteurs de l'ESR sur le territoire
- Participer à la promotion de l'excellence scientifique du territoire
- Mener le grand projet «EPOPEA Caen Normandie Science & Innovation Park»
- Accompagner les entreprises dans leur stratégie en lien avec l'écosystème ESR

Faits marquants 2025

- Soutien aux projets d'aménagement scientifique : Innovons 2, Maison des chercheurs...
- Participation aux instances régionales/nationales (PUI Normandie, COGITO, AVUF...)
- Renforcement de l'ouverture internationale : accueil étudiants, summer schools...
- Poursuite des actions de coordination et de visibilité autour du Science & Innovation Park EPOPEA
- Coopération avec le Millénaire Caen : Weekend maritime, EPOPEA fête la Science
- Organisation de rencontres ciblées : Forum IA/Santé 2025
- Participation à la structuration de la filière Normandie Numérique
- Poursuite de la campagne Destination Innovation
- Participation au jury PEPITE et Normandie Incubation
- Soutien à l'« accélérateur » Innwest et STERNE
- Evenements French Tech Caen Normandie : Viking Days/ Afterworks/Je choisis la French Tech...
- Salon Viva Technology
- Réponses aux sollicitations Business France
- Accueil et accompagnement des projets d'implantation d'entreprises notamment sur le volet Recherche et Innovation



Perspectives 2026

- Renforcement des synergies entre établissements d'ES, laboratoires de recherche et entreprises
- Soutien aux projets structurants d'aménagement et d'équipements scientifiques
- Animation d'un écosystème lisible, cohérent et interconnecté à différentes échelles
- Identification des signaux faibles et forts de l'innovation pour anticiper les besoins et accompagner les émergences et le développement de projets innovants
- Montée en puissance d'EPOPEA
- Visibilité et Attractivité du territoire en matière d'ESR
- Suivi renforcé des entreprises endogènes

Chiffres-clés 2025

28 colloques scientifiques financés
250 participants à la manifestation IA/Santé
111 participants à l'opération Viking days
18 entreprises (dont 6 de CLM) retenues et préparées pour le salon VIVATECH à Paris (35K€ de subvention)
92 entreprises endogènes accompagnées pour des besoins d'innovation
106 000 euros de subventions accordées aux acteurs de l'innovation dont 78 000€ au GIP CYCERON

Missions

- Faciliter le recrutement des entreprises et la mobilité professionnelle
- Promouvoir le territoire «Caen Normandie destination EMPLOI», ici des entreprises recrutent
- Animer @CaenNormandieEmploi sur les réseaux sociaux
- Organiser des opérations emploi et soutenir les acteurs de l'emploi
- Accompagner les entreprises, acteurs et porteurs de projets ESS

Faits marquants 2025

- Organisation de la 4^{ème} édition du E-salon «Caen Normandie : un territoire qui recrute»
- Organisation, avec la mission attractivité, de l'opération « Je m'installe en bord de mer » à Paris
- Organisation d'une matinée dédiée à la Marque Employeur et la RSE
- 18 entreprises accompagnées en 2024 pour des besoins exprimés de recrutement
- 25 demandes traitées dans le cadre du dispositif Caen Normandie Accueil
- 30 actions organisées en groupe de travail, en lien avec les partenaires locaux
- Animation des comptes @CaenNormandieEmploi sur les réseaux sociaux et création d'un groupe RH,
- Attribution de subventions aux associations (Emploi et ESS),
- 20 entreprises de l'ESS accompagnées.
- Financement du premier parcours d'Idéation ESS à Caen la mer (12 porteurs d'idées accompagnés)

Perspectives 2026

- Participation et mobilisation des entreprises à la 5^{ème} édition « Je m'installe en bord de mer »
- Organisation de la 5^{ème} édition du E-salon «Caen Normandie : un territoire qui recrute» en partenariat avec France Travail
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises du territoire face à leurs problématiques de recrutement
- Poursuivre la promotion de la destination Caen Normandie pour y travailler
- Soutenir les associations Emploi et ESS et proposer une seconde promotion du parcours Idéation ESS
- Animer la communauté des acteurs de l'ESS (Forum ESS 2025 et guide des achats inclusifs)

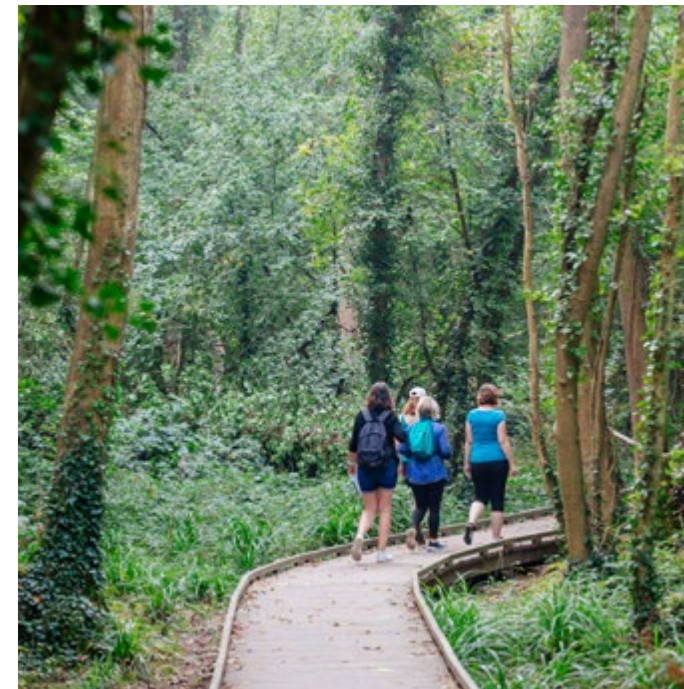
Chiffres-clés 2025

- 17** subventions votées au profit de structures de l'emploi et de l'ESS (910 600 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement)
- 20** entreprises de l'ESS accompagnées
- 18** entreprises accompagnées sur les problématiques de recrutement
- 25** demandes traitées dans le cadre du dispositif Caen Normandie Accueil
- 11 588** abonnés à la page LinkedIn Caen Normandie Emploi



Missions

- Mettre en œuvre la stratégie de développement touristique communautaire
- Mener des projets d'aménagement touristique
- Accompagner les entreprises et porteurs de projets touristiques
- Doter et suivre l'office de tourisme de CLM dans ses missions de promotion et d'accueil
- Collecter la taxe de séjour
- Alimenter l'observatoire de l'activité touristique, mener études et veille



Perspectives 2026

- Accompagnement des communes dans leurs réflexions concernant les meublés de tourisme ; information aux loueurs concernant les nouvelles formalités applicables
- Renforcement et développement du tourisme durable et responsable
- Organisation d'un nouveau format de rencontre avec les entreprises touristiques
- Réflexion sur la filière tourisme d'affaires et structuration d'une stratégie
- Renouvellement du label Green destination

Chiffres-clés 2025

- 30** projets détectés
- 5 344 €** d'aides financières aux projets touristiques versées
- 436** visiteurs au salon Tourisme Xplore soutenu par Caen la mer
- 2** cafés du tourisme / 67 participants
- 2 640 000 €** de taxe de séjour collectés
- 1 501 000 €** de subvention versés à l'Office de Tourisme de Caen la mer
- 168 453** visites aux bureaux d'information touristique
- 4** escales croisières

Faits marquants 2025

- Accompagnement des festivités du Millénaire de la ville de Caen ; temps forts : Inauguration, Journées de l'Histoire, Parade opératique, Week-end maritime, Aquanauts et Grand final
- Inauguration des sentiers de randonnée communautaire (3 boucles (32km, 57km & 156km) traversant 44 communes de CLM) : valorisation des patrimoines urbains, littoraux et ruraux + promotion d'une mobilité douce pour habitants et touristes
- Renforcement des dispositifs d'aide aux entreprises et porteurs de projets touristiques : 2 nouveaux dispositifs avec l'appui de la Région Normandie (aide à l'éco-transition des structures + développement hébergements insolites)
- Création du club hôtelier de CLM : coopération entre hôteliers indépendants et de chaînes, centre-ville et littoral, développement de nouveaux équipements touristiques
- Lancement du chantier du centre d'interprétation viking d'Ornavik : ouverture prévue en 2027

Aéroport de Caen Carpiquet

Missions

- Assurer les liaisons aériennes régulières d'affaire les charters et les évacuations sanitaires
- Gérer l'aviation de loisir

Faits marquants 2025

- Trafic commercial de 307 860 passagers (+6 % par rapport à 2024)
- Trafic import export équilibré
- 4 184 mouvements commerciaux (+5% par rapport à 2024)
- Changement de délégataire au 30 juin
- Mise en place d'un exploitant commun aux 4 aéroports normands, Caen, Deauville, Rouen, Le Havre (4 contrats distincts)
- Nouveau site internet au 01/01/2026



Perspectives 2026

- Desserte de Calvi en saison
- Baisse de fréquence du Caen Lyon (-32 %)
- Augmentation générale des fréquences sur Ajaccio, Marseille, Toulouse
- Suppression de la liaison vers Kerry

Chiffres-clés 2025

1^{er} aéroport normand

Destinations principales régulières :
Marseille (70 318)
Lyon (57 393)
Nice (51 613)
Toulouse (29 442)
Ajaccio (28 905)
Montpellier (27 483)



Grands projets d'infrastructures

Missions

- Pilotage des projets d'infrastructures structurants pour le territoire
- Maîtrise d'ouvrage opérationnelle

Faits marquants 2025

- Boulevard des pépinières: ouverture du boulevard dans son intégralité le 30 avril 2025
- Liaison RD 403 / Rue de la liberté à Giberville : dépôt des dossiers réglementaires auprès des services de l'Etat et poursuites des démarches foncières
- Desserte portuaire phase 2 : poursuite des travaux
- Boucles cyclo pédestres : achèvement du programme Bénouville, StAubin d'Arquenay, Ouistreham, Colleville, Hermanville, Lion s/mer, Bénouville
- Pont de Colombelles (maîtrise d'ouvrage Ports de Normandie) : Démarrage des travaux préparatoires en novembre 2025. Durée prévisionnelle de travaux : 22 mois Financement de CLM à hauteur de 6,6 M€ (dont 750 000 € pour l'année 2025) sur un montant global d'opération de 20 M€
- Sécurisation du boulevard périphérique nord (maîtrise d'ouvrage Etat) : fin des travaux sur les sections courantes et rétablissement de la vitesse à 90 km/h. Participation de CLM à hauteur de 5,6 M€ sur un montant global d'opération de 30,4 M€



Perspectives 2026

- Mise en service de la Desserte portuaire phase 2
- Liaison RD 403/rue de la liberté à Giberville : finalisation des acquisitions foncières et lancement des études de conception
- Pont de Colombelles : démarrage des travaux de construction de l'ouvrage
- Boucles cyclo pédestres : Démarrage des travaux rue des Dunes à Ouistreham



Chiffres-clés 2025

28 mois de travaux pour réaliser l'ensemble des travaux du Boulevard des Pépinières

3,3 M€ TTC mandatés sur l'année 2025 pour l'ensemble des opérations précitées

6 à 10 ans d'études et de procédures réglementaires avant de démarrer les travaux d'un projet

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



Missions

- Déployer une stratégie d'attractivité à destination des CSP+ d'Ile-de-France de 25 à 40 ans et des étudiants du nord-ouest de la France.
- Renforcer la fierté des habitants du territoire afin de développer et d'animer un réseau d'ambassadeurs.
- Maintenir les étudiants sur le territoire après leurs études.
- Création d'événements qui concourent à la fierté territoriale et son rayonnement.

Faits marquants 2025

- Création et diffusion à Caen la mer du magazine "OSEZ" annuel (72 pages-5000 exemplaires), d'un podcast et de vidéos mensuels qui dressent le portrait de personnalités locales qui s'illustrent dans des domaines pluridisciplinaires (économie, recherche, sport, culture, solidarité). Cibles : les habitants de Caen la mer.
- Réédition du Guide s'Installer à Caen-Normandie et du Guide destiné à la population étudiante. Cibles : les prospects d'IDF et nord-ouest de la France
- Opération "Caen-Calvados" à Paris. "Happening" filmé en caméra discrète dans un quartier de jeunes actifs de Paris (Canal Saint-Martin). Captation de "notoriété" diffusée ensuite sur les réseaux sociaux en Ile de France
- VeryGoodTips.fr, le site internet des bons plans pour les étudiants. Refonte du site
- Prises de vues du territoire par Patrick Chauvel, reporter de guerre depuis plus de 50 ans. Ces photographies signées par l'auteur, pourront être utilisées par la collectivité pour la promotion du territoire



Perspectives 2026

- Production du magazine "OSEZ" #2, des vidéos "Fierté Caennaise" et des Podcasts "Voix Conquérantes". Ajout, pour les podcasts, d'une bande-annonce filmée pour booster les écoutes.
- Renouvellement de l'opération Caen-Calvados.
- Renouvellement de l'opération Je m'installe en bord de mer.
- Lancement du réseau d'ambassadeurs (juin) lors d'une soirée événementielle.
- Carte blanche photo donnée à Edouard ELIAS, grand reporter de guerre, qui réalisera un portrait de territoire de Caen la mer pendant les quatre saisons de 2026.
- Poursuite du site verygoodtips.fr et de la soirée de rentrée étudiante



Chiffres-clés 2025

Opération Caen-Calvados :
1,429 million de vues sur les vidéos courtes diffusées sur les réseaux sociaux.
182 000 vues avec le partenariat influenceur Cyrus (6 207 Likes, 147 commentaires)
 Soirée de rentrée étudiante :
1500 participants (X2/N-1)
 Osez #1
5000 magazines distribués + 960 lectures en ligne + articles repris sur les réseaux sociaux de Caen la mer et Caen Normandie Développement

CAEN NORMANDIE

2. Cadre de vie préservé

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
 Reçu en préfecture le 25/09/2026
 Publié le 25/09/2026
 ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

A Développement durable

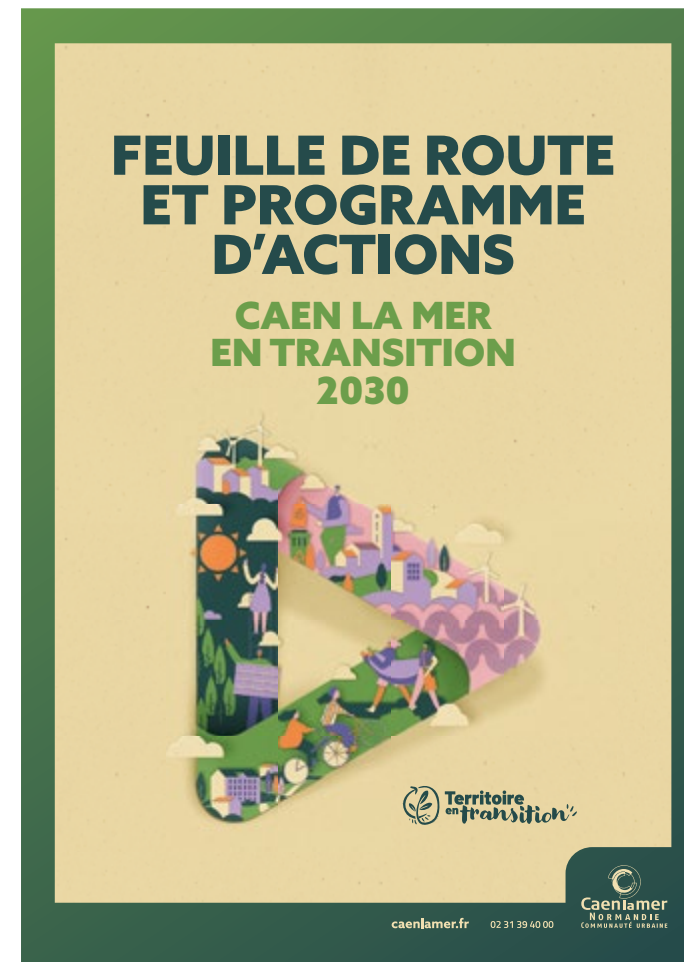
Transition écologique

Missions

- Élaborer les stratégies territoriales de transition
- Piloter, mettre en œuvre et évaluer les démarches territoriales
- Mettre en place des programmes d'animation et de sensibilisation auprès de tous les publics
- Coordonner et accompagner les acteurs et les directions
- Piloter les actions relevant de la direction

Faits marquants 2025

- Mise en œuvre, suivi et évaluation du programme d'actions 2030 Caen la mer en transition
- Modification des statuts de la Ceinture verte pour intégrer le bio et l'implication citoyenne
- Poursuite de l'étude de caractérisation des îlots de chaleur par la mise en place de nouveaux capteurs



- Reconstitution du dispositif d'aide à l'acquisition de vélo électrique
- Lancement du 2^{ème} appel à projets «Communes en transition» sur le thème «Ville verte, ville fraîche»
- Fin de l'expérimentation des cabanes étapes vélo et reprise de l'action par Colleville-Montgomery
- Reconstitution du programme d'animations scolaires «En route vers la transition»
- Conception et diffusion d'un quizz transition écologique aux écoles
- Mise en place d'un budget vert pour l'analyse environnementale des dépenses publiques de l'année 2024 sur le Compte Financier Unique (CFU)
- Renouvellement de l'opération Numérique Responsable pour sensibiliser les directions et les communes à l'impact du numérique

Perspectives 2026

- Poursuite du déploiement des capteurs pour caractériser les îlots de chaleur
- Création de deux fermes maraîchères par la ceinture verte
- Lancement d'un nouvel appel à projets «Communes en transition»
- Poursuite du programme d'animations scolaires «En route vers la transition»
- Réalisation d'un bilan carbone visant à mesurer les actions de la collectivité
- Intégration dans le budget vert d'un nouvel axe de travail (Biodiversité) en plus du volet Atténuation déjà appliqué en 2024

Chiffres-clés 2025

30 000 € de participation de Caen la mer dans la Ceinture verte
18 capteurs supplémentaires pour la cartographie des îlots de chaleur
55 000 € de subventions pour l'appel à projet «Communes en transition»
930 élèves sensibilisés via le programme d'animations scolaires «En route vers la transition»
1 067 quizz distribués
110 agents participants aux conférences sur le numérique responsable

Missions

- Élaborer et piloter des stratégies énergétiques
- Assister les directions et les communes adhérentes au service commun sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine et sur le développement des énergies renouvelables
- Rechercher des financements
- Gérer et déployer les réseaux de chaleur
- Sensibiliser à la sobriété énergétique, réduire les consommations

Faits marquants 2025

- Poursuite de la création d'une base de données sur les consommations énergétiques des bâtiments (décret tertiaire) afin de mieux maîtriser les consommations
- Travail préparatoire avec le SDEC et le Département à la création de sociétés opératrices énergétiques (SEM/SPL) pour le développement des énergies renouvelables
- Accompagnement de 36 communes dans le cadre du service commun efficacité énergétique du patrimoine bâti
- Travaux de déploiement du réseau de chaleur urbain Nord et construction d'une chaufferie biomasse au Chemin vert
- Raccordement de la ZAC des Hauts de l'Orne et d'une partie de la commune d'Ifs
- Études de faisabilité de réseaux de chaleur et de réseaux techniques sur le territoire, dont le réseau Caen sud-est
- Étude préparatoire pour la mise en place d'un Contrat de Chaleur Renouvelables territorial (CCRt)
- Dévolement du réseau de transport pour les travaux du Pont de Colombelles

Perspectives 2026

- Finalisation de la base de données des consommations énergétiques (décret tertiaire)
- Poursuite du Schéma Directeur Immobilier et Énergie
- Poursuite de la création de sociétés énergétiques (SEM/SPL) avec le SDEC et le Département
- Appui aux directions et aux communes
- Finalisation du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)
- Mise en service de la chaufferie biomasse Chemin Vert
- Démarrage des travaux de la chaufferie d'Hérouville-Saint-Clair
- Poursuite du déploiement du réseau de chaleur Caen Nord
- Poursuite des études de faisabilité des réseaux de chaleur et techniques

Chiffres-clés 2025

- 1 200 m²** de panneaux solaires sur le patrimoine public
- 83,7 %** d'ENR&R sur le réseau de chaleur urbain Nord CLM
- 22 km** de réseaux créés
- 76,1%** d'ENR sur le réseau de chaleur urbain Caen Sud
- 12** études de faisabilité de réseaux de chaleur ou de réseaux techniques menées pour les communes depuis 2023



Missions

- Élaborer les stratégies de gestion des risques (inondation, submersion marine, bruit, industriels, air) en lien avec les partenaires
- Assister et conseiller les directions sur la prévention des risques et milieux naturels
- Mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes d'actions sur le volet littoral

Faits marquants 2025

- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : mise à jour pour l'Echéance 4
- Avancement du programme d'actions de la démarche «Notre Littoral Pour Demain» :
 - Poursuite des diagnostics de vulnérabilité des entreprises
 - Reconstitution du programme de sensibilisation des scolaires aux enjeux du littoral
 - Élaboration d'un Schéma d'intention paysagère des berges de l'Orne sur Mondeville et Colombelles
- Signature du programme d'actions du Projet Partenarial d'Aménagement de l'Estuaire de la Basse-Vallée de l'Orne
- Lancement d'une étude spécifique sur la qualité de l'air à Blainville-sur-Orne
- Plan de Prévention des Risques Technologiques : poursuite de la gestion des délaissements et démolition de bâtiments pour limiter la vulnérabilité



Perspectives 2026

- Démarche « Notre Littoral Pour Demain » :
 - Lancement de l'étude de relocalisation des campings
 - Expérimentation de diagnostics de vulnérabilité à Ouistreham
 - Installation de repères de crues
 - Reconstitution de la sensibilisation des scolaires
 - Mise en œuvre du schéma paysager des berges de l'Orne à Mondeville et Colombelles
- Lancement des actions du Projet Partenarial d'Aménagement de l'Estuaire de la Basse-Vallée de l'Orne
- Étude de la pollution phytosanitaire avec Atmo Normandie
- Plan de Prévention des Risques Technologiques : gestion des délaissements et démolitions

Chiffres-clés 2025

- 10** classes participantes aux ateliers scientifiques sur le changement climatique :
- 198** élèves sensibilisés
- 1** représentation théâtrale «Debout les vaches, la mer monte» :
- 100** personnes sensibilisés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Missions

- Réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Réaliser des travaux de restauration des cours d'eau
- Réaliser des aménagements d'hydraulique douce pour lutter contre l'érosion et le ruissellement
- Mener des travaux de protection contre les inondations
- Assurer la gestion quotidienne des systèmes d'endiguement et les exploiter en cas de crue

Faits marquants 2025

- Dissolution du Syndicat mixte de Lutte contre les inondations (SMLCI)
- Dépôt et validation du Programme d'Études Préalables (PEP) du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et lancement des 1^{ères} actions
- Démarrage des travaux de restauration de continuité écologique de la Mue au niveau des buses de Thaon (RD83)
- Réalisation de la dernière tranche de travaux de diversification de la Gronde (fin de la Déclaration d'Intérêt Général)
- Concrétisation des premiers aménagements d'hydraulique douce (1km de linéaire: haies, talus, fossés)
- Démarrage de l'étude de modélisation hydraulique de la basse vallée de l'Orne en groupement avec les services de l'Etat. Résultats attendus pour 2028.



Perspectives 2026

- Réalisation étude hydraulique sur la Mue (Cairon, Rots et Rosel)
- Finalisation travaux de restauration de continuité écologique sur la Mue
- Lancement étude pour le remplacement d'un passage busé par un pont-cadre sur le Dan
- Exposition «100 ans de la grande crue de l'Orne» à Caen (14/01 au 15/03)
- Itinérance de l'exposition dans communes de la CU
- Démarrage travaux de réhabilitation des systèmes d'endiguement
- Réalisation travaux d'ancrage au sol des systèmes d'endiguement en remplacement des merlons de terre
- Études PEP : étude ruissellement, évaluation environnementale du PAPI

Chiffres-clés 2025

155 km de cours d'eau
3 bassins versants (Orne, Seulles et Dives)
22 km de systèmes d'endiguement gérés
61 000 personnes protégées par les systèmes

Missions

- Travaux de création/réhabilitation des ouvrages d'assainissement : stations d'épuration des eaux usées, postes de relevage
- Travaux d'extension et de renouvellement du réseau d'assainissement
- Exploitation et entretien des ouvrages et du réseau d'assainissement
- Contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Instruction des documents d'urbanisme

Faits marquants 2025

- Poursuite de la mise en œuvre des nouveaux modes de gestion assainissement collectif et assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire de Caen la mer depuis le 1^{er} janvier 2023
- Travaux d'extension et de méthanisation à la STEP du Nouveau Monde : fin des travaux et inauguration en juillet 2025
- Démarrage de l'étude de modélisation hydraulique de la basse vallée de l'Orne pour anticiper les enjeux et risques liés à la crue de l'Orne et à la submersion marine (remontée du niveau marin), en groupement avec les services de l'Etat
- Démarrage du schéma directeur d'assainissement des eaux usées
- Signature du contrat de Programme « Eau, Climat & Biodiversité 2025 - 2030 » avec l'agence de l'eau et la préfecture en décembre 2025
- Accompagnement du mandataire de maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre pour le dévoiement des réseaux d'assainissement de la future ligne de tramway
- Accompagnement et suivi du concessionnaire dans le déploiement du réseau de chaleur urbain



Perspectives 2026

- Suivi du schéma directeur des eaux usées de Caen la mer
- Début études de maîtrise d'œuvre du traitement des boues par valorisation thermique
- Lancement études de connexion du système de collecte de Ouistreham sur la station du Nouveau Monde
- Accompagnement du mandataire de maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre pour le dévoiement des réseaux d'assainissement de la future ligne de tramway
- Accompagnement et suivi du concessionnaire dans le déploiement du réseau de chaleur urbain



Chiffres-clés 2025

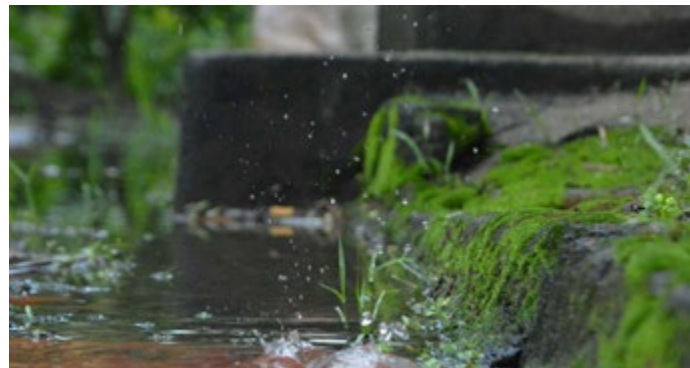
102 441 abonnés au service de l'assainissement
277 792 habitants desservis
5 stations d'épuration
1 400 km linéaires de réseau d'assainissement
229 postes de relèvement

Missions

- Effectuer des travaux de création ou de réhabilitation des ouvrages d'eaux pluviales (bassins de rétention)
- Effectuer des travaux d'extension et de renouvellement du réseau d'eaux pluviales
- Exploiter et entretenir des ouvrages et du réseau d'eaux pluviales
- Contrôler : contrôles de conformité des installations individuelles (mise en séparatif)
- Instruire les documents d'urbanisme

Faits marquants 2025

- Restructuration du réseau pluvial du boulevard Detolle avec la création d'un bassin d'infiltration /rétention de 1400 m³ et renforcement du réseau d'eaux pluviales
- Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales à lfs rue de la Chapelle pour résoudre les inondations fréquentes de riverains
- Travaux de réhabilitation et de renforcement du réseau pluvial à Ouistreham (rue Herblin et rue Victor Hugo)
- Lancement de l'étude des profils de vulnérabilité des eaux de baignade : campagne de contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif (vérification de la mise en séparatif) sur les communes littorales



Perspectives 2026

- Poursuite des travaux à Ouistreham (rue Joffre)
- Poursuite de l'étude des profils de vulnérabilité des eaux de baignade
- Travaux de curage du bassin pluvial de Soliers et plan de gestion de sédiments
- Réalisation d'une étude de mise en oeuvre d'un bassin de pluvial à Cambes en plaine (rue de l'avenir)
- Mise à jour de l'étude de faisabilité du vallon sec de Venioix
- Travaux de redimensionnement du réseau pluvial à lfs (chemin du val)

Chiffres-clés 2025

957 km linéaires de réseau d'eaux pluviales

16 postes de relèvement



Développement du réseau de transports publics - exploitation

Missions

- Participer à la définition des orientations en matière de mobilité
- Définir des conditions d'organisation et d'exploitation du réseau
- Gérer et contrôler le réseau et le délégataire
- Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement répondant aux enjeux de transition énergétique
- Piloter la conception et le développement des systèmes de déplacement
- Superviser la gestion des équipements

Faits marquants 2025

- Arrivée du nouveau délégataire RATP DEV pour la gestion du contrat de D.S.P.
- Mise en service d'un 3ème compresseur sur la station d'avitaillement BioGNV et de 2 travées de distribution supplémentaire au dépôt bus pour alimenter les futures acquisitions de bus BioGNV : investissement de 840 000 €
- Acquisition de 16 cars biocarburant HVO (huile végétale hydrotraitée) : investissement de 3,2M€
- Extension du service Twisto Flex passant de 2 à 6 zones
- Validation du réseau bus adapté durant les travaux de l'extension du tramway
- Renfort de la desserte littorale
- Participation aux événements du Millénaire de Caen
- Préparation du déploiement du service d'Open Payment
- Gratuité pour les étudiants boursiers des échelons 5, 6 et 7 au 01.07.25
- Déploiement de nouveaux services pour les cyclistes : 40 nouvelles stations-400 vélos-2 cargos-2 longtails-Vélo-locs
- Élargissement du service Twisto Auto : +20 VL
- Twisto Access : remplacement de 9 véhicules et mise en place du renforcement du twisto assist



Perspectives 2026

- Le déploiement du service d'Open Payment
- L'extension du service Vélos avec +16 stations Vélolib, +150 vélos supplémentaires, +20 bornes chargeantes, +50 batteries, +50 chargeurs, +15 kits famille, +20 longtails, acquisition d'équipements pour les stations temporaires et renfort en moyen humain pour améliorer la rotation des vélos le dimanche
- L'acquisition de 6 bus articulés BioGNV et de 12 cars HVO
- La mise en service du réseau bus adapté durant la période travaux de l'extension du tramway,
- La mise à niveau des serveurs et logiciels SAE-IV
- Renforcement de l'offre des lignes express du réseau bus

Chiffres-clés 2025

24 125 019 validations (-0,7 % / 2024)
14 847 000 € de recettes (+2,4 % / 2024)
657 inscrits au service Twisto Access
1 310 230 kms tramway
11 801 303 kms bus
16 nouveaux cars biocarburant HVO (Huile Végétale Hydrogénée)

Missions

- Mettre en œuvre le schéma cyclable communautaire afin de rendre plus attractive la pratique du vélo au quotidien
- Accompagner les entreprises et administrations du territoire dans l'élaboration de leur plan de mobilité
- Participer à l'élaboration du PLUi-HM
- Développer des services à destination des cyclistes et accompagner la Maison du vélo
- Améliorer la connaissance sur les pratiques de mobilité

Faits marquants 2025

- Élaboration du POA du PLUi HM en lien avec les acteurs du territoire et les communes
- Réalisation de plusieurs aménagements cyclables sur le territoire de la communauté urbaine notamment entre Mouten et Verson, entre Blainville sur Orne et Bénouville et sur la commune de le Castelet
- Lancement d'une nouvelle section du Périph' vélo au nord de Caen
- Inauguration d'une aire de covoiturage au Castelet
- Lancement des travaux pour la réalisation d'un pôle multimodal au niveau de l'arrêt POMPIDOU
- Mise en place des nouveaux services vélos dans le cadre de la nouvelle DSP Mobilités : 60 stations vélobib, 400 vélobibs à assistance électrique, lancement du service de location longue durée pour les vélos cargos et longtails
- Signature de la convention d'occupation temporaire avec la SNCF pour la relocalisation de la Maison du vélo
- Elaboration du dossier minute pour l'obtention du label SERM

Perspectives 2026

- Travailler sur les évolutions possibles des services vélos de la DSP
- Accompagnement de la Maison du vélo dans le cadre des travaux de la future Maison du vélo
- Exploitation de l'EMC2
- Lancement de la démarche Service Express Régional Métropolitain
- Livraison du Pôle d'Échanges Multimodal Pompidou à Caen
- Lancement des études pour la création d'un Pôle d'Échanges Multimodal à Colombelles
- Extension de l'aire de covoiturage de Bretteville-sur-Odon
- Poursuite des aménagements relevant du schéma cyclable et actualisation de ce schéma

Chiffres-clés 2025

7 km de nouveaux aménagements cyclables
15 aires de covoiturage
568 746 déplacements en vélobib en 2025 (contre 28 363 déplacements en vélobib en 2024)



Mission

- Réaliser l'extension est-ouest du tramway de Caen la mer pour une mise en service à l'été 2029

Faits marquants 2025

- Signature de la convention de financement du projet avec l'Etat le 10 mars 2025
- Validation des études de projet
- Signature de la convention entre le lycée Malherbe, la Région Normandie et la Communauté urbaine Caen la mer pour l'emprise sur une partie de l'espace foncier du lycée
- Réalisation des fouilles d'archéologies préventive du 15 juillet au 15 novembre
- Tenue de l'enquête publique sur les communes de Caen, Fleury-sur-Orne, Hérouville Saint-Clair et Saint-Contest du 15 septembre 2025 au jeudi 16 octobre 2025 préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'expropriation pour cause d'utilité publique (cessibilité). Émission de 6 recommandations et d'un avis favorable assorti de 5 réserves par la Commission d'enquête le 20 novembre.
- Réalisation des travaux d'extension du remisage au Centre d'Exploitation et de Maintenance du Tramway à Fleury-sur-Orne
- Constitution d'une Commission d'Indemnisation Amiable destinée à dédommager les commerçants et professionnels situés sur le tracé du tramway



Perspectives 2026

- Déclaration d'utilité publique du projet d'extension est-ouest du tramway au premier trimestre 2026
- Début des travaux en avril 2026
- Premiers roulages des rames de tramways équipées en système d'autonomie
- Etablissement d'un guide à l'attention des commerçants et des professionnels riverains afin de les accompagner dans leur demande d'indemnisation

Chiffres-clés 2025

40 M € de financement du projet accordés par l'État



D Gestion des déchets

Collecte des déchets

Missions

- Collecte des déchets
- Fourniture de bacs roulants et de composteurs
- Installation et maintenance des points d'apport volontaire (verre etc...)
- Gestion des 7 déchèteries communautaires
- Sensibilisation à la réduction et au tri des déchets
- Prévention et valorisation des déchets via le SYVEDAC (SYndicat de Valorisation et d'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise).

Faits marquants 2025

- Déchèteries :
 - Acquisition et mise en œuvre d'un nouveau logiciel métier pour le service collecte des déchets
 - Installation de la vidéoprotection
 - Mise en service des nouvelles modalités d'accès
 - Ouverture de la plateforme de déchets verts à Troarn
 - Préparation de l'extension de la déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse
 - Préparation d'un service de déchèterie mobile (acquisition d'une remorque spécifique)
- Collecte :
 - Poursuite du travail préparatoire à la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels
 - Poursuite des enfouissements de colonnes d'apport volontaire à Hérouville.
- Communication :
 - Campagne de communication sur les déchets abandonnés dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés en lien avec l'éco organisme CITEO)
 - Sensibilisation des usagers via l'espace pédagogique de la déchèterie de Colombelles : 25 visites organisées
 - Campagne de communication sur les erreurs de tri (flocage des 44 bennes à déchets) dans le cadre de l'Appel à Projet CITEO du même nom.
 - Contractualisation avec l'éco organisme ALCOME sur la réduction des mégots jeté sur l'espace public

Perspectives 2026

- Collecte :
 - Étude sur l'optimisation des circuits de collecte
 - Poursuite de la sensibilisation en porte-à-porte à Hérouville Saint-Clair dans le cadre de l'enfouissement des colonnes d'apport volontaire.
 - Renouvellement de la signalétique sur les colonnes d'apport volontaire dans le cadre de l'Appel à Projet erreurs de tri de CITEO)
 - Poursuite du travail préparatoire à la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels
 - Étude de perception et attentes en matière de gestion des déchets ménagers par les usagers



- Déchèteries :
 - Mobilisation des usagers à s'inscrire pour bénéficier des nouveaux accès en déchèteries au 1^{er} septembre 2026
 - Démarrage des études d'implantation d'une nouvelle déchèterie à Bretteville-sur-Odon
- Communication :
 - Poursuite de la sensibilisation au tri des déchets de table (distribution de composteurs, étude sur le déploiement de nouveaux points d'apport volontaire)
 - Plan de lutte contre les déchets abandonnés : projet collaboratif avec la Direction de la Culture sur le thème des déchets abandonnés (sensibilisation de 500 enfants environ) et poursuite de la campagne de communication sur les déchets abandonnés

Chiffres-clés 2025

42 millions d'euros de budget 2025
148 € TTC de coût aidé par habitant
≈ 157 000 tonnes de déchets collectés dont 1/3 collectés en déchèteries soit 568 kg/an/habitant



3. Aménagement

A Aménagement du territoire

Urbanisme réglementaire et publicité

Missions

- Instruire et délivrer des autorisations d'urbanisme: permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables
- Assister les communes sur des questions d'urbanisme réglementaire
- Élaborer et suivre les documents d'urbanisme réglementaire: Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat Mobilités (PLUi-HM), Site Patrimonial Remarquable (SPR), Règlement Local de Publicité Intercommunal

Faits marquants 2025

- Règlement Local de Publicité Intercommunal : approbation du document et réalisation d'un guide à l'usage des acteurs économiques
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat Mobilités : arrêt et bilan de la concertation du PLUi-HM

Perspectives 2026

- Règlement Local de Publicité Intercommunal : accompagnement des communes et des acteurs économiques dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat Mobilités : mise en œuvre de l'enquête publique

Chiffres-clés 2025

4165 autorisations d'urbanisme instruites dont 1248 permis de construire et d'aménager
1248 réponses aux communes et suivis particuliers
2080 logements livrés en 2024
18 procédures de modification de PLU et 3 recours gracieux ou contentieux suivis



Missions

- Participer à la politique de développement économique : création et programmation des zones d'activités
- Élaborer et suivre les schémas et plans d'aménagement urbain et coordonner les opérations d'aménagement
- Participer à la politique de l'habitat : amélioration de l'habitat privé, production et du renouvellement de l'habitat social

Faits marquants 2025

- Caen Presqu'île ZAC Nouveau Bassin (Caen) : livraison des espaces publics (quais, grues et du Parc des rails), redirection du projet et lancement des études
- Epopea Park Secteur Mont-Coco : modification de la ZAC Mont-Coco pour répondre au besoin de rééquilibrage de la programmation vers une dominante d'habitat
- ZAC la Maslière : dernières livraisons
- ZAC Jean Jaurès : travaux sur les rues Emile Dumas, Révolution des Cèllets, Jean Jaurès
- ZAC des Hauts de l'Orne : démarrage phase 3 et livraison des constructions phase 2
- Parc des Carrières : ouverture au public
- Plateau agricole (Fleury-sur-Orne) : élaboration du schéma d'aménagement
- Signature du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Estuaire de l'Orne

Perspectives 2026

- PPA Estuaire de l'Orne : installation des instances
- Caen Presqu'île ZAC Nouveau Bassin : appel à projets pour attribution de 2 îlots et désignation de la maîtrise d'œuvre de la phase 2
- Service aux communes de Conseil Assistance en Stratégie urbaine (CASU) : finalisation de la phase d'expérimentation
- ZAC la Maslière : suppression de la ZAC
- ZAC Jean Jaurès : commercialisation du lot 5
- ZAC des Hauts de l'Orne : désignation des promoteurs phase 3 et travail architectural
- PRU Quartier de la plaine : livraison opérations 2 et 3
- Plateau agricole : mise en œuvre du schéma d'aménagement

Chiffres-clés 2025

2080 logements livrés en 2024

1 600 000 € de participations aux opérations d'aménagement (Nouveau Bassin : 1 200 000 € - Mont Coco : 400 000 €)

1 080 000 € de rachat d'équipements pour l'aménagement des espaces publics du Nouveau Bassin



Missions

- Mettre en place les outils juridiques et actions foncières en appui de la stratégie foncière de la collectivité et de ses différentes politiques publiques (développement économique, renouvellement urbain, mobilités...)
- Organiser avec les communes l'exercice du droit de préemption urbain
- Accompagner le déploiement des outils SIG

Faits marquants 2025

- 69 acquisitions dont 53 au titre de la compétence voirie, y compris voies vertes.
- Les autres interventions sont liées à d'autres champs de compétences de la CU. Sont à souligner des premières acquisitions nécessaires à l'opération d'extension du tramway, le transfert de propriété au profit de Caen la mer de la déchetterie d'Hermanville-sur-mer et du foncier nécessaire à l'extension de la déchetterie sur Thue et Mue, ainsi que les transferts de propriété entre les communes de Colombelles et de Rots des locaux techniques utiles à l'exercice de la compétence «voirie - espaces publics».
- 2 rachats ont été opérés auprès de l'EPF Normandie dans le cadre des opérations d'aménagement (Hauts de l'Orne - Fleury-sur-Orne, Caen - Mont-Coco).
- 2 acquisitions ont été opérées par l'EPF Normandie pour le compte de Caen la mer dans le périmètre de la ZAC Mont Coco à Caen et sur la commune d'Epron, au sein de la ZAC de l'Orée du Golf à titre de réserves foncières pour préserver le développement du GANIL.
- 13 cessions dont 7 au titre du développement économique, dans les zones d'activités de Koenig, de Cardonville et de la zone de l'Espérance à Mondeville
- 1 bail emphytéotique pour une durée de 50 ans, conclu avec la ville de Caen sur le Pavillon Langlois, situé rue Daniel Huet à Caen, en vue de sa réhabilitation pour l'accueil du département théâtral du conservatoire.

Perspectives 2026

- Exploitation de l'étude de stratégie foncière réalisée en 2023 et mise en place d'un outil cartographique de suivi des sites repérés
- Réflexion sur les outils mobilisables pour identifier des fonciers en réponse aux obligations de compensation environnementale
- Poursuite de la révision du dispositif contractuel avec l'EPF Normandie et définition de la feuille de route
- Mise en place d'une nouvelle campagne de démolitions avec l'EPF Normandie sur la ZAC du Mont Coco
- Poursuite du travail avec la SAFER pour optimiser la gestion du stock de foncier mis en réserve foncière
- Poursuite des actions de maîtrise foncière pour le Tramway
- Mise en œuvre des actions foncières en appui des projets de la collectivité (ZAC Mont Coco, cession de terrains dans les zones d'activités économiques, voies vertes...)
- Élaboration des montages fonciers sur le périmètre de Caen Presqu'île suite au projet de redirection

Chiffres-clés 2025

4 654 810 € HT : montant des acquisitions réalisées en 2025

492 601 € HT : montant des recettes

4 385 936 € HT : montant des acquisitions faites par l'EPF Normandie pour le compte de Caen la mer



Espaces publics

Missions

- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Entretien des espaces verts
- Propreté des espaces publics
- Compétence espaces publics organisée sur l'ensemble du territoire en 12 secteurs depuis le 01/01/22

Faits marquants 2025

- Travaux de réseaux :
 - Secteur Hérouville St Clair : Rue du Milieu / Rue de Beaulue / Rue du vieux manoir
 - Secteur Plaine Mer : Chemin du Mesnil à Mathieu
 - Secteur Ouest : Chemin du Ricaras à Rosel
- Travaux d'aménagement :
 - Secteur Centre : Rue de la Délivrande / Rue du Marais / Vallée des jardins / Quartier Rethels / Calvaire St Pierre / Place Foch / Rue Général Moulin / Bd Detolle / végétalisation Place Courtonne + Esplanade Hessel / Guérinière Château d'eau / Bassin pluvial Detolle
 - Secteur CCM : Quartier Charlotte Corday à Mondeville
 - Secteur Ouest : Rue des Prés à Bretteville l'Orgueilleuse / Hameau de Gruchy à Rosel
 - Secteur Odon : Rue du Général Leclerc à Verson / Coeur de bourg + Piste cyclable à Verson - Mouen
 - Secteur Plaine Mer : Rue Foch à Lion sur Mer
 - Secteur Plaine sud : rue Pierre de Coubertin à Soliers
 - Secteur Est : Lotissement du petit bois à Cuverville / Route de Rouen à Troarn
 - Secteur Plateau Sud : Rue Pasteur à Fleury/Orne
 - Secteur Canal Littoral : quartier des Charmettes + Promenade de la Paix à Ouistreham / Place de la Libération à Bénouville

Perspectives 2026

- Travaux de réseaux et d'aménagement :
 - Secteur Hérouville St Clair : Rue du Four et Rue de la Corderie
- Travaux de réseaux :
 - Secteur Canal Littoral : Rue des Dunes + Avenue Foch à Ouistreham
 - Secteur CCM : Rue Georges Mauduit à Mondeville
 - Secteur Nord Ouest : Rue JF Millet + Paul Gauguin à Saint Contest
 - Secteur Odon : Chemin Foulon + Route Scottish Corridor à Tourville sur Odon :
 - Secteur Ouest : Rue de Caligny à Cheux (Thue et Mue)
 - Secteur Rots / Thaon : Rue des Barbières + Rue de l'Ormelet à Thaon
- Travaux d'aménagement :
 - Secteur Centre : Guérinière / Rue Basse / Rue des Rosiers / Boulevard Leroy / Allée Genevière Prieur / Place Gardin / PRU Chemin vert / Rue de la Délivrande / Demi-Lune
 - Secteur Canal Littoral : Route de Caen + Rue Carnot + Jeux de Paume + Esplanade Lofi à Ouistreham :
 - Secteur Odon : Rue du Château et Route d'Aunay à Eterville / Quartier de la Barronie à Bretteville sur Odon
 - Secteur Plaine Sud : Chemin des Noyers à Garcelles (Le Castelet) + traversée du bourg phase 1 à Grentheville
 - Secteur Plaine Mer : Quartier République (phase 1) à Blainville sur Orne + bassin pluvial Rue de l'Avenir à Cambes en Plaine / Rue de la Chaussée à Mathieu

Chiffres-clés 2025

12 secteurs pour un budget investissement prévisionnel de 123,4 M€ sur 2022-2026 (travaux de proximité, gros entretien, opérations spécifiques, projets d'aménagement)

23,8 M € mandatés en investissement

7,7 M € mandatés en fonctionnement



Missions

- Mener des actions favorables à la biodiversité
- Assurer une gestion différenciée des espaces verts
- Obtenir les labels «Territoire Engagé pour la Nature» ou «Atlas de la biodiversité»
- Mettre en oeuvre le plan d'action pour la protection et la valorisation des haies bocagères
- Désimperméabiliser les espaces publics
- Préserver les continuités écologiques

Faits marquants 2025

- Mise en oeuvre du plan de gestion durable de la haie :
- Plantation d'une haie test de 1 kilomètre sur le territoire selon un protocole défini
- Identification des implantations possibles de ces haies test
- Création du guide technique de la haie
- Distribution de 26 000 plants bocagers aux habitants et aux communes de Caen la mer (opération «Ma haie, mon jardin»)
- Formation de 15 agents à l'entretien de la haie
 - Piqu'Caen la mer : Valorisation et accompagnement des particuliers à rendre accessibles leur propriété à la petite faune et notamment au hérisson d'Europe
 - Étude résorption des points noirs de la trame verte et bleue : travail d'analyse des points à aménager en lien avec le PLUhm
 - Poursuite des travaux de désimperméabilisation de l'espace public : 25 sites végétalisés sur Caen représentant 1,32 ha (depuis 2020, 8,88 ha sur Caen désimperméabilisés).



Perspectives 2026

- Poursuite du plan de gestion durable de la haie : sensibilisation des élus, des agriculteurs du territoire aux bienfaits de la haie bocagère ; renouvellement de l'opération «ma haie, mon jardin» auprès des habitants
- Poursuite du projet Piqu'Caen la mer sur le territoire.

Chiffres-clés 2025

1 km de haie bocagère plantée sur Bretteville sur Odon

26 000 plants bocagers distribués aux habitants et aux communes, soit 13 km

15 communes volontaires au projet Piqu'Caen la mer : 474 passages créés ; 660 jardins et espaces publics participants



Missions

- Capturer et transporter les animaux en divagation vers la fourrière
- Héberger et soigner les animaux captés
- Accueillir les propriétaires pour qu'ils récupèrent leurs animaux
- Transférer les animaux non réclamés aux associations de protection animale
- Prendre en charge les animaux dangereux et mordeurs sur décision des autorités judiciaires ou municipales

Faits marquants 2025

- Augmentation du nombre de communes adhérentes : 225 communes du Calvados soit près de 437 800 habitants desservis
- Renouvellement des conventions d'adhésion jusqu'en 2028, seules 4 communes n'ont pas souhaité renouveler
- Ralentissement du nombre d'entrée de chats et de chiens par rapport à 2024,
- Bilan de l'expérimentation des nouveaux horaires : retour à une fermeture à 17h tous les jours
- Démolitions des chenils non conformes
- Préparation des travaux d'extension : choix de l'architecte, conception du projet et lancement des marchés publics
- Diagnostic du système de traitement des eaux usées du chenil en vu de sa mise aux normes



Perspectives 2026

- Démarrage des travaux d'extension du bâtiment administratif de la fourrière
- Travaux de mise aux normes du système de traitement des eaux usées du chenil
- Poursuite de la sensibilisation du public concernant l'identification et la stérilisation des animaux
- Poursuite de l'information et de l'appui aux communes sur la problématique des chats errants
- Renouvellement du marché public de prestations vétérinaires

Chiffres-clés 2025

618 chiens et **783** chats entrés en fourrière
450 chiens et **72** chats récupérés par leur maître
522 animaux confiés à des associations pour être adoptés
4.08 animaux entrés en moyenne par jour
65 404 kilomètres parcourus en 2025



Missions

- Piloter la gestion des 6 parcs de stationnement en ouvrage de 2 110 places et des 3 parcs de stationnement en enclos de 455 places via un contrat de concession

Faits marquants 2025

- Application du nouveau contrat de concession (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025)
- Mise en œuvre progressive du programme d'investissements (travaux de remise en peinture, déploiement des bornes de recharges électriques dans les parkings...)
- Mise en œuvre du contrôle qualité
- Transfert de propriété des parkings de la Ville de Caen à la Caen la mer



Perspectives 2026

- Finalisation de la mise en œuvre du programme d'investissements
- Poursuite de l'amélioration de la qualité du service rendu par une évaluation régulière de l'exploitation des parkings autour de deux axes prioritaires (la propreté et l'information des usagers)

Chiffres-clés 2025

813 302 sorties payantes (ouvrage + enclos) : -1,7% par rapport à 2024
27 125 clients abonnés (ouvrage + enclos) : +0,4% par rapport à 2024
4 690 K € de recettes (ouvrage + enclos) : -1,1% par rapport à 2024
3 656 K € de recettes (ouvrage) : -2,1% par rapport à 2024
1 034 K € de recettes (enclos) : +2,6% par rapport à 2024



Missions

- Surveiller les baignades du littoral de Caen la mer l'été et assurer l'hébergement des 29 sauveteurs
- Subventionner des événements au titre de l'animation du littoral
- Mettre en place des actions (scolaires et vacances) pour prévenir le risque de noyades, éduquer et sensibiliser à la protection du littoral
- Rendre accessible les plages aux personnes à mobilité réduite

Faits marquants 2025

- 19 jours de vigilance canicule (+142% de noyades en France sur cette période)
- Participation de près de 800 élèves de cycle 3 à une 11^{ème} séance de natation en mer
- Participation de plus de 300 élèves de cycle 2 à une journée de sensibilisation aux risques de noyade
- Initiation de 50 jeunes, sur une semaine, à la nage en mer et au sauvetage aquatique
- 2 noyades pendant l'été (hors zone et horaires de surveillance)
- Sensibilisation de plus de 1 000 enfants à la fragilité des écosystèmes du littoral
- Installation de tapis pour personnes à mobilité réduite et mise à disposition d'un fauteuil et tiralo sur tous les postes
- Installation de 4 sun'box (distribution gratuite de crème solaire) sur les postes de secours



Perspectives 2026

- Mise en œuvre avec l'inspection académique 14 d'une séance obligatoire en mer pour tous
- Élargissement de la sensibilisation des risques de noyades aux accueils collectifs de mineurs
- Organisation de 12 stages de nage en mer et sauvetage aquatique (de 50 à 150 enfants)
- Vers des animations de sauvetage aquatique en piscine puis en mer aux beaux jours
- Vers un prolongement dans un club de nage en mer et de sauvetage
- Accessibilité des plages aux personnes à mobilité réduite
 - Mise à disposition élargie et autonome des matériels
 - Candidature au Label «handiplage»

Chiffres-clés 2025

800 élèves de cycle 3 ont participé à une 11^{ème} séance de nage en mer,

1000 enfants sensibilisés à la fragilité des écosystèmes du littoral

Maison de l'habitat

Missions

- Informer, conseiller et orienter les ménages sur les principales questions liées à l'habitat et au logement : accès au logement social, rénovation et adaptation des logements, dispositifs d'accèsion sociale à la propriété (BRS, PSLA, PTZ, aide de Caen la mer...), rapports locatifs...
- La Maison de l'Habitat est l'espace France Rénov' de Caen la mer
- Lieu commun de la demande de logement social

Faits marquants 2025

- Organisation de la semaine de la rénovation du 25 au 30 novembre 2024, dont une journée spéciale propriétaire bailleur : ateliers (comprendre le fonctionnement thermique d'une maison, choisir son mode de chauffage, extension et rénovation...), visites de chantier, découvrir les solutions d'isolation par l'extérieur, soirée thermographie de logements, permanences sans rendez vous...
- Participation à divers salons (salon de l'immobilier, salon de l'habitat, forums communaux...) et organisation d'actions d'information et d'animation (semaine rénovation, réseau conseiller France Rénov, opération de thermographie, webinaires, ateliers...)
- Mise en œuvre de la nouvelle organisation du service



Perspectives 2026

- Structuration du nouveau service public de la rénovation de l'habitat privé «France Rénov» : nouveau parcours usagers, conseil de premier niveau et expert, animation et de dynamique territoriale vers les particuliers et les professionnels
- Organisation de 3 balades thermographiques à Verson, Hermanville-sur-Mer et Cairon
- Semaine de la rénovation
- Organisation de plusieurs ateliers rénovation avec Biomasse Normandie

Chiffres-clés 2025

10 703 informations/conseils apportés aux usagers (8872 en 2023)

26% des conseils concernent la rénovation de l'habitat soit + 49% par rapport à 2023

23 actions d'information et d'animation organisées



Missions

- Élaborer et mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat qui définit la politique habitat de Caen la mer. Ce document fixe les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour permettre une production de logement équilibrée, un parc de logements existants de qualité, des logements qui répondent aux besoins de tous les habitants et un dispositif de suivi et de gouvernance du PLH

Faits marquants 2025

- Finalisation du POA habitat et arrêt du projet de PLUI-HM
- Bilan final du PLH 2019-2024 (6 ans) et prolongation du PLH jusqu'à adoption du PLUI-HM
- Livraison des premiers logements en bail réel solidaire de l'OFS Caen la mer
- Lancement du Pacte Territorial France Rénov 2025-2029, volets «Dynamique territoriale» et «Information, conseil, orientation»
- Evaluation du PPGID 2018-2024 et réalisation du PPGID 2026-2031
- Attribution du marché pour la mise en œuvre des missions du Pacte Territorial sur les thématiques de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne (Soliha et CDHAT) et la rénovation énergétique des copropriétés (Citémétrie)
- Evaluation et prolongation de l'ORT multisites de Caen la mer
- Soutien aux opération de LLI avec l'apport d'une garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux et réservation de logements
- Réflexion sur la régulation des meublés de tourisme sur Caen la mer avec les communes volontaires
- Lancement du projet de direction pour mettre en œuvre les actions du volet habitat du futur PLUI-HM et adapter l'organisation de la direction



Perspectives 2026

- Nouvelle organisation de la direction habitat en place le 1er février 2026
- Poursuite de la procédure d'élaboration du PLUI-HM en vue d'une adoption début 2027
- Déploiement complet du Pacte Territorial France Rénov' 2025-2029
- Qualification du parc des copropriétés privées sur Caen la mer avec l'Aucame
- Adoption du règlement des aides à la rénovation des logements dans le cadre du Pacte territorial France Rénov'
- Préparation des règlements d'aides à la construction de logements sociaux, la rénovation des logements sociaux, à l'accession abordable à la propriété dans le cadre du volet habitat PLUI-HM en 2027
- Travaux sur le nouveau périmètre et plan d'actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire multisites de Caen la mer
- Poursuite de la réflexion sur la régulation des meublés de tourisme sur Caen la mer avec les communes volontaires



Chiffres-clés 2025

- 18** opérations de construction de logements sociaux subventionnés (554 logements)
- 112** ménages aidés pour accéder à la propriété
- 2 265** propriétaires accompagnés pour rénover leurs logements
- 955** logements privés rénovés et aidés par Caen la mer

Missions

- Entretenir et gérer les 8 aires permanentes d'accueil des gens du voyage
 - Bretteville sur Odon/Carpicquet
 - Colombelles/Giberville
 - Cormelles le Royal
 - Fleury sur Orne/lfs
 - Hérouville Lebisey
 - Mondeville route de Rouen
 - Mondeville route de Colombelles
 - Ouistreham
- Entretenir et gérer les 2 aires de passages à Hérouville Saint Clair
- Aménager de nouvelles capacités d'accueil pour les gens du voyage conformément aux obligations fixées au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados et aux conclusions de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sur la sédentarisation des gens du voyage.

Faits marquants 2025

- Signature du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados 2025-2031, co-piloté par l'Etat et le département du Calvados. Ce nouveau schéma prévoit la réalisation de 3 nouvelles opérations d'habitat adapté pour gens du voyage sédentaires sur les communes de Blainville sur Orne, Bretteville sur Odon et Eterville
- Lancement des marchés de travaux pour la création d'une aire d'accueil mixte (caravanes + hippomobiles) sur la commune de Thue et Mue. Le coût prévisionnel du projet est estimé à 1 905 000 € TTC et les recettes prévisionnelles (Etat et CD14) sont estimées à 825 000 €
- Augmentation des tarifs des fluides sur les aires d'accueil des gens du voyage



Perspectives 2026

- Démarrage des travaux de réalisation de l'aire de Thue et Mue
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une opération d'habitat adapté à destination des gens du voyage sur la commune de Bretteville sur Odon
- Rendu des conclusions d'une étude de faisabilité pour la création d'une opération d'habitat adapté à destination des gens du voyage sur la commune de Blainville sur Orne et poursuite du projet
- Recherche d'un terrain pour localiser une opération d'habitat adapté à Eterville et poursuite de la recherche de terrains susceptibles d'accueillir d'autres projets pour les gens du voyage

Chiffres-clés 2025

- 98%** de taux d'occupation sur les aires permanentes
- 7** installations de missions (683 caravanes) dont 3 en stationnement illicite (220 caravanes)
- 49** installations illicites de groupes familiaux durant la période estivale (953 caravanes)
- 185 362 €** recettes perçues auprès des voyageurs sur les aires permanentes d'accueil
- 303 361 €** recette de l'aide logement temporaire (financement Etat/CAF)

Lecture publique

Missions

- Piloter et animer la politique intercommunale de lecture publique via le réseau des 43 bibliothèques (10 communautaires, 28 municipales et 5 spécialisées).
- Développer l'impact du livre et de la lecture auprès des habitants de la communauté urbaine.
- Positionner les bibliothèques au sein de l'écosystème des acteurs, notamment culturels, du territoire.

Faits marquants 2025

- Janvier : Arrivée de la directrice de la lecture publique
- Avril : Mise en oeuvre du service Biblioretours qui permet à un usager de rendre ses documents dans presque toutes les bibliothèques du réseau
- Mars-Décembre : Définition participative du schéma de coopération territoriale en faveur de la lecture publique «BiblioCoop 2028» pour la période 2026-2028 (adoption par le conseil communautaire le 18 décembre)
- Mai-Décembre : Définition de la nouvelle organisation interne pour les 10 bibliothèques communautaires baptisée «Réseau...lution», autour de 5 pôles renforçant et structurant leur transversalité



Perspectives 2026

- Mise en oeuvre de la 1^{ère} année du plan d'actions de Biblio-Coop 2028
- Mise en oeuvre de la nouvelle organisation des bibliothèques communautaires
- Démarche d'appropriation de BiblioCoop 2028 et de Réseau...lution auprès des encadrants et des équipes
- Développement de la bibliothèque numérique patrimoniale avec UniCaen et la BnF
- Déploiement de l'automatisation des emprunts dans les bibliothèques de quartiers de Caen et à d'Ifs
- Elargissement de Biblioretours à de nouvelles communes
- Finalisation du plan de sauvegarde des biens culturels à la BA dT
- Lancement de la démarche de PCSES des 5 pôles

Chiffres-clés 2025

43 185 professionnels et **140** bénévoles
1,45 million de documents disponibles
41 000 personnes ayant emprunté ou réservé au moins 1 document dans l'année
1,8 million de prêts dans l'année
107 500 connexions sur le site Internet du réseau
 Près de **300** participants à la démarche BiblioCoop 2028 (élus, habitants, bibliothécaires, partenaires)



Missions

- Les deux établissements communautaires que sont le Conservatoire & Orchestre de Caen et Musique en Plaine (MEP) assurent des missions d'enseignement, de sensibilisation et de diffusion artistiques, tout comme l'EPCC ésam (école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg)

Faits marquants 2025

- Participation des 3 établissements au Millénaire de Caen
- Mise en place d'une plateforme d'écoute pour les établissements d'enseignement artistique de la CUCLM et Validation du Guide de prévention des violences éducatives, sexistes et sexuelles pour le Conservatoire
- Démarrage de Démon 2 Caen la mer
- Hausse importante de fréquentation du Conservatoire (enseignement et saison)
- Modernisation des organisations du Conservatoire
- Consolidation de l'offre de pratiques collectives à MEP
- Intensification de la diffusion des élèves de MEP dans et hors les murs et 2 passages TV (La Meilleure Chorale de France et The Voice Kids)
- Développement de la création sonore avec semaines d'enregistrement et projets de production musicale à MEP
- Structuration des partenariats territoriaux de MEP
- Entrée de la communauté d'agglomération du Cotentin dans l'EPCC ésam

Perspectives 2026

- Élaboration collaborative du nouveau projet d'établissement du Conservatoire
- Réhabilitation du bâtiment Langlois (cursus Théâtre du Conservatoire)
- Évolution des modalités de rémunération des artistes de la saison de l'Orchestre de Caen
- Au Conservatoire, préfiguration du cycle préparatoire au diplôme national
- A MEP, déploiement de la musique assistée par ordinateur et de la création sonore pour les jeunes
- Création d'un événement inter-écoles de musique du territoire
- Ouverture à l'ésam du Master par alternance CAEN, Création artistique en environnement numérique

Chiffres-clés 2025

2 027 élèves au total (1 625 au Conservatoire, 402 à MEP)
37 000 spectateurs de l'Orchestre de Caen
62 levers de rideaux d'élèves de MEP
270 étudiants et 500 élèves du secteur grand public (253 jeunes et 247 adultes) à l'ésam, site de Caen



Missions

- Soutenir le Sablier, le Théâtre du Champ Exquis (TCE), les deux cinémas d'art et essai le LUX et le Café des images
- Coordonner le projet des Jeunes ambassadeurs de la culture à destination des lycéens du territoire intéressés et en partenariat avec l'ensemble des structures culturelles présentes sur le territoire

Faits marquants 2025

- TCE: Relance concours d'architecte pour la construction du nouveau bâtiment, lancement démarche d'expression des besoins pour structure mobile, élaboration des enjeux nouvelle SCIN.
- Sablier : Belle fréquentation pour les 19 spectacles/ 56 représentations saison 24/25 : 92 % (86 % sur les séances tout public et 97 % sur les séances scolaires) pour près de 8 500 entrées (5 700 TP / 2 800 Scolaires > + 772 places par rapport à la saison précédente), 20 spectacles prévus pour 25/26 dont Max & Maurice. Accompagnement création spectacle « Subjectif Lune » de la compagnie Les Maladroits et participation active du Sablier à la préparation du parcours de visibilité professionnelle « Scènes en partage » en février 2026.
- Cinémas: enjeux publics post COVID (retrouver fréquentation précédente), enjeu viabilité du GAP (apaisement concurrence), année record pour LUX à l'amphithéâtre P Daure : 10 000 entrées, rénovation de la salle à fleurs avec campagne de crowdfunding du Café des images.



Perspectives 2026

- TCE: SCIN, APS/APD nouveau bâtiment, cahier des charges structure mobile, Développement programmations hors les murs (5 spectacles, 23 représentations), recrutement direction
- Sablier: parcours autour de l'artiste marionnettiste Natacha Belova (médecins du monde, Université, Café des images et Renaissance), recrutement direction
- Relance par le LUX du dispositif PédaloCiné
- Renforcement Café des images de Éducation aux images (cf programme ministériel Education et Culture)
- Nouvel accord organisation GAP
- Réflexion sur l'organisation d'un événement par et pour les Jac

Chiffres-clés 2025

8 451 spectateurs au Sablier et 9745 à Réci-Dives

7 644 au Théâtre du Champ Exquis

157 776 au LUX

108 434 au Café des images et 140 000 usagers du tiers lieu

127 jeunes ambassadeurs de la culture en 2025-2026



Missions

- Collecter les archives publiques et privées
- Conseiller les services producteurs
- Trier, classer et conserver le patrimoine écrit des collectivités
- Communiquer les archives au public interne externe
- Valoriser les archives de la collectivité
- Réaliser une veille documentaire quotidienne.
- Acquisition et prêt d'ouvrages spécialisés (interne)



Faits marquants 2025

- Rattrapage du retard des versements d'archives
- Validation des nouveaux lieux de stockage et des nouveaux bureaux du service dans l'ancienne bibliothèque place Guillouard
- Validation de la création d'un Système d'Archivage Electronique
- Participation à l'exposition «Les mille ans de Caen» dans le cadre du Millénaire
- Fin du marché de déménagement et reclassement des archives conservées au Dépôt Central
- Fin de la grande collecte du 80e anniversaire du Débarquement

Perspectives 2026

- Recrutement d'un e-archiviste et lancement d'un Système d'Archivage Electronique
- Préparation du déménagement du service dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque place Guillouard et travail inter-services dans cet équipement mutualisé
- Actualisation de la procédure de versement des archives

Chiffres-clés 2025

Documentation :

2883 articles saisis dans le Panorama de presse

912 sollicitations d'agents

975 copies d'articles

123 agents aux Midis de la Doc

18 recherches documentaires

134 ouvrages prêtés

Archives :

332,68 mètres linéaires éliminés

0,01 archives électroniques collectées

214,2 mètres linéaires d'archives publiques + privées collectées

883 documents communiqués

503 recherches historiques

292 sollicitations des services



Missions

- Mettre en lumière la vivacité du territoire et pérenniser son rayonnement
- Puiser dans le passé pour construire le futur
- Catalyser les forces et les engagements de tous les secteurs d'excellence
- Solliciter une adhésion et une implication forte des habitants, notamment pour animer l'ensemble du territoire
- Donner toute sa place à la dimension événementielle, participative et festive

Faits marquants 2025

- Plus de 1000 actions proposées par plus de 200 porteurs de projets
- Plus de 200 projets labellisés dont 32 projets portés par 8 directions de Caen et/ou Caen la mer et 47 projets « initiatives du territoire » issus des forces vives des communes de Caen la mer
- 6 temps forts: inauguration, journées de l'Histoire, parade opératique, le week-end maritime, Aquanauts, le Final
- Le spectacle immersif au château de Caen
- 4 projets pour mettre en avant l'excellence du territoire dans le domaine des arts et de la science
- Un parcours d'œuvres installées dans des lieux emblématiques de la communauté urbaine, réalisées par des artistes internationaux, nationaux et locaux
- Des expositions événements
- La tournée estivale: 22 représentations théâtrales et 14 projections de cinéma de plein-air dans les communes de Caen la mer



MILLÉNAIRE
CAEN
2025

Perspectives 2026

- Evaluation du Millénaire
- Dissolution et liquidation du Groupement d'Intérêt Public «Millénaire Caen 2025»

Chiffres-clés 2025

+ 1000 actions proposées par plus de 200 porteurs de projets
700 000 visiteurs pour les 6 temps forts
13 000 heures de bénévolat
47 projets « initiatives du territoire » dans les communes de Caen la mer
3 boucles de randonnées pédestres (32, 57 et 156 km) empruntent un itinéraire historique et traversent des lieux qui ont marqué les 1000 dernières années du territoire de Caen la mer

Piscines - Patinoire

Missions

- 3 dimensions : proximité, rayonnement, entretien et modernisation du patrimoine
- 3 missions principales:
 - Gestion en régie des établissements sportifs communautaires (4 piscines et 1 patinoire)
 - Contrôle et suivi des établissements gérés en contrat de délégation de service public (2 piscines)
 - Développement de l'offre de service publique aquatique :

Faits marquants 2025

- Engagement du service Piscines et Patinoire dans une démarche de restructuration progressive visant à :
 - Une organisation opérationnelle mieux adaptée (évolution de l'organigramme autour de 2 entités : complexe Stade nautique/Patinoire/Piscine Grâce de Dieu et piscines de proximité avec le recrutement de 2 directeurs)
 - Une amélioration du maillage, de la mise en réseau et de l'exploitation des piscines (main courante, astreinte décisionnelle, plateforme de planification des créneaux)
 - Un renforcement de l'offre en lien avec la mission littorale (natation scolaire en mer, surveillance des plages l'été et stages de natation en mer)
 - Sur le plan patrimonial :
 - Lancement d'une opération de travaux de réhabilitation à la piscine du Chemin vert
 - Suivi de l'achèvement de l'opération de travaux de réhabilitation 2024 à la piscine Montmorency



Perspectives 2026

- Poursuite de l'opération de travaux lancés fin 2025 à la piscine du Chemin vert
- Poursuite de la restructuration du service Piscines et Patinoire
- Événementiels : Open international de tir sur cible subaquatique (22-24 mai) et Championnat de France Open Masters de natation artistique (19-21 juin)

Chiffres-clés 2025

1 914 494 € de recettes/CA piscines
451 940 € de recettes/CA patinoire
739 084 entrées tous publics piscines
110 417 entrées tous publics patinoire
849 50 entrées au total

Le palais des sports

Missions

- Être un outil de rayonnement permettant à Caen la mer d'être un territoire de sport de haut niveau en accueillant des
- Événements nationaux et internationaux et des matchs de championnat de 2 clubs de haut niveau du territoire

Faits marquants 2025

- Organisation et accueil de
 - 16 matchs du Caen Handball
 - 18 matchs du Caen Basket Calvados
 - 2 jours Perchx'trem (concours international de saut à la perche)
 - 3 jours Leader's Cup (tournoi réunissant les 8 meilleures équipes de basket de Pro A et les 2 meilleures de Pro B)
 - Victoires du sport du Département
 - 1 jour «Nuit des Combattants» (gala de boxe)
 - 4 jours Open de tennis



Perspectives 2026

- 2 jours Perchx'trem (concours international de saut à la perche)
- 3 jours championnats de France élites de Badminton
- 2 jours «La Nuit des Combattants» (Boxe et MMA)
- 1 spectacle des Harlem Globetrotters
- 4 jours Open de tennis
- Réalisation d'investissements matériels (Leds périmétriques hautes)
- Réaménagement de la tribune VIP avec déplacement de la presse pour plus de confort



Chiffres-clés 2025

184 219 personnes accueillies en 2025

Golf

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE



Missions

- Assurer le suivi du golf de Caen la mer géré en délégation de service public par la SAS Golf de Caen la mer
- Accueillir les enfants sur le temps scolaire, périscolaire ou en période de vacances
- Développer la pratique du golf pour tous
- Organiser les compétitions
- Développer l'attractivité du territoire

Faits marquants 2025

- Création d'une salle de sport à l'étage du club house pour l'école de golf
- Rénovation du système d'arrosage (30 arroseurs changés)
- Rénovation en LED de tous les éclairages des vestiaires
- Investissements de reprise du drainage sur nombreuses zones du parcours
- Création d'une aire de driving (sécurisation des projections de balles dans les maisons autour)



Perspectives 2026

- Début des travaux de sécurisation du practice (déplacement du bâtiment)
- Finalisation de l'étude environnementale pour lancer les travaux du Pitch & Putt
- Obtention du Label Argent délivré par la Fédération Française de Golf, visant à reconnaître les actions de prévention de la biodiversité

Chiffres-clés 2025

595 membres (pour le 27 trous)
293 membres (pour le 9 trous)
4 028 green-fees vendus pour le 18 trous
2 879 green-fees vendus pour le 9 trous
1 972 000 € de chiffre d'affaires global 2025

Missions

- Piloter le SI en vue de valoriser les usages, les données et faciliter l'aide à la décision de la DG et des élus
- Fournir les outils numériques, assurer l'assistance/maintenance
- Gérer les projets numériques/accompagner les directions
- Mettre en œuvre des services numériques aux administrés
- Garantir la sécurité des outils numériques et des données
- Conseiller les directions, communiquer/sensibiliser

Faits marquants 2025

- Changement du cœur de réseau et déménagement du DataCenter
- Renouvellement des baies de stockage
- Lancement de l'AMO pour le renouvellement de la DSP fibre, rédaction du cahier des charges et lancement de l'appel à candidature en fin d'année
- Déploiement de caméras de vidéosurveillance
- Raccordement de nouveaux sites (déchetteries, DMEEP, etc.)
- Audit et remise à niveau du réseau SLT
- Déploiement de solutions : ASTECH, gestion des déchetteries, portail transition écologique, réservation des équipements, diagnostic permanent DCE, migration de différents outils (parapheur électronique, sites internet, SIG, contrôle d'accès), automatisation des EVP,
- Participation à la gouvernance de la donnée, développement du tableau de bord suivi de l'exécution budgétaire en collaboration avec le contrôle de gestion
- Sécurisation du SI (déploiement du SIEM, audit de sécurité), écriture de la PSSI et du Plan Assurance Sécurité
- Organisation d'un Grand ménage de printemps 2025

Perspectives 2026

- Renouvellement de la DSP réseau fibre Caen la Mer
- Changement des pare-feux
- Dévoiement réseau fibre pour le TRAM, raccordement de divers établissements (Maison des aînées, GS Duc Rollon, etc), refonte des alarmes
- Migration des serveurs de fichiers, remplacement des baies de sauvegarde, remplacement des serveurs NAS RDS
- Finalisation du projet d'authentification multifacteurs
- Déploiement de solutions : ASTECH DMEEP, migration ASTRE GF, gestion des recrutements
- Sécurisation du SI (mise en œuvre de la NIS2, déploiement d'un bastion, et d'un outil de scanner de vulnérabilités)

Chiffres-clés 2025

Communauté urbaine :

1352 PC dont 61% de PC portables (CU)
5,2 M pages impressions copieurs (-1%) (CU+Ville) dont 2M de pages couleurs représentant 1 ratio couleur/n&b de 39%
17 687 tickets traités (+12%) (CU+Ville)
1 556 téléphones mobiles dont 603 smartphones (CU)
96 projets en cours (55 en 2024) / 69 terminés (39 en 2024) / 65 en attente (76 en 2024) (CU+Ville)



Missions

- Entretenir les locaux (administratifs, techniques, bibliothèques...), assurer l'expertise et conseiller les directions.
- Rédiger et suivre les marchés de nettoyage des locaux, vitreries, produits d'entretien, petits matériels et mécanisation.
- Prendre en charge la logistique administrative et optimiser les achats durables : achats mobiliers/ fournitures de bureau/mouvements de mobiliers / suivi des distributeurs automatiques.
- Assurer la sécurité/sûreté de l'Hôtel communautaire.
- Gérer de manière optimisée le processus multicanal des correspondances et dématérialisation.

Faits marquants 2025

- Poursuite de la réduction de l'utilisation de la chimie dans les locaux et mise en place de nouvelles techniques innovantes dans une logique de transition écologique avec la mise en place, en lien avec la direction de l'éducation, de nettoyeurs vapeur au sein de la restauration des écoles, mais aussi au Palais des sports.
- Intégration de nouveaux locaux techniques direction maintenance et exploitation de l'espace publique (DMEEP) pour le nettoyage des parties sanitaires, vestiaires, bureaux et salle de pause : Carpiquet, Sannerville, déchetterie Bretteville l'Orgueilleuse.
- Réflexion sur la gestion des mouvements mobiliers et des déménagements.
- Mise en place de l'inventaire mobilier process physique (expérimentation)
- Suivi du marché mobilier et du marché de fournitures administratives.
- Suivi/évaluation du dispositif stationnement / tickets prépayés.
- Suivi du groupement de commandes gardiennage et sécurisation.
- Développement du volet formation de l'outil de gestion des correspondances 6tzen (thématique-profil dédié) et de la sécurité à l'Hôtel de communauté urbaine.
- Attribution de la convention autorisation occupation temporaire distributeurs automatiques.
- Poursuite de l'élaboration du projet de direction direction développement des relations citoyennes et moyens logistiques (DDRCML)



Perspectives 2026

- Poursuite de l'élargissement du périmètre d'intervention entretien des locaux : intégration des locaux DMEEP Rots, Colombelles, Carpiquet.
- Suivi des marchés Entretien et fournitures optimisation des achats.
- Relance du marché de nettoyage Bibliothèques pour janvier 2027, avec l'intégration de la bibliothèque Pierre Heuzé et peut-être la bibliothèque d'Ifs.
- Suivi des marchés Entretien et fournitures optimisation des achats.
- Optimisation des achats éco-responsables et obligations en matière de réemploi.
- Intégration d'un logiciel métier relatif au process d'inventaire physique et amélioration du suivi des stocks de mobiliers.
- Poursuite du travail d'optimisation des coûts d'affranchissement simplification des process.
- Relance du groupement de commande permanent relatif au gardiennage et à la sécurité.
- Mise en oeuvre effective au 1^{er} juillet 2026 du projet de réorganisation autour de la direction de la relation à l'usager et appui logistique (DiRUAL), anciennement DDRCML.

Chiffres-clés 2025

51 sites entretenus : 11 en régie et 40 en prestation.
9 610 m² entretenus en régie 39 002 m² entretenus avec des prestataires de service.
46 406 plis affranchis CU = 81 035 €
71 491 € achats mobiliers Ville/CU/CCAS
27 417 correspondances entrantes et sortantes dans 6Tzen. 71% des correspondances entrantes intégrées par le pôle courrier

Missions

- Le Parc Matériel se compose de plusieurs ateliers mécaniques et d'un magasin qui assurent :
 - Acquisition, réforme et maintenance des véhicules, engins, équipements et matériels de la Communauté urbaine
 - Distribution des carburants
 - Gestion des véhicules partagés (5 pools)
 - Logistique et approvisionnement des services techniques (Outils, Habillements, EPI)
 - Veille technique et sécuritaire

Faits marquants 2025

- Mise en exploitation d'un nouvel outil de gestion métier (gestion de patrimoine + maintenance + fluides + stock)
- Aménagement d'un nouvel atelier motoculture
- Augmentation de l'investissement des gros matériels (entretien de l'espace public) à 2,7 M€
- Verdissement des tondeuses autoportées (électrification)
- Mise en place de robots tondeuses
- Acquisition de broyeurs spécifiques pour répondre à la gestion des déchets verts et différenciée sur fauche tardive
- Renforcement de l'équipe mécanique engins de voirie et agricole
- Lancement marchés pièces et prestations
- Acquisition d'un camion lame neige / saleuse et de 2 petites saleuses



Perspectives 2026

- Mise en exploitation de nouveaux espaces mécaniques pour le matériel de motoculture
- Mise en exploitation des marchés de fourniture de pièces mécaniques et de prestation de maintenance mécanique
- Déploiement de l'outil de gestion métier Astech dans les 4 ateliers mécaniques (Ouistreham, Blainville-sur-Orne, Cormelles-le-Royal et Verson)
- Acquisition de nouveaux robots tondeuses
- Acquisition de 5 nouveaux vélos électriques en pool partagé
- Renforcement de l'équipe du pôle investissement
- Démarrage du marché fourniture de consommables (huiles, visserie-boulonnerie, pneumatiques...)
- Lancement marché location matériels
- Étude d'un nouvel outil de gestion des pools
- Installation de bornes électriques dans les différents pools

Chiffres-clés 2025

1 210 cartes grises
+ 2 500 matériels roulants et non roulants
3 800 interventions en régie mécanique / 1 200 interventions en prestation
5 500 commandes / 6300 factures / 11 000 références
48 500 articles référencés / 7 700 références stockées
45 000 articles référencés / 7 600 références stockées



Missions

- Services aux communes (services communs, groupements de commandes, partenariats, conseils techniques, réseau SG-DG)
- Solidarité territoriale (déploiement de la fibre, schéma cyclable, formation des élus, information des élus)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (rapport d'activité, formation aux handicaps, travaux accessibilité)
- Interlocuteur des maires

Faits marquants 2025

- Organisation de 6 réunions SG-DG dont une avec le Président,
- Poursuite de l'évolution du service commun ADS
- Organisation de formations pour les élus dans le cadre du DIF
- Réunions des adhérents des services communs
- Rédaction de la Charte relative aux Autorisations de Stationner
- 22 stages organisés en Union de collectivités pour 360 agents formés
- 5 marchés notifiés



Perspectives 2026

- 6 réunions SG-DG de programmées,
- 30 stages prévus pour 54 jours de formation pour les agents communaux
- 30 formations de prévues pour les élus avec 7 sessions préalables pour la création des identités numériques
- Mise en œuvre d'un groupe de travail sur la meilleur prise en compte de l'accessibilité dans les projets ville de Caen-CU
- 10 marchés en groupements de commandes proposés
- 2 marchés notifiés (Points d'eau incendie et Vérifications périodiques)
- Information des communes sur le RLPI et formation sur l'instruction des demandes de publicités et d'enseignes

Chiffres-clés 2025

6 réunions SG-DG dont une avec le président,
5 marchés notifiés
22 formations pour 360 agents communaux formés avec un taux de satisfaction de 91%
20 formations proposées aux élus

B Bâtiments

Missions

- Conservation du patrimoine (Monuments Historiques, entretien/maintenance, mises aux normes, contrôles/diagnostics)
- Aménagement-amélioration (maîtrise d'œuvre)
- Construction-réhabilitation (conduite d'opérations, maîtrise d'ouvrage)
- Application des réglementations incendie et accessibilité ERP
- Démolitions
- Interventions quotidiennes de proximité (élections, événementiel, dépannage, magasin...)

Faits marquants 2025

- Projet du Théâtre du Champs Exquis : concours de maîtrise d'œuvre
- Lancement du projet de création d'un practice au Golf de Caen la mer
- Musée Langlois : réalisation des études de conception et lancement de l'appel d'offres travaux
- Projet Grand réfrigérant : réalisation d'une étude de diagnostic de l'édifice
- Rénovation partielle du système de filtration de la piscine Chemin vert
- Renouvellement de la DSP du Parc des expositions et du Centre des congrès (prise d'effet au 01/01/2026)
- Fourrière animale de Verson : études pour extension de bureaux (sécuriser le personnel)



Perspectives 2026

- Théâtre du Champs Exquis : réalisation des études de conception
- Golf : réalisation des travaux
- Musée Langlois : réalisation des travaux
- Fourrière animale de Verson : travaux d'extension de bureaux

Chiffres-clés 2025

2 080 interventions des Ateliers Techniques sur le patrimoine de Caen la mer (maintenance et dépannages)

4,77 M€ de mandatement (dont 0,58 M€ pour les grands projets et 4,19 M€ pour la maintenance et l'exploitation)

C Gestion et administration

Direction des assemblées

Missions

- Instruire les actes et gérer les instances délibérantes, avec les services, la direction générale et le cabinet.
- Rendre exécutoires les délibérations, arrêtés et décisions du Président
- Contribuer au bon accès des élus aux informations et formations pour l'exercice de leur mandat
- Conseil aux élus, services et syndicats sous convention

Faits marquants 2025

- Préparation, gestion et suivi de 8 bureaux et 8 conseils communautaires, prise en compte des commissions préparatoires et des présentations associées
- Généralisation du vote électronique au conseil communautaire
- Utilisation de l'IA : direction pilote pour la retranscription des PV des séances publiques avec l'outil Leexi
- Chaque Conseil communautaire retransmis en streaming public sur Facebook et traduit en Langue des signes en séance
- Envoi systématique des ordres du jour et dossiers préparatoires de chaque réunion aux communes de Caen la mer pour leurs conseillers municipaux non communautaires
- Formation de 4 groupes de collègues à l'utilisation d'Airs Délib et à la connaissance du fonctionnement institutionnel de nos collectivités



Perspectives 2026

- Installation de la gouvernance du mandat 2026-2032 : installation du conseil communautaire, élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau. Désignation des élus représentants de Caen la mer dans environ 300 organismes externes
- dispositif de formation des nouveaux élus
- Montée de version d'Airs Délib vers ADEL et formation interne de l'ensemble des utilisateurs
- Signature électronique des actes
- Organisation et suivi des réunions délibérantes
- Préparation et suivi des actes votés ou délégués
- gestion d'un répertoire des désignations
- Poursuite des registres des actes

Chiffres-clés 2025

514 délibérations rendues exécutoires (327 en bureau et 187 en conseil).

67 arrêtés et

198 décisions du Président

Chaque élu a reçu :

12,7 Go de documents (notes de synthèse de délibérations et annexes) :

5 200 pages pour le bureau et

28 000 pages pour le conseil.

Équivalent **9,3** tonnes de papier pour l'ensemble des élus communautaires (sans la dématérialisation)

Missions

- Assurer une gestion administrative auprès des directions opérationnelles
- Accompagner les évolutions de nos organisations par la prospective et les formations.
- Grâce à 6 services : Gestion Statutaire et Paie, Pilotage Ressources et Prospective, Relations sociales - Gestion des temps, Développement et Accompagnement des Compétences, Communication, Qualité de Vie au Travail

Faits marquants 2025

- Poursuite des ateliers de projet de Direction et Lignes Directrices de Gestion
- Poursuite du dialogue social
- Maîtrise des effectifs et de la masse salariale
- Réalisation d'études GPEC agents de déchetterie
- Réflexion sur une approche prévisionnelle des départs en retraite
- Organisation du 2ème Forum Santé «la qualité de vie au travail à tous les âges»
- Organisation de la Journée sécurité à la DMEEP
- Rédaction d'une démarche de prévention des agressions
- Stabilisation de la gestion intégrée
- Mise en œuvre de la revalorisation du RIFSEEP
- Finalisation d'un outil «l'essentiel pour les parents» à destination des agents de nos 3 collectivités



Perspectives 2026

- Mise en œuvre de l'évolution d'organisation de la DRH
- Finalisation des Lignes Directrices de Gestion 2026-2032
- Lancement de la démarche entrepôt de données RH
- Élaboration du nouveau plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes 2026-2028
- Étude sur le changement du logiciel de recrutement et stages
- Poursuite de la mise en place du réseau GPEC (ex: réseau normand)
- Prolongation de la convention prévoyance et relance du processus
- Relance du marché de médecine préventive
- Poursuites de la dématérialisation de la saisie des éléments variables (astreintes)

Chiffres-clés 2025

263 nouveaux arrivants pour les 3 collectivités

1 200 contrats réalisés

6 411 arrêtés

2 523 bulletins de paie en moyenne par mois

Plus de **500** recrutements dans les 3 collectivités

125 agents suivis par le pôle mobilité dans les 3 collectivités

42 apprentis

21 signalements traités dont 10 enquêtes administratives diligentées (pour les 3 collectivités)

~200 M € de masse salariale



Missions

- Élaborer 17 budgets (Principal, Transports, Assainissement, RCU...) ainsi que le budget du Syvedac
- Piloter les étapes budgétaires
- Réaliser des analyses financières rétrospectives et prospectives
- Gérer la dette et la trésorerie
- Réaliser des études fiscales
- Superviser et accompagner l'exécution comptable
- Animer le réseau des référents comptables
- Mettre en œuvre des outils de pilotage

Faits marquants 2025

- Clôture du budget du Syndicat mixte de Lutte contre les inondations
- Budget vert : intégration de l'axe 6 dans l'annexe environnementale en lien avec la direction transition énergétique et écologique
- Signature d'une nouvelle convention de services comptable et financier avec la DDFIP
- Évolution des formations sur l'utilisation du logiciel Finances Astre GF : création de niveaux, nouveaux formats (formations avec des thèmes ciblés...)
- Mise en place d'un outil de pilotage au niveau de l'exécution financière : rapport du suivi de l'exécution financière sur Power BI déployé dans toutes les directions
- Élaboration de requêtes sur le délai global de paiement envoyées régulièrement (4 fois par an) aux directions opérationnelles avec analyse et pistes d'amélioration
- Mise en place d'indicateurs d'anomalie d'injection de factures dans Astre GF avec plans d'action auprès des prestataires et directions opérationnelles

Perspectives 2026

- Formalisation d'un règlement budgétaire et financier
- Formalisation des outils de gestion active de la dette
- Amélioration et optimisation de la chaîne comptable
- Participation à la réflexion menée sur la cartographie des politiques publiques et à l'expérimentation d'une démarche de pilotage
- Mise en place de la cartographie des processus et d'une matrice des risques au sein de la direction finances
- Nouvelle version majeure ASTRE GF V11 (nouvelle ergonomie) et formation auprès des agents

Chiffres-clés 2025

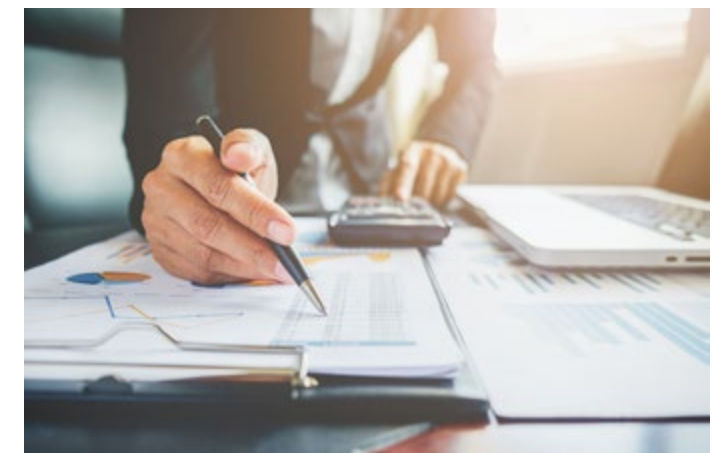
5,4 ans de durée de désendettement au 31 décembre 2025 :

147,4 M € de montant consolidé des dépenses réelles d'investissement en 2025

26,53 jours de délai moyen de paiement (Budget principal)

1.03% de rejet des mandats par le comptable public

17 budgets



Missions

- Apporter assistance/conseil juridique à la DG, aux services, aux élus
- Conduire des procédures de marchés publics, de délégations de service public, contrôle de l'exécution
- Suivre financièrement/comptablement des marchés publics
- Assurer la passation/gestion des contrats d'assurances
- Gérer et suivre des procédures contentieuses
- Protéger des données (RGPD)
- Veille juridique, format

Faits marquants 2025

- Attribution de 4 concessions de service public : gestion des 4 aéroports normands, gestion des services de la mobilité, gestion du centre aquatique sur la Commune de Carpiquet, gestion des parcs de stationnement en ouvrage et en enclos
- Adhésion de 2 nouvelles communes au Service commun Etudes Juridiques et Contentieux (33 communes adhérentes)
- Sinistralité : Déclaration de 175 sinistres à l'Assureur Responsabilité Civile, de 5 sinistres à l'assureur Dommages aux Biens, de 180 sinistres à l'assureur Auto-mobilité

Perspectives 2026

- Suivi de la procédure d'attribution de la concession de service public des infrastructures de fibre optique
- Élaboration d'un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable (SPASER)
- Elaboration d'une stratégie d'achat dans le cadre du projet de service commande publique

Chiffres-clés 2025

11 contrats de concession de service public en cours

231 marchés publics notifiés

990 127 € de primes d'assurances + 360 sinistres déclarés

542 réponses juridiques apportées



Missions

- Contribuer à rendre un service au meilleur coût pour l'usager et le contribuable :
 - Réaliser des contrôles externes (associations, délégataires, etc.)
 - Appuyer le pilotage interne (études de coûts, tableaux de bord, démarche de performance)
 - Instruire des demandes de garantie d'emprunt
 - Mettre en place une gouvernance de la donnée

Faits marquants 2025

- Accompagnement à la mise en place de l'expérimentation d'une démarche de pilotage auprès de trois directions pilotes (culture, espaces verts et habitat)
- Participation à la mise en concurrence de la DSP fibre
- Lancement du travail sur la gouvernance de la donnée (3 COPIL et des arbitrages sur les définitions, périmètres, priorités)
- Élaboration et mise en production d'un outil de pilotage pour la direction des bâtiments (croisement des données métiers renseignées dans l'outil As-Tech et des données financières d'AstreGF)

Perspectives 2026

- Élaboration de rapports power bi à partir de données RH
- Poursuite de l'expérimentation d'une démarche de pilotage des collectivités

Chiffres-clés 2025

39 garanties d'emprunt instruites

51,9 M€ garantis

3 directions accompagnées dans le cadre de l'expérimentation de la démarche de pilotage pour 242 indicateurs retravaillés



Accompagnement au changement des organisations

Missions

- Accompagner la collectivité dans la réorganisation, l'optimisation, la modernisation et le pilotage des services
- Acculturer, sensibiliser et accompagner la collectivité pour rendre les fonctionnements et méthodes de travail des services plus simples et plus agiles
- Accompagner le changement

Faits marquants 2025

- Cadrage de la feuille de route de la transformation interne et des services publics
- Lancement de l'expérimentation démarche de pilotage des services
- Lancement de la réorganisation de l'accueil des nouveaux arrivants
- Aboutissement de l'accompagnement du projet de Direction de la DDRCML
- Aboutissement de l'accompagnement sur le projet de direction de la DRH
- Accompagnement de la Direction de l'Habitat dans sa réorganisation et son projet de direction
- Accompagnement méthodologique pour la Lecture publique
- Accompagnement du Conservatoire
- Organisation de la 3^{ème} édition du Défi innovation

Perspectives 2026

- Elaboration de la feuille de route transformation interne et des services à l'utilisateur
- Lancement des Matinales de la Transfo
- Poursuite de la démarche de pilotage de la collectivité
- Organisation du Défi innovation
- Aboutissement de la feuille de route GRU
- Aboutissement de la réorganisation de l'accueil du nouvel arrivant
- Aboutissement du projet de direction de la Commande publique
- Aboutissement de l'accompagnement du Conservatoire
- Aboutissement de l'accompagnement pour la marque territoriale

Chiffres-clés 2025

6 directions accompagnées (CU+Ville)
17 projets menés (CU+Ville)



D Relations extérieures

Communication et relations usagers

Missions

- Développement de l'image, de la notoriété de la collectivité, de ses services, de son site institutionnel.
- Information et orientation des usagers via différents canaux : accueil physique et téléphonique, magazine, correspondances, site internet, télé services et RS.
- Suivi et coordination des relations médias.
- Participation aux grandes manifestations évenementielles et protocolaires.

Faits marquants 2025

- Poursuite communication travaux réseau chaleur urbain (RCU)/ PLUi-HM
- Enquête publique projet tramway à l'automne 2025
- Inauguration du boulevard des pépinières : avril 2025)
- Accompagnement communication nouvelles délégation service public mobilités (Twisto et aéroport).
- Inauguration de l'extension de la STEP (juillet 2025)
- Mise en place de nouvelles modalités d'accès en déchèterie
- Accompagnement de la communication travaux dans les piscines
- Communication autour des actions du Millénaire et notamment le week-end maritime, les parcours pédestres et les parcours d'art dans les communes du territoire.
- Pose de la première pierre de la Maison des chercheurs
- Création d'une formation «Fondamentaux d'un accueil de qualité» pour les agents d'accueil : 31 agents formés en 2025
- Édition d'un guide pratique des Accueils pour les agents d'accueil.
- Mise à jour des 315 fiches de la base de connaissances Accueils Eurêka.
- Amélioration des échanges entre l'accueil Caen la mer et les secteurs de la direction Maintenance & exploitation espace public
- Création d'un groupe de travail sur la prévention des risques d'agression pour les agents en contact avec le public.
- Validation des axes stratégiques de la feuille de route Relation Usagers 2026-2032.

Perspectives 2026

- Poursuite de la communication sur les compétences Caen la mer
- Accompagnement de la communication sur les projets des différents services
- Poursuite com travaux RCU
- Début travaux projet tramway dès avril 2026
- Accompagnement com de la nouvelle gouvernance à la suite des élections municipales
- Com mobilités : extensions vélolib, nouvelles pistes et aires de covoiturage, open paiement, etc.
- Enquête publique PLUi-HM à l'automne 2026
- Les secrets du château avec les écoles de musique du territoire (9 mai 2026)
- Opération de communication dans le cadre du Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés
- Amélioration des outils internes : base de connaissances Eurêka avec création d'un annuaire téléphonique et de prise de message, statistiques, pages dédiées Relation Usagers sur l'intranet.
- Poursuite de la formation des agents d'accueil : Accueil de qualité, accueil de public mal entendant, outils internes.
- Finalisation de la feuille de route Relation Usagers avec les membres du Cotech.
- Mise en œuvre effective du projet de réorganisation au 1^{er} juillet 2026 Direction de la relation à l'utilisateur et appui logistique (ex DDRCML)

Chiffres-clés 2025

340 sollicitations presse pour un total d'environ 1 900 retombées locales et 27 425 retombées nationales.

127 483 followers sur l'ensemble de nos réseaux sociaux.

56 142 appels téléphoniques reçus au standard Caen la mer

27 417 correspondances entrantes et sortantes dans 6Tzen, avec 71% des entrants enregistrés par le pôle courrier

145 agents d'accueil + 50 encadrants dans la communauté Tribu

Missions

- Accompagner les services dans leur recherche de financements
- Élaborer et suivre les principales contractualisations financières
- Piloter et co-animer le contrat de ville
- Accompagner les directions aux candidatures européennes
- Enrichir les connaissances relatives à l'Union européenne
- Renforcer le rayonnement du territoire
- Accompagner et outiller les démarches d'évaluation

Faits marquants 2025

- Signature du contrat de territoire Région - Caen la mer 2023-2027
- Tenue du 1^{er} temps fort de la Politique de la ville avec les porteurs de projets autour de la thématique de l'isolement social, en partenariat avec l'observatoire des solidarités territoriales (AUCAME) et l'association S3A
- Accueil du 2^{ème} forum normand de la politique de la ville animé par l'ORS CREAL
- Déplacement de 3 agents Ville et CU à Lévis (Québec) pour le recueil de pratiques professionnelles.
- Mise en ligne sur le site de CU du livret macro-indicateurs du projet de territoire de CLM



Cofinancé par
l'Union européenne

Perspectives 2026

- Ouverture éventuelle d'une révision du contrat de territoire Région Caen la mer (2023-2027)
- Recherche du maintien de l'équilibre financier du contrat départemental CLM suite à sa prorogation d'un (2022-2027)
- Élaboration de la démarche d'évaluation à mi-parcours du contrat de ville Caen la mer prévue en 2027.
- Impulsion d'une démarche « Culture de la recherche de financements ».
- Plusieurs candidatures aux appels à projets de l'UE planifiées. Séminaire d'actualité de l'UE et déplacement à Bruxelles. Renforcer l'aspect évaluation dans tous les projets UE.
- Mise en place d'un guide d'évaluation.



Chiffres-clés 2025

- 2 790 507 €** montant total des subventions notifiées en 2025 en faveur de projets déployés sur le territoire au titre de la DSIL et des deux contrats de territoire
- 230 000 €** budget dédié à la programmation du contrat de ville (28 actions / 26 porteurs)
- 800 000 €** de FEDER pour la STEP du Nouveau Monde.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026



ID : 014-200065027-20260923-DELIB202693-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 25
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-92
FINANCES**

**FIXATION DES TAUX HORAIRES DU PERSONNEL APPLICABLES AUX TRAVAUX EN RÉGIE
POUR L'EXERCICE 2026**

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

De ce fait, en fin d'année, les fournitures seront reprises pour leur montant facturé et les frais de personnel seront comptabilisés au temps passé, avec application d'un barème horaire selon les catégories de personnel concernées.

Cette pratique permet à la commune de valoriser son patrimoine.

Il est proposé de fixer les taux horaires relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2026 comme suit :

Grade	Coût horaire
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	30,30 €
Agent de maîtrise	27,88 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe contractuel	23,23 €
Adjoint technique titulaire 1	22,72 €
Adjoint technique titulaire 2	22,83 €

A l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de la maire adjointe en charge des finances entendu et après en avoir délibéré,

APPROUVE les coûts horaires suivants relatifs aux chantiers en régie réalisés en 2026

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

Délibérations du conseil municipal de la commune de Thue et Mue / mercredi 23 septembre 2026

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 24
représentés : 32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

M. Ludovic ARNAL,
Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-91
VIE ASSOCIATIVE****SUBVENTION THUE'M JOUER**

L'association « Thue'M Jouer », domiciliée sur Thue et Mue, a été créée au printemps 2026.

Cette association a pour objet de réunir régulièrement les amateurs et passionnés de jeux de société, de wargame et de modélisme, incluant notamment la peinture de figurines et d'éléments de jeu. Elle a également vocation à promouvoir ces activités auprès du public, en favorisant la convivialité, les échanges intergénérationnels ainsi que la découverte de pratiques culturelles et ludiques variées.

Dans ce cadre, l'association souhaite organiser des rencontres régulières, des ateliers thématiques ainsi que des événements ouverts au public, contribuant ainsi à l'animation et à la dynamique locale de la commune de Thue et Mue.

Afin de mener à bien ces actions, l'association présidée par Matthieu GERMAIN sollicite une subvention auprès de la commune.

La commission vie associative, réunie le 30 juin 2026 propose de répondre favorablement à cette demande en attribuant une subvention d'un montant de 500 €.

Afin de permettre à l'association de réaliser ses actions, il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis de la commission et de lui accorder une subvention d'un montant de 500 €.

**A l'unanimité sur 32
voix**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de la maire adjointe en charge de la vie associative entendu et après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de 500 € à l'association Thue'M Jouer ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 25
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-90
ENVIRONNEMENT**

CANDIDATURE TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

La commune a mené entre 2023 et 2026 un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), avec le soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Après trois années de travail collaboratif d'inventaire, réalisé par des associations naturalistes partenaires, ce projet a permis à la commune d'avoir aujourd'hui une connaissance de la biodiversité de son territoire, pour mieux la préserver. Les animations réalisées ont quant à elles permis de sensibiliser la population. Le bilan du projet de l'ABC, remis en juillet 2026, fournit à la collectivité des préconisations en matière d'actions en faveur de la biodiversité, constituant une feuille de route pour de potentiels futurs projets.

Fortes des préconisations de ce bilan et d'une volonté de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité, la collectivité souhaite candidater à l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature », qui s'inscrit logiquement dans la continuité des actions menées dans le cadre de l'ABC.

Il s'agit d'un dispositif national visant à engager les collectivités à protéger la biodiversité. Piloté par l'OFB et animé par l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), plusieurs partenaires pilotes sont associés et composent le jury qui décerne la reconnaissance « TEN » pour une durée de trois ans : la Région Normandie, la DREAL, l'Agence de l'Eau, et l'OFB. Le principe du dispositif est d'inciter les collectivités à une démarche d'amélioration continue, en leur demandant de s'engager sur au moins quatre actions qui devront être réalisées dans les trois ans. La collectivité sera accompagnée par l'ANBDD pour rechercher des financements et de tout autre partenaire dont elle souhaitera s'entourer.

Un temps de travail collectif, basé sur les préconisations de l'ABC, a permis d'aboutir à une stratégie déclinée en actions, qui a été présentée en commission environnement le 10 septembre dernier. Ainsi, en accord avec l'avis de la commission environnement, il est proposé d'inscrire dans la candidature « TEN » les actions suivantes :

- Thème 1 : améliorer ses connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire
 - Le suivi de l'évolution de la zone humide de Sainte-Croix-Grand-Tonne

- Thème 2 : prendre en compte la biodiversité dans
 - La végétalisation des cours d'écoles
- Thème 3 : gérer, préserver et restaurer les continuités écologiques et les milieux naturels
 - Système Bocager : poursuivre dans la continuité de la campagne de plantation réalisée
- Thème 4 : démarches d'éducation citoyenne sur les sujets touchant à la biodiversité
 - La valorisation des espaces naturels de la commune

Ainsi, ce dispositif a pour objectif de permettre à la collectivité d'être accompagnée et valorisée dans son engagement en faveur de l'environnement et de la qualité de vie des habitants de la commune.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 octobre 2026, pour des résultats attendus en fin d'année 2026.

Avec 32 voix Pour
Et 1 Abstention (M.
Pascal VALLERAND)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport du maire adjoint en charge de l'environnement entendu et après en avoir délibéré,

VALIDE la candidature de la collectivité et son contenu auprès du dispositif « Territoires engagés pour la nature » ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer le dossier auprès de l'ANBDD ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 25
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-89
URBANISME**

AVENANT A LA CONVENTION ORT : PROLONGATION AU 31/12/2028

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN et codifiée à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.

Une convention d'ORT a été signée le 27 juillet 2020 et portait uniquement sur la ville de Caen pour une durée de 5 ans. Afin d'intégrer les communes de Ouistreham et de Thue et Mue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, cette convention initiale a fait l'objet de trois avenants signés le 23 juillet 2021, pour une durée de 5 ans également :

- l'avenant n° 1, qui a vocation à donner une cohérence d'ensemble et à regrouper les sujets communs aux trois secteurs d'intervention (intitulé "convention cadre")
- l'avenant n° 2 relatif à l'extension du secteur d'intervention de l'ORT sur Thue et Mue (intitulé "convention")
- l'avenant n° 3 relatif à l'extension du secteur d'intervention de l'ORT sur Ouistreham (intitulé "convention").

Par la suite, deux avenants signés le 17 février 2025 (avenants n°4 et n°5) ont conforté le projet de revitalisation des communes de Ouistreham Riva-Bella et de Thue et Mue (délibération n°2024-15) en y intégrant des nouvelles actions et en modifiant le périmètre d'intervention. Enfin, les avenants n°6 et n°7 ont permis de prolonger l'ORT, qui arrivait à échéance, jusqu'au 31 décembre 2026 (cf. la délibération n°2025-55).

Afin de mener le travail nécessaire à la définition de la nouvelle convention, tout en maintenant les dispositions opérationnelles et fiscales de l'ORT, la communauté urbaine souhaite organiser durant l'année 2027 plusieurs temps de travail avec les communes et les services de l'Etat, afin d'aboutir à une nouvelle convention ORT multisites (mise à jour du diagnostic et du plan d'actions). Ainsi il est proposé la signature d'un nouvel avenant permettant la prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2028.

**Avec 31 voix Pour
Et 2 Abstentions**
(Mme Caroline
ROUSSEL, M. Franck
de SAINT ROMAN)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de la maire adjointe en charge de l'urbanisme et

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026



ID : 014-200065027-20260923-DELIB202689-DE

APPROUVE le projet d'avenant à la convention-cadre ORT prolongeant sa durée au 31 décembre 2028.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention-cadre ORT.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)
DE LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
RELATIVE AUX COMMUNES DE CAEN, OUISTREHAM RIVA-BELLA et de THUE ET MUE**
Valant :
Avenant n°8 à la convention ORT de la Communauté urbaine de Caen la mer signée le 27 juillet 2020

ENTRE

- La Communauté urbaine Caen la mer représentée par son Président Nicolas JOYAU ou son représentant ;
- La Commune de Caen représentée par son Maire Aristide OLIVIER ou son représentant ;
- La Commune de Thue et Mue représentée par son Maire Michel LAFONT ou son représentant ;
- La commune de Ouistreham représentée par son Maire Romain BAIL ou son représentant ;

ci-après, les « Collectivités » ;

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du Calvados David CLAVIERE ou son représentant

AINSI QUE

- L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) représentée par Monsieur David CLAVIERE, Préfet du Calvados, délégué territorial de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R.321-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN et codifiée à l'article L. 303-2 du code de la construction et de l'habitation, est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.

L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Une convention ORT a été signée le 27 juillet 2020 et portait uniquement sur la ville de Caen. Afin d'intégrer les communes de Ouistreham et de Thue et Mue dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, cette convention initiale a fait l'objet de trois avenants signés le 23 juillet 2021 :

- L’avenant n°1, qui a vocation à donner une cohérence d’ensemble et aux trois secteurs d’intervention (intitulé "convention cadre multisite");
- L’avenant n°2 relatif à l’extension du secteur d’intervention de l’ORT sur Thue et Mue (intitulé "convention");
- L’avenant n°3 relatif à l’extension du secteur d’intervention de l’ORT sur Ouistreham (intitulé "convention").
- Les avenants n°4 et n°5 du 17 février 2025 ont pour but de conforter le projet de revitalisation des communes de Ouistreham Riva-Bella et de Thue & Mue en y intégrant des nouvelles actions et en modifiant le périmètre d’intervention,
- L’avenant n°6, signé le 30 juin 2025, a permis de prolonger l’ORT de Caen la mer pour la commune de Ouistreham Riva-Bella et de Thue & Mue au 31 décembre 2026.
- L’avenant n°7, signé également le 30 juin 2025, a permis de prolonger l’ORT de Caen la mer pour la commune de Caen au 31 décembre 2026 et d’en modifier le périmètre d’intervention.

Le présent avenant n°8 prévoit la prolongation des effets de l’ORT de Caen la mer pour les communes de Caen, Ouistreham Riva-Bella et Thue & Mue au 31 décembre 2028. Cette prolongation permettra, le temps de la mise en œuvre d’une nouvelle ORT sur Caen la mer (travail avec les communes de Caen la mer), le maintien du recours aux outils juridiques qu’offre une ORT (Denomandie, VIR, ...) pour les communes de Caen, Ouistreham et de Thue & Mue.

Article 1 : Objet de l’avenant

La convention ORT du 27 juillet 2020, modifiée par avenants successifs, est prolongée jusqu’au 31 décembre 2028.

Avenant signé en 4 exemplaires,

A _____ le _____

Communauté urbaine Caen la mer	Etat	Agence Nationale de l’Habitat
Représentée par Nicolas JOYAU, Président	Représentés par David CLAVIERE, Préfet du Calvados	

Commune de Caen	Commune de Ouistreham Riva-Bella	Commune de Thue et Mue
Représentée par Aristide OLIVIER, Maire	Représentée par Romain BAIL, Maire	Représentée par Michel LAFONT, Maire

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 25
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, M. Mathieu LEBEL, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-88
URBANISME**

**ACHAT DE LA PARCELLE AK 173 A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE POUR LE PROJET CŒUR
DE BOURG**

L'opération d'aménagement du cœur de bourg à Bretteville-l'Orgueilleuse porte sur plusieurs parcelles :

- 098 AK 173 et 174 d'une superficie de près de 3,7 ha portés par l'EPFN,
- 098 AK 172 d'une superficie d'environ 500 m², qui accueille le bâtiment de la pharmacie, propriété de la commune,
- 098 AK 175 d'une superficie de 1 ha 70 a 98 ca, propriété de la commune depuis le 11 juin 2026, acquisition réalisée par le biais de la SAFER, autorisée par délibération n°2025-121 du 10 décembre 2025.

En ce qui concerne les parcelles portées par l'EPFN, la convention prévoit leur rachat par la collectivité au terme d'un délai convenu par les parties qui est de 5 ans. Le délai arrive donc à échéance le 30 novembre 2026. La commune et l'EPFN ont convenu d'un rachat partiel et progressif des parcelles AK 173 et 174, suivant un découpage cohérent avec les phases d'avancement du projet.

Il est donc proposé d'acquérir avant le 30 novembre 2026 la parcelle AK 173 en totalité (15a59ca) pour un montant HT de 201 776 euros, correspondant à 200 000 € de valeur foncière et à 1 776 € en frais de notaire. Les domaines n'ont pas formulé d'observation dans la mesure où les conditions contractuelles de ce rachat correspondent à la convention de réserve foncière du 8 juin 2020.

Le conseil d'administration de L'EPFN sera sollicité pour le report d'échéance et le rachat progressif de la parcelle AK 174.

**Avec 30 voix Pour
Et 3 Abstentions**
(Mme Caroline
ROUSSEL, Mme
Céline SALLIOT, M.
Pascal VALLERAND)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport de la maire adjointe en charge de l'urbanisme en

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026



ID : 014-200065027-20260923-DELIB202688-DE

ACQUIERT la parcelle 098 AK 173 d'une superficie de 15 a 59 ca au prix HT de 201 776 €, frais notariés inclus ;

AUTORISE le Maire ou le Maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse à signer l'acte d'acquisition ;

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ainsi que les frais de diagnostics techniques (amiante, plomb, etc.)

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

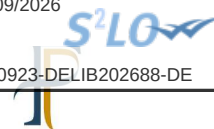
Pour copie conforme, Le Maire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 014-200065027-20260923-DELIB202688-DE



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale
des Finances publiques du Calvados**
Division des missions domaniales
7 boulevard Bertrand
BP 40532
14034 Caen Cedex 1

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Bernard Zamparutti
courriel :
bernard.zamparutti@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du
Calvados
à

Monsieur le Directeur Général de
l'Établissement public foncier de Normandie

Le 22 Septembre 2026

Réf OSE : 2026 - 60993

Réf DS : 33697477

LETTRE - AVIS DU DOMAINE

Objet : rétrocession par l'Établissement public foncier de Normandie à la Commune de Thue et Mue

Monsieur le Directeur Général de l'EPFN,

Par saisine en date du 11 septembre 2026, vous sollicitez l'avis du Pôle d'évaluation domaniale sur les conditions de rachat par la Commune de Thue et Mue, auprès de l'Établissement public foncier de Normandie, d'un ensemble immobilier (maison et garages); parcelle AK 173 d'une superficie 1 559 m²)

Le prix de cession s'élève à la somme de **202 131,20 € TTC** se décomposant comme suit :

Valeur foncière d'acquisition : 200 000 € HT (valeur du bien ventilée dans l'acte d'acquisition)

Frais de notaire pour 1 776 €

TVA sur marge pour 355,20 €

Il est à préciser que le calcul de la TVA, réalisé sur la marge dans le calcul ci-dessous (version 1), est susceptible de modification pour s'adapter à la doctrine applicable au moment de la cession, qui pourrait être une TVA sur prix total. (version 2 du calcul de prix).

version 1	TVA SUR MARGE 20,00%	355,20 €
	PRIX DE CESSION TTC	202 131,20 €
version 2	TVA SUR PRIX TOTAL 20%	40 355,20 €
	PRIX DE CESSION TTC	242 131,20 €

Les conditions contractuelles de ce rachat correspondant à la convention de réserve foncière du 8 juin 2020, le Pôle d'évaluation domaniale n'a pas d'observation particulière à formuler.

Le présent avis est valable 12 mois.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

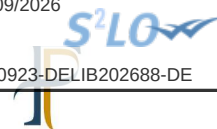
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le 25/09/2026

ID : 014-200065027-20260923-DELIB202688-DE



FINANCES PUBLIQUES

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
du Calvados,
L'évaluateur du pôle d'évaluation domaniale,

Bernard Zamparutti



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

I.	LE MAIRE	5
	Article 1 -	5
II.	LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX	5
	Section 1 : Droits et obligations des élus	5
	Article 2 - Droit à l'information.....	5
	Article 3 - Droit à la formation.....	6
	Article 4 - Protection des élus.....	6
	Article 5 - Obligation d'exercer les fonctions.....	6
	Section 2 : Droits des conseillers de la minorité	6
	Article 6 - Mise à disposition d'une salle	6
	Section 3 : Le droit d'expression dans les publications municipales	6
	Article 7 - Expression politique	6
	Section 4 : Les organismes extérieurs.....	8
	Article 8 - Désignation des délégués.....	8
	Section 5 : Fin de Mandat.....	8
	Article 9 - Retrait d'une délégation à un maire adjoint.....	8
	Article 10 - Démission d'un membre du Conseil Municipal.....	8
III.	LA REUNION DES MAIRES	8
	Article 11 - Composition.....	8
	Article 12 - Fonctions.....	9
	Article 13 - Réunions, périodicité, convocations	9
	Article 14 - Secrétariat, relevés de décisions.....	9
IV.	BUREAU MUNICIPAL	9
	Article 15 - Composition.....	9
	Article 16 - Fonction.....	9
	Article 17 - Réunions, périodicité et convocations	10
	Article 18 - Secrétariat, relevés de décisions.....	10
V.	LE COMITE DES EXECUTIFS	10
	Article 19 - Composition.....	10
	Article 20 - Fonctions.....	10
	Article 21 - Réunions, périodicité, convocations	11
	Article 22 - Ordre du jour, questions diverses	11
	Article 23 - Tenue des séances	11
	Article 24 - Secrétariat, relevés de décisions.....	11
VI.	L'EXECUTIF EDUCATION (appelé « Exéduc »)	11
VII.	COMMISSION PLENIERE	12
VIII.	LE CONSEIL MUNICIPAL	12

Section 1 : Préparation des séances du Conseil Municipal	12
Article 25 - Périodicité et lieu du Conseil Municipal	12
Article 26 - Ordre du jour et Convocations	12
Article 27 - Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats et de marchés	13
Article 28 - Les questions orales	13
Article 29 - Les questions écrites	14
Article 30 - Les motions	14
Section 2 : Organisations des séances du Conseil Municipal.....	14
Article 31 - La présidence de l'Assemblée.....	14
Article 32 - Le quorum.....	15
Article 33 - Les mandats	15
Article 34 - Secrétariat de séance	15
Article 35 - Accès et tenue du public.....	15
Article 36 - Séance à huis clos	16
Article 37 - Police de l'assemblée	16
Section 3 : Organisation des débats.....	16
Article 38 - Déroulement de la séance.....	16
Article 39 - Débats ordinaires	17
Article 40 - Débat d'orientation budgétaire	17
Article 41 - Suspension de séance	18
Article 42 - Amendements.....	18
Article 43 - Clôture de toute discussion.....	18
Article 44 - Votes.....	18
Article 45 - Vote du Compte Financier Unique (CFU)	18
Section 4 : Comptes-rendus des débats et des décisions	19
Article 46 - Les délibérations	19
Article 47 - Procès-verbal	19
Article 48 - Compte rendu de séance.....	19
Article 49 - Communication	19
IX. LES COMMISSIONS	20
Article 50 - Fonction des commissions	20
Section 1 : Les Commissions ouvertes (comités consultatifs)	20
Article 51 - Liste des commissions ouvertes	20
Article 52 - Composition.....	20
Section 2 : Les commissions	21
Section 3 : Les commissions obligatoires.....	21
Article 53 - Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes Handicapées.....	21

Article 54 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)	22
Article 55 - Commission Communale des Impôts Directs	22
Article 56 - Comité Social Territorial (CST)	22
Section 4 : Règles communes aux commissions ouvertes et commissions	22
Article 57 - Rôles des membres des commissions ouvertes et commissions	22
Article 58 - Convocations aux commissions ouvertes et commissions	23
Article 59 - Tenue des séances des commissions ouvertes et commissions	23
Article 60 - Comptes rendus des commissions ouvertes et commissions	23
Article 61 – Objet des commissions et commissions ouvertes	23
Article 62 - Désignation et révocation	24
Article 63 - Périodicité	24
X. LES CONSEILS COMMUNAUX	25
Article 64 - Fonctionnement.....	25
XI. LES REUNIONS PUBLIQUES	25
XII. LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	25
Article 65 - Réunion publique thématique.....	25
Article 66 - Permanence sans rendez-vous	26
Article 67 - Permanence avec rendez-vous	26
XIII. DISPOSITIONS DIVERSES	26
Article 68 - Données personnelles.....	26
Article 69 - Transmission des documents.....	26
Article 70 - Modification du règlement.....	26
Article 71 - Application du règlement	27

Le règlement intérieur constitue le document fondateur de l'organisation démocratique du Conseil Municipal. Il est établi en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et tend à favoriser l'information de tous les conseillers et donc à faciliter l'exercice des droits des élus. Conformément aux dispositions de l'article L.1111-1-12 du CGCT, lecture de la charte de l'élu local a été donnée par Monsieur le Maire lors de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

Si un certain nombre de questions doivent obligatoirement être réglementées, le Conseil Municipal peut y adjoindre des dispositions relatives au fonctionnement propre de sa gouvernance comme, notamment, le mode de fonctionnement des commissions et l'organisation des moyens de la démocratie participative.

I. LE MAIRE

Il est l'organe exécutif de la Commune et dispose des attributions prévues au CGCT. Il préside, dirige et anime les débats de la réunion des Maires, du bureau municipal, du Comité des Exécutifs et du Conseil Municipal. Il a la charge de l'administration. Il est l'interlocuteur naturel de chacun des membres du Conseil Municipal. Il peut, s'il le juge utile, recueillir de façon informelle l'avis des maires délégués, des adjoints, des rapporteurs généraux et des conseillers, ensemble ou individuellement.

Article 1 -

Le Maire agit à la fois en tant qu'agent de l'Etat et de la commune.

En tant qu'agent de l'Etat, sous l'autorité du préfet, le Maire remplit des fonctions administratives dont notamment l'organisation des élections, la légalisation des signatures. Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune, il dispose des attributions prévues au CGCT, notamment le pouvoir de police administrative.

- Il préside, dirige et anime les débats des différentes instances et du conseil municipal. Il est chargé de l'exécution des décisions de ce dernier et agit sous son contrôle.
- Il est le chef de l'administration communale.
- Il est l'interlocuteur privilégié des conseillers municipaux.

II. LES ADJOINTS ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Section 1 : Droits et obligations des élus

Article 2 - Droit à l'information

Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

La loi du 27 décembre 2019, dite Loi Engagement et Proximité, a renforcé l'information des élus qui ne siègent pas dans les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre en créant un article L.5211-40-2 qui prévoit que ces derniers doivent être informés des affaires faisant l'objet de délibération.

Ils sont ainsi destinataires d'une copie de la convocation adressée aux conseillers accompagnée de la note explicative de synthèse, le cas échéant, du rapport sur les orientations budgétaires, du rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale et du compte-rendu des réunions de l'assemblée délibérante.

Article 3 - Droit à la formation

Afin de pouvoir exercer au mieux les compétences qui leur sont dévolues, les membres du Conseil Municipal ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions.

Article 4 - Protection des élus

La Commune est responsable des dommages résultant des accidents subis par le Maire et les autres membres du conseil municipal.

Lorsque le maire et les autres membres du conseil municipal sont victimes d'un accident survenu dans l'exercice de leurs fonctions, la commune verse directement aux praticiens, pharmaciens, auxiliaires médicaux, fournisseurs ainsi qu'aux établissements le montant des prestations afférentes à cet accident calculé selon les tarifs appliqués en matière d'assurance maladie.

Article 5 - Obligation d'exercer les fonctions

Tout membre du Conseil Municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif.

Le refus résulte :

- soit d'une déclaration expresse adressée à qui de droit ou rendue publique par son auteur,
- soit de l'abstention persistante après avertissement de l'autorité chargée de la convocation.

Le membre ainsi démissionnaire ne peut être réélu avant le délai d'un an.

Section 2 : Droits des conseillers de la minorité

Article 6 - Mise à disposition d'une salle

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par l'article D.2121-12 du CGCT. Les modalités seront donc déterminées par arrêté du Maire.

Section 3 : Le droit d'expression dans les publications municipales

Article 7 - Expression politique

a) La direction de la publication

Le Maire est le directeur de publication. Par conséquent, il est pénalement responsable en tant qu'auteur principal de tous les délits commis par la voie de la publication qu'il dirige. Il a un devoir de vérification et de surveillance des données qu'il publie.

b) L'expression des conseillers municipaux

Le conseil municipal est composé de conseillers municipaux appartenant à deux listes :

- une liste de la majorité municipale
- une liste de la minorité.

Les représentants des deux listes disposent d'un espace d'expression dans les différents outils de communication de la Commune.

Ils s'engagent à ne s'exprimer que sur les réalisations et la gestion de la Commune de Thue et Mue, dans les limites de l'exercice des compétences communales.

Le Maire ne dispose d'aucun pouvoir de censure quant aux publications de la minorité, privilégiant ainsi le droit d'expression, sous réserve que ces propos ne constituent pas un crime ou un délit ou ne soient pas contre la chose publique. Ce droit d'expression sur les affaires communales doit cependant être exercé dans le respect des règles fixées par le Code électoral et par la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse.

Les envois d'articles se feront auprès du service communication à l'adresse mail : communication@thueetmue.fr. Elles seront adressées par les responsables des listes. Le texte devra être remis, sous format Word ou format compatible par courriel.

Le nombre maximum de signes s'entend sans photo ni image, espaces, titres et signature compris :

- Dans le bulletin d'information générale sous format papier, un espace est réservé à la minorité pour un article limité à 2 000 signes. Un espace sera également dédié aux conseillers de la majorité pour un article. Le Maire, en sa qualité de directeur de la publication, veillera à ce que l'expression de la majorité municipale ne soit pas démesurément disproportionnée par rapport à celle des conseillers de la minorité. La proposition d'article sera faite 30 jours avant l'établissement du bon à tirer et remise, au service. Il est possible de fournir une photo.
- Sur le site internet, les représentants des deux listes peuvent demander l'insertion d'article dans la limite d'un article par mois. Chaque article comprendra au maximum 2 000 signes. A chaque nouvelle parution, l'article précédent sera automatiquement supprimé.
- Sur la page Facebook officielle « commune de Thue et Mue », une publication mensuelle relaiera la nouvelle contribution sur le site internet par un lien hypertexte direct vers la contribution mensuelle.

c) Les propos diffamatoires

Éléments constitutifs de la diffamation publique :

- Allégation d'un fait précis ;
- Mise en cause d'une personne déterminée qui, même si elle n'est pas expressément nommée, peut être clairement identifiée ;
- Atteinte à l'honneur ou à la considération ;
- Caractère public de la diffamation ;
- L'auteur doit avoir eu l'intention de nuire ou être de mauvaise foi.

La victime de propos diffamatoires doit porter plainte avant d'engager elle-même des poursuites. La Commune, s'estimant victime d'injure ou de diffamation, peut se constituer partie civile et demander réparation du préjudice subi devant les juridictions civiles.

Section 4 : Les organismes extérieurs

Article 8 - Désignation des délégués

La Commune de Thue et Mue est membre de nombreuses instances d'organismes extérieurs. Selon les dispositions les régissant, le conseil municipal ou le Maire désigne des conseillers pour y siéger. Le remplacement de ces conseillers se fera dans les mêmes conditions que leur nomination.

Section 5 : Fin de Mandat

Article 9 - Retrait d'une délégation à un maire adjoint

Un adjoint privé de délégation par le Maire et non maintenu dans ses fonctions d'adjoint par le Conseil Municipal, redevient simple Conseiller Municipal. Dans l'hypothèse où le Conseiller Municipal qui a perdu sa délégation est remplacé, le Conseil Municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau. Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Article 10 - Démission d'un membre du Conseil Municipal

a) Cas de démission d'un maire, d'un maire adjoint ou d'un maire délégué

La démission du Maire, d'un maire adjoint ou d'un maire délégué est adressée au représentant de l'Etat dans le département. Elle est définitive à partir de son acceptation par le représentant de l'Etat dans le département ou, à défaut de cette acceptation, un mois après un nouvel envoi de la démission constatée par lettre recommandée.

Cette procédure s'applique également si le maire adjoint ou le maire délégué se démet simultanément du mandat de Conseiller Municipal.

b) Cas de démission d'un conseiller municipal

Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département.

Si le Conseil Municipal a perdu le tiers de ses membres et que les listes se trouvent épuisées, il est procédé au renouvellement du Conseil Municipal dans les trois mois de la dernière démission dans les conditions fixées à l'article L270 du code électoral.

Toutefois, dans l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, ces élections partielles ne sont obligatoires qu'au cas où le Conseil Municipal a perdu au moins la moitié de ses membres.

III. LA REUNION DES MAIRES

Article 11 - Composition

Le Maire et les six maires délégués composent la réunion des Maires. Si un Maire délégué ne peut participer à une réunion, il pourra se faire remplacer par un autre élu du conseil communal.

Le Directeur Général des Services, et au besoin les responsables en charge des dossiers présentés, assiste aux réunions afin d'apporter les précisions nécessaires sur les dossiers étudiés par la réunion des Maires.

Article 12 - Fonctions

La réunion des Maires est l'organe qui permet de coordonner les politiques publiques sur le territoire des communes déléguées. Il s'assure d'un juste équilibre entre les communes déléguées, d'une harmonisation entre elles tout conservant la spécificité de chacune d'elles. La réunion apporte des réponses aux questions posées et peut demander aux autres instances de la commune d'étudier un projet.

Article 13 - Réunions, périodicité, convocations

La réunion des Maires se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. En juillet et en août, le Maire n'est pas dans l'obligation de la réunir.

La réunion est convoquée par le Maire. La convocation est transmise à chaque membre et peut être faite par courrier, e-mail, téléphone ou contact direct. Elle peut aussi être convoquée de façon orale.

Dans la mesure du possible et sauf urgence, chaque membre est prévenu au moins deux jours avant la réunion. Un planning des réunions sera réalisé.

Les réunions ne sont pas publiques.

Article 14 - Secrétariat, relevés de décisions

Le secrétariat et la rédaction du relevé de décisions de la réunion des Maires est assuré par la Direction Générale des Services.

Ce relevé de décisions est diffusé au conseil municipal.

IV. BUREAU MUNICIPAL

Article 15 - Composition

Le Maire, les six maires délégués, les maires adjoints et les rapporteurs généraux composent le bureau municipal. Le Maire peut inviter tout autre élu en fonction de l'ordre du jour.

Le Directeur Général des Services, et au besoin les responsables en charge des dossiers présentés, assiste aux réunions afin d'apporter les précisions nécessaires sur les dossiers étudiés par le bureau municipal.

Article 16 - Fonction

Le bureau municipal est l'organe qui permet de coordonner les politiques publiques d'une manière croisée, d'une part, d'un point de vue territorial et, d'autre part, d'un point de vue sectoriel. Il prépare les comités des exécutifs et analyse les dossiers soumis aux commissions. Il donne des orientations sur les différents dossiers qui lui sont soumis. Le bureau municipal apporte des réponses aux questions posées et peut demander aux autres instances de la commune d'étudier un projet. Le bureau municipal permet également d'apporter des réponses techniques et pragmatiques sur tous les sujets qui le concernent.

Article 17 - Réunions, périodicité et convocations

Le bureau municipal se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. En juillet et en août, le Maire n'est pas dans l'obligation de la réunir.

Le bureau municipal est convoqué par le Maire. La convocation est transmise à chaque membre et peut être faite par courrier, e-mail, téléphone ou contact direct. Il peut aussi être convoqué de façon orale.

Dans la mesure du possible et sauf urgence, chaque membre est prévenu au moins deux jours avant la réunion. Un planning des réunions sera réalisé.

Les réunions ne sont pas publiques.

Article 18 - Secrétariat, relevés de décisions

Le secrétariat et la rédaction du relevé de décisions du bureau municipal est assuré par la Direction Générale des Services.

Ce relevé de décisions est diffusé au conseil municipal.

V. LE COMITE DES EXECUTIFS

Article 19 - Composition

Le comité des exécutifs est constitué du Maire, des maires délégués, des maires adjoints, des rapporteurs généraux, des Conseillers Municipaux délégués et des maires adjoints aux maires délégués. Le Maire peut inviter tout autre élu en fonction de l'ordre du jour.

Le Directeur Général des Services, et au besoin les responsables en charge des dossiers présentés, assiste aux réunions afin d'apporter les précisions nécessaires sur les dossiers étudiés par le comité des exécutifs.

Article 20 - Fonctions

Le comité des exécutifs est l'organe en charge de :

- Définir les grandes orientations politiques et financières ;
- Préparer les travaux du Conseil Municipal et veiller à l'exécution de ses décisions ;
- Faire le point sur les projets et actions en cours : réflexion, discussion, organisation et suivi ;
- Évaluer les politiques publiques ;
- Préparer les réunions de la période à venir ;
- Donner les orientations du travail des commissions, analyser leurs avis et propositions, déterminer les suites à leur donner.

Il doit favoriser l'expression de chacun de ses membres et permettre un large débat.

Article 21 - Réunions, périodicité, convocations

Le Comité des Exécutifs se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. En juillet et en août, le Maire n'est pas dans l'obligation de la réunir.

Il est réuni à la demande du Maire. Il peut aussi être réuni par demande écrite et motivée d'au moins sept membres.

D'une façon générale, il se réunit le mercredi à 18h30 en présentiel.

La réunion est convoquée par le Maire, elle est transmise par l'intermédiaire de la Direction Générale à chaque membre et peut être faite par courrier, e-mail, téléphone ou contact direct. Elle peut aussi être convoquée de façon orale.

Dans la mesure du possible et sauf urgence, chaque membre est prévenu au moins deux jours avant la réunion. Un planning des réunions sera réalisé.

Article 22 - Ordre du jour, questions diverses

Le Comité des Exécutifs ayant pour nature d'aborder toutes questions concernant la vie de la commune, les questions diverses peuvent concerner tous les domaines. L'inscription d'un point à l'ordre du jour peut être demandé par un des membres au plus tard la veille à midi.

L'inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain Comité des Exécutifs peut être demandé par un des membres.

L'ordre du jour est transmis, au plus tard, la veille de la réunion.

Article 23 - Tenue des séances

Le Maire ou, à défaut, le 1^{er} maire adjoint dirige les débats.

Les réunions ne sont pas publiques.

Article 24 - Secrétariat, relevés de décisions

Le secrétariat et la rédaction du relevé de décisions du comité des exécutifs est assuré par la Direction Générale des Services.

Ce relevé de décisions est diffusé au conseil municipal.

VI. L'EXECUTIF EDUCATION (appelé « Exéduc »)

Composition et périodicité

L'Exéduc se réunit, dans la mesure du possible, toutes les semaines, sans obligation pendant les vacances scolaires et est composé du Maire, de la rapporteure générale Education, Enfance Jeunesse, des deux maires délégués des communes ayant un site scolaire et en fonction des besoins, des autres maires adjoints (finances, culture, communication, etc.).

Il traite de tous les sujets liés à l'Education Enfance Jeunesse. Les services concernés assistent aux réunions et le Directeur Général des Services.

VII. COMMISSION PLENIERE

La commission plénière du Conseil Municipal est une réunion des Conseillers Municipaux à huis clos dont l'objet est de donner une information sur un dossier précis, de recueillir l'avis des conseillers Municipaux, d'informer de l'avancée d'un dossier ou de débattre d'un sujet dont la décision pourrait être prise ultérieurement. En commission plénière, le Conseil Municipal ne pourra pas prendre de délibération. Elle est présidée et convoquée par le Maire à chaque fois qu'il le juge nécessaire et il pourra inviter tout expert de son choix.

VIII. LE CONSEIL MUNICIPAL

Section 1 : Préparation des séances du Conseil Municipal

Article 25 - Périodicité et lieu du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre. Le Maire peut réunir le Conseil Municipal chaque fois qu'il le juge utile.

Le Maire est tenu de le convoquer dans un délai maximal de 30 jours chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers au moins des membres du Conseil Municipal ou par le représentant de l'Etat.

D'une façon générale, le Conseil Municipal sera appelé à se réunir le mercredi à 19h00 à l'Hôtel de Ville, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 26 - Ordre du jour et Convocations

Le Maire fixe l'ordre du jour et convoque le Conseil Municipal.

La convocation comporte obligatoirement l'indication du jour, de l'heure, du lieu de la réunion ainsi que les questions portées à l'ordre du jour accompagnées d'une note explicative de synthèse. Elle est adressée aux membres du Conseil cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation est adressée aux membres du Conseil par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de chaque conseiller municipal avec accusé de réception. Il appartient à chaque conseiller municipal de veiller à fournir une adresse électronique valide. La convocation sera alors revêtue de la signature électronique afin de certifier son authenticité, et un horodatage du courrier électronique sera mis en place. Les conseillers municipaux qui en font la demande, peuvent recevoir la convocation ainsi que l'ensemble des documents par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations, affichée sur les panneaux prévus à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville, publiée au Recueil des Actes Administratifs disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la ville.

Article 27 - Accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrats et de marchés

Tout membre du Conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la Commune qui font l'objet d'une délibération.

La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés. L'ensemble des pièces nécessaires à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour ainsi que les notes explicatives de synthèse sont transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation par voie dématérialisée ou sous format papier.

Tout élu peut consulter l'ensemble des pièces relatives aux affaires soumises à délibération (dont les projets de contrats de service public ou de marchés).

Toutes démarches, demandes de consultation, précision et information complémentaires doivent avoir été entreprises auprès du Maire qui accuse réception de ces demandes. Il y répond dans un délai raisonnable par voie dématérialisée, avant le conseil municipal dont l'affaire est soumise. A noter qu'il appartient au Maire, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, d'une part, d'apprécier si cette communication se rattache à une affaire de la commune qui fait l'objet d'une délibération du conseil municipal et, d'autre part, de s'assurer qu'aucun motif d'intérêt général n'y fait obstacle, avant de procéder, le cas échéant, à cette communication selon des modalités appropriées.

En cas de question complexe à propos d'un dossier et nécessitant un travail approfondi, le Maire informe l'auteur des délais dans lesquels une réponse au fond pourra lui être donnée.

Article 28 - Les questions orales

Les membres du Conseil ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la Commune et ayant un intérêt municipal.

Leur nombre est limité à une par conseiller et par séance. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et ne peuvent comporter d'imputations personnelles.

La question doit être rédigée par écrit et déposée à la direction générale au plus tard 3 jours francs avant la séance du conseil municipal. Passé ce délai, il y sera répondu lors de la séance suivante.

Le texte de ces questions est remis à chaque conseiller municipal en début de séance. La question est exposée par son auteur.

Le Maire répond oralement à ces questions au cours de la réunion suivant leur dépôt, dans le cadre d'un dossier inscrit à l'ordre du jour si la question s'y rapporte ou dans le cadre des questions orales. Si l'objet des questions orales le justifie, le Maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions compétentes concernées. Il y sera alors répondu au cours de la séance suivante.

Ces questions orales ne donnent lieu à aucun débat. Les questions des conseillers et les réponses du Maire (ou de son représentant) figurent au procès-verbal de la séance.

A la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal.

L'application du précédent alinéa ne peut donner lieu à l'organisation de plus d'un débat par an.

Article 29 - Les questions écrites

En dehors des réunions de l'assemblée, tout conseiller municipal peut saisir le Maire par écrit de questions relatives à des sujets relevant, aux termes des lois et règlements, des compétences municipales.

Le texte des questions écrites adressées au Maire fait l'objet de sa part d'un accusé de réception.

Le Maire répond aux questions écrites posées par les conseillers municipaux dans un délai d'un mois. En cas d'étude complexe, l'accusé réception fixe le délai de réponse.

Article 30 - Les motions

Une motion charge le Conseil Municipal de déposer un projet de délibération visant un objectif déterminé, ou de prendre une mesure ou, encore, de présenter un rapport. Elle doit être rédigée de manière très précise.

Chaque membre du Conseil Municipal peut adresser au Maire des motions sur toute affaire ou tout problème concernant la commune ou l'action municipale. Les motions doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale des Services et faire l'objet d'un accusé de réception. Les motions doivent lui parvenir 5 jours francs avant la séance afin de respecter le cas échéant le délai d'envoi des rapports préparatoires. Les motions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche, à l'exception des motions qui revêtent un caractère d'urgence et qui pourront être soumises en début de séance du conseil et, après accord de la majorité des conseillers municipaux, être débattues.

Le Maire se réserve le droit de refuser de débattre des motions ne concernant pas la commune ou l'action municipale.

Section 2 : Organisations des séances du Conseil Municipal

Article 31 - La présidence de l'Assemblée

Le Maire préside le Conseil Municipal. En cas d'empêchement, il est remplacé par un Adjoint dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoints, par un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau.

Le Président :

- procède à l'ouverture des séances ;
- vérifie le quorum et la validité des pouvoirs ;
- dirige les débats ;
- accorde la parole ;
- rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote ;
- met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séance ;
- met aux voix les propositions et les délibérations ;
- décompte les scrutins ;
- proclame les résultats du vote ;
- soumet à l'adoption le procès-verbal de la séance précédente ;
- prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 32 - Le quorum

Le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance mais doit rester atteint pendant toute la séance lors de la mise en discussion de toutes les questions soumises à la délibération. Les pouvoirs n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulière, le Conseil Municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le Maire adresse aux membres du Conseil une seconde convocation. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le Conseil pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.

Au cas où des membres du Conseil Municipal se retireraient en cours de réunion, le quorum sera vérifié avant la mise en délibéré des questions suivantes. Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 33 - Les mandats

Un membre du conseil municipal empêché peut donner à un autre membre du Conseil Municipal de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Les pouvoirs doivent être remis au Maire dès que possible, et au plus tard à l'ouverture de la séance. Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable. Il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Article 34 - Secrétariat de séance

Au début de chaque réunion, le Conseil Municipal nomme un Secrétaire parmi les conseillers municipaux. Le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote et le dépouillement des scrutins. Il rédige le procès-verbal de réunion.

Article 35 - Accès et tenue du public

Le public est admis, dans la limite des places disponibles, dans la partie de la salle qui lui est réservée. Il doit observer le silence pendant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Un emplacement spécifique est réservé à la presse.

Le public doit se retirer si le Conseil décide de se réunir à huis clos.

Le Maire, président de séance, peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter toute personne qui en troublerait l'ordre.

En cas de crime ou de délit, le Maire dresse procès-verbal et le Procureur de la République en est immédiatement saisi.

Article 36 - Séance à huis clos

A la demande du Maire ou de 3 membres du Conseil, le Conseil Municipal peut décider, sans débat, d'une réunion à huis clos. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Lorsqu'il est décidé que le Conseil Municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

En outre, les décisions à caractère individuel sont délibérées à huis clos, sauf décision contraire du Maire ou du Conseil Municipal et sous réserve qu'il ne s'agisse pas de subventions.

Article 37 - Police de l'assemblée

Le Maire détient seul la police de l'assemblée.

Il accorde la parole aux membres du Conseil Municipal qui la lui demandent, après la présentation des rapports soumis au vote de l'assemblée.

Aucun membre du Conseil Municipal ne peut parler sans avoir demandé la parole et l'avoir obtenue.

Il appartient ainsi au Maire, ou en son absence, au président de séance :

- de mettre en discussion les affaires ;
- de mettre fin à tout débat lorsque les interventions prolongent inutilement la durée de la séance et paralysent le pouvoir de décision de l'assemblée ;
- lorsque les propos tenus par certains conseillers excèderaient les limites du droit de libre expression qu'ils détiennent, ce qui serait le cas notamment de propos ayant un caractère diffamatoire ou comportant des expressions injurieuses ou racistes tombant sous le coup de la loi ;
- en cas d'intervention hors-sujet.

Le Maire, ou en son absence, le Président de séance, prononce la levée de la séance du Conseil Municipal lorsque l'ordre du jour est épuisé. Il peut également lever la séance, si l'ordre du jour ne peut être épuisé, en renvoyant les débats à une date ultérieure. La reprise ultérieure des débats dans ces conditions constitue alors une nouvelle séance nécessitant de nouvelles convocations.

Section 3 : Organisation des débats

Article 38 - Déroulement de la séance

Le Maire, ou en son absence, le président de séance, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Il soumet les comptes-rendus des précédentes réunions du Conseil à l'approbation des membres présents.

Le Maire ou en son absence, le président de séance, accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Le Maire ou en son absence, le président de séance, rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par les rapporteurs désignés par le Maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Maire ou en son absence, le président de séance, lui-même.

Il peut soumettre au Conseil Municipal des « questions diverses » qui ne revêtent pas une importance capitale. Toutefois, si l'une de ces questions doit faire l'objet d'une délibération, elle devra en tant que telle être inscrite à l'ordre du jour de la séance suivante du Conseil Municipal.

Article 39 - Débats ordinaires

Un membre du Conseil Municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du Maire ou en son absence, du président de séance, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la question traitée ou s'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire ou en son absence, par le président de séance, qui peut alors faire, le cas échéant, application de son pouvoir de police de l'assemblée.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Le Maire ou en son absence, le président de séance, peut donner la parole au Directeur Général des Services afin d'éclairer l'assemblée sur un élément technique de l'affaire soumise au conseil municipal.

Article 40 - Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire a lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Il a lieu chaque année lors d'une séance ordinaire après inscription à l'ordre du jour. Il donne lieu à délibération et est enregistré au procès-verbal de séance.

Le Maire, ou en son absence, le président de séance, ou le rapporteur désigné, présente un rapport à ce sujet exposant les principes de construction budgétaires envisagés et notamment :

- l'évolution des taux d'imposition ;
- la politique de l'emprunt ;
- l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses de recettes et des dépenses d'investissement.

Le rapport est mis à la disposition des conseillers municipaux 5 jours au moins avant la séance. Il est accompagné des annexes aux documents budgétaires prévus par les lois et règlements en vigueur.

Le débat est organisé en principe sans limitation de temps. Il peut toutefois être organisé en respectant l'égalité de traitement des intervenants.

Article 41 - Suspension de séance

Le Maire ou en son absence, le président de séance, prononce les suspensions de séance. Il peut mettre aux voix toute demande émanant d'au moins un tiers des membres présents qui la demandent. Le Maire ou en son absence, le président de séance, fixe la durée des suspensions de séances.

Article 42 - Amendements

Le dépôt d'un amendement ou d'un contreprojet par un Conseiller Municipal en début de séance est admis sur toutes affaires. Ils doivent être présentés par écrit au Maire. Tous les amendements sont soumis à débat et au vote du conseil municipal permettant à l'assemblée de se prononcer sur ceux-ci. Le Conseil Municipal peut ensuite décider si ces amendements sont adoptés, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 43 - Clôture de toute discussion

Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Maire. Il appartient au Président de séance seul de mettre fin aux débats.

Article 44 - Votes

Le vote a lieu au scrutin public. Le Conseil Municipal vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée ;
- par assis et levé ;
- au scrutin public par appel nominal ;
- par bulletin écrit.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée sauf si un tiers des membres présents demande le vote à bulletin secret. Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés. En cas de partage, la voix du Maire ou en son absence, du président de séance, est prépondérante (sauf pour les votes à bulletin secret). Les noms des votants sont inscrits dans le procès-verbal ainsi que l'indication du sens de leur vote (sauf pour les votes à bulletin secret). Il est interdit de prendre ou de demander la parole ou d'intervenir pendant un vote.

Le vote à bulletin secret est utilisé lorsqu'il s'agit d'une élection ou d'une nomination. Dans le cas d'une nomination, le vote a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutins, à la majorité relative des suffrages exprimés au troisième tour. A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

Article 45 - Vote du Compte Financier Unique (CFU)

Le maire présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres.

Le maire peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote.

Le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante.

Section 4 : Comptes-rendus des débats et des décisions

Article 46 - Les délibérations

Les délibérations, signées électroniquement par le Maire ou son représentant et par le secrétaire de séance, sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Les affaires venant en délibération au cours d'une même séance reçoivent un numéro d'ordre à l'intérieur de la séance.

La feuille de présence est signée par tous les membres présents et annexée au registre des délibérations.

Les délibérations sont notifiées (pour les actes à caractère individuel) ou publiées (pour les actes de nature réglementaire) et transmises en Préfecture. Celles qui ont un caractère réglementaire sont publiées au Recueil des Actes Administratifs.

Les feuillets sur lesquels sont transcrites les délibérations portent mention du nom de la commune et de la date de la séance du Conseil Municipal. Ils sont numérotés.

Article 47 - Procès-verbal

Le Conseil Municipal est maître de la rédaction et de la formalisation de ses procès-verbaux, sous réserve qu'ils contiennent les mentions obligatoires prévues par la loi. Chaque procès-verbal est validé par le Conseil Municipal à la séance suivante.

Article 48 - Compte rendu de séance

Le compte rendu de la séance est affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la huitaine. Il est envoyé aux Conseillers Municipaux dans le même délai. Il mentionne notamment les noms des membres présents, absents, excusés et représentés. Il reproduit également le texte des intitulés de chaque question débattue avec le résultat des votes intervenus. Ce compte-rendu constitue la synthèse sommaire des décisions du Conseil Municipal.

Article 49 - Communication

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du Conseil Municipal, des budgets et comptes de la commune et des arrêtés municipaux. Chacun peut les publier sous sa responsabilité.

La communication des documents mentionnés au premier alinéa, qui peut être obtenue aussi bien du maire que des services déconcentrés de l'Etat, intervient dans les conditions prévues par l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration, soit :

- par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;
- par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, et sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique.

IX. LES COMMISSIONS

Article 50 - Fonction des commissions

Les commissions instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Maire ou par les Maires adjoints ou le Comité des Exécutifs, et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités.

Ces commissions constituent, chacune dans leur compétence, une instance de préparation et d'analyse d'une problématique destinée à donner un avis à l'attention du Conseil Municipal. Dans la mesure du possible, et sans obligation, les sujets mis à la délibération du Conseil Municipal sont, au préalable, étudiés par la commission compétente qui aura formulé un avis motivé.

Section 1 : Les Commissions ouvertes (comités consultatifs)

Article 51 - Liste des commissions ouvertes

Les commissions ouvertes, qui sont des comités consultatifs au sens de l'article L2143-2 du CGCT, sont les suivantes :

- Commission ouverte Affaires sociales
- Commission ouverte Culture
- Commission ouverte Développement économique
- Commission ouverte Education Enfance Jeunesse
- Commission ouverte Environnement
- Commission ouverte Evènementiel
- Commission ouverte Vie associative
- Commission ouverte Voirie, Espaces verts, bâtiments et patrimoine

Les commissions ouvertes sont constituées de membres du Conseil Municipal et d'habitants engagés.

Article 52 - Composition

Les habitants engagés peuvent être 2 colistiers de la majorité non élus et 1 colistier de la minorité non élu. Les autres habitants engagés sont issus de la population.

Commission ouverte Affaires sociales

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Commission ouverte Culture

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 5 habitants engagés.

A cela, s'ajoute un poste pour les représentants des associations ci-dessous :

- O'Studio
- On aime Brouay
- Association Culture Arts et Loisirs de Cheux
- Mue'sique

Commission ouverte Développement économique

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Commission ouverte Education Enfance et Jeunesse

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et des partenaires :

- Enseignant : 1 place par école soit 3 (1 Bretteville élémentaire / 1 Bretteville maternelle / 1 Cheux)
- Parents d'élèves élus : 1 place par école soit 3 (1 Bretteville élémentaire / 1 Bretteville maternelle / 1 Cheux)
- Unité d'Enseignement Maternel Autisme : 1 place
- Relais Petite Enfance : 1 responsable + 1 assistant maternel soit 2
- Association Loisirs Jeunesse entre Thue et Mue : 2 places
- 1 parent d'élève du Mesnil Patry dont les enfants sont scolarisés à Saint Manvieu Norrey

Commission ouverte Environnement

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Commission ouverte Evènementiel

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Commission ouverte Vie associative

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Commission ouverte Voirie, Espaces verts, bâtiments et patrimoine

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité) et d'un maximum de 9 habitants engagés.

Section 2 : Les commissions

Commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité).

Commission Urbanisme

Elle est composée de 11 élus désignés par le conseil municipal (9 de la majorité et 2 de la minorité).

Section 3 : Les commissions obligatoires

Article 53 - Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes Handicapées

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il est imposé aux maires des communes de plus de 5 000 habitants de créer une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

La CCAPH est régie par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle est composée notamment des représentants de la Commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le rapport présenté est transmis au Préfet de Département, au Président du Conseil Départemental du Calvados et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées.

Le Maire ou son représentant préside la commission. Le Maire arrête la liste des membres.

Article 54 - Commission d'Appel d'Offres (CAO)

L'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales dispose que pour les marchés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une CAO composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5.

Les textes donnent donc à la CAO une compétence d'attribution pour les marchés dépassant les seuils européens. Pour les marchés d'un montant significatif en dessous des seuils, le Maire demandera l'avis de la CAO.

La CAO est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par le conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Article 55 - Commission Communale des Impôts Directs

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire (ou de son représentant) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2 000 habitants). Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une proposition en nombre double du conseil municipal. Ainsi, pour la commune nouvelle THUE ET MUE, il convient de proposer une liste de 16 noms pour les titulaires et de 16 noms pour les suppléants.

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne,
- Être âgés de 18 ans révolus,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Depuis le dernier renouvellement général, il n'est plus obligatoire de nommer des commissaires hors de la commune.

Article 56 - Comité Social Territorial (CST)

La composition, l'organisation et les missions du Comité Social Territorial (CST) sont définies dans des règlements intérieurs validés par les membres (collège employeur et collège représentants du personnel).

Section 4 : Règles communes aux commissions ouvertes et commissions

Article 57 - Rôles des membres des commissions ouvertes et commissions

Le rôle des membres des commissions est essentiel dans le fonctionnement de la Commune. Leur rôle ne se limite pas à la présence en réunion, même si celle-ci est souhaitable.

Ils doivent donc en amont des réunions :

- Travailler sur les documents remis,
- Réfléchir sur les questions posées,

Si nécessaire, le Maire ou le Conseil Municipal peut décider de créer un groupe de travail spécifique en vue d'examiner une question particulière.

Article 58 - Convocations aux commissions ouvertes et commissions

Chaque commission est convoquée par son président. La convocation est effectuée par les services de la Commune, elle est transmise à chaque membre, elle peut être faite par courrier, courriel, téléphone ou contact direct, ou de façon orale lors de la réunion précédente.

Dans la mesure du possible et sauf urgence, chaque membre est prévenu au moins cinq jours avant la réunion.

Les maires délégués qui ne sont pas membres de la commission sont invités à chaque réunion de commission.

Article 59 - Tenue des séances des commissions ouvertes et commissions

Le Maire de la Commune est de droit Président des commissions, mais peut déléguer cette mission à un (ou plusieurs) vice-président, élu par la commission lors de la 1^{ère} réunion.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnes qualifiées.

Les commissions se tiennent en présentiel. Aucun quorum n'est exigé.

Le Président peut, à l'occasion de la présentation d'un projet par exemple, inviter d'autres conseillers à assister à certaines séances.

Elles n'ont pas pouvoir de décision. Elles formulent des propositions préparatoires à la décision du Comité des Exécutifs et du Conseil Municipal.

Article 60 - Comptes rendus des commissions ouvertes et commissions

Chaque réunion de commission fait l'objet d'un compte rendu des propositions et avis formulés par la commission.

Ce compte rendu, validé par la commission et le Maire, est diffusé aux membres de la commission.

Article 61 – Objet des commissions et commissions ouvertes

Les commissions constituent, chacune dans leur compétence, une instance de préparation et d'analyse d'une problématique destinée à clarifier et accélérer le processus de décision.

Les commissions instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Maire, les maires délégués, les maires adjoints, les rapporteurs généraux, le bureau municipal, le comité des exécutifs, ou par elles-mêmes et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités. Dans la mesure du possible et sans obligation, tout sujet mis à la délibération du Conseil Municipal doit avoir au préalable été étudié par la commission compétente.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

De par leur sujet, certaines affaires peuvent être soumises à l'avis de plusieurs commissions ; aucune n'est tenue par l'avis émis par la ou les autres ; il appartient au Conseil Municipal de délibérer au regard de ces différents avis.

Si nécessaire, le Maire peut décider de créer un groupe de travail spécifique en vue d'examiner une question particulière.

Article 62 - Désignation et révocation

a) Les habitants engagés

Les habitants engagés sont désignés et révoqués par le Maire après avis du bureau municipal sur une répartition géographique équitable entre communes déléguées.

Les habitants engagés devront signer et respecter la « charte des habitants engagés ». A défaut et pour tout motif laissé à l'appréciation du Maire, ce dernier peut décider de mettre fin à la participation de l'habitant engagé, conformément à l'alinéa précédent.

b) Membres du Conseil Municipal

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La détermination du nombre se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions mais peut donner délégation à un (ou plusieurs) vice-président élu lors de la 1^{ère} réunion.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront.

Les maires délégués non-inscrits sont invités à toutes les réunions.

La durée du mandat des élus municipaux est identique à celle de leur fonction municipale.

c) Membres extérieurs

Le président de séance peut inviter toute personne à participer à une réunion de commission municipale, soit pour l'informer, soit pour recevoir d'elle toute information utile à l'avancement des travaux. Elle est choisie pour ses connaissances techniques en la matière. Elle peut être invitée pour une ou plusieurs réunions en fonction de l'avancement des travaux ou désignée pour la durée de sa fonction.

Le responsable de service concerné peut assurer le secrétariat de la commission. Le directeur général des services est invité à chaque réunion.

Article 63 - Périodicité

Chaque commission devra se réunir deux fois par an au minimum.

Elles se réunissent également à la demande de la majorité de ses membres.

X. LES CONSEILS COMMUNAUX

Article 64 - Fonctionnement

Il appartient aux conseils communaux de fixer librement, sur proposition du Maire délégué, leurs modalités de fonctionnement. A ce titre, les modalités de fonctionnement devront prévoir la participation éventuelle des habitants engagés et désignés dans les commissions ouvertes résidant au sein de la commune déléguée concernée.

Les Conseils Communaux jouent un rôle consultatif et d'initiative sans pouvoir de décision, à l'exception des domaines pour lesquels le Maire délégué et ses adjoints ont reçu la délégation.

Les Conseils Communaux se réunissent au moins une fois par quadrimestre et autant que nécessaire.

Chaque réunion fait l'objet d'une convocation avec l'ordre du jour et d'un compte rendu.

XI. LES REUNIONS PUBLIQUES

Dans le prolongement des commissions ouvertes et afin de permettre aux habitants de participer à la vie municipale, il sera organisé une réunion publique, dans la mesure du possible, une fois par an et par commune déléguée. Cette réunion sera organisée au sein des communes déléguées.

L'ensemble du conseil communal participe aux réunions.

Les élus du conseil municipal ainsi que les habitants engagés sont invités à chaque réunion.

Ces réunions ne sont pas réservées aux habitants de la commune déléguée où se passe la réunion, mais bien à toute la population de la commune nouvelle. Ces réunions permettront d'ailleurs aux habitants de découvrir les équipements des autres communes.

Les réunions sont organisées par le Maire délégué où se situe la réunion. Un planning des réunions sera élaboré sur toute l'année.

XII. LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

Article 65 - Réunion publique thématique

Afin de permettre aux habitants de participer à la vie municipale, des réunions publiques portant sur un projet particulier seront organisés par le Maire ou son représentant en charge du dossier. Dans la mesure du possible et sauf urgence, le conseil municipal est prévenu au moins cinq jours avant la réunion par la Direction Générale des Services.

Article 66 - Permanence sans rendez-vous

Afin de conserver le lien de proximité et d'échange élus / habitants, une permanence des Maires et Maires délégués est organisée dans les différentes communes déléguées de Thue et Mue.

- Maire de Thue et Mue : dernier samedi du mois, de 9 h à 12 h, à l'hôtel de ville
- Maire déléguée de Bretteville-l'Orgueilleuse : 1^{er} lundi du mois, de 17 h à 19 h, à l'hôtel de ville
- Maire déléguée de Brouay : 2^{ème} samedi du mois, de 9 h à 11 h, à la mairie annexe
- Maire déléguée de Cheux : 3^{ème} samedi du mois, de 9 h 30 à 11 h 30, à la mairie annexe
- Maire délégué du Le Mesnil-Patry : 1^{er} vendredi du mois, de 17 h 30 à 19 h, à la mairie annexe
- Maire délégué de Putot-en-Bessin : tous les vendredis matin, de 10 h à 12 h, à la mairie annexe
- Maire délégué de Sainte-Croix-Grand-Tonne : 3^{ème} samedi du mois, de 10 h à 12 h, à la mairie annexe
- Maire adjointe en charge de l'Urbanisme : 1^{er} mercredi du mois, de 12 h à 14 h, à l'hôtel de ville

Article 67 - Permanence avec rendez-vous

Le Maire et les Maires délégués se tiennent à la disposition des habitants sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se fait par mail :

- Pour le Maire : dgs@thueetmue.fr
- Pour la maire déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse : brettevillelorg@thueetmue.fr
- Pour le maire délégué du Mesnil Patry : lemesnilpatry@thueetmue.fr
- Pour la maire déléguée de Cheux : cheux@thueetmue.fr
- Pour le maire délégué de Sainte Croix Grand Tonne : stecroixgrandtonne@thueetmue.fr
- Pour la maire déléguée de Brouay : brouay@thueetmue.fr
- Pour le maire délégué de Putot en Bessin : putotenbessin@thueetmue.fr

XIII. DISPOSITIONS DIVERSES

Article 68 - Données personnelles

Les données personnelles transmises par les élus aux services municipaux permettent de communiquer et de transmettre toute information utile relevant des domaines d'activités de la collectivité. Elles ne doivent être utilisées que pour l'usage strictement prévu et ne doivent pas être communiquées à tout organisme ou structure sans accord préalable de ces élus.

Article 69 - Transmission des documents

Tous les documents transmis dans le cadre des travaux, que ce soit en conseil municipal, commissions ou toute autre réunion se fera en format « PDF » sauf lorsque le format est précisé dans le présent règlement intérieur.

Article 70 - Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale. Sa révision ou ses modifications interviendront par délibération du Conseil Municipal.

Article 71 - Application du règlement

Le présent règlement est applicable au Conseil Municipal de Thue et Mue et entrera en application dès que la délibération décidant son adoption sera devenue exécutoire.

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le présent règlement, qui comporte 71 articles, a été adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 23 septembre 2026.

PROJET

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 24
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Mathieu LEBEL (qui avait donné pouvoir à M. Michel LAFONT),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-87
ADMINISTRATION
GENERALE**

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a adopté son règlement intérieur le 24 juin 2026 par délibération n°2026-72. Après un travail en commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines, réunie le 11 juin 2026, le conseil municipal a ainsi pu délibérer le 24 juin dernier.

Dès le 3 juillet 2026, M. le Maire a précisé que ce règlement intérieur serait revu lors d'un prochain conseil municipal ce qui est le cas aujourd'hui. La commission Finances, Administration Générale et Ressources Humaines s'est réunie le 16 septembre dernier, a travaillé le projet de règlement intérieur et propose le document annexé à la présente délibération.

Ce règlement précise notamment les modalités de fonctionnement des commissions municipales, y compris celles ouvertes à la participation des habitants engagés dans la vie communale.

**Avec 26 voix Pour
Et 7 voix Contre** (M.
François BOREANIZ,
M. Franck de SAINT
ROMAN, Mme Flavie
HERPIN, Mme
Caroline ROUSSEL,
Mme Céline
SALLIOT, Mme Lucie
ROUILLAY, M.
Pascal VALLERAND)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le rapport du maire adjoint en charge de l'administration générale et des ressources humaines entendu et après en avoir délibéré,

VOTE LE RETRAIT de la délibération n°2026-72 du 24 juin 2026 relatif au règlement intérieur,

ADOpte le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

AMENDEMENT N° 1

AU PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Déposé par Monsieur François BOREANIZ

Objet : mise en conformité de plusieurs dispositions du projet de règlement intérieur avec les règles applicables au fonctionnement du conseil municipal et à l'exercice des droits des conseillers municipaux

Exposé des motifs

Le présent amendement a pour objet de modifier plusieurs dispositions du projet de règlement intérieur soumis à l'approbation du conseil municipal.

À la suite de l'examen du projet en commission et des observations formulées à cette occasion, il apparaît nécessaire de préciser ou de modifier plusieurs dispositions afin de garantir leur conformité aux principes régissant le fonctionnement du conseil municipal, les compétences respectives de ses organes et les droits d'information et de participation des conseillers municipaux.

Les modifications proposées portent sur quatre séries de dispositions.

1. Sur les « relevés de décisions » des instances de travail et de coordination – Articles 14, 18 et 24

Le projet de règlement intérieur prévoit, pour la Réunion des Maires, le Bureau municipal et le Comité des Exécutifs, l'établissement ou l'adoption de « relevés de décisions ».

Afin d'éviter toute ambiguïté sur la portée juridique de ces documents et sur les compétences respectives des différents organes de la commune, il convient de préciser que ces instances constituent des espaces de travail, de coordination et de préparation et ne peuvent se substituer au conseil municipal ou au maire dans l'exercice des compétences que la loi leur attribue.

En conséquence, les termes « relevé de décisions » seront remplacés par les termes « relevé de conclusions ».

Cette rédaction permet de distinguer clairement les documents internes retraçant les échanges ou conclusions d'une réunion des décisions administratives prises par l'autorité légalement compétente.

2. Sur le droit à l'information des conseillers municipaux – Article 27

L'article L. 2121-13 du Code général des collectivités territoriales reconnaît aux membres du conseil municipal le droit, dans le cadre de leur mandat, d'être informés des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La rédaction actuelle de l'article 27 prévoit une appréciation préalable par le maire de la possibilité de communiquer certains documents, notamment au regard de leur rattachement à une affaire de la commune et de l'existence éventuelle d'un motif d'intérêt général faisant obstacle à leur communication.

Afin de ne pas instaurer, par le règlement intérieur, une restriction générale ou insuffisamment définie à l'exercice du droit à l'information des conseillers municipaux, il est proposé de supprimer cette clause et de renvoyer aux seules règles légales applicables à la communication des documents.

3. Sur la désignation et le retrait de la qualité des habitants participant aux commissions ouvertes – Article 62-a

L'article 62-a prévoit que les habitants engagés participant aux commissions ouvertes sont désignés et révoqués par le maire, « pour tout motif laissé à l'appréciation du maire ».

Cette rédaction confère au maire un pouvoir individuel particulièrement large sur la composition de structures présentées comme des instances consultatives.

Afin de garantir la transparence de leur composition et de respecter les compétences de l'assemblée délibérante en matière de création et de fonctionnement des instances consultatives, il est proposé que la désignation des habitants ainsi que, le cas échéant, le retrait de leur qualité résultent d'une délibération du conseil municipal.

4. Sur la clôture des débats – Articles 37 et 43

Le projet de règlement intérieur permet au président de séance de mettre fin à tout débat lorsque les interventions prolongent inutilement la durée de la séance.

Si le maire, en sa qualité de président du conseil municipal, dispose de pouvoirs de police de l'assemblée en application de l'article L. 2121-16 du CGCT, les conditions dans lesquelles les débats peuvent être limités doivent garantir l'exercice effectif du mandat des conseillers municipaux et respecter l'égalité entre les élus.

Afin d'assurer un cadre objectif, prévisible et identique pour l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé de remplacer le critère subjectif tenant à la prolongation « inutile » des débats par un temps de parole maximum déterminé à l'avance et applicable de manière identique à chaque orateur.

DISPOSITIF DE L'AMENDEMENT

Article 1 – Modification de l'article 14

Dans l'article 14 du projet de règlement intérieur, toutes les occurrences des termes :

« relevé de décisions »

sont remplacées par les termes :

« **relevé de conclusions d'une réunion de travail** ».

Il est précisé que ce relevé constitue un document de synthèse des échanges et conclusions de la réunion et ne constitue pas, par lui-même, une décision administrative.

Article 2 – Modification de l'article 18

Dans l'article 18 du projet de règlement intérieur, toutes les occurrences des termes :

« relevé de décisions »

sont remplacées par les termes :

« relevé de conclusions d'une réunion de travail ».

Il est précisé que ce relevé ne peut avoir pour objet ni pour effet de conférer à l'instance concernée un pouvoir décisionnel qui ne lui est pas attribué par la loi.

Article 3 – Modification de l'article 24

Dans l'article 24 du projet de règlement intérieur, toutes les occurrences des termes :

« relevé de décisions »

sont remplacées par les termes :

« relevé de conclusions d'une réunion de travail ».

Il est précisé que les conclusions ainsi consignées ne préjugent pas des décisions relevant de la compétence du conseil municipal ou du maire.

Article 4 – Modification de l'article 27

Le paragraphe de l'article 27 prévoyant que le maire apprécie si la communication d'une information ou d'un document se rattache à une affaire de la commune et peut s'y opposer lorsqu'un motif d'intérêt général y ferait obstacle est supprimé.

L'article 27 est complété par la disposition suivante :

« Le droit à l'information des conseillers municipaux s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables. Le règlement intérieur ne peut avoir pour effet de restreindre ce droit au-delà des limitations résultant de ces dispositions. »

Article 5 – Modification de l'article 62-a

Les dispositions de l'article 62-a prévoyant que les habitants engagés participant aux commissions ouvertes sont « désignés et révoqués par le maire [...] pour tout motif laissé à l'appréciation du maire » sont supprimées.

Elles sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Les habitants engagés participant aux commissions ouvertes sont désignés par délibération du conseil municipal.

Le retrait de leur qualité de membre intervient également par délibération du conseil municipal, dans le respect des règles applicables aux instances consultatives concernées.

Les conditions de participation, ainsi que les modalités de remplacement éventuel des membres, sont fixées par le conseil municipal. »

Article 6 – Modification de l'article 37

Les dispositions de l'article 37 permettant au président de séance de mettre fin à un débat au motif que les interventions prolongeraient « inutilement » la durée de la séance sont supprimées.

Elles sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Afin de garantir le bon déroulement des séances, un temps de parole maximum est fixé de manière identique pour chaque intervention, selon les modalités prévues par le présent règlement intérieur.

Le président de séance veille au respect de cette durée et assure l'égalité de traitement entre les conseillers municipaux. »

Article 7 – Modification de l'article 43

Les dispositions de l'article 43 permettant au président de séance de mettre fin à un débat en raison de la prolongation « inutile » des interventions sont supprimées.

Elles sont remplacées par les dispositions suivantes :

« La clôture des débats intervient lorsque les conseillers inscrits pour intervenir ont pu exercer leur droit de parole, sous réserve du respect du temps de parole maximum prévu par le présent règlement intérieur.

Le président de séance assure le respect de ces règles de manière identique pour l'ensemble des conseillers municipaux. »

Article 8 – Disposition générale

Les autres dispositions du projet de règlement intérieur demeurent inchangées.

Le présent amendement forme un ensemble indivisible de modifications proposées au projet de règlement intérieur, sans préjudice de la faculté pour le conseil municipal de se prononcer distinctement sur chacune de ses dispositions si les règles applicables à l'organisation du scrutin le prévoient.

Article 9 – Adoption

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le présent amendement ;**
- d'adopter, en conséquence, le projet de règlement intérieur ainsi modifié.**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de
Conseillers
Municipaux
présents : 24
représentés : 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois, du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Thue et Mue s'est réuni, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence du maire, Michel LAFONT.

Date de la convocation écrite : 17/09/2026

Étaient présents :

M. Ludovic ARNAL, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. François BOREANIZ, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Franck de SAINT ROMAN, M. Christian DESCAMPS-WIEL, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Ludovic HAUZAY, Mme Flavie HERPIN, M. Michel LAFONT, M. Daniel LE DAUPHIN, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Myriam LETELLIER, M. Mickael LHOTELLIER, Mme Sandrine MALCAPE, Mme Cécile PARENT, Mme Caroline ROUSSEL, Mme Céline SALLIOT, Mme Céline SARRAZIN, Mme Nathalie TESSON, Mme Laurence TROLET, M. Dominique ZANNIER.

Étaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme Valérie BEAUSOLEIL (qui donne pouvoir à M. Michel GLINEL),
M. Jean-Louis DANOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Laurence TROLET),
Mme Véronique HULMEL (qui avait donné pouvoir à Mme Sandrine MALCAPE),
M. Mathieu LEBEL (qui avait donné pouvoir à M. Michel LAFONT),
M. Eddy LENAS (qui avait donné pouvoir à M. Ludovic HAUZAY),
M. Thierry PITEL (qui avait donné pouvoir à M. Mickael LHOTELLIER),
Mme Agnès SOLT (qui avait donné pouvoir à Mme Myriam LETELLIER),
Mme Lucie ROUILLAY (qui a donné pouvoir à Mme Flavie HERPIN),
M. Pascal VALLERAND (qui avait donné pouvoir à M. François BOREANIZ).

**DÉLIBÉRATION
n°2026-86
ADMINISTRATION
GENERALE**

AMENDEMENT N°1 DU REGLEMENT INTERIEUR

M. François BOREANIZ a déposé un amendement n°1 ci-joint au projet de règlement intérieur du conseil municipal et en a expliqué les fondements.

L'amendement étant présenté comme un ensemble global et indivisible, il ne peut être adopté ou rejeté que dans son ensemble.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu et débattu, après en avoir délibéré,

REJETTE l'amendement n°1 du règlement intérieur joint au présent rapport,

DIT QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme, Le Maire

**Avec 26 voix Pour
Et 7 voix Contre** (M.
François BOREANIZ,
M. Franck de SAINT
ROMAN, Mme Flavie
HERPIN, Mme
Caroline ROUSSEL,
Mme Céline
SALLIOT, Mme Lucie
ROUILLAY, M.
Pascal VALLERAND)